

LA PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES

VIVRE SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
QUAND ON A 60 ANS ET PLUS

RAPPORT PETITS FRÈRES DES PAUVRES #9 - OCTOBRE 2024



PETITS FRÈRES
DES PAUVRES

Non à l'isolement de nos aînés



LA PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES

VIVRE SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ QUAND ON A 60 ANS ET PLUS

RAPPORT PETITS FRÈRES DES PAUVRES #9
octobre 2024

Réalisé à partir de l'étude CSA Research

Avec le soutien financier de :



Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complémentaire suivante: « *La pauvreté des personnes âgées, vivre sous le seuil de pauvreté quand on a 60 ans et plus – Petits Frères des Pauvres – octobre 2024* » et aucune reprise des données du rapport ne pourra être dissociée de cet intitulé.

CONTACTS

Isabelle Sénécal,

Responsable du Pôle plaidoyer/relations presse

isabelle.senecal@petitsfreresdespauvres.fr

07 71 91 59 29

Meryl Le Breton,

Attachée de presse

meryl.lebreton@petitsfreresdespauvres.fr

07 71 92 87 87

RETROUVEZ LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES SUR



@lesPetitsFreresdesPauvres



@PFPAuvres



@les-petits-freres-des-pauvres



@pfpauvres



@petitsfreresdespauvres

petitsfreresdespauvres.fr



L'édito de Anne Généau, présidente Petits Frères des Pauvres

Même si, grâce à notre système de protection sociale, la pauvreté des personnes âgées a fortement régressé en France au cours de ces cinq dernières décennies, il n'en reste pas moins que le nombre de personnes âgées pauvres augmente et que leurs conditions de vie se détériorent.

Le nombre de vieux pauvres est estimé à deux millions de personnes. deux millions sur 68 millions de Français, soit 2,9 % de la population, est-ce la raison qui les maintient dans une invisibilité qui les isole encore plus ou qui a incité les pouvoirs publics à les oublier dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ?

Les personnes que nous accompagnons au quotidien, âgées, isolées, fragilisées, aux revenus modestes, sont bien éloignées d'un portrait de retraité privilégié que certains s'imaginent être la norme. Ainsi, pour ces personnes, devoir réclamer ses droits, demander de l'aide, ne pas réussir à joindre les « deux bouts », renforcent parfois le sentiment d'inutilité et d'exclusion, de stigmatisation, voire de honte.

Pouvons-nous accepter que les préoccupations des personnes âgées pauvres se concentrent sur les besoins vitaux - se loger, se nourrir - avec beaucoup de difficultés pour y parvenir et en oubliant les autres, se soigner, se divertir, maintenir le lien social ?

Nous souhaitons dans ce nouveau rapport sortir de l'invisibilité ces vieilles et ces vieux pauvres, leur permettre d'exprimer les difficultés auxquelles ils font face dans une société qui n'est toujours

pas adaptée à leur vieillissement, et proposer des solutions pour leur permettre de vivre dignement et de maintenir des relations sociales.

Mais nous voulons aussi, dans le contexte actuel difficile, alerter sur plusieurs indicateurs: depuis plusieurs années, le taux de pauvreté des personnes âgées est en hausse, tout comme celui des 50-64 ans, et celui des personnes âgées vivant seules dépasse le taux de pauvreté de l'ensemble

de la population.

Le nombre de personnes sans emploi ni retraite est important. Le minimum vieillesse maintient toujours ses bénéficiaires sous le seuil de pauvreté. Si les actions de lutte contre la pauvreté des personnes âgées deviennent moins efficaces, si les actions de prévention et d'amélioration des conditions de vie des moins de 65 ans, déjà en situation de pauvreté ou dans une situation de

plus en plus complexe quelques années avant leur retraite, sont insuffisantes, réduites ou non adaptées, si des réformes pensées uniquement comme des sources de réduction budgétaire pénalisent les plus fragiles, notre société risque de devenir une inacceptable fabrique de vieux pauvres.

Enfin, nous espérons, grâce à ce nouveau rapport, contribuer une nouvelle fois à faire changer les regards sur la vieillesse et tout particulièrement sur cette vieillesse défavorisée, si différente des idées reçues.

“ **Pouvons-nous accepter que les préoccupations des personnes âgées pauvres se concentrent sur les besoins vitaux - se loger, se nourrir - avec beaucoup de difficultés pour y parvenir et en oubliant les autres, se soigner, se divertir, maintenir le lien social ?** ”



SOMMAIRE

L'édito d'Anne Géneau, présidente Petits Frères des Pauvres.....	5
L'éclairage d'Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.....	8
Pauvreté des personnes âgées : état des lieux.....	11
L'éclairage de Serge Paugam, sociologue.....	17
L'éclairage de Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).....	40
Pauvreté des personnes âgées et politiques publiques.....	47
L'éclairage d'Olivier Richefou, président du Département de la Mayenne et président du groupe de travail Grand Âge des Départements de France.....	49
Pauvreté des personnes âgées : les actions des Petits Frères des Pauvres.....	63
L'éclairage de Fabrice Bruyère, directeur régional Petits Frères des Pauvres Auvergne-Rhône-Alpes.....	66
Regards croisés avec Anne Dufrière, responsable Petits Frères des Pauvres Accompagnement vers le logement Hauts-de-France, Philippe Lapière, chef de service Petits Frères des Pauvres Accompagnement vers le logement Auvergne-Rhône-Alpes, Erik Thiriet, coordinateur Petits Frères des Pauvres Accompagnement vers le logement Méditerranée et Arielle Viseux, responsable Petits Frères des Pauvres pôle Accompagnement vers le Logement Paris-Banlieue.....	69
Les enseignements de l'étude.....	75
L'éclairage de Quentin Llewellyn, directeur conseil CSA Research.....	76
Les enseignements de l'étude quantitative.....	78
L'éclairage de Nathalie Gemza, coordinatrice de développement social Petits Frères des Pauvres de la Nièvre.....	91
L'éclairage de Jim Ogg, sociologue.....	96
L'éclairage de Renaud Villard, Directeur de la Caisse nationale de l'Assurance retraite.....	107
Les enseignements de l'étude qualitative.....	119
Le point de vue de Yann Lasnier, délégué général Petits Frères des Pauvres.....	134
Les préconisations des Petits Frères des Pauvres.....	137
Portfolio "Pauvres vieux", une exposition photo inédite sur la pauvreté des personnes âgées.....	150
Les actualités Petits Frères des Pauvres sur la pauvreté des personnes âgées.....	156
Les chiffres clés Petits Frères des Pauvres.....	157
Glossaire.....	158
Bibliographie.....	159
Remerciements.....	166



L'éclairage de Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Quels sont pour vous les résultats marquants de notre étude ?

Anne Rubinstein. Mon premier ressenti, c'est la perception de résultats qui ne sont pas très marqués générationnellement puisqu'on retrouve des constantes identiques sur d'autres catégories d'âge concernées par la pauvreté, avec ici, c'est à retenir, un élément très positif sur le maintien régulier des liens familiaux. En revanche, j'ai été frappée par le fort sentiment d'abandon au sein de la société française. L'engagement majeur de l'État sur les politiques sociales et de solidarité n'est pas ressenti comme positif par nos concitoyens, c'est d'ailleurs un message des électeurs, et cela doit nous interpeler fortement sur les façons dont on conçoit et on porte les politiques publiques. Je suis bien sûr très attentive aux résultats sur le non-recours aux droits, la mauvaise information sur les aides, le fait, à un taux très important, de ne pas vouloir être accompagné pour obtenir ces aides, l'illectronisme, ce sont des sujets qui me préoccupent. Comment mieux s'adresser à un public âgé en situation de pauvreté, quel est le mode de communication le plus efficace ? Je pense que nous pourrions mener un travail sur l'importance de la terminologie des aides. On voit que 75 % des personnes interrogées

connaissent le chèque énergie. Est-ce que la terminologie « chèque » fonctionne bien avec cette génération-là car c'est concret, tout le monde sait ce qu'est un chèque, par rapport à des aides avec des approches terminologiques moins évidentes. Un autre résultat marquant concerne les travaux dans le logement comme priorité surreprésentée pour les personnes âgées pauvres de 70 ans et plus.

Pourquoi les politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté ne comportent-elles pas de mesures concernant les personnes âgées ?

A. R. Si le Pacte des solidarités ne cible pas, en effet, directement les personnes âgées, les 25 mesures bénéficient à l'ensemble des personnes pauvres y compris aussi aux personnes âgées en situation de précarité, sans distinction d'âge. Je pense notamment à ce qui concerne la transition écologique, la généralisation du chèque énergie, les programmes alimentaires Mieux manger pour tous, la lutte contre le non-recours des personnes précaires, la politique du « aller vers » avec les maisons France Services itinérantes et la création de centres sociaux itinérants. Et nous travaillons en collaboration étroite avec le ministère en charge des

personnes âgées. Le Pacte des solidarités se décline par un volet contractualisation avec les départements et les métropoles. Les travaux sont en cours de finalisation et je ne doute pas que des actions spécifiques aux personnes âgées y soient bien présentes. Nous avons également ouvert la séquence des pactes locaux des solidarités qui se travaillent en complémentarité avec l'ensemble des partenaires volontaires à l'échelle de chaque département et là aussi je ne doute pas, en particulier en ruralité, que des mesures dédiées aux personnes âgées y soient inscrites.

Quelles sont les perspectives de la délégation interministérielle ?

A. R. Forte des constats que j'ai faits depuis mon arrivée il y a 6 mois (janvier 2024), je compte, avec mon équipe, avancer plusieurs propositions à la rentrée auprès du prochain gouvernement. Nous souhaitons relancer un groupe de travail Vieillesse et précarité avec des acteurs publics et des

acteurs associatifs qui reçoivent des publics vieillissants. Nous allons également faire des propositions sur l'illectronisme plus poussées que celles existantes, et sur le renforcement de l'accompagnement des personnes sans abri en perte d'autonomie, avec le principe d'une généralisation de places dans des structures médico-sociales et un soutien particulier aux petites unités de vie. Nous souhaitons aussi avoir une attention plus particulière sur la ruralité en s'inspirant de ce qui se fait sur la politique de la ville, en l'adaptant au monde rural afin de travailler sur une organisation, des moyens supplémentaires et un volet Personnes âgées. Nous allons également proposer de faire entrer un axe Lutte contre la pauvreté dans les plans France ruralités. Bien évidemment, nous espérons que l'immense chantier de la solidarité à la source se concrétise afin de pouvoir régler un certain nombre de sujets de non-recours. Nous allons évidemment continuer à travailler dans une

démarche interministérielle afin de répondre à 360 degrés à l'intégralité des problématiques avec tous les ministères qui ont soit une politique publique, soit un public concerné par la pauvreté. Pour moi, le sujet de la pauvreté est au cœur de la transformation de l'État. L'interministérialité est donc une des clés, même si l'État reste encore dans des logiques de silos, c'est parfois un combat. Cette approche décloisonnée est globale et, nous devons, de la même manière, travailler avec les collectivités et les associations.

“ Le Pacte des solidarités se décline par un volet contractualisation avec les départements et les métropoles. Les travaux sont en cours de finalisation et je ne doute pas que des actions spécifiques aux personnes âgées y soient bien présentes. Nous avons également ouvert la séquence des pactes locaux des solidarités qui se travaillent en complémentarité avec l'ensemble des partenaires volontaires à l'échelle de chaque département et là aussi je ne doute pas, en particulier en ruralité, que des mesures dédiées aux personnes âgées y soient inscrites. ”





PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES : ÉTAT DES LIEUX

PAUVRETÉ, comment la définir ?

Avant de s'intéresser plus spécifiquement à la pauvreté des personnes âgées, il nous a paru indispensable de revenir sur les différentes méthodes d'évaluation de la pauvreté car comme le souligne Louis Maurin, cofondateur et directeur de l'Observatoire des Inégalités, pour évaluer au mieux la pauvreté, il est important de croiser les méthodes, car « il n'existe pas de mesure "juste" ou "objective" de la pauvreté. Comprendre ce phénomène implique même certainement d'utiliser différents outils qui se complètent plus qu'ils ne se concurrencent, car ils permettent d'éclairer les différentes formes que peut prendre la pauvreté ».

Taux et seuil de pauvreté : une approche monétaire qui sert d'indicateur de référence

En France, la première des méthodes pour évaluer la pauvreté est l'insuffisance de ressources monétaires avec, selon la terminologie donnée par l'Insee, un taux

- Nota bene : l'Insee a produit des premiers chiffres globaux sur la pauvreté sur la base de données 2022. Certains chiffres détaillés n'ont pas encore été actualisés par la statistique publique et concernent encore des données avant 2022.

de pauvreté qui « correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) ».

Il s'agit d'une approche statistique relative où le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie (après impôts et prestations sociales) de l'ensemble de la population, calculée sur la médiane (qui est la valeur du niveau de vie pour laquelle autant de personnes gagnent plus et autant moins). En France, comme en Europe, le seuil de pauvreté se calcule sur 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages et une personne est considérée comme pauvre lorsque son revenu est inférieur à ce seuil.

Les dernières statistiques Insee parues en juillet 2024 sur des données 2022 établissent le seuil de pauvreté en France à un revenu disponible de 1216 euros par mois pour une personne vivant seule et de 1824 € pour un couple sans enfants, soit 9,1 millions de personnes (+ 28 000 personnes par rapport à 2021) qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire et un taux de pauvreté de 14,4 % de la population.

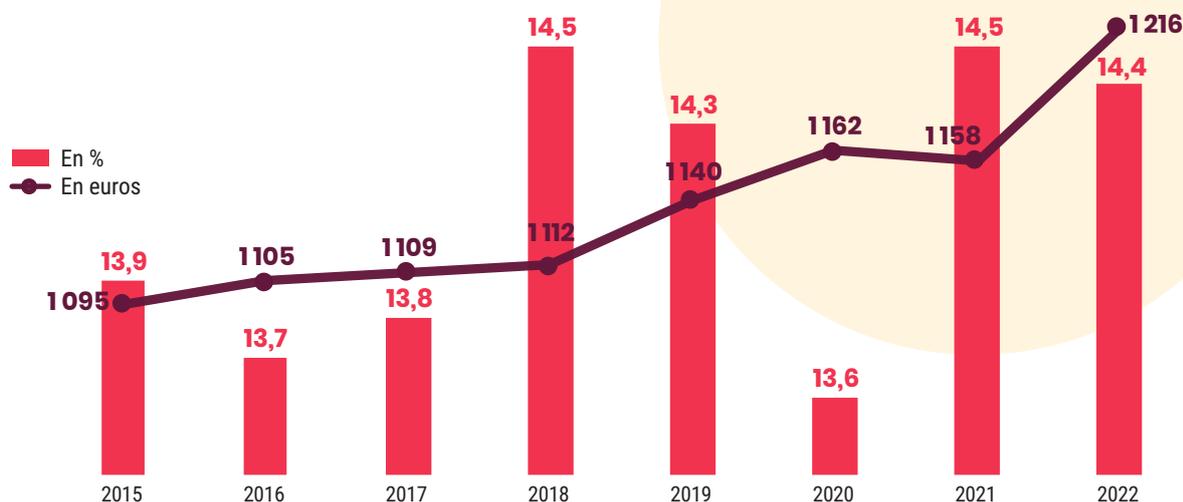
Evolution du taux et seuil de pauvreté 2015-2022.

Source Insee

1. Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian

2. Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



L'Insee constate qu'en 2022 le taux de pauvreté se stabilise à un niveau élevé : « Dans un contexte de forte hausse de l'inflation, les revalorisations successives du salaire minimum et la revalorisation anticipée des retraites de base au 1^{er} juillet 2022 ont permis de stabiliser le taux de pauvreté avant redistribution ».

À noter que le calcul du taux de pauvreté se fait sur la France métropolitaine, pour des personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. **Il ne prend donc pas en compte les personnes vivant en Outre-Mer, les personnes sans domicile fixe, les personnes vivant en hébergement collectif et institution et les étudiants.**

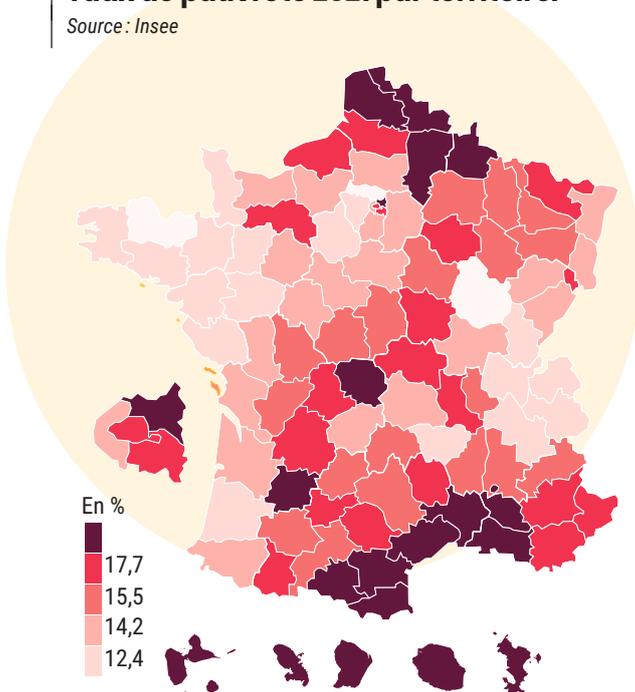
Il est plus élevé que la moyenne métropolitaine dans le Nord, sur une diagonale allant du nord-est aux Hautes-Pyrénées et sur le pourtour méditerranéen (près de 20 %), tout en restant nettement inférieur au seuil de 25 % dépassé en Seine-Saint-Denis (28,4 %) ; en Outre-Mer, il s'élève en Martinique à 26,8 % et à la Réunion à 36,1 %.

publication Insee de juillet 2024 indique « qu'en 2022, la moitié des personnes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 981 euros par mois, inférieur de 19,3 % au seuil de pauvreté. Cet écart, nommé "intensité de la pauvreté", se réduit par rapport à 2021 (-0,9 point de pourcentage).



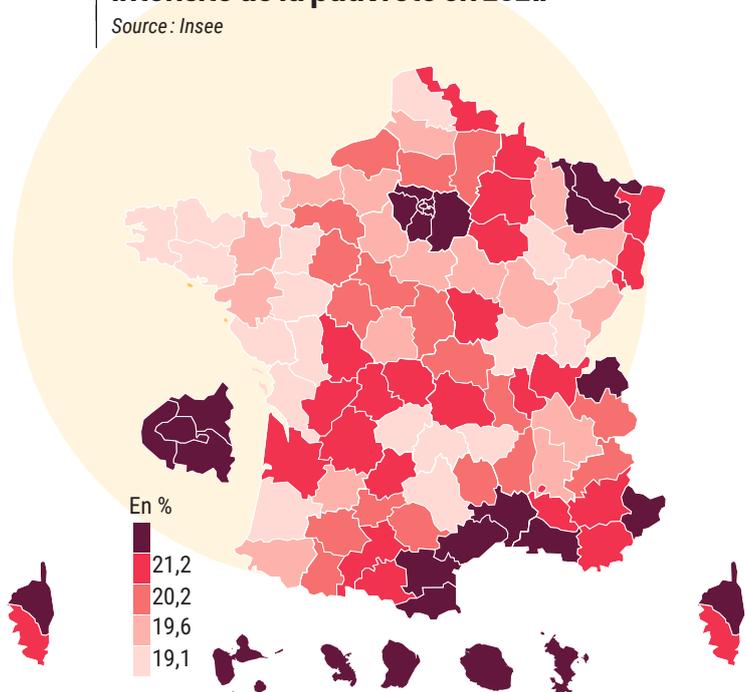
Taux de pauvreté 2021 par territoire.

Source : Insee



Intensité de la pauvreté en 2021.

Source : Insee



À partir du seuil de pauvreté, l'Insee réalise une mesure de l'intensité de la pauvreté qui est un indicateur mesurant l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. La dernière

Cet écart mesurant l'intensité de la pauvreté permet de constater que la pauvreté est particulièrement intense sur le pourtour méditerranéen, en Moselle et Meurthe-et-Moselle, ainsi qu'en Île-de-France.

Les limites du seuil de pauvreté

Cependant, le seuil de pauvreté étant calculé par rapport au niveau de vie médian, quand le niveau de vie médian baisse en période de difficultés économiques, le seuil de pauvreté baisse mécaniquement alors que la situation réelle des personnes n'a pas changé et ne s'est pas améliorée. Pour Nicolas Duvoux et Michèle Lelièvre du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE), « ce seuil, ce "point arbitraire de la distribution statistique" pose des difficultés d'interprétation et de lecture des événements » même s'il est un indicateur intéressant d'inégalités. Pour la sociologue Jeanne Lazarus, il pose aussi « de nombreux problèmes théoriques: est-ce qu'une famille située juste au-dessus de ce seuil vit dans des conditions réellement différentes d'une famille dite "pauvre"? Le patrimoine n'est pas pris en compte, or il influence largement les conditions de vie. Et surtout, le seuil de pauvreté est unidimensionnel, il ne tient compte que du niveau de revenu: les ressources non monétaires (réseaux familiaux et communautaires, auto-consommation, statuts sociaux) n'apparaissent pas ».

Les autres approches pour mesurer la pauvreté

Si le taux de pauvreté calculé via le seuil de pauvreté reste le premier indicateur de référence de la statistique publique et si, comme le souligne le sociologue Jim Ogg, « on s'accorde sur le fait que le revenu et les ressources monétaires sont indispensables pour mesurer la pauvreté », il paraît judicieux, voire nécessaire, de le compléter avec d'autres mesures existantes.

La pauvreté en conditions de vie ou indicateur de privation matérielle et sociale

Depuis 2020, l'enquête française Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) s'est rapprochée des critères européens et mesure un indicateur de privation matérielle et sociale selon le critère suivant: une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle cumule au moins cinq privations ou difficultés matérielles parmi 13 items.

Ces 13 items sont répartis d'une part **au niveau individuel**: ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour des raisons financières; ne pas posséder deux paires de chaussures; ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois; ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage; ne pas pouvoir avoir une activité de loisirs régulière; ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé.



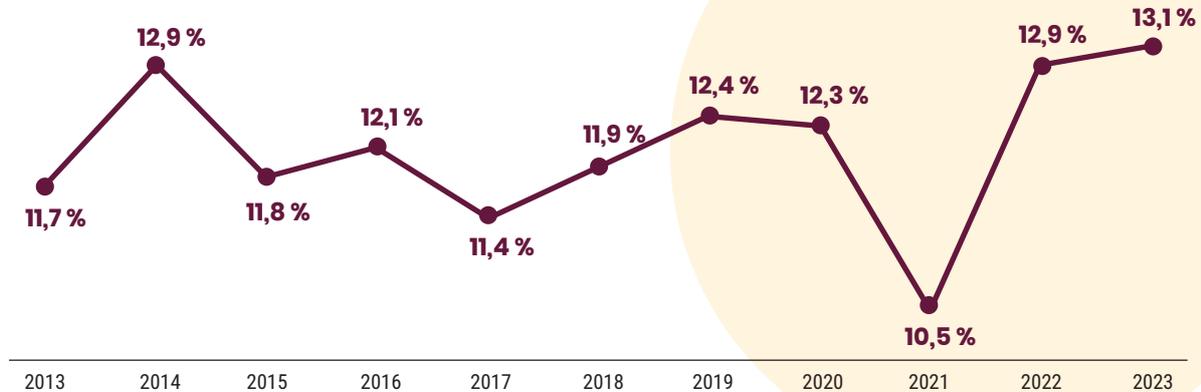
Et d'autre part **au niveau du ménage**: avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau / gaz / électricité / téléphone; ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1000 euros; ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température; ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile; être dans l'incapacité de remplacer des meubles abîmés; ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours; ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

Selon les dernières données Insee parues en juillet 2024, au début de l'année 2023, 13,6 % (13,1 % en France métropolitaine) de la population est en situation de privation matérielle et sociale, soit 9 millions de personnes. L'Insee précise qu'« en France métropolitaine, ce taux se stabilise à un niveau relativement élevé, un point au-dessus de la moyenne de la dernière décennie ».

Deux privations ont augmenté fortement début 2023: ne pas pouvoir, pour des raisons financières, manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours (+3 points par rapport à 2022), et ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement (+2 points). 12 % des personnes sont confrontées à chacune de ces privations en 2023.

Taux de privation matérielle et sociale (en %).

Source Insee. Champ : France métropolitaine, population vivant en logement ordinaire.



La pauvreté administrative

La pauvreté administrative se rapporte aux critères définis par l'administration pour attribuer des minima sociaux. Même s'ils ne sont pas en soi un seuil de pauvreté, ils donnent un éclairage en déterminant le niveau de vie minimal que la solidarité nationale reconnaît pour accorder une prestation, sans contrepartie de cotisations, à une personne ou une famille en situation de pauvreté ou de précarité.

Selon les dernières données de la Drees, **fin 2021, 4,32 millions de personnes sont allocataires d'un minimum social** pour un montant de dépenses de 30 milliards d'euros. Quatre minima sociaux - le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le minimum vieillesse et l'allocation de solidarité spécifique (ASS) - regroupent 96 % des allocations versées (soit 4,17 millions de personnes).

Les minima sociaux jouent un rôle déterminant pour réduire la pauvreté. D'après la Drees, la redistribution permet de réduire de 7,6 points le taux de pauvreté. En 2019, les prestations sociales non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, Garantie jeunes et prime d'activité) représentaient 19 % du revenu disponible des ménages modestes et 38 % de celui des ménages pauvres, en augmentant le niveau de vie des personnes pauvres de 335 € par mois en moyenne.

Les budgets de référence

C'est l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)¹ qui introduit en 2015 la notion de budget de référence avec la quantification d'un « revenu minimum décent par catégories de

ménage ». Réalisée à travers une démarche participative associant une trentaine de groupes de citoyens avec la consultation d'experts, cette méthode définit le contenu d'un panier de biens et services défini par le nombre et la durée de vie des biens et services ainsi que leur qualité et lieux d'achat, « ce qui permet - après valorisation de ce panier - d'aboutir à un budget minimum de référence, lequel varie bien sûr en fonction des configurations familiales ».

Dans les enseignements de l'étude présentés dans un rapport *Budgets de référence, budgets décents* publié en décembre 2022, le CNLE a pointé que les budgets sont constitués à plus ou moins les trois quarts de dépenses contraintes ou peu compressibles, et que « la vie décente se situe au-dessus du seuil de pauvreté monétaire conventionnel fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population en France métropolitaine. **En moyenne le seuil de vie décente avoisine 84 % du niveau de vie médian** du champ examiné (territoires et configurations familiales) ». Les budgets révèlent aussi « une frange de la population qui, sans être pauvre, a des ressources modestes et connaît régulièrement des manques ou des tensions budgétaires pour boucler les fins de mois ». Ce rapport est également l'occasion pour le CNLE de préciser que « le rattrapage des minima et prestations sociales destinées aux ménages pauvres et très pauvres reste en toile de fond de la lutte contre la pauvreté une exigence durable de toute stratégie nationale ».

La pauvreté subjective

Cette méthode ne se calcule pas sur les revenus des ménages ou leurs conditions de vie, mais sur la perception qu'ils ont de leur niveau de vie et de leur sentiment de pauvreté.

1. Créé en 1998, l'ONPES a fusionné fin 2019 avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) pour devenir une seule entité qui se nomme CNLE.

Elle est utilisée dans le **Baromètre d'opinion de la Drees sur la santé, la protection sociale, la précarité, la famille et la solidarité**² avec la question: « *Et vous personnellement, pensez-vous qu'il y a un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années?* ».

Dans la dernière édition 2022 publiée en janvier 2023, **17% des répondants estimaient pouvoir devenir pauvres dans les cinq prochaines années et 20% se considéraient déjà comme pauvres.** Le sentiment d'exposition au risque de pauvreté est remonté de 2 points par rapport à 2021. À noter qu'il varie très fortement selon le niveau de vie avec 89% des personnes appartenant aux 20% des ménages les plus aisés qui se sentent protégés, contre seulement 36% de celles appartenant aux 20% des ménages les plus modestes.

Et à la question « *Selon vous, pour vivre, quel est le montant dont doit disposer au minimum un individu par mois (en euros)?* », **la moyenne du revenu jugé minimal pour vivre s'élève à 1955 euros par mois en 2022, vs 1750 € de 2018 à 2021.**

Le Secours Populaire utilise également la notion de pauvreté subjective dans son Baromètre annuel de la pauvreté et de la précarité³ en posant la question: « *Pour vous, en dessous de quel revenu net par mois une personne seule est pauvre dans un pays comme la France?* ».

En 2023, en moyenne, les Français ont considéré qu'une personne seule est pauvre quand elle a un revenu mensuel net inférieur à 1377 euros. Ce chiffre est en hausse de 114 euros par rapport à 2022. Le Secours

Populaire indique que « *c'est la plus forte hausse de cet indicateur depuis la création du baromètre, se plaçant juste 6 euros sous la valeur mensuelle nette du SMIC, après sa revalorisation de 54 euros depuis septembre 2022. La hausse du seuil de pauvreté subjectif exprimée par les Français a donc été deux fois plus forte que celle du SMIC sur la période* ».

La pauvreté relationnelle

Dans son livre *L'attachement social* paru en 2023, le sociologue Serge Paugam rappelle qu'« *étudier les trajectoires des pauvres et leurs expériences vécues conduit inévitablement à examiner la fragilité et le risque de ruptures des liens avec leur famille, leur entourage, leurs amis, leurs communautés* ».

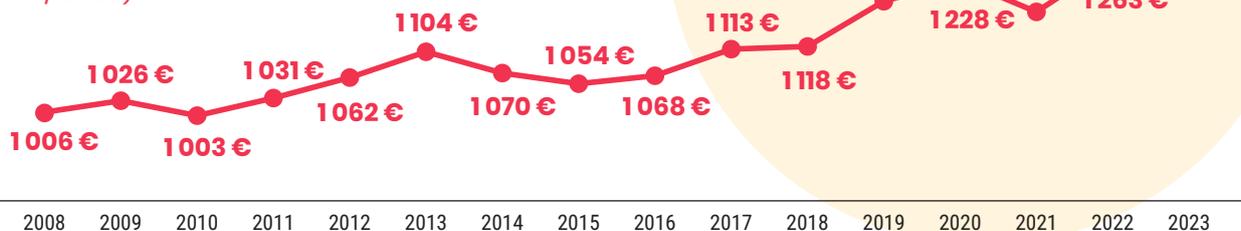
Il revient également sur la notion de **disqualification sociale**: « *La pauvreté est non seulement relative mais elle est construite socialement. Son sens est celui que la société lui donne. La disqualification sociale est une des formes possibles de relation entre une population désignée comme pauvre en fonction de sa dépendance à l'égard des services sociaux et le reste de la société. Le fait même d'être assisté assigne les "pauvres" à une carrière spécifique, altère leur identité préalable et devient un stigmate marquant l'ensemble de leurs rapports à autrui. Lorsque la pauvreté est combattue et jugée intolérable par la collectivité dans son ensemble, son statut social ne peut être que dévalorisé. Les pauvres sont par conséquent contraints de vivre leur situation dans l'isolement* ». ...

Seuil de pauvreté subjectif.

Source : 17^e baromètre Ipsos / Secours Populaire : Privations et peur du lendemain, 2023

Seuil de pauvreté
subjectif moyen :

1 377 €
(+114 € / 2022)



2. Enquête réalisée par l'institut BVA, en face-à-face auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. 4 002 personnes ont été interrogées du 17 octobre au 16 décembre 2022.

3. Enquête réalisée par Ipsos auprès de 996 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 16 ans et plus, par téléphone du 17 au 18 juin 2023.



L'éclairage de Serge Paugam, sociologue

Serge Paugam est sociologue, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS et directeur du Centre Maurice Halbwachs (CNRS/EHESS/ENS/INRAE). Il a fondé et dirige la revue *Sociologie* et la collection « Le Lien social » aux PUF. Il est connu pour ses ouvrages sur la pauvreté, les inégalités et les ruptures sociales, parmi lesquels « La disqualification sociale » (PUF, 1991), « Les formes élémentaires de la pauvreté » (PUF, 2005) et « Ce que les riches pensent des pauvres » (Seuil, 2017). Son dernier ouvrage « L'attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine », publié en 2023 aux éditions du Seuil, éclaire les multiples manières qu'ont les individus et les groupes de faire société.

Que reprenez-vous des résultats de notre étude ?

Serge Paugam. Je souligne bien sûr l'intérêt de réaliser une étude uniquement sur des personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté alors que les études portent majoritairement sur la population générale. Et les difficultés vécues au quotidien par ces personnes avec de petites retraites confirme que le pouvoir d'achat est au cœur du débat social. Bien sûr, en tant que spécialiste des liens sociaux, je me suis beaucoup intéressé aux questions sur les relations avec l'entourage et la solitude. 10 % n'ont pas de contacts avec des membres de leur famille proche, 14 % ressentent très fréquemment l'épreuve de la solitude, ce n'est pas négligeable. Le sentiment de solitude est un indicateur de mal-être tout comme le sentiment d'abandon qui concerne ici plus d'un tiers des 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté. Et l'écart significatif entre le milieu rural et le milieu urbain renvoie à la crise traversée par le monde rural, avec la disparition des services publics, du tissu associatif, des lieux de vie sociale, qui draine un profond mal-être qu'on a pu voir s'exprimer lors des dernières élections.

Quel est l'intérêt de faire de la pauvreté relationnelle un véritable indicateur de pauvreté ?

S. P. Quand j'analyse la pauvreté relationnelle dans mes travaux, je croise deux dimensions du lien social : la protection et la reconnaissance. La pauvreté relationnelle a souvent été comprise comme le manque de possibilité d'être aidé mais ce qui me semble tout aussi fondamental, c'est l'épreuve de se sentir inutile et de ne pas trouver sa place dans un tissu social et dans la société en général, de ne compter pour personne, d'être presque invisible. Définir la pauvreté par le seuil de revenus est une convention qu'il faut accepter mais ça ne suffit évidemment pas. D'où l'intérêt de prendre compte la

pauvreté relationnelle et de l'intégrer dans les indicateurs de base de la pauvreté. Le manque de reconnaissance est d'ailleurs à mettre en relation avec les résultats de votre étude et les difficultés d'entrer dans la vieillesse en étant vulnérable avec un risque fort de corrélations entre la pauvreté monétaire, les privations matérielles, la solitude et le sentiment d'abandon.

Comment expliquer que près de 70 % des personnes âgées pauvres ne souhaitent pas être accompagnées pour obtenir des aides ?

S. P. Dans mes travaux sur la disqualification sociale, j'ai constaté la souffrance de se sentir dépendant à des aides sociales et d'entrer dans une « carrière » d'assisté. À la mise en place du RMI à la fin des années 1980, il y avait eu la volonté de transformer, d'adoucir la relation d'assistance en parlant en termes de droits et en donnant du crédit à une politique sociale qui a pour but d'insérer les personnes les plus défavorisées. Il y a aujourd'hui une difficulté à penser l'intervention sociale dans

“ *La pauvreté relationnelle a souvent été comprise comme le manque de possibilité d'être aidé mais ce qui me semble tout aussi fondamental, c'est l'épreuve de se sentir inutile et de ne pas trouver sa place dans un tissu social et dans la société en général, de ne compter pour personne, d'être presque invisible.* ”

cet esprit car l'accompagnement social est assez limité et souvent vécu sous le mode de la sanction. L'amplification depuis plusieurs années des discours politiques qui stigmatisent les pauvres et qui remettent en question la légitimité à bénéficier d'aides quand on a des difficultés va à l'encontre du principe d'avoir des droits et renforce le sentiment de disqualification sociale, d'être inutile et incapable de se prendre en charge. Ce risque réel d'être stigmatisé dans sa situation de pauvreté, d'être culpabilisé, d'être considéré comme un profiteur du système, explique la difficulté ou la résistance des personnes à accepter une aide pourtant légitime quand l'accompagnement social est ressenti comme une atteinte à l'autonomie, avec une potentielle remise en question de ses aptitudes à être un citoyen.

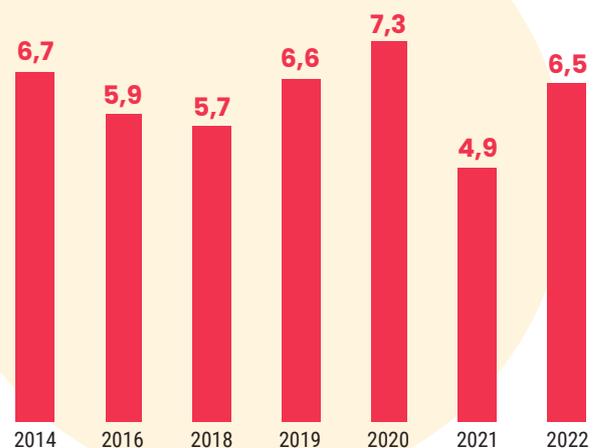


La dimension relationnelle de la pauvreté est abordée dans l'étude Insee SRCV sur la privation matérielle et sociale, en cherchant à savoir combien de personnes ne peuvent pas se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières.

Une note Insee Première parue en 2019 était consacrée à l'isolement en proposant un focus sur les liens entre isolement⁴ et difficultés socio-économiques: « Comparativement aux personnes non isolées, les personnes isolées de leur famille et de leur entourage sont moins diplômées, moins souvent en emploi, plus souvent retraitées, et plus souvent en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle. Lorsqu'elles travaillent, elles sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires, plus souvent en contrat à durée déterminée (CDD), et travaillent plus fréquemment de nuit. Ce sont aussi des personnes plus âgées et plus souvent des hommes. Enfin, elles sont à peine plus nombreuses à vivre seules que celles qui ne sont pas isolées ».

Se retrouver régulièrement avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas (en %).

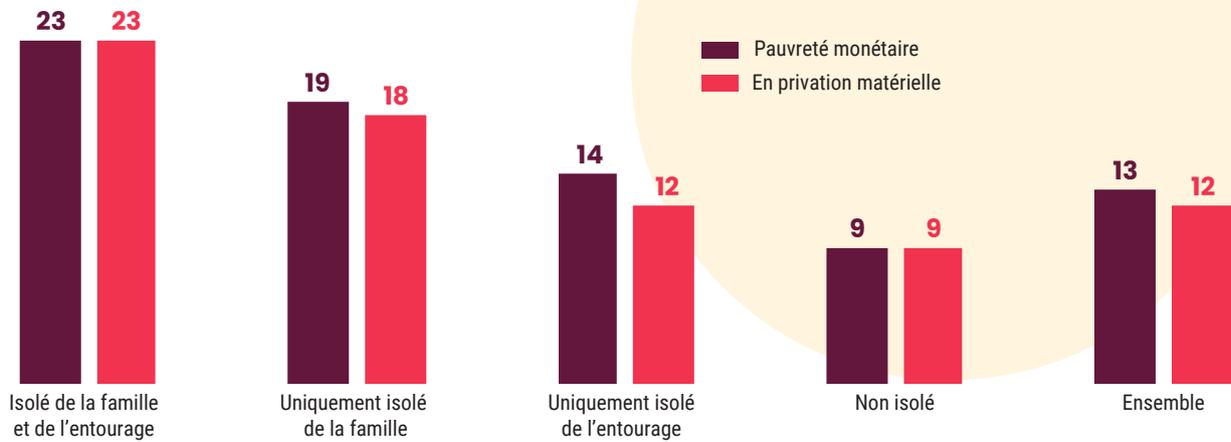
Source : enquête SRCV



4. Étude de la fréquence des contacts distants et des rencontres d'une part avec l'entourage (défini au sens large: amis, voisins, collègues) et d'autre part avec la famille (hors ménage) à l'aide d'une échelle allant de « jamais » à « chaque jour ou pratiquement ». L'isolement est défini par un seuil limite d'une rencontre ou d'un contact mensuel pour établir une situation d'isolement relatif.

Part des personnes en situation de pauvreté parmi les personnes isolées en 2015 (en %).

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Source : Insee, enquête SRCV 2015.

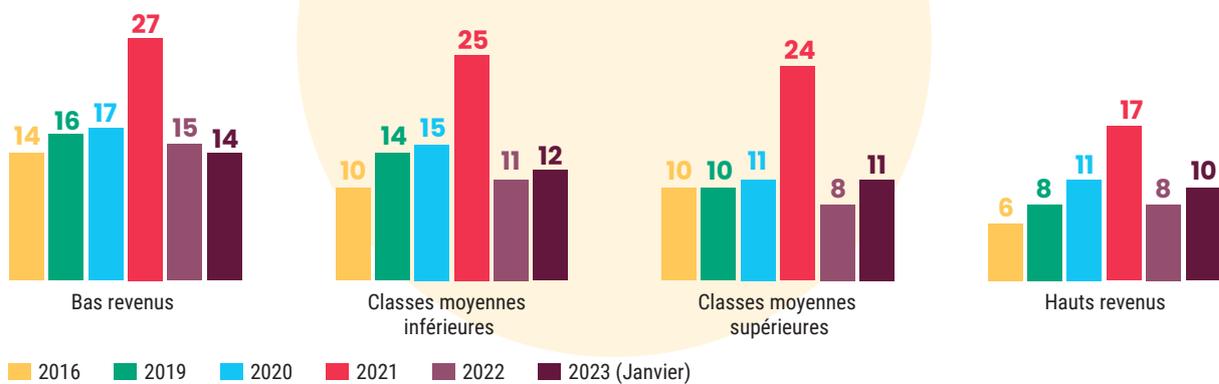


La Fondation de France publie depuis 2010 une étude sur les solitudes. Dans sa 13e édition⁵ parue en janvier 2024, la Fondation pointe que **la faiblesse des interactions sociales continue de toucher prioritairement les plus modestes.** « Les personnes isolées, de même que celles se sentant seules, sont beaucoup plus nombreuses dans les zones rurales fragilisées et

les quartiers prioritaires: des territoires où le taux de pauvreté est trois fois plus élevé que la moyenne métropolitaine, et le taux de chômage une fois et demi supérieur. Les géographies de l'isolement se calquent donc sensiblement sur celles de la précarité, voire de la grande pauvreté. »

Évolution de la part des personnes isolées selon le niveau de revenus.

Source : Fondation de France



5. Enquête en ligne réalisée par le Credoc du 13 au 26 janvier 2023, auprès de 3 051 individus représentatifs de la population de 15 ans et plus. Une deuxième enquête en ligne s'est déroulée entre le 22 juin et le 20 juillet 2023 auprès de 3 635 individus âgés de 15 ans et plus.

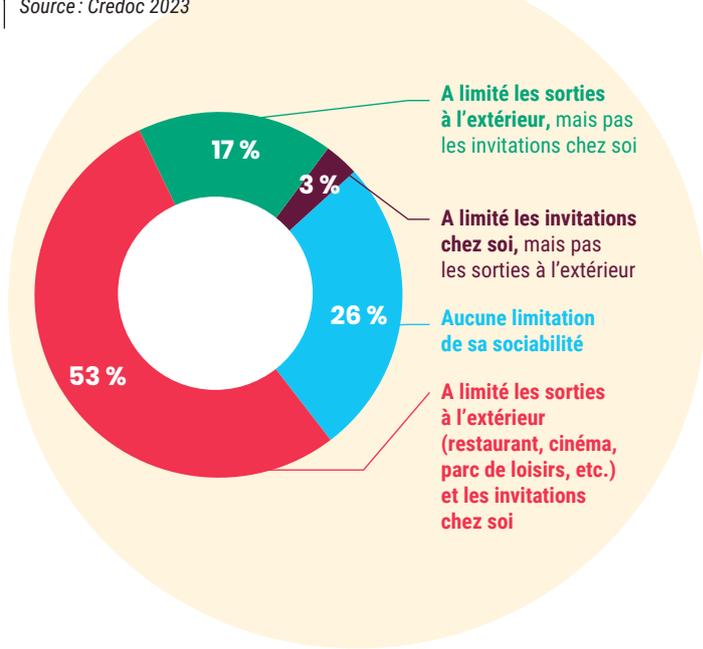
En 2023, le Credoc a réalisé à la demande de la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) une étude sur **les effets de l'inflation sur la sociabilité des Français** dans le cadre de son enquête⁶ "Conditions de vie et aspirations".

Si 53 % des Français ont limité leurs sorties extérieures et les invitations à leur domicile, les scores sont plus importants pour notamment les chômeurs (69 %), les bas revenus (66 %), les classes moyennes inférieures (64 %) et les locataires du parc social (67 %).

Un tiers des répondants qui limite ses invitations depuis l'inflation craint de basculer dans la pauvreté.

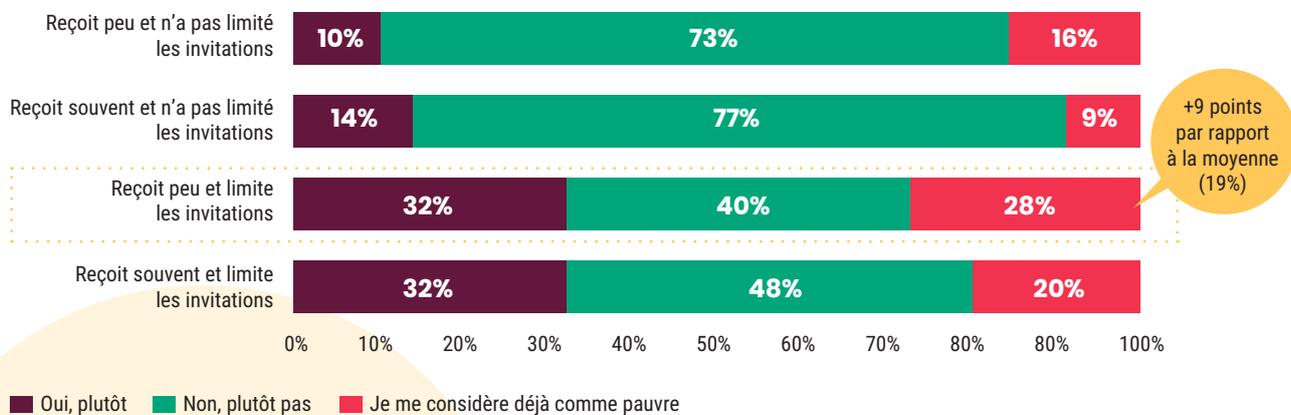
La moitié de la population a restreint à la fois la sociabilité chez soi et à l'extérieur.

Source : Credoc 2023



Vous personnellement, pensez-vous qu'il y a un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années ?

Source : Credoc 2023



Les travaux des Petits Frères des Pauvres

- Dans leurs différents rapports réalisés depuis 2017 sur la solitude et l'isolement des personnes âgées, les Petits Frères des Pauvres ont souligné à chaque fois les liens étroits entre pauvreté et isolement. Les données sont développées dans la partie « Pauvreté des personnes âgées » en page 35.

6. 3051 personnes âgées de 15 ans et plus interrogées en ligne, entre le 13 et le 26 janvier 2023.

Quelques indicateurs associatifs

Même si les indicateurs proposés par différents acteurs du secteur associatif reposent sur des données concernant des personnes qui présentent des difficultés ou des fragilités, ils montrent l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des publics accueillis.

Depuis près de trente ans, le Secours Catholique publie un rapport annuel sur l'état de la pauvreté, fondé sur des remontées statistiques fournies par les bénévoles de l'association à partir du profil des personnes qu'ils accompagnent dans l'année. Dans son édition 2023, le Secours Catholique constate une aggravation de la pauvreté: « Parmi les personnes accueillies par le Secours Catholique, en tenant compte de l'inflation qui érode le pouvoir d'achat, le niveau de vie médian a baissé de 7,6 % en un an. Il s'établit à 538 euros par mois en 2022 (contre 579 euros en 2021 en euros constants 2022), soit 18 euros par jour pour subvenir à tous ses besoins dont le logement... une mission impossible. C'est moins de la moitié du seuil de pauvreté (que nous estimons à 1211 euros en 2022) ». Le Secours Catholique évoque également dans son rapport les dimensions cachées de la pauvreté.

Dans leur rapport annuel 2022-2023, les Restos du Cœur indiquent une hausse de 18 % du nombre de personnes accueillies et précisent que 38 % des familles accueillies n'ont plus rien pour vivre une fois leurs charges et endettements payés.

Pauvreté et précarité

Même si les liens entre précarité et pauvreté sont étroits, la précarité se définit d'abord par les notions d'insécurité et d'incertitude qui peuvent conduire à une difficulté ou une impossibilité d'accéder à des droits fondamentaux. Le Haut Comité de la santé publique précisait d'ailleurs en 1998 que « la précarité ne caractérise pas une catégorie sociale particulière mais est le résultat d'un enchaînement d'événements et d'expériences qui débouchent sur des situations de fragilisation économique, sociale et familiale ». La précarité peut ainsi ne pas toucher uniquement les personnes pauvres mais aussi des personnes bénéficiant de revenus stables et qui, à un moment donné, vont se retrouver dans une insécurité concernant notamment leur logement, leur alimentation, leur santé... La précarité prend alors plusieurs formes: précarité énergétique, alimentaire, mal-logement.

La précarité énergétique

La loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, donne une définition légale de la précarité énergétique: « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie

nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Selon les dernières données 2023 de l'Observatoire nationale de la précarité énergétique (ONPE), 26 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2022-2023 pendant au moins 24 heures dont 42 % pour des raisons financières ; 79 % des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées (+ 10 points par rapport à l'année précédente) et **les Français les plus modestes ont dépensé plus de 8 % de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement en 2021. En 2021, 3,4 millions de ménages étaient en situation de précarité énergétique en France métropolitaine.**

La précarité alimentaire

La FAO (*Food and Agriculture Organization*) définit la précarité alimentaire comme l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive.

En France, le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) estimait, à sa création en 2020, que **l'aide alimentaire concerne 7 millions de personnes**, un chiffre que les Banques alimentaires estiment en-deçà de la réalité, la demande d'aide alimentaire restant « une démarche souvent difficile ou mal connue ». L'étude "Profils", menée en 2022 par les Banques alimentaires auprès d'associations et de Centres communaux d'action sociale partenaires du réseau, révèle une hausse de 9 % du recours à l'aide alimentaire, précisant que ce recours a triplé entre 2011 et 2022.

Le mal logement

La Fondation Abbé Pierre identifie le nombre de personnes en situation de mal-logement, à savoir les personnes privées de domicile personnel (dont les personnes sans domicile, les personnes dont la résidence principale est une chambre d'hôtel, les personnes logeant dans des habitations de fortune et les personnes en hébergement "contraint" chez des tiers). Elle comptabilise également les personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles et celles vivant dans un logement dont le surpeuplement est "accentué". Dans son dernier rapport publié en février 2024, la Fondation Abbé Pierre estime à **4,2 millions le nombre de personnes souffrant de mal-logement ou d'absence de logement personnel et à 12,1 millions le nombre de personnes touchées à des degrés divers par la crise du logement.**



À RETENIR

- Le taux de pauvreté est actuellement de 14,4 % soit 9,1 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire fixé à 1216 € par mois pour une personne vivant seule et 1824 € pour un couple sans enfants (Insee).
- La pauvreté est multidimensionnelle et il est pertinent de l'analyser avec plusieurs approches : pauvreté matérielle et sociale, budgets de référence, pauvreté subjective, pauvreté relationnelle...
- 13,1 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine en 2023, avec une hausse de la privation pour la consommation de produits protéinés et pour se chauffer correctement (Insee).
- En 2019, les prestations sociales non contributives représentaient 19 % du revenu disponible des ménages modestes et 38 % de celui des ménages pauvres. La redistribution réduit de 7,6 points le taux de pauvreté (Drees).
- 17 % des Français estiment pouvoir devenir pauvres dans les cinq prochaines années et 20 % se considèrent déjà comme pauvres. (Drees).

LA PAUVRETÉ des personnes âgées

- **Nota bene :** les chiffres 2022 Insee sur la pauvreté publiés en juillet 2024 ne donnent pas, au moment de la rédaction de ce rapport, des données détaillées. Nous nous appuyons donc sur les données précédentes pour certaines analyses.

Comme le rappellent les sociologues Nathalie Augris et Catherine Bac dans un article de 2008 consacré à l'évolution de la pauvreté des personnes âgées, « longtemps, la prise en charge des personnes âgées a relevé de la solidarité familiale, et celle de la vieillesse pauvre, de la charité privée. Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que sont apparues les premières lois d'assistance aux personnes âgées ». On peut également souligner que jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la pauvreté de ceux qu'on appelait les vieillards était le plus souvent amalgamée dans la catégorie beaucoup plus large des indigents (qui regroupait également des infirmes, des malades ou des orphelins), pris en charge, quand ils n'avaient pas de famille en capacité de s'occuper d'eux et de subvenir à leurs besoins, dans des hospices.

Depuis 1945, une forte régression de la pauvreté des personnes âgées

Dès le début du XX^e siècle, la population et l'espérance de vie qui augmentent font basculer dans la pauvreté de plus en plus de personnes âgées qui ne sont plus capables de travailler: des mesures pour résorber cette pauvreté apparaissent alors. En 1905,

une loi sur l'assistance aux vieillards de plus de 70 ans en incapacité de travailler, ainsi qu'aux infirmes et aux incurables, attribue aux bénéficiaires une allocation mensuelle puis à partir de 1910 des assurances vieillesse par catégorie de professions, comme les retraites ouvrières et paysannes, voient le jour.

La création de régimes de retraite pour résorber la pauvreté des personnes âgées

En 1945, la création de la Sécurité sociale, en instituant des régimes de retraite, va largement participer de la réduction la pauvreté des personnes âgées, comme le soulignent Nathalie Augris et Caroline Bac: « La mise en place des régimes de retraite de la Sécurité sociale, en 1945, constitue la principale raison du recul de la pauvreté des personnes âgées en France au cours de la deuxième partie du XX^e siècle. En effet, la généralisation et l'amélioration continue depuis leur création des régimes de retraite permettent, aujourd'hui, de couvrir la totalité des individus ayant exercé une activité professionnelle et de leur verser une retraite ». Ainsi, selon des données Drees, la pension moyenne de droit direct des retraités résidant en France a augmenté de 21 % entre les générations nées en 1930 et en 1950, « les individus récemment retraités ayant eu des carrières plus favorables que leurs aînés ».

Selon les derniers chiffres de l'Assurance retraite, au 31 décembre 2021, 83 % des retraités d'un régime français ont une pension du régime général et fin 2022, le régime général versait une pension à 15 millions de retraités de droit direct ou dérivé. Fin 2021, la pension brute mensuelle moyenne de droit direct des retraités résidant en France, après prise en compte de l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus, s'élève à 1531 euros, soit 1420 euros nets des prélèvements sociaux (source Drees).

Répartition par tranche d'âge des retraités du régime général au 31 décembre 2022.

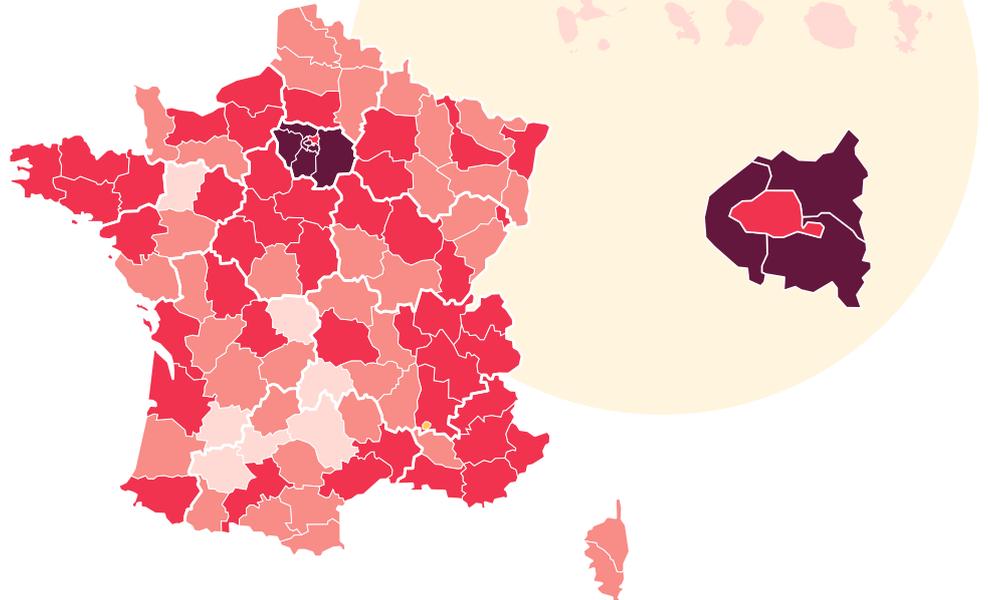
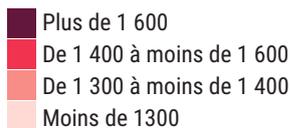
Source : Assurance retraite

	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%
Moins de 67 ans	1 411 607	21,3 %	1 566 274	18,6 %	2 977 881	19,8 %
67-74 ans	2 553 699	38,5 %	2 976 310	35,4 %	5 530 009	36,7 %
75-84 ans	1 948 489	29,4 %	2 423 202	28,8 %	4 371 691	29,0 %
85 ans ou plus	724 484	10,9 %	1 445 106	17,2 %	2 169 590	14,4 %
Ensemble	6 638 279	100,0 %	8 410 892	100,0 %	15 049 171	100,0 %
Âge moyen	73,9 ans		75,4 ans		74,8 ans	

Montant brut mensuel moyen de la pension de droit direct (y compris éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) par département.

Source DREES, EIR.

Montant en euros



Note > Fin 2016, la pension de droit direct (y compris éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) moyenne brute des retraités résidant en France est de 1 468 euros. La moyenne est estimée globalement pour les DROM.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct (y compris éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) et résidant en France (hors Mayotte).

Parmi les nouveaux retraités ayant une date d'effet en 2022, 340 272 retraités ont une carrière complète au régime général, soit près de 48 %. Cette part est de 52 % pour les hommes et 45 % pour les femmes.

Depuis 1956, un minimum vieillesse pour garantir un minimum de ressources

Il existait depuis 1941 une allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) destinée aux travailleurs de 65 ans et plus (60 ans en cas d'inaptitude au travail), de nationalité française, sans ressources suffisantes, non cumulable avec une pension légale. Le "minimum vieillesse" est instauré en 1956 pour garantir un minimum de ressources aux personnes âgées sans ou avec de faibles ressources. **Premier minimum social créé, le minimum vieillesse est une allocation dont le montant ne dépend pas des cotisations de l'assuré**, financée par la solidarité nationale et différentielle (montant différentiel entre les revenus, dont les pensions et les allocations déjà perçues, et le plafond de ressources autorisés). Non obligatoire ni automatique, elle est attribuée sous conditions de ressources et réservée aux personnes de 65 ans et plus (60 ans en cas d'inaptitude au travail).

Depuis 1956 et jusqu'à la fin 2006, le minimum vieillesse était un dispositif "à deux étages", composé d'allocations dites "de premier étage" et d'une prestation chapeau: l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV). En 2006, une réforme instaure l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) qui se substitue pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes prestations et permet d'atteindre le même niveau de revenu. Depuis 2007, les bénéficiaires du minimum vieillesse regroupent les détenteurs d'une des deux allocations vieillesse. Compte tenu de son financement par la solidarité nationale, le minimum vieillesse est récupérable sur succession.

La législation du minimum vieillesse a évolué à plusieurs reprises: ouverture aux étrangers non communautaires résidant en France en 1998 ; depuis 2011, les pensionnés de nationalité étrangère (hors UE et Confédération Suisse) doivent être titulaires depuis au moins 10 ans et sur une période continue, d'un titre de séjour ; en 2023, la condition de résidence en France est passé d'au moins six mois dans l'année à neuf ; hausse en 2023 du plafond de récupération sur succession avec une revalorisation annuelle.

Un peu plus de 4 % des 65 ans et plus touchent le minimum vieillesse

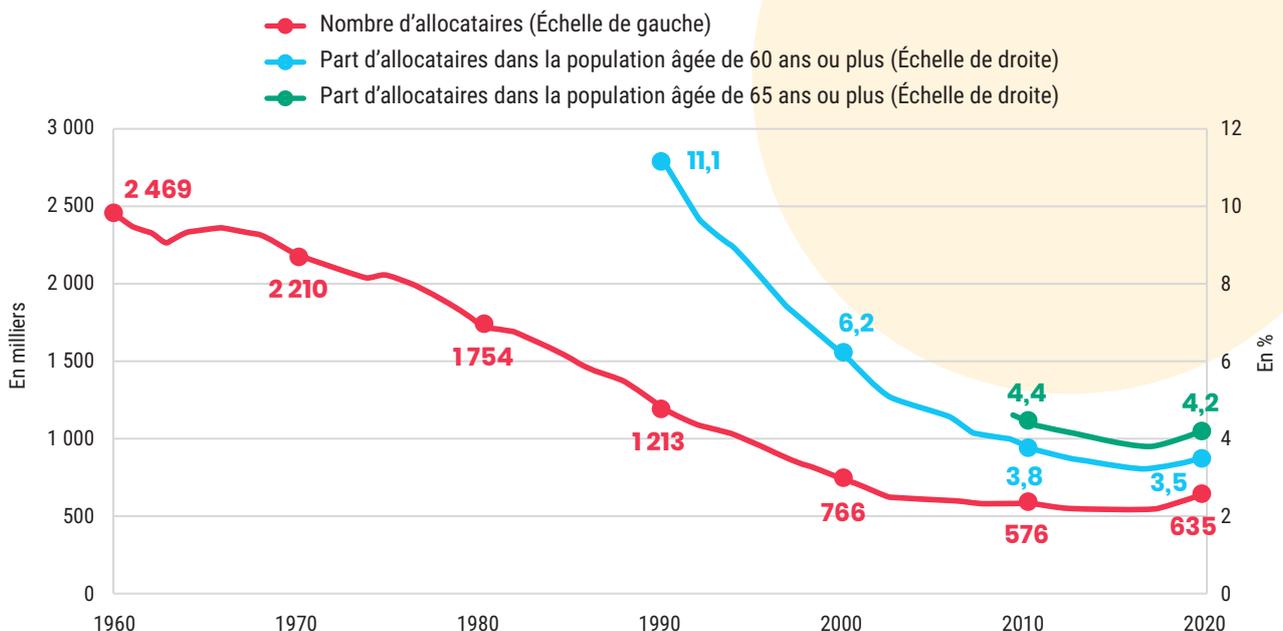
Dans un article consacré au minimum vieillesse, les sociologues Hélène Chaput, Katia Julienne et Michèle Lelièvre précisait qu'« en 2007, les titulaires d'un minimum vieillesse ne représentent que 6 % de la population des plus de 65 ans, soit huit fois moins qu'en 1960 où ils totalisaient pratiquement la moitié de cette classe d'âge ». En 2015, ce sont les sociologues Céline Arnold et Michèle Lelièvre qui constatent que la part des personnes de 65 ans ou plus appartenant à un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse, est passée de 12,2 % en 1996 à 3,2 % en 2012, et même de 17,8 % à 3,5 % chez les plus de 75 ans ; elles observent cependant que la décroissance des effectifs, entamée dès les années 1960 et très marquée jusqu'en 2003, et est plus modérée depuis. Elles précisent également que « depuis 2010, les effectifs baissent à nouveau, malgré la poursuite des revalorisations (+4,7 % en 2010, 2011 et 2012), sous l'effet du report progressif de l'âge de départ à la retraite introduit par la réforme de 2010 : la génération 1952 qui atteignait 60 ans en 2012 n'a pu bénéficier de l'Aspa (au titre de l'inaptitude au travail) qu'à partir de 60 ans et neuf mois, ralentissant le flux des nouveaux entrants dans la prestation ».

Selon les dernières données Drees, fin 2020, **635 300 personnes bénéficiaient du minimum vieillesse** (Allocation supplémentaire du minimum vieillesse et Allocation de solidarité aux personnes âgées) soit un peu plus de 4 % de la population des 65 ans et plus. 84 % des bénéficiaires reçoivent leur allocation du régime général. Les allocataires n'ayant pas de retraite en propre (10 %) la reçoivent du Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Saspa), tandis que les anciens salariés ou anciens non-salariés agricoles (6 %) la reçoivent du régime agricole.

En 2020 et pour la troisième année consécutive, le nombre d'allocataires du minimum vieillesse a augmenté de 5,6 % (5,9 % en 2019 et 3,2 % en 2018). La Drees explique cette tendance à la hausse en grande partie par le plan de revalorisation du minimum vieillesse mis en place sur trois ans, qui a augmenté le nombre de personnes éligibles au dispositif. À noter que c'est à la Mutualité sociale agricole (MSA) que le nombre d'allocataires du minimum vieillesse est en plus forte hausse en 2020 (+9 %).

Évolution du nombre d'allocataires de l'ASV ou de l'Aspa (depuis 1960) et de leur part parmi la population âgée de 60 ans ou plus (depuis 1990).

Source DREES, enquête sur les allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2020 ; Fonds de solidarité vieillesse ; Insee, estimations de la population.



Lecture > Fin 2020, 635 000 personnes perçoivent l'ASV ou l'Aspa.

Champs > Ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse.

Un niveau de vie médian des retraités supérieur à l'ensemble de la population

À cette mise en place de régimes de retraite et à la création du minimum vieillesse qui sont des avancées majeures dans notre système de protection sociale, se sont ajoutés plusieurs paramètres sociétaux qui ont également contribué à faire baisser drastiquement la pauvreté des personnes âgées au cours des dernières décennies: arrivée massive du travail des femmes depuis les années soixante, hausse globale des niveaux de vie et des patrimoines, sans oublier le contexte économiquement favorable pendant la période des Trente glorieuses et les améliorations apportées au système de retraite, comme les retraites complémentaires rendues obligatoires en 1972.

Les personnes âgées, autrefois les plus exposées à la pauvreté, se trouvent désormais dans une situation beaucoup plus privilégiée. Selon le Conseil d'orientation des retraites, le niveau de vie relatif des retraités a progressé de 30 points entre 1970 et le début des années 2000.

Si on analyse l'évolution du niveau de vie⁷ entre les retraités et l'ensemble de la population, on constate qu'il est légèrement supérieur pour les retraités. En 2019, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, le niveau de vie médian des retraités vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire (hors institution) s'élève à 1900 euros par

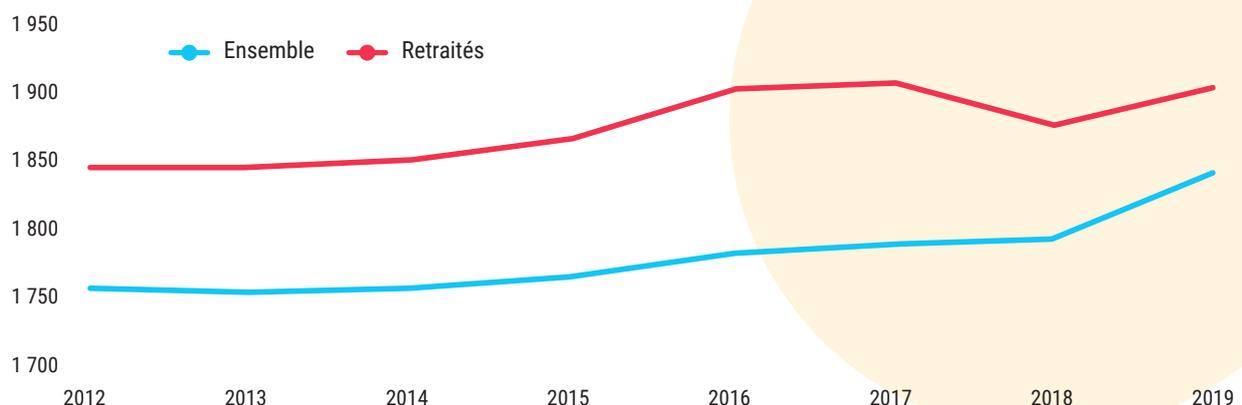
mois, supérieur de 3,3 % au niveau de vie médian de l'ensemble de la population, qui est de 1840 euros par mois. La Drees précise que « leur revenu est en moyenne moins élevé, mais cela est contrebalancé par le fait qu'ils ont plus rarement des enfants à charge et davantage de revenus du patrimoine ».

Si on analyse la pauvreté des personnes âgées par l'approche monétaire du **taux de pauvreté, le nombre de personnes de 65 ans et plus sous le seuil de pauvreté a été, selon Nathalie Augris et Caroline Bac, divisé par 3,5 entre 1970 et 2006, avec un taux de pauvreté qui a chuté de 35 % en 1970 à 10 % en 2006.** Depuis le début des années 1980, on trouve proportionnellement plus de personnes pauvres parmi l'ensemble de la population que chez les personnes âgées.

Et en effet, selon des données Insee, le taux de pauvreté des 65 ans et plus est inférieur à celui de l'ensemble de la population. **En 2022, le taux de pauvreté des 65 ans et plus est de 11,1 % vs 14,4 % pour l'ensemble de la population** (10,6 % pour les 65-74 ans, 11,4 % pour les 75 ans et plus) Ce sont depuis plusieurs années les jeunes, les familles monoparentales, les personnes sans diplôme, les personnes en emploi précaire et les travailleurs indépendants, les chômeuses et chômeurs qui sont le plus exposées à la pauvreté.

Niveau de vie mensuel médian des retraités et de l'ensemble de la population, en euros constants de 2019.

Sources : DREES et Insee.

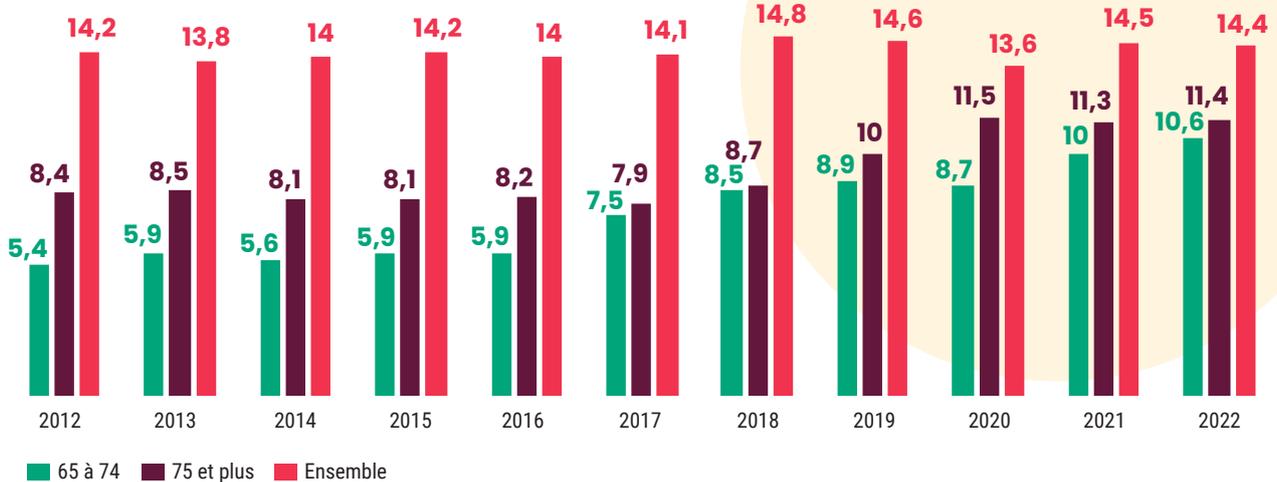


Champs > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, dont la personne de référence n'est pas étudiante.

7. Le revenu disponible correspond aux ressources que le ménage possède pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants), les revenus de remplacement (allocations chômage, préretraites, retraites, pensions d'invalidité), les pensions alimentaires, les revenus du patrimoine et les prestations sociales monétaires non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, prime d'activité, Garantie jeunes), nets des impôts directs et des cotisations et contributions sociales. Le niveau de vie d'un ménage est égal à son revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) qui le composent.

Taux de pauvreté des 65 ans et plus vs l'ensemble de la population de 2012 à 2022 (en %).

Source Insee

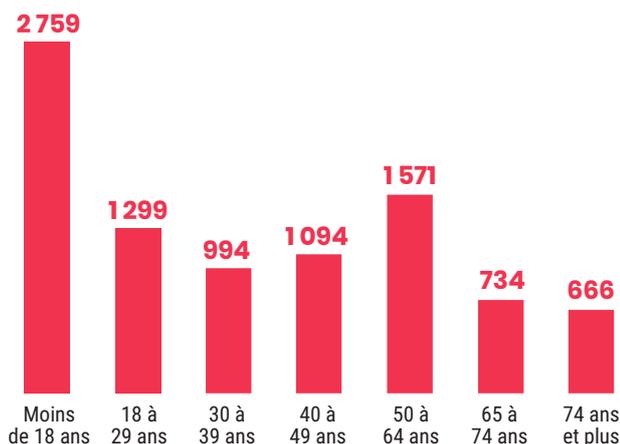


Environ deux millions de personnes de 60 ans et plus sont pauvres, soit 22% de la population sous le seuil de pauvreté

La statistique officielle des données est un peu différente en fonction des méthodologies. La première calcule le taux de pauvreté évalué à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en privilégiant une répartition en trois tranches d'âge: les 50 à 64 ans, les 65 à 74 ans et les 75 ans et plus. Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) propose de son côté des données sur le taux de pauvreté



Nombre de personnes pauvres en 2021 par tranches d'âge (en milliers).



des 60 ans et plus, scindés en deux tranches d'âge (60-74 ans et 75 ans et plus) en se basant sur le rapprochement des données fiscales fournies à l'Insee par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations: la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). Cette méthodologie différente donne également un taux de pauvreté des 60-74 ans de 11,5% et un taux de pauvreté des 75 ans et plus de 11%

Une autre approche se fait par statut d'activité et donne un taux de pauvreté des retraités (sans spécificité de tranches d'âge) de 10,9%.

En 2022, en se basant sur le taux de pauvreté, nous estimons⁸ le nombre de personnes âgées pauvres de 60 ans et plus à environ deux millions de personnes, soit plus de 10 % de cette population et 22 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté.

Concernant la pauvreté en conditions de vie, la statistique officielle propose des données sur les 60 ans et plus réparties en deux tranches d'âge, les 60-74 ans et les 75 ans et plus. Selon cet indicateur, en 2022, le taux de privation matérielle et sociale des 60-74 ans est de 12,1 %, celui des 75 ans et plus de 7,6 % et celui de l'ensemble de la population de 14 %.

Il est intéressant de noter que dans le rapport public consacré aux petites retraites réalisé en 2021, les deux rapporteurs - les députés Lionel Causse et Nicolas Turquois - avaient retenu le montant de 1000 euros pour définir les petites pensions, en précisant : « La connotation symbolique est évidente mais elle correspond surtout à quelques euros près au seuil de pauvreté pour une personne seule : une petite pension est donc indirectement appréciée ici comme la pension ne permettant pas à elle seule de sortir du seuil de pauvreté ». Ils estimaient « qu'un tiers des retraités (31 % exactement) sont concernés par ce que nous définissons comme une petite pension. Si on considère aussi les pensions de réversion, la part des

pensions inférieures à 1000 euros serait de 28 % (et de 22 % en excluant les assurés ayant eu une part significative de leur carrière à l'étranger) ».

Ces chiffres s'appuyaient sur des données transmises par la Direction de la sécurité sociale (DSS) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et comme le précisait les auteurs, « seules les pensions (de droit direct ou dérivé) ont été prises en compte pour le seuil des 1000 euros. L'existence d'autres revenus (prestations sociales, revenus du patrimoine, revenus du foyer...) a une importance majeure pour l'approche en conditions de vie mais ne relève pas du périmètre de cette mission ».

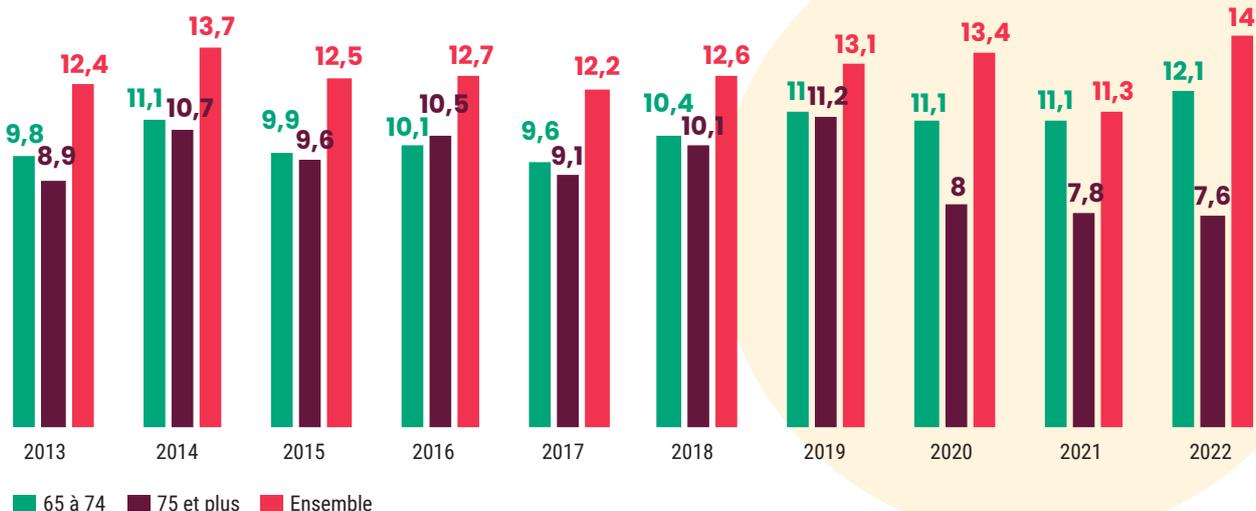
Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a d'ailleurs estimé dans un dossier de 2023 sur le niveau de vie des retraités et les petites retraites, que le lien entre petites pensions et niveau de vie modeste est « **étroit pour les 40 % de retraités qui vivent seuls. Pour les autres retraités, le fait de vivre en couple peut permettre de compenser une faible pension si le conjoint a des revenus plus élevés** ».

Au-delà des données globales, la persistance de fortes inégalités

Il est à l'évidence complexe de définir très précisément le nombre de personnes âgées pauvres, tant les indicateurs varient, tant les statistiques publiques transmettent des données sur des tranches d'âge

Évolution du taux de privations matérielles et sociales selon l'âge, 2013-2022 (en %).

Source : Insee SRCV 2013-2022. Taux de privation matérielle et sociale (au moins 5 difficultés sur 13)



8. Cette estimation prend en compte les données INSEE qui établissent à 1540000 le nombre de personnes de 65 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté (à 60 %) en 2022 auxquelles nous ajoutons la part des 60 à 64 ans. Dans la mesure où l'INSEE ne communique pas directement de données sur les 60-64 ans, nous avons appliqué le taux de pauvreté observé pour les 50-64 ans et qui s'élève à 12 % selon l'INSEE au nombre total d'individus âgés de 60 à 64 ans et représentent 4 millions de personnes aujourd'hui (12 % de 4 millions soit 480 000 personnes). En cumulant ces résultats, nous arrivons à un total d'environ 2 millions de personnes âgées de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté en France.

différentes, tant le détail des situations individuelles est très hétérogène et peut ne pas refléter la réalité. C'est d'ailleurs ce que soulignait le COR dans le dossier de 2023, en indiquant que « *la perception du minimum vieillesse n'implique pas nécessairement d'être pauvre, même si le montant du minimum vieillesse est en-deçà du seuil de pauvreté. En effet, les revenus des ménages bénéficiaires du minimum vieillesse peuvent être complétés par d'autres allocations, telles que les allocations logement, ce qui permet à ces ménages de sortir de la pauvreté monétaire et que la Drees estimait qu'environ 50 % des 650 000 bénéficiaires de l'Aspa étaient sous le seuil de pauvreté en 2018* ».

Cependant, plusieurs caractéristiques des personnes âgées en situation de pauvreté se retrouvent quels que soient les indicateurs.

Personnes âgées : une pauvreté genrée

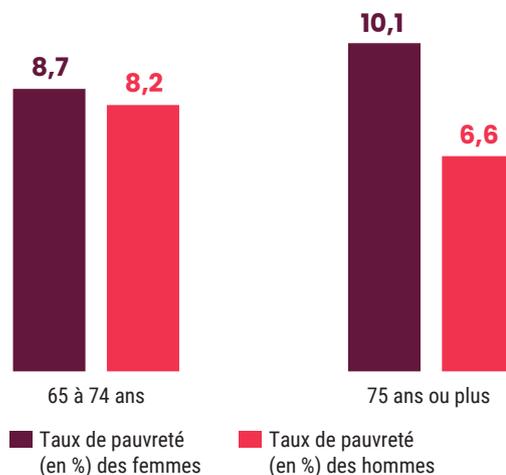
La pauvreté des personnes âgées se conjugue d'abord au féminin, avec un taux de pauvreté en 2018 de 8,7% (8,2% pour les hommes) pour les 65-74 ans et un taux de pauvreté de 10,1% (6,6% pour les hommes) pour les 75 ans et plus.

La pauvreté des femmes âgées s'explique en premier lieu par des parcours de vie professionnelle toujours inégaux par rapport aux hommes en dépit de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail. Les salaires restent inférieurs à celui des hommes : selon l'Insee, à temps de travail identique, le salaire moyen des femmes est inférieur de 15 % à celui des hommes



Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2018 (en %).

Source Insee. Personnes de 65 ans et plus hors celles vivant en institution, EHPAD, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour...



et de 4 % à poste comparable. **Beaucoup de carrières féminines ne se font pas à temps complet avec plus d'une femme sur quatre qui travaille à temps partiel (26,6 %) contre moins d'un homme sur dix (7,8 %). Une situation qui selon la Dares est amplifiée pour les femmes de 55 à 64 ans puisqu'en 2022, celles qui sont en emploi le sont davantage à temps partiel (31,5 % d'entre elles, contre 10,7 % des hommes) et en situation de sous-emploi (6,4 % contre 2,6 %).**

Les femmes sont aussi plus souvent impactées par des carrières hachées (pour rappel, selon l'Insee en 2020, la part des mères de 25 à 49 ans dites "inactives" passait de 12 % à 17,8 % à la naissance du premier enfant, à 25 % avec deux enfants dont au moins un de moins de 3 ans et même à 52,5 % avec plus de trois enfants).

Certaines catégories d'emplois les moins qualifiés et les moins rémunérateurs sont plus occupées par des femmes : en 2020, 23,5 % de femmes étaient employées ou ouvrières non qualifiées, contre 14,3 % des hommes ; certains métiers comme aide-soignant ou aide à domicile sont très majoritairement occupés par des femmes.

Elles touchent donc toujours une retraite inférieure à celle des hommes, même si l'écart de pension s'est réduit au fil des années. **En 2021, selon la Drees, les femmes perçoivent un montant de retraite de droit direct inférieur de 40 % (28 % en intégrant les pensions de réversion) à celui des hommes** (ce taux était de 50 % en 2004) ; l'Assurance retraite indique que le montant global de pension des femmes au régime général (715 euros par mois) est inférieur de 21 % à celui des hommes (908 euros). 33 % de retraités perçoivent le minimum contributif soit 4,7 millions de personnes (44 % des femmes retraitées de droit direct et 20 % des hommes).

Ce sont également les femmes qui sont très majoritairement bénéficiaires d'une pension de réversion. Fin 2022, selon les dernières données de l'Assurance retraite, 92 % des retraités de droit dérivé sont des femmes: « Cette prépondérance des femmes s'explique à la fois par des raisons démographiques (leur espérance de vie est supérieure, et leurs conjoints souvent plus âgés) et économiques (les droits dérivés étant attribués sous condition de ressources, et les hommes ayant des revenus généralement supérieurs à ceux des femmes) ». Et comme le constate l'Insee, après 75 ans, le décès du conjoint - l'homme décédant souvent le premier - peut entraîner une dégradation de la situation financière des femmes, en particulier pour les anciennes générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue et les retraites faibles ou inexistantes, ce qui explique l'écart plus important du taux de pauvreté entre les femmes et les hommes sur cette tranche d'âge. Et en effet, on constate un différentiel important entre la pauvreté des femmes de 75 ans et plus et celles des hommes de la même tranche d'âge: + 3,5 points. Une analyse de l'Insee parue en 2023⁹ note que « le niveau de vie médian baisse avec l'âge: -14 % entre celui des 75-79 ans et celui des 95 ans ou plus. En effet, la part de femmes augmente avec l'âge, alors que le

montant de leurs pensions et retraites est inférieur. En outre, les générations les plus anciennes ont des retraites plus faibles du fait notamment de carrières plus souvent incomplètes et de professions exercées moins rémunératrices ».

« Je ne sais pas combien je vais avoir à la retraite mais ça ne sera pas énorme car je n'ai pas travaillé pendant 41 ans. La retraite il paraît que quand on n'a pas assez, ils donnent le minimum et ça sera à peu près la même somme que ce que j'ai maintenant. Je n'ai pas assez cotisé pour que ça soit beaucoup, et je le sais. » Christine, 61 ans

« J'ai une petite retraite. Comme je n'ai pas trop cotisé, donc je n'ai pas trop de retraite. Je touche chaque mois 946 euros. Avant c'était 880 euros. Au départ c'était 750. Et puis j'ai aussi une retraite complémentaire, c'est 300 euros par trimestre. » Colette, 72 ans

« Ma retraite, c'est 800 euros. Mais c'est la curatelle qui gère et je ne sais pas s'il en reste ou pas à la fin du mois. Je gère sans gérer. Parce que des fois vous voyez des prix, vous hésitez d'acheter et vous vous abstenez d'acheter. » René, 77 ans

Répartition par sexe et situation conjugale des titulaires de l'ASV ou de l'Aspa, selon l'âge.

Source DREES, enquête sur les allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2021.

	Personnes seules			En couple*			Ensemble		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
62 à 64 ans	46,7	35,6	82,2	4,9	12,9	17,8	51,5	48,5	100,0
65 à 69 ans	46,4	31,4	77,7	6,3	16,0	22,3	52,6	47,4	100,0
70 à 74 ans	47,3	27,4	74,7	5,8	19,6	25,4	53,0	47,0	100,0
75 à 79 ans	49,5	22,1	71,6	5,2	23,2	28,4	54,7	45,3	100,0
80 à 84 ans	53,7	16,8	70,4	5,4	24,2	29,6	59,0	41,0	100,0
85 à 89 ans	61,9	14,0	75,8	4,7	19,5	24,2	66,6	33,4	100,0
90 ans ou plus	73,5	10,6	84,1	3,5	12,4	15,9	77,0	23,1	100,0
Ensemble	50,5	25,4	75,9	5,5	18,6	24,1	56,0	44,0	100,0
(Effectifs)	335 000	168 800	503 800	36 400	123 400	159 800	371 400	292 200	663 600
dont 65 ans ou plus	50,8	24,5	75,3	5,6	19,1	24,7	56,4	43,6	100,0

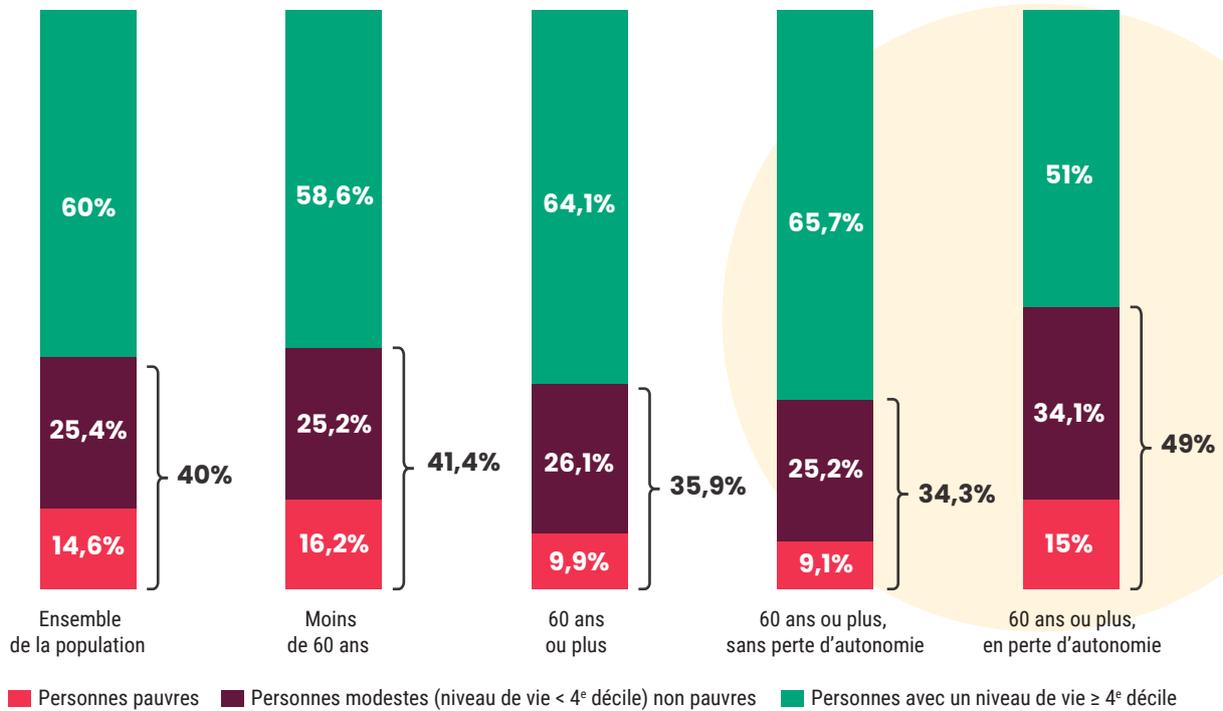
* Pour les allocataires de l'ASV, le couple est défini au regard du statut matrimonial légal exclusivement. Il caractérise uniquement les personnes mariées. Pour les allocataires de l'Aspa, la notion de couple est élargie aux couples pacsés ou vivant en concubinage.

9. Sur des données de 2016.

Répartition des personnes selon leur niveau de vie, en 2019.

Source : Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2019.

Lecture : en 2019, 14,6 % de la population est pauvre et 25,4 % a un niveau de vie modeste sans être pauvre.



Les femmes représentent 56 % des bénéficiaires du minimum vieillesse, et plus l'âge augmente, plus le nombre de femmes bénéficiaires est important : 59 % pour les 80-84 ans, 66,6 % pour les 85-89 ans, 77 % pour les 90 ans et plus. 65,2 % d'allocataires du SASPA (service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées destiné aux personnes n'ayant aucun régime de retraite) sont des femmes selon des données fournies par la Cour des Comptes en 2017.

En 2015, les sociologues Céline Arnold et Michèle Lelièvre notaient qu'« **en 2012 comme en 1996, les personnes âgées en situation de pauvreté sont plus souvent des femmes seules très âgées, ayant peu ou pas travaillé** ». En 2021, le constat, en dépit des évolutions sociétales, est identique : les personnes âgées en situation de pauvreté sont plus souvent des femmes seules très âgées.

Une pauvreté plus importante pour les personnes âgées en perte d'autonomie

En distinguant les 60 ans ou plus selon leur perte d'autonomie, la Drees établit que le niveau de vie des personnes en perte d'autonomie est inférieur à celui des autres personnes âgées : « *La part de personnes modestes* (les personnes modestes comprenant ici

les personnes pauvres et les personnes modestes, à savoir dont le niveau de vie est inférieur au 4^e décile) est de 49 % parmi les premières, contre 34 % parmi les secondes, et le taux de pauvreté respectivement de 15 % et 9,1 %. De plus, les personnes de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie sont aussi plus fréquemment modestes que celles de moins de 60 ans ». La Drees précise cependant que « l'écart de niveau de vie moyen selon la situation d'autonomie au sein des 60 ans ou plus est en partie lié à l'âge. En effet, les seniors en perte d'autonomie sont en majorité les plus âgés et appartiennent aux générations plus anciennes, dont les retraites sont plus faibles ».

En établissement, une pauvreté plus masculine chez les moins de 75 ans

Les personnes pauvres vivant en établissement ont des caractéristiques particulières. Selon plusieurs études de la Drees, « contrairement à ce qu'on observe sur l'ensemble des seniors, le niveau de vie ne diminue pas avec l'âge pour les personnes résidant en institution. Les seniors de moins de 75 ans, plus souvent célibataires, se distinguent par un niveau de vie plus faible. La moitié d'entre eux disposent de moins de 1150 euros par mois ». Et ce sont plutôt des résidents hommes de moins de 75 ans qui sont en

situation de pauvreté: « Les anciens ouvriers sont fortement surreprésentés en établissement parmi les hommes, et parmi les hommes de moins de 80 ans vivant en établissement, 11 % n'avaient pas de profession avant l'âge de la retraite, contre 0,2 % à domicile. Ce pourcentage très important peut indiquer qu'il s'agit de personnes ayant eu un handicap avant leur entrée en établissement, ou des difficultés d'insertion les ayant maintenus dans l'inactivité, et souligne encore une fois la plus grande vulnérabilité sociale de ces résidents les plus jeunes. Ces écarts se retrouvent dans la distribution des revenus et des niveaux de vie. En établissement, les personnes les plus jeunes ont les niveaux de vie les plus faibles, puis ceux-ci se stabilisent à partir de 75 ans, âge à partir duquel ils sont plus proches à domicile et en établissement ».

Une pauvreté fortement territorialisée des personnes âgées

La pauvreté des personnes âgées se concentre plus particulièrement sur certains territoires.

Selon le Haut Conseil du financement de la protection sociale, on peut distinguer trois catégories de zones:

- des départements qui concentrent à la fois une population âgée importante et des montants moyens de pension peu élevés, essentiellement dans le Massif central ou dans une partie du Nord-Ouest et de l'Est,

- des départements caractérisés par une part importante de personnes âgées et des montants moyens de pensions élevés, comme sur les façades méditerranéenne et atlantique, où le nombre de personnes âgées aussi bien que leurs revenus moyens sont poussés à la hausse par les flux de mobilités au moment de la retraite,
- des départements marqués par un poids modeste des personnes âgées au sein de la population, et des montants moyens de pensions élevés, qui correspondent plutôt à des zones à haut niveau d'emploi (Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace, Haute-Garonne), et où la partie des retraités qui y conserve ou y établit sa résidence bénéficie de pensions élevées, liées à la dynamique des rémunérations observées dans ces zones.

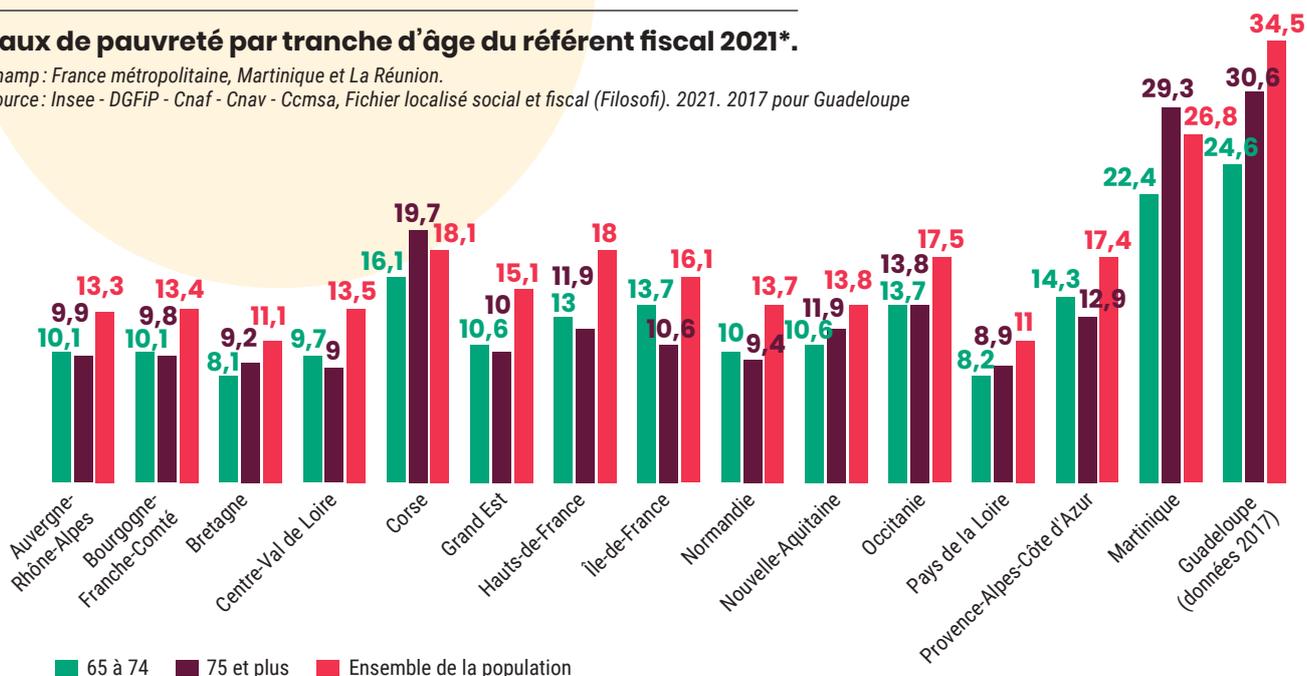
C'est ce que constate également le rapport Causse/Turquois sur les petites retraites: « Les pensions versées aux retraités résidant dans les départements d'Île-de-France sont très supérieures à la moyenne nationale, de 40 % à Paris, 36 % dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine et 23 % dans l'Essonne. À l'inverse, les départements du nord, du nord-est de la France ainsi que du Massif central présentent des niveaux de pensions inférieurs à la moyenne nationale ».

Les données sur le minimum vieillesse confirment les fortes inégalités territoriales. Les allocataires sont en proportion plus nombreux dans le sud de la France,

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal 2021*.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion.

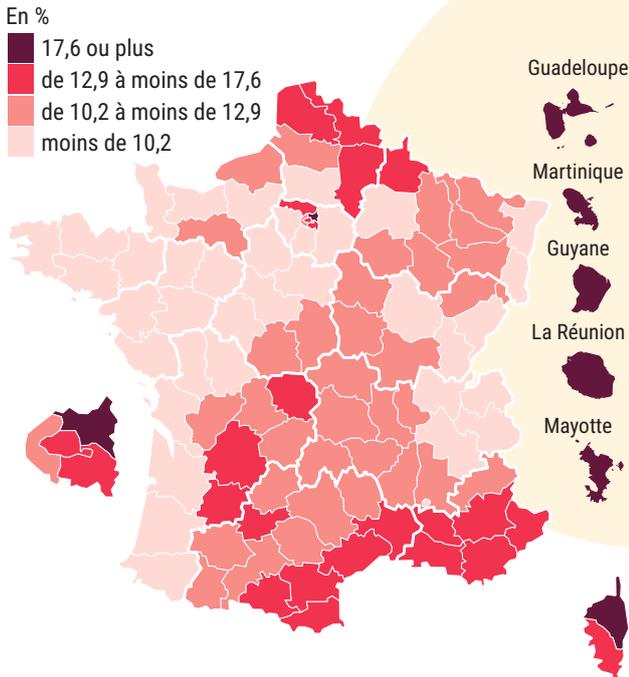
Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi). 2021. 2017 pour Guadeloupe



* Compte tenu de la moindre couverture de dispositifs exonérés d'impôts sur le revenu, les données de Filosofi peuvent parfois présenter des divergences importantes avec celles de l'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS), source nationale de référence qui les prend en compte.

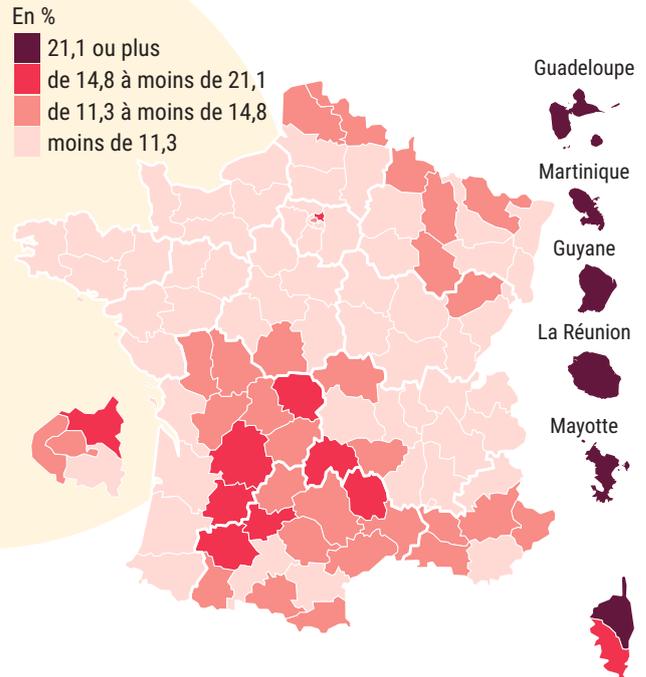
Taux de pauvreté des 60-74 ans en %.

Source : Insee 2021. Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal



Taux de pauvreté des 75 ans ou plus en %.

Source : Insee 2021. Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal



« alors que sur l'ensemble du territoire métropolitain, 3,7 % des personnes âgées de 62 ans ou plus bénéficient d'une allocation permettant d'atteindre le seuil du minimum vieillesse, ces dernières sont 8,1 % en Corse et 7,0 % dans les Bouches-du-Rhône. Elles sont 7,6 % en Seine-Saint-Denis ».

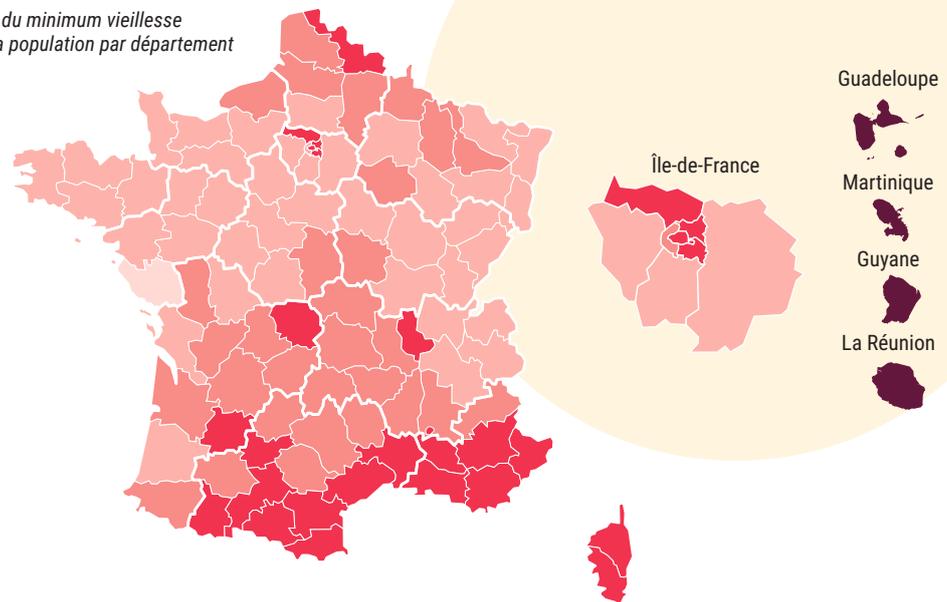
La note Insee Première de 2023 consacrée à l'analyse de la pauvreté en fonction des territoires souligne également que « les retraités pauvres résident

également plus fréquemment dans une commune rurale, à 36 %, avec 20 % d'entre eux vivant dans une commune rurale non périurbaine ; cette part avoisine 40 % en Nouvelle-Aquitaine, et est plus élevée encore dans les départements les plus ruraux (Creuse, Lozère). Les ménages retraités pauvres à l'ouest et au sud du Massif central ainsi qu'en Corse sont surreprésentés du fait de la forte présence de personnes de 65 ans ou plus dans ces territoires ».

Proportion d'allocataires du minimum vieillesse, par département, parmi les personnes âgées de 62 ans ou plus.

Champ : France entière (hors Mayotte).

Source : DREES, enquête sur les allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2021 ; Insee, structure de la population par département en fonction de l'âge, au 1^{er} janvier 2022.



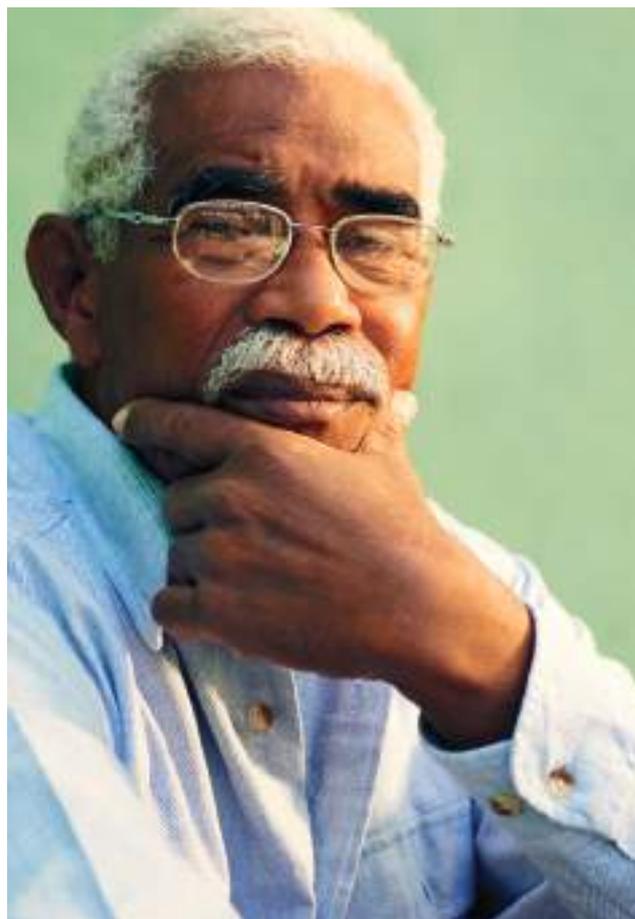
Les personnes âgées fortement exposées à la pauvreté en Outre-mer

Selon les dernières projections statistiques, la Martinique et la Guadeloupe vont connaître un vieillissement important avec une proportion de personnes âgées qui pourrait dépasser le tiers de la population en 2030 (à titre de comparaison, la métropole n'atteindra le taux de 33 % qu'en 2050, soit vingt ans plus tard) et seront les plus vieux départements de France en 2040. La pauvreté est 5 à 15 fois plus fréquente dans les départements d'Outre-mer (DOM) qu'en France métropolitaine et en Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion, les retraités sont particulièrement touchés. Comme l'a constaté le rapport Causse/Turquois, « *les assurés ultra-marins sont davantage concernés par les petites pensions. Parmi les assurés ayant liquidé leur pension hors de la Métropole (dont il est permis de supposer qu'ils résident aujourd'hui toujours hors de la Métropole), 53 % ont une petite pension, soit 16 à 22 points de plus que la moyenne (entre 31 % et 37 %)* ». Concernant le minimum vieillesse, dans les départements et régions d'Outre-mer (hors Mayotte), la part des allocataires parmi les personnes de 62 ans ou plus atteint 16 %.

Pour rappel, le taux de pauvreté monétaire actualisé chaque année par l'Insee ne concerne que la France métropolitaine, ce qui fausse les données, compte tenu de la pauvreté importante dans ces territoires.

Le lien fort entre pauvreté et isolement des personnes âgées

Parmi les allocataires du minimum vieillesse, 76 % des allocataires sont des personnes isolées, parmi lesquelles 66 % sont des femmes. La part des femmes isolées parmi les allocataires progresse de façon continue avec l'âge, de 57 % parmi les personnes âgées de moins de 65 ans à 87 % parmi celles âgées de 90 ans ou plus. Une enquête réalisée par la Drees fin 2018 auprès d'environ 1800 bénéficiaires du minimum vieillesse relevait qu'« *un bénéficiaire sur deux déclare se sentir souvent ou parfois seul (49 %, dont 21 % souvent et 28 % parfois)*. Le taux de fréquence des relations familiales et amicales des allocataires peut expliquer en partie l'origine de ce sentiment de solitude. En effet, seuls 43 % des bénéficiaires voient leur famille au moins une fois par semaine et 12 % des allocataires n'ont eu aucun contact avec leur famille au cours de 12 derniers mois. De plus, 17 % des allocataires n'ont pas d'amis ». L'enquête relève également que « *les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse ont plus de risques que les autres, et notamment que les bénéficiaires du RSA, d'être isolés en termes de qualité des relations avec leur famille et leurs amis* ».



Depuis le début des années 2000, plusieurs études sur l'isolement relationnel ont souligné l'impact des revenus comme un élément important dans la construction des liens sociaux. En 2003, le sociologue Jean-Louis Pan Ké Shon indiquait qu'« *une place modeste dans la hiérarchie sociale est le plus fortement associée à l'isolement relationnel. De fait, toutes choses étant égales par ailleurs, avoir de faibles revenus, ne pas posséder de diplôme, habiter en cité, ou déclarer "avoir du mal à s'en sortir" sont liés avec une plus forte probabilité d'être isolé* ». Les études de l'Insee sur la privation matérielle et sociale le soulignent également: « *L'isolement relationnel accompagne parfois le manque de moyens financiers pour avoir des conditions de vie acceptables* ». L'enquête 2018 de la Drees note également que « *cet isolement se traduit par un sentiment de solitude plus fréquent, et parfois même par l'absence de soutien: 25 % des adultes en situation de privation matérielle et sociale déclarent ne pas avoir de famille, d'amis ou de voisins à qui ils peuvent demander de l'aide morale, matérielle ou financière, contre seulement 7 % des adultes n'étant pas dans cette situation. À côté de cet isolement relationnel, les conditions de vie difficiles s'accompagnent aussi plus fréquemment d'un sentiment d'exclusion: 27 % des adultes en situation de privation se sentent exclus de la société, contre 7 % des adultes qui ne le sont pas* ».

Les travaux des Petits Frères des Pauvres

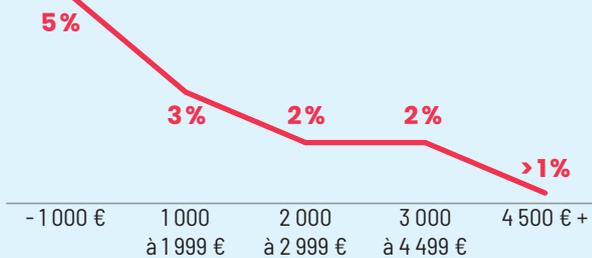
Depuis la publication de leur premier Baromètre en 2017 consacré à la solitude et l'isolement des personnes âgées, les Petits Frères des Pauvres alertent sur les liens entre isolement des aînés et pauvreté. En 2021, tout comme en 2017, le constat est similaire que ce soit pour des personnes âgées en « mort sociale » - sans ou quasiment sans contacts - ou pour celles bénéficiant d'un tissu relationnel plus important. Plus les revenus sont faibles (inférieurs à 1000 euros), moins on a de contacts avec son voisinage, moins on s'investit dans le secteur associatif, moins on se sent heureux, plus le sentiment de solitude est exacerbé, plus l'exclusion numérique est prononcée.

Incidence des revenus sur les personnes âgées.

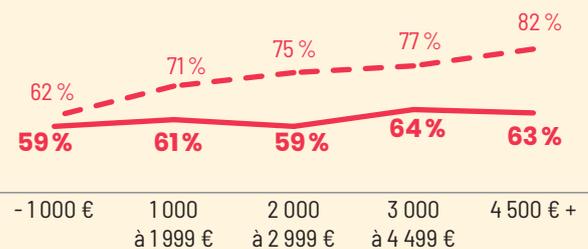
Source : Baromètre Solitude et isolement des personnes âgées, Petits Frères des Pauvres, septembre 2022

— 2021 --- 2017

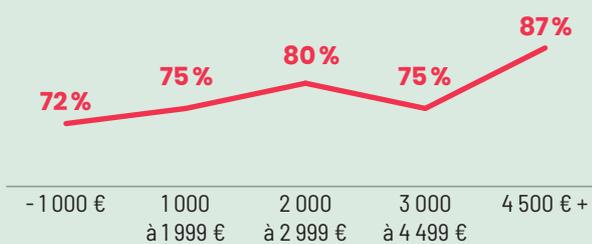
— en situation de mort sociale
(moyenne nationale à 3%)



... qui voient physiquement leurs amis
une à plusieurs fois par mois



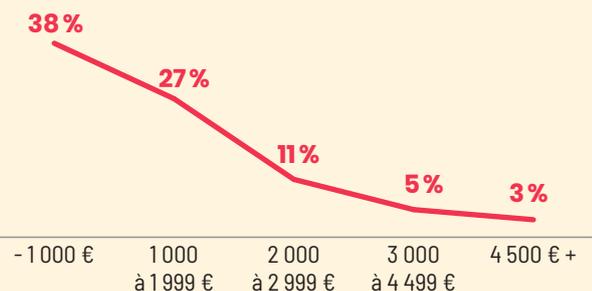
... qui entretiennent des relations de voisinage



... ne participant pas à la vie associative



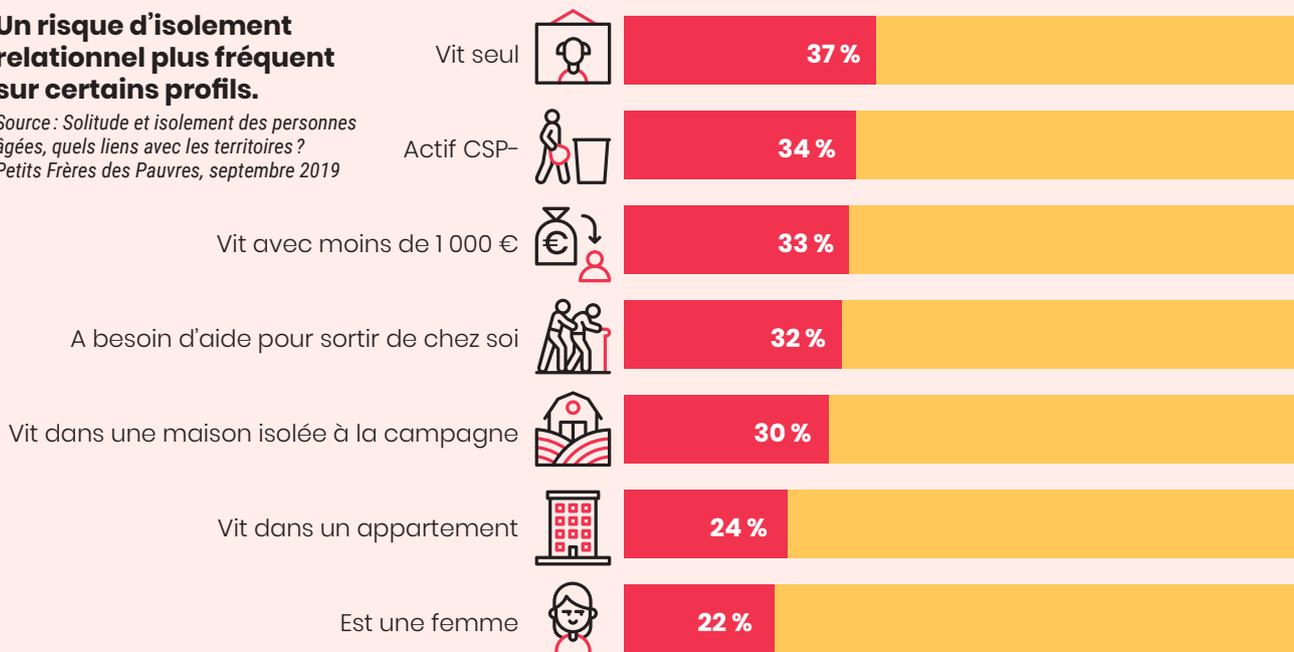
... en exclusion numérique



- Le rapport de 2019 sur les liens entre isolement et territoires a pointé un fort risque d'isolement relationnel pour les personnes âgées vivant avec moins de 1000 euros par mois et pour les personnes vivant dans les Quartiers Politique de la ville (QPV) confrontés à un vieillissement accru de leurs habitants.

Un risque d'isolement relationnel plus fréquent sur certains profils.

Source : Solitude et isolement des personnes âgées, quels liens avec les territoires ? Petits Frères des Pauvres, septembre 2019



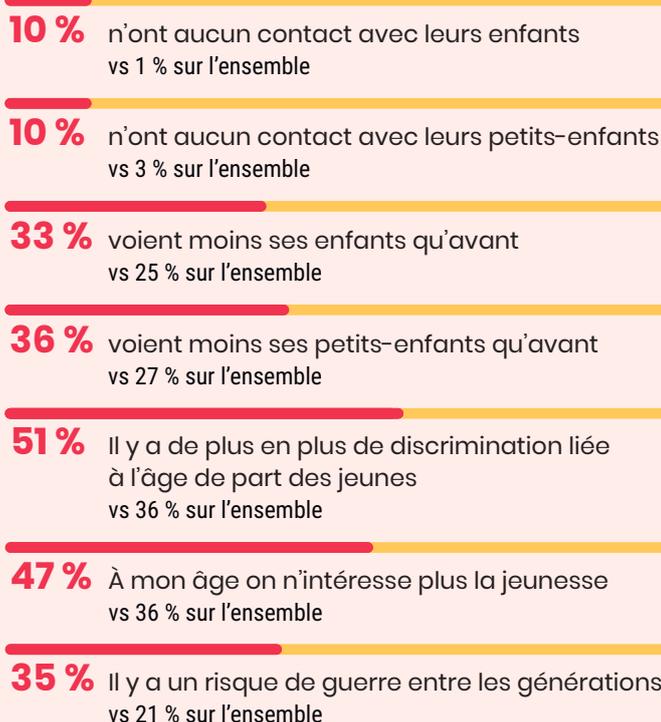
Profil des personnes de 60 et plus interrogées qui ont répondu passer des journées entières sans parler à personne

- Le dernier rapport des Petits Frères des Pauvres consacré aux liens entre générations, publié en septembre 2023, montre également l'affaiblissement des liens entre les générations pour les personnes âgées aux revenus les plus modestes par rapport à l'ensemble de la population des 60 ans et plus, ainsi que leur vision plus sombre de la jeunesse.

Le revenu : facteur d'affaiblissement des relations entre générations.

Source : Isolement des personnes âgées et liens entre générations, Petits Frères des Pauvres, septembre 2023

60 ans et plus ayant moins de 1 000 € par mois



Une société qui risque de devenir une fabrique de vieux pauvres

Plusieurs indicateurs nous alertent et nous amènent à nous interroger sur la possibilité, après des décennies de baisse globale de la pauvreté des personnes âgées, de voir le nombre d'aînés en situation de pauvreté augmenter de plus en plus dans les années à venir.

Une forte hausse de la pauvreté des personnes âgées ces dernières années

Après avoir stagné pendant plusieurs années autour de 9 %, on constate désormais une hausse de la pauvreté des personnes âgées dans un mouvement général de hausse de la pauvreté pour toutes les catégories de population. Même si leur taux de pauvreté reste toujours inférieur à celui du reste de la population, **il est passé de 5,9 % en 2016 à 10,6 % en 2022** pour les 65-74 ans et de 8,2 % à 11,4 % pour les 75 ans et plus.

Être âgé et vivre seul, une trappe à pauvreté

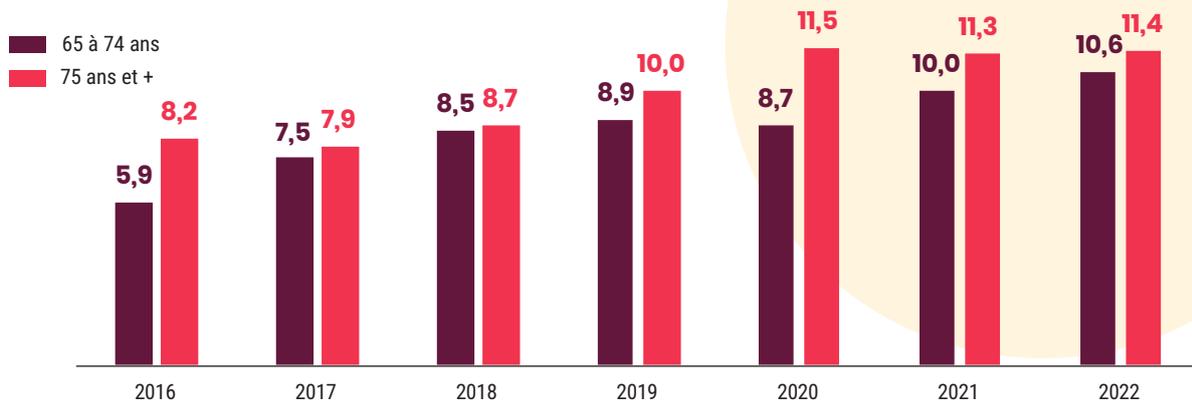
Les personnes âgées vivant seules ont un taux de pauvreté supérieur à l'ensemble de la population des 65 ans et plus et à celui des 65 ans et plus vivant en couple.

En 2022, le taux de pauvreté des 65 ans et plus vivant seuls est de 18,8 % contre 11,1 % pour l'ensemble de la population des 65 ans et plus (+ 7,7 points), 6,4 % pour les 65 ans et plus vivant en couple (+ 12,4 points).

Pour rappel, en 2021, 34 % des 65 ans et plus vivaient seuls, un taux qui monte à 43,4 % pour les femmes. Concernant les 80 ans et plus, ils sont 48,6 %, 61,6 % pour les femmes.

Évolution taux de pauvreté des 65 ans et plus de 2016 à 2022 (en %).

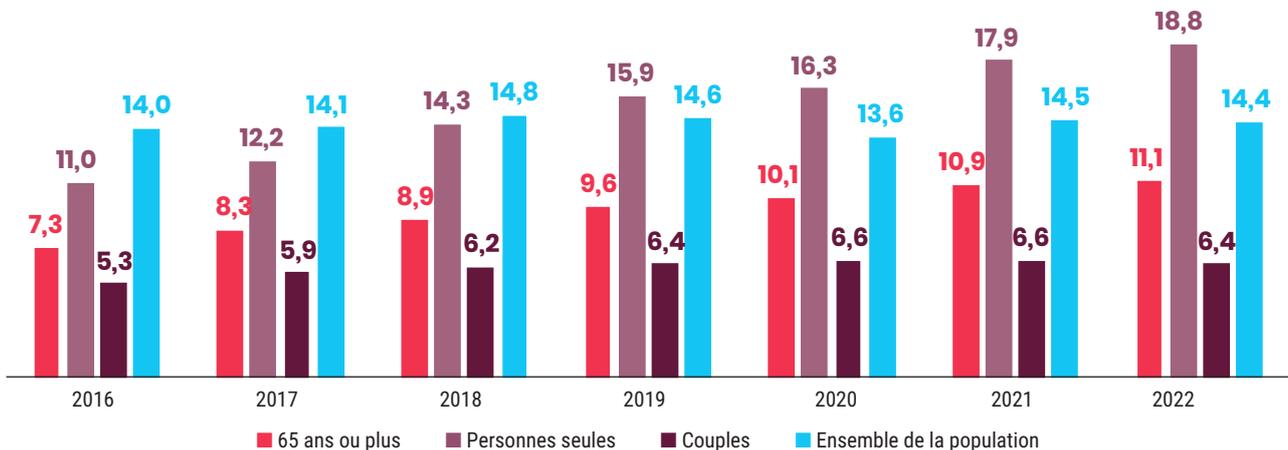
Source Insee



Taux de pauvreté des 65 ans et plus selon la composition du ménage (en %)

Source Insee

Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.



Le taux de pauvreté des personnes âgées vivant seules est supérieur à celui de l'ensemble de la population française

Le taux de pauvreté des personnes âgées vivant seules est en hausse constante depuis 2016 (+ 7,8 points) et depuis 2019, il est supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population avec un écart de plus en plus important d'année en année: + 1,3 % en 2019, + 2,7 % en 2020, + 3,4 % en 2021, + 4,4 % en 2022.

L'Insee constate d'ailleurs qu'en 2022, le taux de pauvreté des personnes seules a augmenté, alors qu'il diminue ou demeure quasi stable pour les couples. Selon la statistique publique, la diminution des revenus des indépendants en 2022 serait à l'origine d'une part importante de la hausse de la pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans dont le taux de pauvreté est à 19,5 %.

Une enquête réalisée par la Drees fin 2018 indiquait que la pauvreté en conditions de vie des allocataires du minimum vieillesse s'était accentuée entre 2012 et 2018: « Les bénéficiaires déclarent plus souvent des restrictions de consommation (70 %, soit + 13 points depuis 2012) ou des contraintes budgétaires (41 %, soit + 8 points). 23 % reçoivent une aide alimentaire (colis, distributions de repas, aide des proches) ».

Concernant l'impact de la forte inflation qui frappe la France depuis 2022, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) indique dans une note parue en 2023, que malgré la mise en place d'un bouclier tarifaire et d'une remise carburant permettant de limiter la hausse des prix et une revalorisation

anticipée des pensions de retraite, « le choc d'inflation semble particulièrement corrélé à deux variables: l'âge de la personne de référence du ménage et la taille de l'unité urbaine de résidence. Ainsi, plus l'âge de la personne de référence est élevé, plus forte est l'exposition aux prix de l'électricité, du gaz et des produits alimentaires. Selon nos calculs, un ménage dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans connaît un taux d'inflation supérieur de 0,6 point par rapport à l'inflation moyenne ».

Une note d'analyse de France Stratégies de 2023 sur les impacts de l'inflation souligne de son côté que « c'est pour les classes moyennes, les ménages ruraux, les propriétaires et les personnes âgées que les dépenses de logement, de transport et d'alimentation augmentent le plus. Mais quand on rapporte cette hausse au revenu des ménages (à son niveau de 2017), c'est pour les ménages pauvres que l'incidence est la plus forte ».

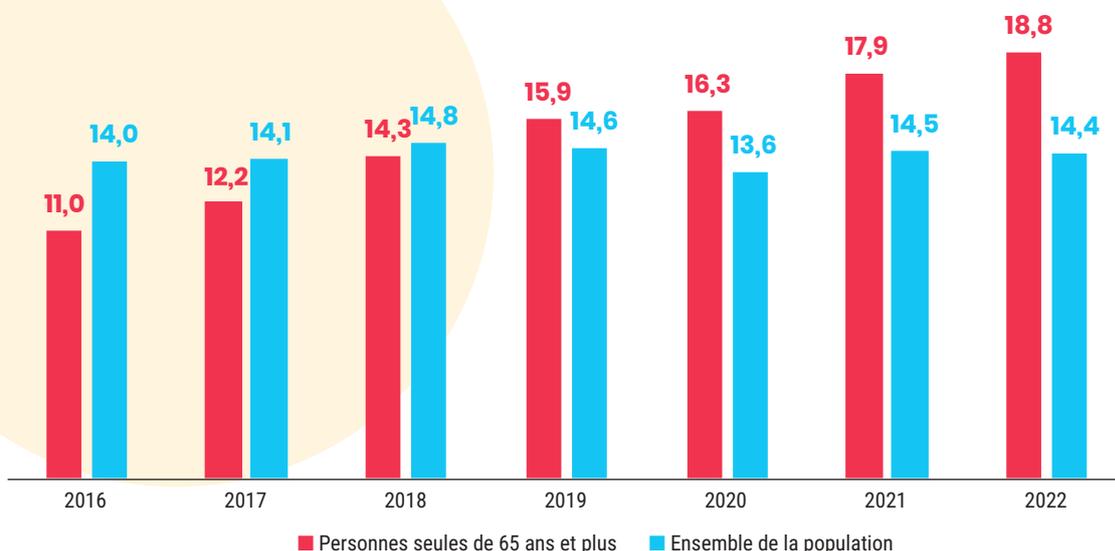
Le constat des associations et du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dans son rapport sur l'état de la pauvreté en 2023, le Secours Catholique constate que parmi les Français rencontrés par l'association, la part des plus de 60 ans est passée de 6 % à 13 % en dix ans. Le Secours Populaire comme les Restos du cœur ont également vu leur nombre de bénéficiaires de 60 ans et plus augmenter.

Dans un très récent rapport consacré à la mobilité en milieu rural, le Secours Catholique constate aussi que « la population rurale se paupérise... Par ailleurs,

Évolution du taux de pauvreté des 65 ans et plus vivant seuls (en %).

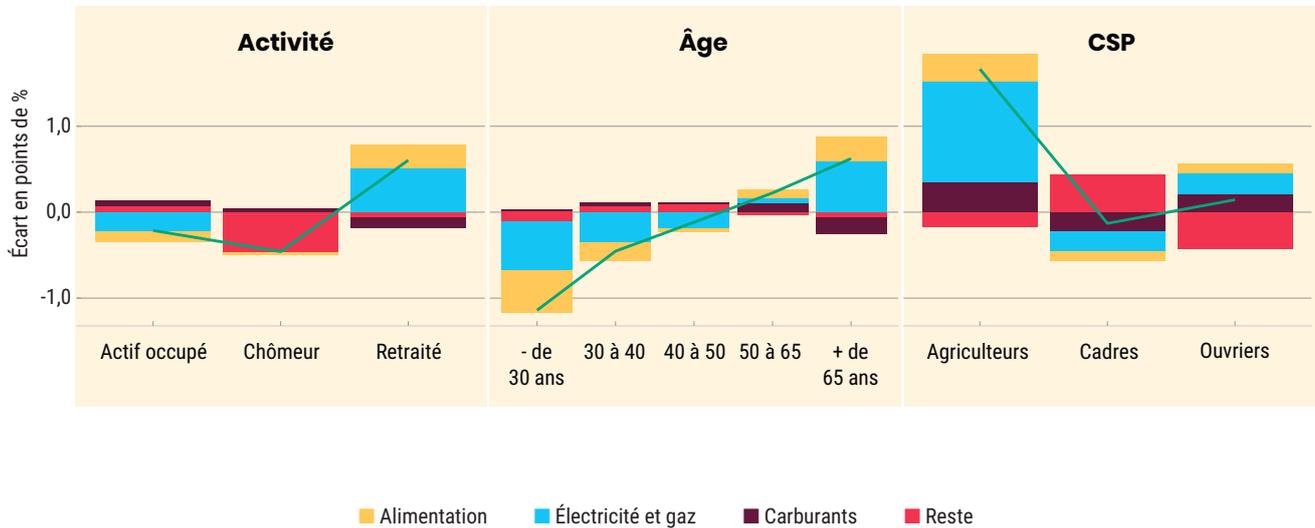
Source Insee



Déterminants socio-démographiques du choc inflationniste (écart par rapport à l'inflation moyenne).

Source : OFCE sur la base de l'enquête BDF 2017 et de l'IPC observé à décembre 2022.

Note de lecture : Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans ont connu une inflation inférieure de 1 point par rapport à la moyenne.



les personnes âgées y sont proportionnellement plus nombreuses: en 2018, près d'un habitant sur trois en moyenne a plus de 60 ans dans les communes rurales à habitat dispersé. Lorsque la population décline et que les services se raréfient, c'est le territoire entier qui s'appauvrit. Les "déserts médicaux", l'éloignement des écoles, des commerces ou encore "les zones blanches numériques" sont un facteur d'appauvrissement pour tous les habitants du territoire, quels que soient leurs revenus. Ceux qui n'ont pas de véhicule personnel sont encore plus durement affectés: jeunes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes sans emploi ou avec peu de ressources ».

insuffisantes, une augmentation des expulsions locatives et des demandes d'hébergement social, des difficultés de prise en charge par les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de personnes en perte d'autonomie ne pouvant accéder à des EHPAD, des difficultés d'accès aux soins et d'utilisation des outils numériques pour recourir aux droits ». Il note également que « la situation des personnes vieillissantes en perte d'autonomie confrontées à un difficile accès aux soins et aux EHPAD apparaît singulièrement problématique cet hiver ». ...

Dans son dernier rapport sur le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre évoque la situation de personnes âgées en milieu rural ou urbain, qui restent dans des logements vétustes, dégradés, voire dangereux. Dans son Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale (été et hiver 2023), le CNLE appelle à la vigilance concernant la précarisation des personnes âgées, « avec des retraites



L'éclairage de

Nicolas Duvoux,

président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

Que reprenez-vous des résultats de notre étude ?

Nicolas Duvoux. Cette étude enrichit la compréhension qu'on peut avoir de la pauvreté des personnes âgées. Elle renvoie bien sûr à un contexte général de moins grande exposition des personnes âgées à la pauvreté par rapport au reste de la population, mais elle invite à avoir une lecture un peu différente et à réévaluer cette question. L'intérêt de l'étude et de votre rapport est de souligner l'ampleur des privations : 30 % des personnes interrogées ont des difficultés à payer leurs factures, près des 2/3 sont affectées par des privations qui se concentrent beaucoup à tout ce qui renvoie à la participation sociale. Ce sont des résultats importants qui obligent à complexifier l'analyse qu'on peut faire de la pauvreté.

Et il y a un intérêt à avoir une appréciation fine des situations de pauvreté à partir des conditions d'existence et de la diffusion des sentiments de solitude et d'abandon car ils permettent de sentir le malaise renforcé de cette partie de la population alors que ce n'est pas forcément reflété dans les mesures de la pauvreté monétaire.

Enfin, je trouve très intéressant de pointer les enjeux sur l'accès aux droits, la méconnaissance des prestations, la difficulté



Il y a un intérêt à avoir une appréciation fine des situations de pauvreté à partir des conditions d'existence et de la diffusion des sentiments de solitude et d'abandon, car ils permettent de sentir le malaise renforcé de cette partie de la population alors que ce n'est pas forcément reflété dans les mesures de la pauvreté monétaire.

particulière concernant les mutuelles.

Qu'apporte la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion au CNLE ?

N. D. Le CNLE est une instance très participative puisqu'elle est composée pour moitié de personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Cela favorise la construction d'une culture de la participation et sa diffusion le plus largement possible auprès des pouvoirs publics comme de la société civile. C'est très important d'avoir de tels lieux de représentation dans l'appareil d'État. Cela nourrit bien sûr un sentiment de fierté, d'appartenance, de contribution à la société chez les personnes qui participent aux travaux du CNLE, qui sont en difficulté, parfois prises par les urgences de la vie, souvent très éloignées du champ politique ou de la participation électorale.

Nos débats ne sont jamais des débats d'experts car le point de vue des personnes est toujours pris en compte et nous sommes ainsi en prise avec les réalités et la dureté des situations de pauvreté, dans leurs dimensions matérielle, morale ou symbolique. Du point de vue de l'institution, cela permet d'appuyer le plus possible notre travail de recommandations sur le vécu et les expériences de vie et d'apporter aux pouvoirs publics cet éclairage. La voix des pauvres ne doit pas se limiter aux politiques de lutte contre la pauvreté, elle doit pouvoir s'exprimer et être entendue sur tous les sujets, comme par exemple celui de la transition écologique car les personnes en situation de pauvreté y sont confrontées, que ce soit par l'exposition aux canicules ou la mauvaise isolation de leur habitat. C'est d'ailleurs l'objet du dernier rapport du CNLE qui traite de l'impact social de l'écologie¹¹.

11. <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-06/CNLE-Rapport-Faire-de-la-transition-ecologique-un-levier-inclusion-sociale-06-2024.pdf>

La dernière vague du Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale pointe une précarisation des personnes âgées

N. D. Il est important d'alerter sur des difficultés sociales majeures qui sont sous le radar de l'attention des pouvoirs publics. Et comme on raisonne souvent avec le taux de pauvreté monétaire, ce sont des difficultés qu'on voit moins que d'autres.

C'est pourquoi ce baromètre qualitatif vient compléter les mesures plus ordinaires et plus institutionnelles de la pauvreté. Le CNLE essaie d'attirer l'attention sur la vulnérabilité des personnes âgées avec des retraites insuffisantes, des difficultés sur le logement et les impacts de la dématérialisation. Ce sont des sujets qui sont à l'entrecroisement des ressources et de l'accès aux services publics. Il est important de mieux cerner les retraités qui

ont le plus besoin de soutien et de répondre aux différents enjeux : la revalorisation des prestations monétaires pour les plus modestes, l'assurance d'avoir une présence physique pour garantir l'accès aux services publics et bien sûr la question du logement social en renouvelant une ambition forte sur cet enjeu qui concerne toute la population, dont les retraités.



Un minimum vieillesse qui reste toujours sous le seuil de pauvreté

Le minimum vieillesse est revalorisé chaque année et son niveau de revalorisation a été fort jusque dans les années quatre-vingt. Mais comme l'indiquent les sociologues Nathalie Augris et Catherine Bac en 2017, les revalorisations « se ralentissent fortement par rapport à la période 1970-1981, à l'image de l'évolution des pensions du régime général et en lien avec l'évolution de l'inflation (2,9 % en moyenne annuelle entre 1983 et 2006 pour l'augmentation du minimum vieillesse des personnes seules, 2,8 % pour les couples et pour les pensions des salariés du privé). Les revalorisations sont alors inférieures à la croissance du salaire brut moyen dans le privé sur la période (3,8 % en moyenne par an sur la période) ». De 2015 à 2017, le minimum vieillesse stagne avant de connaître une hausse de 100 euros étalée sur 3 ans entre 2018 et 2020. **En 2024, le montant de l'Aspa s'élève à 1012 € pour une personne seule et 1571 € pour un couple.**

Cependant, en dépit de ces revalorisations - il dépasse aujourd'hui pour la première fois 1000 € pour une personne seule - le minimum vieillesse reste toujours en dessous du seuil de pauvreté.

Nathalie Augris et Catherine Bac observent par ailleurs que « la situation des personnes seules en termes de pauvreté s'est tout d'abord amélioré avec la création de l'allocation supplémentaire, jusqu'au milieu des années 1980: en 1984, l'écart relatif entre le montant du minimum vieillesse et celui du seuil de pauvreté n'avait jamais été aussi faible (minimum vieillesse pour une personne seule inférieur de 14 % au seuil de pauvreté à 60 %). Mais par la suite, cet écart n'a cessé

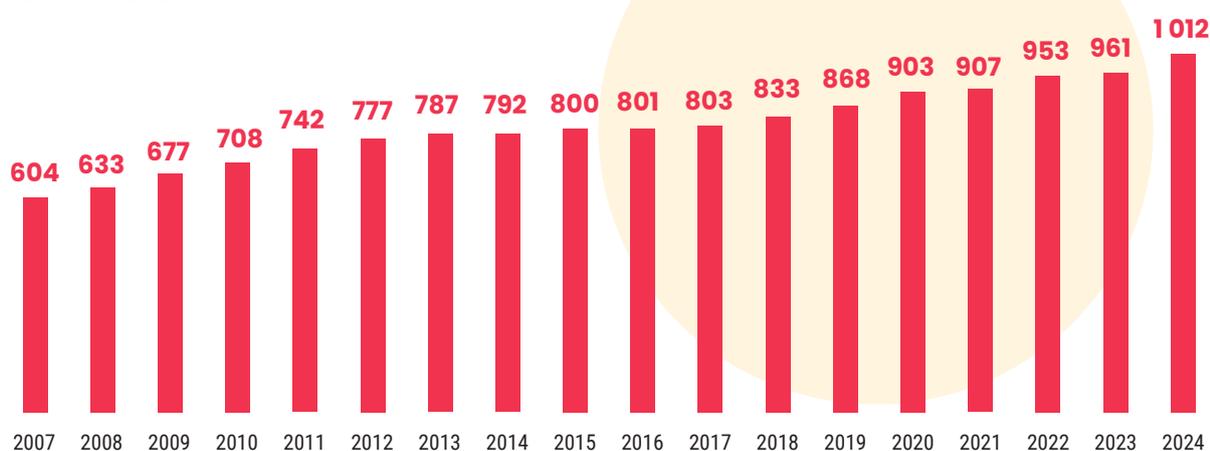
de se creuser régulièrement ». Les deux chercheuses constatent également « une dégradation de la situation pour les couples allocataires, mais de façon moins marquée: en 1984, le minimum vieillesse pour un couple est même supérieur de 6 % au seuil de pauvreté à 60 %. Jusqu'à la fin des années 1990, l'écart est négligeable (le minimum vieillesse est inférieur de 1 % en 1997, de 3 % en 1998 et de 4 % en 1999). Depuis le début des années 2000, le montant couple du minimum vieillesse a évolué moins vite que le seuil de pauvreté. L'allocation destinée aux couples continue pourtant, encore de nos jours, de protéger davantage que celle attribuée aux personnes seules: en 2006, le minimum vieillesse atteint 69 % du seuil de pauvreté à 60 % pour une personne seule, 83 % pour un couple ».

En 2024, le minimum vieillesse est inférieur de 16,8 % au seuil de pauvreté pour une personne seule, soit un différentiel de 204 euros et de 14 % pour un couple sans enfants, soit un différentiel de 254 euros.

Depuis 2016, les Petits Frères des Pauvres, par une position approuvée par leur conseil d'administration, revendiquent « que notre système de solidarité garantisse un socle de revenu suffisant pour vivre dignement le temps de la vieillesse. Tous les citoyens âgés devraient avoir droit à une pension forfaitaire universelle leur permettant de vivre hors de la pauvreté sans avoir besoin de solliciter la solidarité familiale ou associative. Sortir d'un "minimum vieillesse" sous le seuil de pauvreté devrait être un objectif affiché de notre système de retraite, explicite et garanti dans le temps. Cela apporterait une vraie confiance dans l'avenir pour toutes les générations ».

Montant de l'Aspa pour une personne seule 2007-2024.

Source Drees. Montant arrondi.



Une pauvreté des 50-64 ans qui s'est aggravée depuis près de 15 ans

Un indicateur inquiétant est l'augmentation de la pauvreté chez les personnes de 50 à 64 ans depuis plusieurs années, avec un taux de pauvreté qui est passé de 10 % en 2008 à 12 % en 2022, avec des fluctuations qui ne compensent pas la hausse progressive.

Quelles sont les perspectives pour ces 50-64 ans de sortir de la pauvreté une fois arrivés à la retraite? Pour l'Observatoire des inégalités, « si ce mouvement se confirmait, ce serait un changement d'importance car, au cours des décennies 1970 et 1980 en particulier, la baisse de la pauvreté aux âges élevés a été massive ». Selon une étude Insee, entre 2016 et 2017, le taux de persistance dans la pauvreté des 56-64 ans était de 72 %, celui des 65 ans et plus de 81 %. Les seniors en emploi qui ont de bas salaires et ceux qui entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres ont plus de

risques que les autres d'y rester longtemps, avec un effet de trappe à bas salaires plus marqué. Fin 2020, les 50-59 ans représentaient 18 % des allocataires du RSA et 6 % pour les 60-64 ans, un chiffre relativement stable depuis plusieurs années; un rapport de la Cour des Comptes stipule que les plus de 50 ans restent également durablement au RSA, avec un taux de sortie annuel de 15 % seulement.

L'impact des dernières réformes retraite et chômage

Alors que la réforme des retraites a repoussé l'âge de la retraite de deux ans, 56,9 % des personnes de 55 à 64 ans sont en emploi, contre 82,5 % pour les 25 à 49 ans (données Dares 2022). Même si ce taux ne cesse d'augmenter pour atteindre son plus haut niveau depuis 1975, il reste toujours inférieur à celui de la moyenne de l'Union européenne, qui est de 62,4 %.

Évolution du taux de pauvreté des 50-64 ans depuis 2008 (en %).

Source Insee



Allocataires chômage de 53 ans et plus indemnisés à fin juin 2022.

Source : COR Les seniors et l'assurance chômage, 2024

	Nombre d'allocataires indemnisés fin juin 2022	
	Ensemble	...dont durée maximale
Ensemble des allocataires	2 200 000	1 240 000
...dont 53 ans ou plus	470 000	310 000
...dont 55 ans ou plus	400 000	270 000
...dont 60 ans ou plus	170 000	120 000
...dont 62 ans ou plus	70 000	50 000
Bénéficiaires du dispositif de maintien des droits	21 000	
Allongement en cas de formation	4 000 (sur l'année)	

Une note du COR constate que si le taux de chômage est faible chez les seniors, il varie avec l'âge « *puisque'il est en 2021 de 5,2 % pour les 50-54 ans contre 6,9 % pour les 60-64 ans, soit seulement 0,2 point de moins que celui des 25-49 ans. Les seniors sont moins nombreux à être au chômage mais ils y restent plus longtemps* ».

À 59 ans, seulement 4 allocataires sur 10 ont eu accès à une activité un an après leur ouverture de droits: emploi durable (13%), emploi court (18%) et activité non salariée exclusivement (7%). Le COR souligne qu'« à 50 ans, un an après l'entrée, l'accès à l'emploi durable des allocataires qui avaient été licenciés pour inaptitude est inférieur de 9 points à celui des autres licenciés. À 56 ans, cet écart se creuse de 4 points supplémentaires: leur accès à l'emploi durable est deux fois plus faible. Or, le nombre d'allocataires licenciés pour inaptitude augmente avec l'âge », et les seniors entrés à la suite d'un licenciement pour inaptitude ont une indemnisation plus faible.

Enfin, cette note précise que la réforme des retraites de 2023 qui a repoussé l'âge de la retraite, va se traduire par une hausse progressive du nombre de seniors allocataires, quand, à l'opposé, la réforme de l'Assurance chômage de 2023¹² mènera à une baisse du nombre d'allocataires, quel que soit l'âge.

Les ni emploi, ni retraites (les NER), une population en augmentation

« Mon problème, c'est trouver un travail et gagner un peu d'argent, » Isabelle, 61 ans

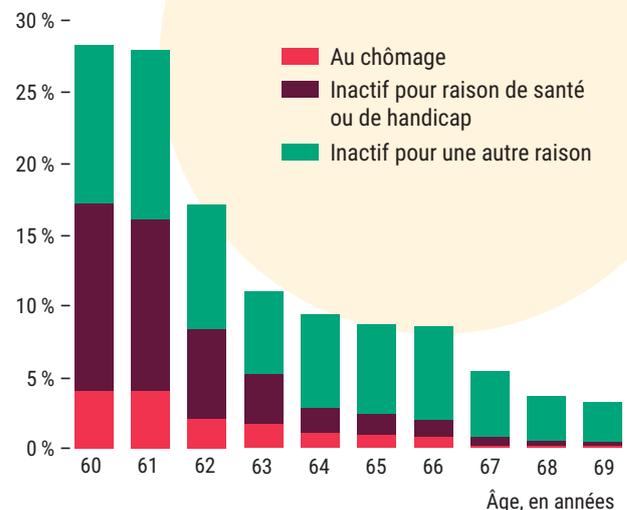
Selon une note Insee Première publiée en mai 2023, 16 % des personnes âgées de 55 à 69 ans n'étaient ni en emploi ni à la retraite en 2021 contre 14 % en 2014. Entre 2014 et 2021, les parts de ces personnes "NER" ont particulièrement augmenté entre 60 et 62 ans et entre 65 et 67 ans, soit aux seuils d'âges concernés par les réformes des retraites.

Entre 55 et 61 ans, près d'une personne ni en emploi ni à la retraite sur deux l'est pour raison de santé ou de handicap. À 62 ans, du fait de l'augmentation des départs à la retraite, cette part chute de 11 points, puis continue de baisser jusqu'à atteindre 3 % à 69 ans. À 61 ans, 33 % des femmes sont NER, contre 22 % des hommes.

Si la part des NER diminue nettement après 62 ans, la différence entre femmes et hommes s'accroît en revanche: entre 62 et 69 ans, les femmes sont près de deux fois plus souvent NER que les hommes (11 % contre 6 %) et comme le souligne l'Insee « *cette*

Principales raisons de non-emploi des seniors ni en emploi ni à la retraite selon l'âge.

Source : Insee



évolution peut être le reflet de carrières plus souvent incomplètes pour les femmes, qui retardent l'atteinte du taux plein ».

L'Insee note également que « les deux tiers des NER âgés de 62 à 69 ans citent des raisons d'inactivité autres que le chômage ou les problèmes de santé ».

La menace de la suppression de l'allocation spécifique de solidarité

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est destinée à des demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage. L'allocataire perçoit un forfait de 18,17 euros par jour (soit 552,67 euros par mois) si le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas 719,23 euros pour une personne seule ou 1446,03 euros pour un couple (ASS à taux plein, données 2023). Selon les dernières données Drees, au 31 décembre 2021, 321900 personnes sont allocataires de l'ASS. **58 % des allocataires ont 50 ans ou plus (40 % de 50 à 59 ans et 18 % de 60 ans et plus). 53 % sont des hommes. Deux allocataires sur trois sont des personnes seules. 30 % des allocataires ont rejoint le dispositif depuis moins d'un an et 33 % depuis au moins cinq ans. 72 % des allocataires sont inscrits comme demandeurs d'emploi depuis au moins trois ans et 52 % depuis au moins cinq ans.**

Les pouvoirs publics avaient annoncé en février la suppression de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) pour les chômeurs en fin de droits, les orientant vers le revenu de solidarité active (RSA). De nombreux acteurs, comme le collectif Alerte dont les Petits Frères

12. Depuis le 1^{er} février 2023, une nouvelle réforme d'assurance chômage réduit la durée des droits au chômage de 25 % pour tous les nouveaux droits ouverts en cas de conjoncture considérée favorable. Ainsi, la durée maximale pour les seniors de 55 ans ou plus diminue de neuf mois, pour atteindre dorénavant 27 mois (2 ans et 3 mois).

des Pauvres font partie, s'étaient inquiétés de cette réforme qui pourrait appauvrir certains allocataires. En effet, si l'ASS permet de valider certains trimestres, le RSA ne permet pas de cotiser pour la retraite. De plus, comme le soulignait le collectif, « *les ressources prises en compte pour le calcul du RSA étant plus larges (prise en compte notamment des APL), certains bénéficiaires actuels de l'ASS pourraient ne pas y être éligibles, ce qui aurait des conséquences dévastatrices pour ces personnes, les plongeant probablement dans une précarité plus sévère* ». Dans un entretien accordé au Nouvel Obs, Hugues Vidor, président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), estime que « *les premières victimes de la suppression de l'allocation de solidarité spécifique seront les seniors et les femmes qui risquent de plonger dans la grande pauvreté* ». En juin 2024, Catherine Vautrin, alors ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, a déclaré que ce projet n'était plus un sujet d'actualité immédiat.

Les vieux travailleurs pauvres

Il existe peu de statistiques sur les actifs dont le travail ne permet pas de sortir de la pauvreté, qu'on appelle "travailleurs pauvres"¹³. L'Observatoire des inégalités estimait en 2022 qu'il existe environ 1 million de

"travailleurs pauvres", à qui le travail ne permet pas de sortir de la pauvreté. Les travailleurs pauvres sont plus souvent à temps partiel, en contrats courts, alternent périodes d'activité et de chômage. Ils peuvent être également travailleurs indépendants. Il existe peu de statistiques sur ces actifs, et les données sont encore plus rares pour ceux d'entre eux âgés de 60 ans et plus: on dispose même de plus d'informations sur les personnes sans emploi, ni retraite.

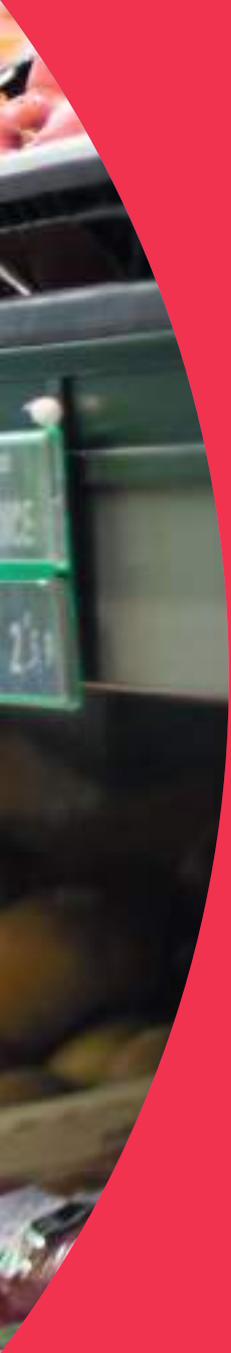
Les médias s'intéressent par ailleurs de plus en plus aux retraités cherchant à arrondir leur fin de mois. Nous avons ainsi noté l'émergence, depuis plusieurs années, de start-ups qui ont mis en place des plateformes permettant à des personnes à la retraite de trouver des petits boulots de bricolage, de jardinage, de garde d'enfants ou d'animaux, voire de distribution de prospectus et selon leur communication, de favoriser le lien social. Ce phénomène est beaucoup mieux documenté en Allemagne qui connaît, selon des données 2021, un taux de pauvreté des 65 ans et plus de 19,4 %, avec des personnes âgées qui exercent des "mini jobs" (emploi à temps partiel plafonné à 538 euros par mois, n'incluant quasiment aucune cotisation sociale, ni retraite) pour compléter la faiblesse de leur pension.

À RETENIR

- On estime le nombre de personnes pauvres de 60 ans et plus à environ deux millions dont 1,5 million pour les 65 ans et plus
- Le taux de pauvreté des personnes âgées est en hausse depuis plusieurs années. En 2022, il est de 10,6 % pour les 65-74 ans et de 11,4 % pour les 75 ans et plus.
- La pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus est plus importante pour celles vivant seules avec un taux, en 2022, de 18,8 % contre 14,4 % pour l'ensemble de la population.
- La pauvreté des personnes âgées touche davantage les femmes.
- En 2024, le minimum vieillesse est inférieur de 16,8 % au seuil de pauvreté pour une personne seule – soit un différentiel de 204 € – et de 14 % pour un couple sans enfants – soit un différentiel de 254 €.
- Fin 2020, 635 300 personnes bénéficient du minimum vieillesse.
- La pauvreté des 60 ans et plus en perte d'autonomie est plus importante.
- À l'aune de la fragilisation en cours des situations professionnelle et sociale des actifs, l'augmentation de la pauvreté des personnes âgées risque d'augmenter fortement à l'avenir.

13. Sont définis comme travailleurs pauvres les personnes en emploi ou ayant travaillé une partie de l'année et vivant au sein d'un ménage qui perçoit des revenus au-dessous du seuil de pauvreté.





**PAUVRETÉ DES
PERSONNES ÂGÉES
ET POLITIQUES
PUBLIQUES**

La lutte contre la pauvreté des personnes âgées a été très longtemps une priorité et les politiques mises en place, avec la création des régimes de retraite et le minimum vieillesse, ont permis de la résorber fortement. Cependant, ces indispensables mesures de protection sociale ont leurs limites puisqu'une poche de pauvreté persiste, avec un taux de pauvreté des 60 ans et + à plus de 11 % depuis 2021 (après avoir connu une stabilisation autour des 8-9 %).

Des stratégies de lutte contre la pauvreté qui OUBLIENT LES VIEUX PAUVRES

C'est d'ailleurs en partant du constat que le taux de pauvreté était en augmentation et que les enfants, les jeunes et les familles monoparentales sont les premiers publics touchés par la pauvreté que les pouvoirs publics ont proposé dès 2013 des stratégies pluriannuelles de lutte contre la pauvreté: plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale en 2013, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de 2018 à 2022 reprenant des axes du plan de 2013.

Le plan pluriannuel, construit de manière interministérielle, visait la réduction des inégalités et la prévention des ruptures, l'accompagnement vers l'insertion et une meilleure coordination et valorisation des acteurs du social. La stratégie construite également en interministériel affichait deux objectifs: « *la priorité clairement donnée à l'investissement social par la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, qui sont les premières victimes de la pauvreté dans leur quotidien comme pour leur avenir* » et « *l'engagement d'une politique déterminée de sortie de la pauvreté par le travail* ». À sa sortie, les Petits Frères des Pauvres avaient déploré l'absence des personnes âgées dans cette stratégie: « *Si des mesures pour prévenir le non-recours aux droits, valoriser les métiers de l'accompagnement et de lutte contre la pauvreté des plus jeunes sont les bienvenues, il est essentiel de prendre également des mesures en faveur des personnes âgées les plus démunies. Si avec des mesures adaptées et la vie devant lui, un jeune peut avoir plus de chances de sortir de la précarité, une personne âgée pauvre sans entourage restera pauvre, sans possibilité de vivre dans des conditions dignes jusqu'au bout de la vie* ».

À noter que le rapport publié en 2022 par le comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté constatait un résultat « *contrebalancé par certaines mesures hors Stratégie* ».



Certaines mesures ont conduit à diminuer le niveau de vie des plus modestes, comme les gels et la sous-indexation des prestations ».

Dans ses recommandations, le rapport en appelle à « *la cohérence d'une future stratégie avec d'autres politiques qui peuvent avoir un impact sur la pauvreté, notamment en mesurant les effets attendus pour les plus pauvres de la réforme des retraites et de la récente réforme du chômage* » et suggère de « *prendre en compte les dimensions non monétaires de la pauvreté (accès à la socialisation, accès à la culture, intégration de la santé mentale, etc.) dans les politiques de lutte contre la pauvreté* ».

La stratégie de lutte contre la pauvreté s'est poursuivie avec le Pacte des solidarités présenté en septembre 2023 pour une mise en œuvre effective à compter de janvier 2024. Malgré des chiffres en hausse sur la pauvreté des âgés, on ne trouve à nouveau aucune mesure spécifique les concernant dans ce 2^e volet de la stratégie qui a pour ambition la prévention de la pauvreté - à travers une politique de lutte contre les inégalités à la racine dès la petite enfance - et la sortie de la pauvreté - par ...



L'éclairage de Olivier Richefou,

président du Département de la Mayenne
et président du groupe de travail Grand Âge
des Départements de France

Que reprenez-vous des résultats de l'étude ?

Olivier Richefou. J'ai trouvé dans votre étude des motifs d'espérance. Un des éléments saillants, c'est que les personnes âgées pauvres sont en capacité de sauvegarder les besoins essentiels, se loger, se nourrir, se soigner, puisque les privations éventuelles concernent d'abord les loisirs et les sorties, aller au restaurant, les déplacements, partir en vacances. J'ai été aussi favorablement impressionné par le maintien des liens avec les proches, 92 % des personnes âgées pauvres ont des contacts avec leur famille proche, alors qu'on pourrait craindre, avec les évolutions de notre société, quand les enfants habitent de plus en plus loin, un pourcentage important de délitement des liens familiaux. Je retiens bien sûr que la méconnaissance des dispositifs d'accompagnement est très nette, que ce soit l'APA, qui pour les départements est l'alpha et l'omega de l'accompagnement de la perte d'autonomie, ou les aides à l'amélioration du logement alors que beaucoup de départements, comme celui de la Mayenne, ont mis en place des dispositifs complémentaires aux aides existantes. Il y a un effort considérable à faire sur le développement des aides et leur connaissance, car il ne suffit pas de les développer pour penser qu'elles sont connues. Comment mieux communiquer avec les personnes éligibles pour leur transmettre les informations

utiles à mieux vivre chez elles, cela doit être une ligne directrice de nos actions. Votre étude est pertinente pour alerter sur les principales ruptures qui concernent les acteurs du Grand Âge, dont les départements; il serait d'ailleurs intéressant de la refaire dans quelques années pour pouvoir mesurer les évolutions dans le temps.

Est-ce que la loi Grand Âge, pour les départements qui sont au cœur des politiques sociales pour les personnes âgées, pourrait être un sujet de consensus dans le temps politique complexe que nous vivons ?

O. R. Cela aurait déjà dû être le cas au cours de la mandature précédente. Tous les acteurs ont été consultés depuis de nombreuses années avec la volonté commune de mettre en place cette loi Grand Âge. Et on le sent bien, elle ne peut pas être seulement une initiative parlementaire comme la loi

Bien vieillir qui n'a pas été aussi loin qu'il serait souhaitable. L'investissement du gouvernement pour porter une grande loi est indispensable. Je pense que cette procrastination est justifiée par des raisons budgétaires mais aussi par une instabilité avec des changements réguliers des ministres de la Santé ou des Personnes âgées, et des équipes différentes qui n'ont pas le temps de connaître le sujet et ses enjeux. C'est à partir de 2030 que la génération née après-guerre va arriver dans le Grand Âge avec des risques de perte d'autonomie significatifs. Trouvez-nous un ministre des Personnes âgées qui reste au moins deux ans afin de mettre en œuvre maintenant la loi Grand Âge, car il nous reste seulement cinq ans pour que cette politique soit totalement déployée, avec son application au plus proche du terrain. La maille départementale correspond bien à l'organisation des territoires et c'est en

“ **C'est à partir de 2030 que la génération née après-guerre va arriver dans le Grand Âge avec des risques de perte d'autonomie significatifs. Trouvez-nous un ministre des Personnes âgées qui reste au moins deux ans afin de mettre en œuvre maintenant la loi Grand Âge, car il nous reste seulement cinq ans pour que cette politique soit totalement déployée, avec une application au plus proche du terrain.** ”

binôme avec les maires et les CCAS, le rôle de l'Unccas étant déterminant, que l'information et la communication pourront passer.

Les contractualisations dans le cadre du Pacte des solidarités et les pactes locaux vont-ils permettre de répondre au triptyque vieillissement, pauvreté et isolement auquel vont faire face de nombreux départements ?

O. R. Les pactes ne sont pas à la hauteur des enjeux car il n'y a pas de dotation significative. Dans mon département, le Pacte des solidarités, c'est environ

360 000 € alors que nos dépenses sont de 50 millions d'euros pour les personnes âgées, 50 millions pour les personnes en situation de handicap et 50 millions pour l'insertion et le RSA. On nous demande aussi de préparer des dossiers avec plein d'indicateurs en mobilisant du temps fonctionnaires. On monte une usine à gaz pour de la roupie de sansonnet ! Faisons confiance aux acteurs locaux qui sont au plus près des territoires, qui savent où sont les besoins, en travaillant avec les associations comme les vôtres, pour déterminer les politiques de proximité à mettre en œuvre. L'enjeu pour les départements,

dont la gestion financière est impactée par la baisse des droits de mutation à titre onéreux, est aussi d'être accompagnés à 50 % en ce qui concerne les politiques sociales qui sont au cœur de nos missions de solidarité : c'est ce que nous demandons à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

l'accompagnement au retour au travail pour tous. À nouveau, les Petits Frères des Pauvres ont réagi en communiquant sur les réseaux sociaux à l'annonce de ce pacte : « *Si des mesures sont à saluer (aides à l'énergie, lutte contre le non-recours aux droits, plan Logement d'abord) les @PFPAuvres déplorent que ce Pacte ne présente aucune mesure d'ampleur pour les personnes âgées en précarité, pourtant fortement impactées par l'inflation. Notamment les "NER", personnes sans emploi ni retraite, et les bénéficiaires de l'AAH et de l'Aspa. Une nouvelle forme d'invisibilisation, alors que – comme nous le rappelons régulièrement – la précarité est un facteur aggravant d'isolement* ».

Début juin 2024, à l'occasion d'une rencontre avec Catherine Vautrin, alors ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, le collectif Alerte, dont les Petits Frères des Pauvres sont membres, tout en fustigeant des décisions gouvernementales qui pénalisent les plus précaires, demande notamment la mise en place de la solidarité à la source qui « *doit permettre aux personnes de mieux faire valoir leurs droits sociaux. La simplification des déclarations et l'automatisme des versements devront notamment permettre une obtention pleine et garantie des droits, alors que des prestations sont l'objet d'un fort non-recours (RSA, minimum vieillesse et prime d'activité)* ».

Rappelons enfin le report à maintes reprises de la loi Grand Âge et le vote en avril 2024 d'une loi sur le Bien vieillir qui reste très en décalage par rapport aux enjeux.

DES PLANS "LOGEMENT D'ABORD" destinés aux personnes en grande précarité

Les plans "Logement d'abord", dont le premier a été lancé en 2017, ne sont pas axés sur les personnes âgées. Mais leur objectif, la lutte contre le sans-abrisme, les concerne aussi : en 2021, le Samu social de Paris indiquait que 18 % des appelants du 115 et 19 % des personnes hébergées dans les centres d'hébergement avaient 60 ans et plus.

Le premier plan a conduit à la création de pensions de famille, de places d'intermédiations locatives et a permis l'attribution de logement sociaux à des personnes sans domicile. Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de données spécifiques concernant l'impact de ces plans sur les personnes âgées en situation de sans-abrisme. Dans son dernier rapport sur le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre pointe néanmoins la hausse des expulsions locatives et précise que « *de nombreux exemples montrent que des ménages, même particulièrement vulnérables, avec des enfants en bas âge, des personnes âgées ou malades, ne sont pas à l'abri des expulsions sans la moindre solution d'hébergement* ».



UNE RÉFORME DU MINIMUM CONTRIBUTIF (Mico) qui concerne peu les plus pauvres

Le minimum contributif est le montant minimal de retraite pour les salariés du secteur privé et les indépendants qui liquident leur pension sans décote et qui ont au moins 120 trimestres cotisés. Le Mico ayant vocation à compenser des salaires faibles concerne une proportion plus importante de femmes et permet de réduire légèrement les écarts de pension entre hommes et femmes.

La réforme des retraites de 2023 a acté une hausse du minimum contributif majoré d'un montant de 100 euros au 1^{er} septembre 2023. Cette hausse concerne à la fois les nouveaux retraités au 1^{er} septembre 2023 et ceux qui ont liquidé avant cette date, avec une revalorisation sur le Smic et non plus sur l'inflation. Cette réforme a pour objectif de garantir à un salarié à carrière complète à temps plein, rémunéré au Smic toute sa vie, de percevoir effectivement, à la liquidation, une pension brute tous régimes au moins égale à 85 % du Smic net. En 2024, le montant du Mico se monte à 1367,51 € par mois.

Une étude de la Drees parue en février 2024 indique « qu'il s'agisse des nouveaux bénéficiaires ou des anciens, 29,2 % des assurés des régimes alignés (soit 185 000 nouveaux retraités environ) voient leur pension accrue avec le relèvement du Mico, pour

un gain moyen de 30 euros bruts mensuels », et que le nombre de bénéficiaires est en hausse de 4%. La Drees précise cependant que « le Mico augmente le premier décile – c'est-à-dire le seuil en deçà duquel se situent les 10 % de retraités les plus pauvres – d'environ 23 %; la réforme de 2023 ne contribue que pour un quart à ce rehaussement (à hauteur de +5,7 %). Cette contribution relativement limitée provient du fait que, à ces niveaux de pension, quasiment personne n'a cotisé au moins 120 trimestres et ne peut donc prétendre à la majoration ».

Une lutte récente contre LE NON-RECOURS AUX DROITS

Depuis une quinzaine d'années, les pouvoirs publics ont commencé à analyser le non-recours aux droits et son impact sur les situations de pauvreté. Un rapport au gouvernement sur la pauvreté publié en 2012 constatait qu'« en 2010, les Français les plus modestes ne recourent pas suffisamment aux dispositifs auxquels ils ont droit. Ce phénomène du non-recours se traduit par une intensification des situations d'exclusion. Les personnes pouvant théoriquement être rattrapées par la solidarité sortent du ciblage de dispositifs nationaux trop souvent désincarnés pour assurer une prévention, une prise en charge et un accompagnement vers l'autonomie efficaces ».

🔴 Droits à la retraite et non-recours

Selon l'étude de la Drees «Le non-recours aux prestations sociales - Mise en perspective et données disponibles» publiée en 2020, **à 70 ans, un tiers des assurés n'a pas fait valoir tous ses droits à la retraite.** « À l'âge de 70 ans, 68 % des assurés des régimes de retraite français nés en 1942 ont liquidé l'intégralité des pensions de retraite auxquelles ils ont droit. En revanche, 32 % n'ont pas demandé tout ou partie de leurs pensions de retraite alors même qu'ils ont cessé leurs activités professionnelles. Pour 7 % des assurés, aucune pension de retraite n'a encore été liquidée à l'âge de 70 ans. Trois quarts d'entre eux sont nés à l'étranger. Généralement, ils n'ont validé que peu de trimestres dans le système de retraite français et ont cessé de valider des droits depuis de nombreuses années ». La Drees indique également que 24 % des assurés ont liquidé une partie seulement des pensions de retraite auxquelles ils ont droit: « Les droits non liquidés correspondent le plus souvent à des régimes

de retraite que ces retraités ont quittés depuis plusieurs années et dans lesquels ils ont acquis peu de trimestres ou peu de points retraite. Cela concerne essentiellement des assurés qui ont connu plusieurs régimes d'affiliation au cours de leur carrière. Les droits non liquidés correspondent le plus souvent à de faibles montants ».

Un fort taux de non-recours au minimum vieillesse

Plusieurs rapports ont souligné la difficulté à mesurer le non-recours au minimum vieillesse.

Le rapport sur la pauvreté de 2012 précisait par exemple que les données existantes ne permettaient pas d'estimer le nombre de personnes concernées par le non-recours à l'Aspa en émettant quelques hypothèses: pas de procédure systématique d'information pour les personnes déjà retraitées qui atteignent 65 ans ou pour celles qui peuvent devenir éligibles suite aux revalorisations de l'allocation; absence de connaissance des ressources globales du retraité par les caisses de retraite.

En 2016, le rapport d'information des députés Biémouret et Costes sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux constate à son tour qu'« il existe un déficit d'informations sur l'Aspa. Il peut ainsi y avoir une méconnaissance des droits ». Pour les auteurs du rapport, l'Aspa est « sans doute une des prestations les plus touchées par le

non-recours. Pour trouver des bénéficiaires potentiels, il faudrait exploiter des données sociales, fiscales et patrimoniales auxquelles la CNAV n'a pas accès. Sans cette appréciation plus fine, il devient également impossible de développer un indicateur adapté. Le non-recours au minimum vieillesse est donc géré de manière impressionniste ».

Un dossier de la Drees publié en mai 2022 consacré au non-recours au minimum vieillesse pose aussi les limites des données étudiées: « Cette étude ne porte que sur les personnes seules au sens fiscal, pour des raisons liées aux données disponibles. Nous ne disposons en effet pas des informations nécessaires pour qualifier le recours au minimum vieillesse dans les autres cas ».

Se consacrant aux personnes seules, cette étude estime qu'en 2016, 50 % des personnes seules éligibles au minimum vieillesse n'y recourent pas (soit plus de 300 000 personnes). Ces non-recourants, s'ils en faisaient la demande, percevraient 205 euros en moyenne par mois, tandis que les recourants bénéficient en moyenne de 337 euros. La moitié des non-recourants percevraient moins de 140 euros en moyenne par mois.

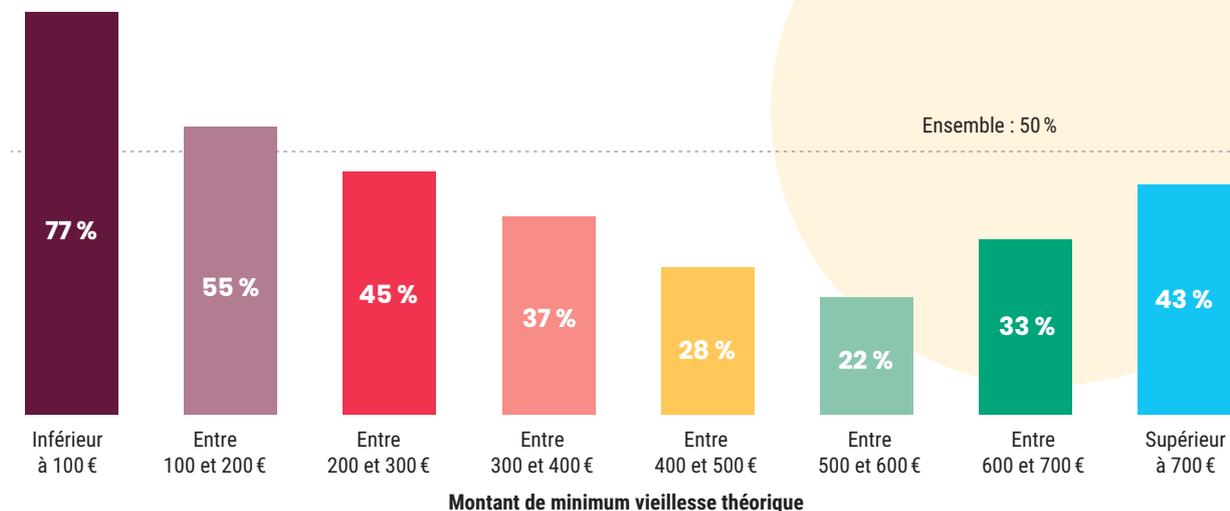
L'étude précise également que le non-recours est un peu plus élevé pour les femmes que pour les hommes: leur taux de non-recours s'élève à 52 %, contre 44 % pour les hommes. Le non-recours croît également avec l'âge des bénéficiaires potentiels, de 47 % pour les personnes âgées de 65 à 69 ans à

Taux de non-recours selon la tranche de montant théorique, en 2016.

Lecture: Pour les personnes éligibles dont le montant de minimum vieillesse théorique attendu est inférieur à 100 euros, le taux de non-recours s'élève à 77 %.

Champ: Personnes seules de 65 ans ou plus (ou inaptes ayant atteint l'âge minimum légal d'ouverture des droits [AOD]) résidant en France, hors celles ayant liquidé un droit direct ou dérivé de retraite en cours d'année 2016 et hors celles n'ayant aucune pension de retraite.

Source: DREES, Insee, DGFIP, EIR 2016 apparié aux données fiscales.



56 % pour les personnes d'au moins 85 ans ; il est également plus élevé pour les personnes ayant eu une carrière complète: il s'établit à 69 %, soit environ 20 points de plus que celui de ceux qui n'ont pas de carrière complète.

Enfin, des travaux menés par le Conseil d'orientation des retraites permettent d'identifier au moins quatre facteurs de non-recours à l'Aspa: **la méconnaissance ou la non-connaissance de la prestation ; la complexité perçue des démarches administratives ; la peur de la "stigmatisation" ainsi que la récupération sur succession des sommes versées (au-delà d'un seuil d'actif net successoral).**

La récupération sur succession, cause de non-recours à l'Aspa

En effet, l'Aspa est récupérable en partie au décès de son bénéficiaire si la valeur nette du patrimoine successoral (c'est-à-dire une fois toutes les dettes du défunt déduites) dépasse un certain montant. En 2022, les récupérations sur successions se sont élevées à 149,30 M€.

Même si les sommes récupérées le sont sur la fraction de l'actif net dépassant le seuil de recouvrement, cette perspective semble être une raison de non-recours. Selon le rapport de 2012, elle pouvait désinciter à recourir à la prestation en cas de préférence pour la

transmission d'un patrimoine. Celui de 2016 précisait que la récupération sur succession « joue fortement dans la décision de non-recours » et que « la CNAV et le Conseil d'orientation des retraites (COR) considéraient que le recours sur succession dissuade les retraités très modestes de réclamer l'Aspa et y voient une cause majeure de non-recours en dépit de l'exclusion du patrimoine récupérable des bâtiments professionnels des exploitations agricoles depuis 2010 ».

En 2018, une étude menée par la MSA auprès de plusieurs caisses de son réseau concluait à l'effet dissuasif du recours sur succession, ainsi qu'à la nécessité d'une information sur le minimum vieillesse plus systématique auprès des personnes éligibles.

Pension de réversion et non-recours

La pension de réversion est versée au conjoint ou ex-conjoint survivant s'il remplit des conditions d'âge, de ressources et de statut marital et représente au maximum 54 % de la retraite que percevait ou aurait perçu le conjoint décédé avec un plafond mensuel de 989,82 €. Cette pension n'est pas attribuée automatiquement et doit faire l'objet d'une demande de la

Récupérations sur les successions des allocations du minimum vieillesse de 2020 à 2022.

Source : Fonds de solidarité vieillesse

Régimes	2020			2021			2022		
	L.815-2	Aspa	TOTAL	L.815-2	Aspa	TOTAL	L.815-2	Aspa	TOTAL
CAVIMAC									
MSA NS	15 603 892	909 341	16 513 232	17 545 048	835 711	18 380 759	17 777 542	1 805 855	19 583 396
MSA SAL	2 996 907	390 465	3 387 372	5 437 494	726 652	6 164 146	1 900 572	712 888	2 613 460
CNAVPL								23 724	23 724
CNAV	52 453 128	17 691 036	70 144 164	64 918 472	27 072 414	91 990 885	77 354 851	39 551 095	116 905 945
CNRACL									
RSI									
SNCF				25 552		25 552	20 554		20 554
CRPCEN									
SASPA	104 543	1 194 557	1 299 100	2 553 767	4 344 670	6 898 436	4 816 375	5 340 664	10 517 039
TOTAL	71 158 470	20 185 398	91 343 868	90 480 331	32 979 447	123 459 778	101 869 893	47 434 226	149 304 119



part du conjoint survivant. À fin 2022, les bénéficiaires de pensions de réversion sont à 92 % des femmes. Ils sont âgés en moyenne de 79,7 ans.

Une étude de l'Assurance retraite publiée en janvier 2024 estime **le taux de non-recours persistant à la pension de réversion de l'ordre de 7,9 % à 9,5 % parmi les conjoints survivants potentiellement éligibles**, au vu des données connues de l'Assurance retraite. Ces conjoints survivants en non-recours apparent ont fait l'objet en 2023 d'une expérimentation d'actions de lutte contre le non-recours avec la participation de trois caisses régionales: Alsace-Moselle, Bourgogne-Franche-Comté, et Midi-Pyrénées. L'étude conclut que « *le principal motif de non-recours est un défaut de connaissance du droit, c'est-à-dire la non-connaissance de ce droit (39 %) ou sa connaissance partielle, notamment en matière de conditions de ressources ou de mariage (32 %). Les principales autres raisons évoquées sont les difficultés administratives (11 %) ou les raisons de santé ou psychologiques face au deuil (9 %).* ».

🔴 Les dispositions mises en place pour diminuer le non-recours

Le rapport Biémouret/ Costes préconisait de mettre en place une mesure annuelle des taux de non-recours aux principales prestations et une documentation du

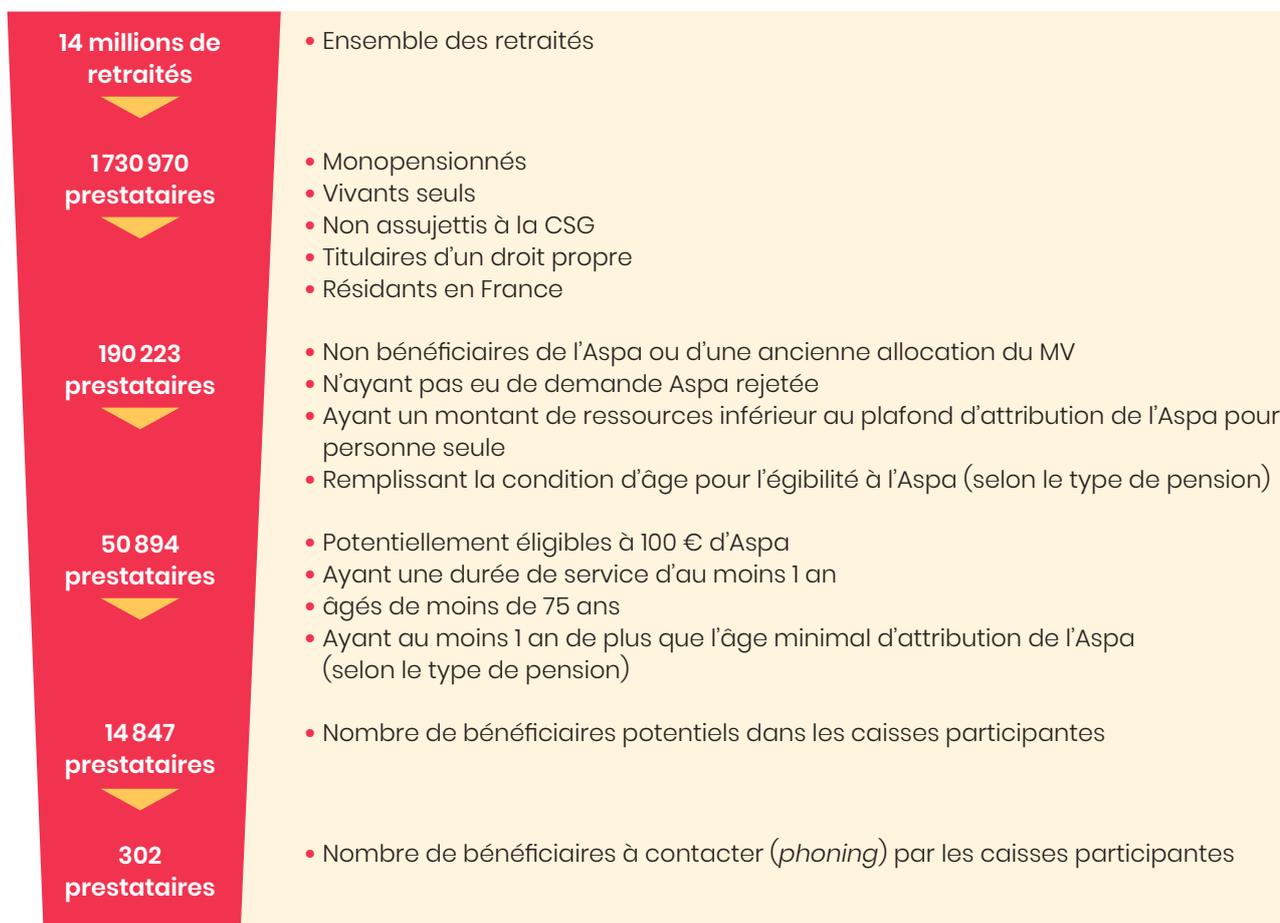
coût et des conséquences sociales du non-recours; d'inciter les organismes de protection sociale à réaliser des enquêtes régulières afin d'identifier les causes du non-recours; et d'expérimenter l'octroi automatique de l'Aspa pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH qui atteignent l'âge requis.

🔴 La revalorisation du montant concernant la récupération sur succession de l'Aspa

Plusieurs mesures concernant le montant déclenchant la récupération sur succession ont été actées ces dernières années. Depuis 1982, l'Aspa donnait lieu, lors du décès du bénéficiaire, à récupération sur succession dès lors que l'actif net successoral dépasse 39 000 € et le montant n'avait jamais évolué. En 2011, le capital d'exploitation agricole ainsi que les bâtiments qui en sont indissociables sont sortis du calcul de l'actif net successoral. En 2017, la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer a porté pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion et Mayotte le seuil au-delà duquel il peut être procédé à une récupération sur succession au titre de l'Aspa à 100 000 € jusqu'au 31 décembre 2026. Néanmoins, d'après un rapport de la Cour des Comptes paru en 2021, ces aménagements n'ont pas eu pour effet une augmentation significative des demandes d'Aspa: « *Par exemple, la sortie du capital d'exploitation agricole de l'actif successoral* ».

Démarche de caractérisation du champ de ciblage restreint.

Source : Étude CNAV, Direction statistique, prospective et recherche, « Non-recours à l'Aspa : profil des bénéficiaires et ciblage de potentiels bénéficiaires ».



des non-salariés agricoles n'a pas entraîné une augmentation marquée des attributions d'Aspa à cette catégorie d'assurés depuis 2012 ».

Au 1^{er} septembre 2023, l'entrée en vigueur de la loi relative à la réforme des retraites relève le seuil de recouvrement sur succession de l'Aspa, qui passe de 39 000 € à 100 000 € en métropole et de 100 000 € à 150 000 € outre-mer. Désormais indexé sur l'inflation, ce montant a été revalorisé en 2024 pour atteindre 105 300 € en métropole et 150 000 € dans les départements et régions d'outre-mer.

Le datamining pour comprendre et agir contre le non-recours à l'Aspa

L'Assurance retraite (CNAV) a mené des expérimentations pour identifier les assurés susceptibles d'être en situation de non-recours vis-à-vis de l'Aspa en s'appuyant sur des modèles de datamining. Ce ciblage, comme le rappellent Macline Niyomwungere et Frédéric Broutin dans un article paru dans *Retraite et Société* en 2021, a consisté à « développer des modèles de datamining pour cibler des retraités

potentiellement en non-recours, mais également pour recueillir des éléments quantitatifs et qualitatifs de connaissance et d'aide à la décision sur le non-recours » grâce à une étude du profil des bénéficiaires actuels de l'allocation. Pour obtenir de meilleurs résultats, ces expérimentations se sont concentrées sur des personnes mono-pensionnées du régime général, vivant seules.

Selon les conclusions des expérimentations, « la non-connaissance ou la méconnaissance de l'Aspa était la première cause de non-recours, devant le recours sur succession, et les personnes déclarant ne pas ou mal connaître l'Aspa souhaitaient en général poursuivre la démarche de demande de la prestation. Toutes ne la mènent cependant pas jusqu'au bout, ce qui souligne l'importance de l'accompagnement des caisses à toutes les étapes, et également la grande difficulté qu'il y a à assurer l'accès de tous à un droit dont les conditions d'attribution restent complexes. Le déploiement plus large de ce type d'opération permet d'améliorer significativement l'accès aux droits, mais des mesures plus structurelles (simplification, automatisation...) restent indispensables pour le garantir ».

Des actions d'information qui doivent être renforcées

Le plan pluriannuel de 2013 contre la pauvreté et l'inclusion sociale proposait d'instaurer progressivement des "rendez-vous des droits" sur un modèle développé par la Mutualité sociale agricole (MSA) pour plusieurs organismes, dont la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), afin d'assurer une meilleure promotion de l'Aspa.

Le rapport de la Cour des Comptes de 2021 sur le minimum vieillesse recommande de renforcer les actions d'information à destination des publics visés au-delà de ce qui est déjà mis en place (les formulaires en ligne de demande de retraite mentionnent la possibilité d'un recours au minimum vieillesse, sans toujours en détailler les conditions d'éligibilité). Des documents présentant l'Aspa sont transmis aux futurs retraités ou mis à leur disposition dans le cadre de l'accompagnement individuel à la retraite et lors de la liquidation de la pension. Afin d'améliorer l'accès aux droits, la Cour recommande également l'identification des bénéficiaires potentiels en s'appuyant plus systématiquement « sur les données détenues ou partagées par les caisses de retraite et sur l'EIRR (Echanges Inter-Régimes de Retraite), puis sur le dispositif ressources mensuelles (DRM) en cours de déploiement ».

De son côté, l'Assurance retraite souhaite aussi développer des partenariats sur le terrain (centres sociaux, centres communaux d'action sociale ou encore France Services), au plus près des assurés susceptibles de se trouver dans une situation de non-recours; communiquer aux assurés connus de plus de 70 ans en situation de non-recours une estimation de leurs droits en envoyant un formulaire de demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées à l'ensemble des assurés éligible; contacter les publics fragiles par téléphone et leur proposer des rendez-vous ciblés en s'appuyant sur une meilleure coordination avec la politique d'action sociale.

Un souhait de simplification des démarches

Lors d'une réunion organisée en avril 2024 par l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) Renaud Villard, directeur général de la Caisse nationale d'Assurance retraite évoque la mise en place d'un dossier pré-rempli avec les données fiscales et sociales, afin de lutter contre le non-recours et faciliter les demandes.

QUELLES AUTRES AIDES LÉGALES accessibles aux personnes âgées ?

Le RSA (Revenu de solidarité active)

Le Revenu de solidarité active est soumis à condition de ressources du foyer. Les ressources de l'ensemble des membres du foyer sont prises en compte, excepté une partie des aides au logement et certaines prestations familiales. Le droit à la retraite est prioritaire sur le droit au RSA.

Le RSA est une allocation différentielle, dont le barème varie selon la composition du foyer, qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti. Au 1^{er} avril 2024, le montant pour une personne seule et sans enfant est de 635,71 euros.

Les 60 ans et plus représentent, à fin 2021, 9 % des bénéficiaires du RSA (7 % pour les 60-64 ans et 2 % pour les 65-69 ans), soit un peu plus de 173 000 personnes.

Selon des données Drees, il y a sur ces tranches d'âge une surreprésentation d'hommes, de personnes étrangères et de personnes faiblement qualifiées.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi rend obligatoire l'inscription à France Travail pour tout bénéficiaire du RSA au plus tard le 1^{er} janvier 2025, avec la signature d'un contrat d'engagement comportant un plan d'actions précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle. Une expérimentation est actuellement déployée dans près d'une cinquantaine de départements qui vise à lier le versement de l'allocation à la réalisation de 15 à 20 heures d'activité par semaine.

L'ASS (Allocation spécifique de solidarité)

Cette allocation sous conditions de ressources est destinée à des demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage. Pour en bénéficier, il faut être à la recherche effective d'un emploi et justifier de cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) dans les dix années précédant la fin du contrat de travail à partir de laquelle a eu lieu la dernière ouverture de droit à l'assurance chômage.

Plus de la moitié (58 %) des allocataires ont 50 ans ou plus. Ce sont majoritairement des hommes (53 %). Deux allocataires sur trois sont des personnes seules.

18 % des allocataires ont 60 ans et plus, soit presque 58 000 personnes.

Lors de son discours de politique générale fin janvier 2024, Gabriel Attal, alors premier ministre, avait annoncé sa volonté de supprimer cette allocation et de basculer les bénéficiaires vers le RSA. Catherine Vautrin – alors ministre du Travail – a cependant indiqué lors d’une réunion en juin 2024 avec le collectif Alerte que ce n’était plus dans les priorités immédiates.

L’AAH (Allocation aux adultes handicapés)

L’allocation aux adultes handicapés (AAH) est destinée à des personnes handicapées âgées de 20 ans ou plus ne pouvant prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité (pension d’invalidité et allocation supplémentaire d’invalidité) ou une rente d’accident du travail d’un montant au moins égal à l’AAH.

Elle est attribuée selon des critères médicaux et sociaux évalués par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est accordée dans deux cas : un taux d’incapacité d’au moins 80 %, ou un taux compris entre 50 % et 79 % assorti d’une restriction substantielle et durable pour l’accès à l’emploi. Le versement de l’AAH prend fin à partir de l’âge légal de départ à la retraite pour inaptitude, en cas d’incapacité de 50 % à 79 %. En cas d’incapacité d’au moins 80 %, le bénéficiaire peut continuer à percevoir l’AAH au-delà de l’âge légal de départ à la retraite pour inaptitude, en complément d’un avantage vieillesse.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, l’AAH est “déconjugalisée” : pour les personnes en couple, les revenus du

conjoint ne sont plus pris en compte et le plafond de ressources est désormais le même que pour une personne seule. Le montant maximum de l’AAH à taux plein est à compter du 1^{er} avril 2024 de 1016,05 € par mois pour une personne seule. **Fin 2021, 15 % des bénéficiaires de l’AAH avaient 60 ans et plus (8 % avec un taux d’incapacité de 50 à 79 %, 22 % un taux d’au moins 80 %), soit près de 188 000 personnes.**

Les aides au logement (Aide personnalisée au logement et Allocation de logement social)

Attribuées sous condition de ressources, ces aides sont réservées aux locataires. Selon des données du ministère chargé de la Ville et du logement, **en 2022, les personnes âgées de plus de 60 ans constituaient 20,8 % des bénéficiaires, soit 1,2 million de ménages.** Les aides au logement concernent aussi les personnes résidant en EHPAD.

La CSS (Complémentaire Santé Solidaire)

Mise en place en 2019, la Complémentaire Santé Solidaire est un dispositif de couverture complémentaire en faveur des personnes modestes, qui a remplacé la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l’aide au paiement d’une complémentaire santé (ACS). Cette complémentaire est attribuée pour une durée d’un an : gratuitement aux foyers dont les ressources sont inférieures à

Allocataires Aspa, métropole et DOM bénéficiaires de la CSS (en millions).

Source : rapport annuel C2S 2023





810 € par mois pour une personne seule (C2SG) et en contrepartie d'une cotisation d'1 € par jour maximum lorsque les ressources sont comprises entre 810 € et 1093 € (C2SP). Pour la C2SP, la cotisation dépend de l'âge de chaque bénéficiaire au sein du foyer, et va jusqu'à 30 € pour les plus de 69 ans. Depuis 2022, les nouveaux bénéficiaires du minimum vieillesse et leurs conjoints sans activité professionnelle peuvent obtenir la CSS avec participation sans avoir à déclarer leurs ressources ; cela aurait déjà permis plus de 4500 attributions par mois pour plus de 5000 personnes couvertes.

Selon le rapport annuel 2023 de la CSS, **les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 35 % des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation (C2SP) soit 525 000 personnes. 14 % des bénéficiaires du minimum vieillesse ont recours à la C2SG et 25 % à la C2SP.** Il indique également que « les femmes bénéficiaires de la C2SP sont fortement majoritaires après 60 ans (F+H: 35 %, F: 39 % et H: 30 %). Cette surreprésentation des femmes parmi les bénéficiaires de la C2SP les plus âgés s'explique par une plus grande longévité et par la faiblesse de droits propres en matière de retraite acquis, pour des générations de femmes qui ont peu ou pas participé au marché du travail ».

Une étude de la Drees réalisée en 2023 auprès de bénéficiaires de la CSS révèle que « les retraités rencontrés se caractérisent, par ailleurs, par leur faible niveau de ressources. Ils perçoivent entre 600 et 900 euros de pension, et la plupart n'ont pas recours à l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Ils sont nombreux à être locataires de leur logement et à avoir ainsi des charges élevées, ce qui leur laisse un reste à vivre très réduit. Leurs budgets sont très

contraints, mais à la différence d'autres enquêtés plus jeunes qui choisissent de reporter ou de renoncer à des soins face à d'autres priorités, les retraités ont des problématiques de santé plus importantes et plus structurantes. Pour ces derniers, les questions de santé sont une priorité. Ils sont souvent atteints de pathologies chroniques comme le diabète qui nécessitent des traitements quotidiens et un suivi régulier par des professionnels de santé. Ils doivent quasiment consulter leur médecin généraliste une fois par mois, notamment pour le renouvellement d'ordonnances. Ils ont également des suivis réguliers par des professionnels de santé de second recours comme les cardiologues. Pour ces enquêtés, la question de l'accessibilité financière est donc centrale dans leur rapport à la santé et aux soins. Le report ou le renoncement aux soins pourrait entraîner de sérieuses aggravations de leur état de santé ».

🔴 Le chèque énergie

Créé en 2015, le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie à destination des ménages disposant de revenus modestes. Il a remplacé les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité depuis le 1^{er} janvier 2018. Accordé sous conditions de ressources, il est adressé directement aux bénéficiaires grâce à un fichier réalisé par l'administration fiscale. Depuis 2021, les résidents d'EHPAD, de résidences autonomie, de petites unités de vie et d'USLD peuvent également en bénéficier.

Le montant du chèque émis en 2023 variait de 48 à 277 euros. Selon des données Drees, 17 % des bénéficiaires n'utilisent pas leur chèque énergie (18 % en 2021 et 19 % en 2020 et 2019).

Un rapport de la Cour des Comptes publié en 2022 a constaté que « parmi les ménages bénéficiaires du chèque, 51 % ne sont pas en précarité énergétique, soit 3 millions de ménages. Par ailleurs, parmi les 3,7 millions de ménages en précarité énergétique au sens de l'indicateur fondé sur le taux d'effort énergétique (corrigé de l'effet météo), 25 % ne bénéficient pas du chèque. En outre, 43 % des 790 M€ de chèques distribués est versé à des ménages qui ne sont pas en précarité énergétique ».

🔴 L'APA (Aide personnalisée à l'autonomie)

L'APA est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA : l'APA à domicile et l'APA en établissement. L'APA est versée par le Conseil départemental. Même si elle est sans conditions de ressources, son montant varie en fonction du niveau de perte d'autonomie et du niveau de revenus. Cette aide n'est pas récupérable sur succession.

Selon les chiffres clés 2023 de l'aide à l'autonomie publiés par la CNSA, **1,3 million de personnes de 60 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA dont 59 % à domicile**. Des données Insee parues en 2023 indiquent que fin 2021, 9 % des 65 ans ou plus bénéficient de l'APA et que cette part augmente rapidement à partir de 75 ans: de 3 % entre 70 et 74 ans, elle passe à 6 % pour les 75-79 ans, 12 % pour les 80-84 ans, 25 % pour les 85-89 ans, 45 % pour les 90-94 ans et 71 % pour les 95 ans ou plus.

Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 14 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 28 % entre 85 et 89 ans et 55 % après 90 ans, contre respectivement 9 %, 18 % et 41 % des hommes. 55 % des bénéficiaires de l'APA en établissement et 20 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont fortement dépendants (classés dans les GIR 1 et 2).

🔴 L'ASH (Aide sociale à l'hébergement)

Également gérée par les départements, l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) sert à acquitter tout ou partie du tarif "hébergement" des établissements pour les personnes âgées à faibles ressources. Elle peut être cumulée avec l'APA. Elle dépend des revenus, et est récupérable sur succession. Fin 2020, 116 500 personnes de 60 ans ou plus bénéficiaient de cette aide.

LE DÉDALE DES AIDES EXTRALÉGALES OU FACULTATIVES destinées aux personnes âgées

En dehors des aides légales destinées aux personnes âgées, il existe de nombreuses aides proposées par des acteurs très divers et dont les conditions d'accès, de ressources et les prestations peuvent différer d'un organisme à un autre et d'un territoire à un autre.

🔴 Les aides départementales

L'aide sociale départementale aux personnes âgées se compose principalement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Concernant l'APA, certains départements peuvent proposer des montants plus élevés ou des conditions d'attribution plus souples en accordant l'APA aux GIR 5 et 6 alors que les

dispositions légales ne concernant que les GIR 1 à 4. De nombreux départements proposent également une aide sous conditions de ressources pour financer des heures d'aide-ménagère à destination des personnes ne bénéficiant pas de l'APA. Il s'agit d'une aide récupérable sur succession si la succession est supérieure à 46 000 €. En fonction des départements, le nombre d'heures peut varier de 15 à 30 heures pour une personne seule.

Certains départements peuvent financer des frais de repas servis dans des foyers-restaurants habilités. Là aussi, cette aide est potentiellement récupérable sur succession.

Un service de téléassistance est aussi mis en place par des départements, certains le proposant gratuitement, d'autres avec une participation financière dégressive selon les ressources.

🔴 Les aides locales

Les 14 500 CCAS (Centres communaux d'action sociale) ou CIAS (centres inter-communaux d'action sociale) dispensent l'aide sociale facultative proposée par les politiques d'action sociale des communes. En 2014, selon des données DREES, l'action sociale concerne, en premier lieu, les personnes âgées quelle que soit la taille de la commune. Cependant, plus la commune est grande, plus les prestations d'action sociale qui y sont dispensées sont nombreuses.

Proportion des communes ayant mis en place une action sociale pour les personnes âgées, fin 2014.

Source : Drees

Petites communes	Moins de 500 habitants	52 %
	De 500 à 1500 habitants	75 %
	Ensemble	60 %
Moyennes et grandes communes	De 1500 à 5000 habitants	89 %
	De 5000 à 10000 habitants	95 %
	Plus de 10000 habitants	98 %
	Ensemble	91 %
Ensemble des communes		66 %
Part de la population couverte		90 %

Les villes moyennes se concentrent souvent sur des offres de transport, de livraison de repas et de téléassistance. Les grandes villes peuvent aussi proposer des restaurants municipaux ouverts aux personnes âgées, des cartes seniors permettant de bénéficier

d'offres culturelles ou de loisirs à tarif préférentiel. Le Panorama 2022 de la Drees sur l'action sociale a constaté que le colis de fin d'année est la prestation la plus distribuée, que ce soit dans les communes de moins de 500 habitants (34 % d'entre elles) ou dans celles de plus de 10 000 habitants (70 %). À noter que quelques communes ont mis en place des mutuelles communales, à destination notamment des retraités.

Les aides des caisses de retraite et des mutuelles

L'Assurance retraite propose des aides pour les retraités du régime général, comme par exemple, des forfaits de prévention pris en charge à 100 % (dans la limite des fonds disponibles et avec un plafond maximal par an et par bénéficiaire) afin de réaliser de petits travaux d'aménagement du logement, l'installation d'aides techniques, la livraison de courses ou l'accompagnement informatique. Il existe des heures d'accompagnement et de prévention à domicile prises en charge par l'Assurance retraite en fonction des ressources, concernant l'entretien du linge et du logement, l'aide au déplacement pédestre de proximité, l'aide à la préparation de repas ou l'accompagnement à la toilette. L'Assurance retraite peut également aussi attribuer une aide financière exceptionnelle en cas de difficulté pour payer des factures d'énergie.

L'Agirc-Arrco propose, pour ses retraités de 75 ans et plus fragilisés ou éprouvant des difficultés à se déplacer, l'offre "Sortir Plus" qui permet de réaliser des sorties, à pied ou en véhicule, en étant accompagné. Cette prestation est intégralement prise en charge par la caisse de retraite complémentaire dans la limite d'un plafond fixé cette année à 450 € maximum. La MSA propose quant à elle des services d'aide à domicile, de portage de repas et de téléassistance, ainsi que des aides techniques. Des aides temporaires mises en place lors d'une sortie d'hospitalisation font partie des prestations disponibles dans ces caisses de retraites.

Enfin, l'Assurance maladie propose des aides individuelles dans le cadre de son action sociale et certaines mutuelles ont mis en place des fonds d'aide pour leurs adhérents faisant face à des difficultés.

Une nouvelle aide pour adapter son logement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, a été créée "MaPrimeAdapt", une nouvelle aide pour financer les travaux d'adaptation des logements. Il s'agit d'une subvention financière pour les propriétaires occupants et les locataires du parc privé, aux ressources modestes ou très modestes, destinée aux 70 ans et plus, aux 60-69 ans avec une évaluation de GIR 1 à 6 ainsi qu'aux personnes éligibles à la prestation de compensation du handicap ou avec un taux d'incapacité d'au moins 50 %.

Conçue pour favoriser le maintien à domicile et anticiper une perte d'autonomie, cette aide finance jusqu'à 70 % des travaux d'adaptation du logement (aménagement salle de bain, aménagement cuisine, monte-escalier électrique, volets roulants électriques...) avec un plafond subventionnable de 22 000 € HT. Elle est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov').

L'aide au départ en vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose "Seniors en vacances", un programme d'aide au départ en vacances destiné à des personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées ou sans activité professionnelle, couplé à une aide financière sous conditions de ressources. En 2023, l'ANCV estime à 87 600 le nombre de personnes qui ont bénéficié de ce programme.



À RETENIR

- ❑ Il n'y a aucune proposition spécifique pour les personnes âgées pauvres dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, malgré la hausse de leur taux de pauvreté.
- ❑ La réforme du minimum contributif ne bénéficie pas aux plus pauvres.
- ❑ En 2016, 50 % des personnes seules éligibles au minimum vieillesse n'y recouraient pas.
- ❑ Pour lutter contre le non-recours de l'Aspa, le montant déclenchant la récupération sur succession est passé de 39 000 € à un peu plus de 100 000 €.
- ❑ Un des motifs de non-recours à l'Aspa est le manque d'informations.
- ❑ En dehors de l'Aspa, il existe de nombreuses aides légales et extralégales accessibles aux personnes âgées en situation de pauvreté, émanant d'organismes ou de collectivités différents, avec des offres qui peuvent être très variables d'un organisme ou d'un territoire à un autre.





**PAUVRETÉ DES
PERSONNES ÂGÉES:
LES ACTIONS
DES PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**

Dès sa création, en 1946, les Petits Frères des Pauvres ont accompagné des personnes âgées en situation d'isolement et de pauvreté. En pleine période d'après-guerre, alors que les priorités étaient à la relance de l'économie et à la reconstruction, les personnes âgées pauvres étaient extrêmement nombreuses et nombre d'entre elles vivaient dans des conditions déplorables. L'Association a poursuivi son accompagnement des personnes âgées isolées aux revenus modestes en développant au fil des années des actions en hébergement collectif, à l'hôpital, en foyers de vieux migrants, en milieu carcéral et auprès de personnes en grande précarité. En 2023, grâce à l'engagement de 14 100 bénévoles, plus de 15 300 personnes sont accompagnées dans la durée. Près de 6 000 personnes non accompagnées ont par ailleurs été aidées par les Petits Frères des Pauvres. Plus de 50 % des personnes accompagnées ont 80 ans et plus. 68 % des personnes accompagnées sont des femmes.

Le revenu moyen mensuel hors aides des personnes accompagnées est de 1055 €.

DES ACTIONS de terrain

Les équipes de bénévoles Petits Frères des Pauvres accompagnent des personnes âgées en situation de solitude, d'isolement, avec des revenus modestes. Afin de lutter contre leur isolement et leur pauvreté, les équipes mettent en place plusieurs types d'actions.

➤ Les actions des équipes d'action territoriales

➤ Maintenir ou renouer le lien social

Une des missions premières des bénévoles est d'apporter une présence, de créer des échanges en instaurant des relations de confiance dans la durée. Les bénévoles proposent aussi des temps collectifs pour permettre aux personnes de sortir de chez elles et de se retrouver dans une dynamique de groupe. Ils s'attachent également à briser l'isolement lors de périodes où il est plus dur à vivre, comme la période des fêtes de fin d'année.

➤ Permettre aux personnes qui le souhaitent de partir en vacances

Une autre action phare des équipes de bénévoles est de favoriser le départ en vacances de personnes qui, parce qu'elles sont seules ou n'en ont pas les moyens, ne partent pas ou plus. Chaque année, environ 2 900 personnes accompagnées et accueillies bénéficient d'au moins une journée de vacances.

➤ Aider les personnes en agissant toujours avec des partenaires

Les bénévoles travaillent toujours, grâce au soutien des salariés référents de l'association, en étroite collaboration avec les partenaires de proximité comme les CCAS et les CLIC. Les échanges avec les personnes accompagnées permettent de détecter des problématiques sociales et vont permettre de les réorienter vers les bons interlocuteurs pour faciliter leur démarches et l'accès à leurs droits.

De nombreuses équipes ont aussi des contacts privilégiés, voire des conventions de partenariat, avec d'autres associations (Restos du cœur, Banques alimentaires, Secours catholique, Compagnons bâtisseurs...), pouvant apporter un soutien dans leur champ d'action.

Les Petits Frères des Pauvres ont également noué depuis plusieurs années un partenariat avec Adoma afin d'accompagner de vieux migrants.



Mettre en place des dispositifs d'“aller vers”

En milieu rural

Les Petits Frères des Pauvres développent “Baraques à Frat”, des dispositifs mobiles pour des personnes habitant des zones où les services indispensables au maintien de bonnes conditions de vie et à la préservation de liens sociaux se raréfient. Une équipe de bénévoles se rend plusieurs fois par mois au sein de communes pour y animer des temps collectifs, avec la création et l'animation de rencontres constituant des espaces de sociabilité et de convivialité destinés aux personnes de plus de 50 ans en situation d'isolement social. Ces dispositifs sont construits dans une démarche multi partenariale avec les acteurs locaux.

Auprès des personnes habitant en logement social

Les Petits Frères des Pauvres ont commencé à développer plusieurs projets avec les bailleurs sociaux, comme à Paris par exemple, avec des Permanences solidarité pour les aînés, en partenariat avec Paris Habitat. Initiées depuis avril 2023 sur deux résidences dans les 12^e et 14^e arrondissements de Paris, ces permanences qui se tiennent deux jours par semaine dans chaque site ont plusieurs objectifs: repérer des locataires de 60 ans et plus souffrant de solitude et d'isolement grâce à des actions de porte-à-porte; mettre en lien des bénévoles des Petits Frères des Pauvres avec les personnes âgées isolées grâce à des animations collectives ou des visites à domicile; prévenir également les situations

de fragilités économiques et sociales, tout particulièrement concernant les ruptures d'accès aux droits; orienter vers les partenaires du quartier et de l'arrondissement les personnes les plus en difficulté; sensibiliser les gardiens d'immeubles et le voisinage à la solitude et l'isolement des résidents âgés.

Les différentes actions sont menées par une équipe composée d'une salariée de l'association, une personne en service civique et six bénévoles. 49 personnes fréquentent les permanences. Elles sont en demande de lien social mais formulent aussi des demandes concernant une aide à l'accès aux droits, un problème dans leur logement ou une aide numérique. Ce projet est financé par l'Assurance retraite Île-de-France et la Conférence des financeurs 75.

Les Petits Frères des Pauvres se sont donné pour objectif de développer les actions avec les bailleurs sociaux dans toutes les régions où ils sont présents.

Mener des expérimentations

Les Petits Frères des Pauvres mènent aussi plusieurs expérimentations concernant les personnes en situation de pauvreté qu'ils accompagnent, notamment:

- la distribution de chèques services permettant à celles et ceux qui en bénéficient de s'en servir pour l'alimentation, des produits d'hygiène et des dépenses en énergie. Cette expérimentation, qui a commencé cette année, est menée en Hauts-de-France, Normandie et Occitanie.
- dans les Hauts-de-France, les Petits Frères des Pauvres viennent de signer une convention avec la Métropole européenne de Lille qui soutient financièrement l'équipement et l'ameublement de logements destinés à des personnes en grande précarité accompagnées par l'association.
- dans la région Centre Val-de-Loire, les Petits Frères des Pauvres et les Jardins de la voie romaine expérimentent en partenariat avec Malakoff Humanis et l'Agirc Arrco la distribution de paniers solidaires au domicile de 15 personnes de 60 ans et plus, aux revenus inférieurs à 1000 € par mois et identifiées en fragilité sociale, dans les territoires de Pithiviers, Beaune-La-Rolande et Lorris. Cette action est complétée par l'animation d'ateliers culinaires dans des tiers lieux, suivis d'un repas convivial et de l'organisation d'évènements festifs. Un travail de sensibilisation auprès de la mairie, du CLIC et de l'épicerie de Beaune-la-Rolande est également mené pour identifier d'autres personnes. ...



L'éclairage de

Fabrice Bruyère,

directeur régional Petits Frères des Pauvres
Auvergne-Rhône-Alpes

Que reprenez-vous des résultats de l'étude ?

Fabrice Bruyère. Ce sont tout d'abord le pourcentage de personnes âgées qui n'ont pas de complémentaire santé et celui de ceux qui ne connaissent pas la Complémentaire Santé Solidaire alors qu'on parle beaucoup d'accès aux soins. C'est extrêmement interrogeant. J'ai aussi retenu la dégradation des conditions de vie des personnes âgées depuis cinq ans. Il y a certainement un lien avec la crise sanitaire, mais je pense qu'on peut aussi s'interroger sur la détérioration des conditions d'habitat avec le souhait des répondants d'effectuer des travaux dans leur logement. Enfin, ce qui m'a alerté, c'est bien sûr l'impact de la solitude sur la vie de ces personnes âgées qui vivent sous le seuil de pauvreté, qu'on retrouve en filigrane dans de nombreux résultats.

En Auvergne-Rhône-Alpes, constatez-vous une évolution dans le profil des personnes qui sont accompagnées ?

F. B. En effet, depuis une dizaine d'années, avec une nette accentuation post Covid, les équipes de bénévoles accompagnent davantage un public plus jeune, entre 50 et 70 ans, avec des fêlures importantes concernant leur parcours de vie, des ruptures familiales fortes, une vie professionnelle chaotique, des personnes qui sont déjà isolées

depuis plus de 20 ou 30 ans et dont les fragilités vont impacter fortement leur santé mentale et renforcer encore plus leur isolement et leur sentiment d'exclusion. Et concernant leur santé mentale, ces personnes font face à des difficultés d'accès aux soins, voire les refusent ou les abandonnent parce que les prises de rendez-vous, les diagnostics et les parcours de soins prennent énormément de temps. Dans certains contextes, je pense notamment au monde rural ou dans les quartiers Politique de la ville, les personnes âgées peuvent aussi avoir du mal à exprimer leur besoin d'aide car elles craignent que cela donne d'elles une image très dévalorisante aux yeux des autres.

Nos bénévoles peuvent quelquefois être démunis car

ces personnes sont parfois en demande permanente de liens au-delà des visites régulières effectuées. L'insertion dans des animations collectives peut-être également compliquée avec un souhait d'une attention surdimensionnée qui peut perturber la dynamique de groupe, que ce soit pour les bénévoles ou les autres personnes accompagnées. Et certaines des attentes ne sont pas forcément du ressort de l'accompagnement Petits Frères des Pauvres, notamment sur le parcours de soins, la recherche de solutions médicales et psychiatriques, même si les bénévoles sollicitent de plus en plus les formations que nous proposons sur ces questions. Nous travaillons d'ailleurs avec France Assos Santé qui est un partenaire expert à privilégier sur ces thématiques.



Les équipes de bénévoles accompagnent davantage un public plus jeune, entre 50 et 70 ans, avec des fêlures importantes concernant leur parcours de vie, des ruptures familiales fortes, une vie professionnelle chaotique, des personnes qui sont déjà isolées depuis plus de 20 ou 30 ans et dont les fragilités vont impacter fortement leur santé mentale et renforcer encore plus leur isolement et leur sentiment d'exclusion.

Même si nous devons sensibiliser notre réseau, bénévole comme salarié, aux problématiques de santé mentale, nous devons aussi réaffirmer que nous ne sommes pas des “sauveurs” mais qu’agir pour le lien social peut redonner une assurance aux personnes que nous accompagnons afin qu’elles puissent prendre la mesure des soins à recevoir. Dans notre feuille de route stratégique pour les années à venir, nous avons comme objectif - c’est un axe fort souhaité par les membres bénévoles de notre conseil de région - de donner corps à une équipe de bénévoles experte sur la santé mentale pour recenser dans un premier temps les besoins de nos équipes, et dans un deuxième temps réfléchir à la mise en place d’une coordination territoriale pour apporter des solutions.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les partenariats que vous menez avec les bailleurs sociaux ?

F. B. Nous avons deux expérimentations qui vont voir le jour à partir du mois de septembre avec Lyon Métropole Habitat et dans une zone périurbaine de Chambéry en Savoie, avec Cristal Habitat. L’idée est de s’appuyer sur les bailleurs sociaux pour repérer les personnes seules de 80 ans et plus dans leurs parcs immobiliers, afin de pouvoir leur proposer un contact avec les équipes bénévoles et des personnes en service civique Petits Frères des Pauvres dans une approche collective pour favoriser la confiance, maintenir le lien social mais aussi échanger sur leur habitat et son adaptation au vieillissement. Il y a une réelle volonté des bailleurs

sociaux d’agir avec nous, de sensibiliser leurs gardiens et leurs travailleurs sociaux à l’isolement des aînés, de faciliter nos contacts avec leurs locataires âgés qui correspondent aux critères d’accompagnement de notre association et d’apporter des solutions pour bien vieillir à domicile. C’est une vraie plus-value pour nous pour repérer des “invisibles”.



Les actions des équipes d'accompagnement vers le logement

Dès 1984, les Petits Frères des Pauvres parlent de "nouveaux pauvres" en constatant que beaucoup de personnes qui vivaient jusqu'ici modestement mais sans trop de problèmes étaient en train de tomber dans la misère. L'association décide alors d'étendre ses actions de prévention à des personnes un peu plus jeunes (par rapport à ses actions traditionnelles auprès des personnes âgées) que personne d'autre n'est en mesure d'aider et qui entrent précocement dans la vieillesse: mise en place d'actions d'accueil, identité sociale, logement, vêtements, travail, relations.

En 1988, les Petits Frères des Pauvres créent à Paris, dans le 11^e, un centre d'accueil spécialisé. Sa spécificité tient en partie à l'âge des personnes accompagnées (50 ans et plus) mais davantage encore au fait qu'elles sont à la rue, sans domicile, parfois sans papiers d'identité et donc en situation d'urgence. Les Petits Frères des Pauvres précisent alors répondre à deux exigences: « Une aide immédiate car la personne a besoin d'être aidée tout de suite, y compris avec une aide psychologique, et en même temps la mise en route d'une action à long terme pour que la personne retrouve une vie normale ». Les personnes accueillies sont majoritairement des hommes dont un quart d'étrangers. deux personnes sur 3 ont entre 50 et 60 ans, mais il y a aussi des personnes de 70 ans

et plus. Une personne sur 2 est sans ressources. L'accompagnement se fait autour de la construction d'un projet pour la personne: refaire les papiers, entrer dans un parcours de relogement, obtenir le RMI, rédiger un CV, consulter les petites annonces pour trouver un travail, obtenir les droits auxquels la personne peut prétendre comme la retraite.

En 2024, cet accompagnement spécifique décliné dans d'autres lieux et réalisé par cinq équipes (Paris, Banlieue, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, PACA), concerne près de 1000 personnes. Grâce au travail collaboratif entre des bénévoles et des salariés, agissant avec de nombreux partenaires de proximité, ces équipes accompagnent des personnes en grande précarité de 50 ans et plus qui font face à de nombreuses problématiques: isolement, rupture de liens familiaux et sociaux, précarité financière, sans-abrisme, difficultés d'accès à l'hébergement et au logement, logement inadapté, difficultés dans l'accès aux droits, ruptures de droits ou retraite incomplète voire inexistante. Les équipes proposent un soutien global qui prend en compte le projet de relogement de la personne ainsi que ses problématiques liées à la santé, l'accès aux droits et son besoin de lien social en assurant un accompagnement dans la durée et si besoin jusqu'à la fin de la vie.

À Paris, une expérimentation va être prochainement menée avec le soutien de la Fondation des Petits Frères des Pauvres, pour accompagner des personnes en grande précarité une fois installées dans un logement pérenne et dont la situation s'est stabilisée après plusieurs années de suivi. L'objectif est de leur garantir une "veille", à savoir une aide ponctuelle pour réaliser certaines démarches et demandes financières ou pour débloquer des situations complexes, ce qui nécessite des compétences salariées comme bénévoles bien particulières, notamment sur le volet social/santé.



Rue des héros à Marseille .

Regards croisés



Anne Dufrène,
responsable Petits
Frères des Pauvres
Accompagnement
vers le logement
Hauts-de-France



Philippe Lapière,
chef de service Petits
Frères des Pauvres
Accompagnement
vers le logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Erik Thiriet,
coordinateur Petits
Frères des Pauvres
Accompagnement
vers le logement
Méditerranée



Arielle Viseux,
responsable Petits
Frères des Pauvres pôle
Accompagnement
Vers le Logement
Paris-Banlieue



Que retenir-vous des résultats de l'étude ?

Arielle Viseux. Deux points ont retenu mon attention : le fait que les personnes les plus fragiles financièrement aient moins le sentiment d'être abandonnés au sein de la société (32 % des 60 ans et plus qui ont des revenus inférieurs à 750 € vs 37 % pour la moyenne des 60 ans et plus qui vivent sous le seuil de pauvreté). Et les indicateurs comparant les zones rurales et urbaines car nous intervenons dans des zones urbaines et ces résultats ne peuvent que nous inciter à réfléchir comment agir contre la grande précarité dans la ruralité. Bien évidemment, les données alarmantes sur le non-recours ne me surprennent pas, nous le constatons avec les personnes que nous accompagnons.

Anne Dufrène. L'étude confirme bien qu'il y a beaucoup d'aides qui ne sont pas connues. J'ai participé d'ailleurs la semaine dernière à une réunion avec une caisse de retraite complémentaire qui

indiquait que peu de personnes bénéficiaient de leurs aides. Et les difficultés avec le numérique, nous les voyons au quotidien : les personnes que nous accompagnons ne sont pas du tout à l'aise pour effectuer des démarches en ligne et c'est une vraie problématique. Les liens entre isolement, ou du moins solitude, et pauvreté permettent aussi de voir que plus on se sent seul, plus on se prive d'activités liées au lien social. Lutter contre la solitude et l'isolement, c'est aussi lutter contre la pauvreté.

Erik Thiriet. Pour moi, les chiffres marquants, ce sont bien sûr les 60 % de personnes qui n'identifient pas les dispositifs d'aide dont l'Aspa, et les 69 % qui ne souhaitent pas être accompagnées dans la mise en place de ces schémas d'aides alors qu'il s'agit d'un accès aux droits et que techniquement ils peuvent y prétendre. Et certaines aides ne sont pas pensées pour les grands précaires. Je pense à la Complémentaire Santé Solidaire qui peut devenir ingérable

pour des personnes qui n'ont pas de compte courant. Nous accompagnons des personnes qui fonctionnent "à l'ancienne" avec des livrets A. Or, la CSS ne peut être prélevée sur un livret A et ces personnes très précaires ne peuvent se saisir du dispositif. Ce qui conduit au renoncement aux soins ou à des personnes qui se font soigner et qui se retrouvent avec des dettes hospitalières.

Philippe Lapière. Bien évidemment, nous devons aussi nous intéresser à ce qui précède la retraite et les raisons qui conduisent ces personnes âgées pauvres à être sous le seuil de pauvreté. Nous le voyons avec les parcours difficiles des personnes que nous accompagnons. Je pense aussi aux difficultés quand une personne passe d'un minima social à un autre, au passage à la retraite, avec des ruptures possibles de ressources. Et dans ces cas-là, ce n'est pas en ligne que les personnes vont pouvoir trouver de l'aide et des réponses. Et si les dispositifs existants se posent des questions

sur le non-recours, ils n'en améliorent pas pour autant leur communication.

Le non-recours aux aides et la dématérialisation des démarches sont donc des problématiques fortes ?

A. V. le fait que les gens ne souhaitent pas un accompagnement pour obtenir leurs droits peut aussi être lié au numérique. Ils peuvent se dire que ça va être forcément compliqué (tant l'acquisition des outils que la maîtrise de ceux-ci). Il me semblerait important qu'il y ait une volonté politique d'accélérer la mise en place de la solidarité à la source, y compris pour le minimum vieillesse, au moins pour les personnes qui ne sont pas concernées par la récupération sur succession ou qui n'ont pas de patrimoine, pour lutter contre le non-recours.

“ Quand les administrations me disent, concernant les démarches en ligne « Mais on ne peut pas arrêter le progrès », je leur réponds que « les plus pauvres doivent toujours courir derrière leurs droits et plus tu es vieux, moins tu cours bien ».

Philippe Lapière

E. T. Les difficultés rencontrées avec le numérique, c'est le vécu des personnes que nous accompagnons. Elles les subissent. Par exemple, nous devons vérifier avec elles leurs déclarations d'impôts car cela détermine l'accès à leurs droits. Cette marche forcée de la dématérialisation des démarches administratives est un vrai écueil pour elles et il y a une carence car l'État n'a pas prévu l'accompagnement

nécessaire, avec le risque réel de mettre au ban les plus fragiles. Même les aides juridictionnelles sont concernées par la dématérialisation ! Et pour le recours aux aides extralégales, c'est très compliqué d'être à jour de l'offre. Chaque caisse, département, mairie ou région a ses aides et il arrive que nous, les professionnels, ne soyons pas informés de nouveaux dispositifs. Il arrive même que ce soient des personnes accompagnées qui m'informent de nouvelles aides.

P. L. En effet, en tant que professionnels du social, nous (l'équipe) informons ceux que nous accompagnons mais il nous arrive parfois d'être perdus dans tous les différents dispositifs d'aide et leur courte durée. Quand les administrations me disent, concernant les démarches en ligne « Mais on ne peut pas arrêter le progrès », je leur

réponds que « les plus pauvres doivent toujours courir derrière leurs droits et plus tu es vieux, moins tu cours bien ». Et on voit bien que tout passe par le numérique, même la santé (dès la prise de rendez-vous).

A. D. Le lieu où l'on vit conditionne le niveau d'aides. Les politiques locales ou départementales peuvent être très différentes. Je pense qu'il est aussi important d'évoquer les ruptures de droits qui sont

très fréquentes au moment du passage du RSA à la retraite.

Pensez-vous que notre société est en train de “fabriquer” des vieux pauvres ?

A. V. Nous accompagnons plus qu'avant des personnes ayant basculé dans la précarité parce qu'elles avaient des problèmes de santé, particulièrement de santé mentale, qui sont non traitées ou qui sont en rupture de soins, faute de structures d'accueil notamment. Et en raison de leur isolement, elles n'ont pas de proches ou un entourage qui auraient pu leur éviter une bascule en leur apportant du soutien.

A. D. Je pense aux dernières évolutions de la législation concernant les 15 heures d'activité liées au RSA. Des personnes que nous accompagnons se posent beaucoup de questions, comme : qu'est-ce qui va se passer, j'ai 62 ans, je n'arrive pas à travailler, ils vont suspendre mon RSA alors que je suis obligé d'attendre 65 ans pour toucher le minimum vieillesse. Pour les plus pauvres et les plus fragiles, ces nouvelles contraintes font peur et peuvent contribuer à la rupture de droits. C'est le cas d'un monsieur que nous accompagnons qui n'est pas allé à un rendez-vous et qui est en rupture de droits depuis trois mois, sans ressources.

E. T. Je ressens une forme de culpabilisation des personnes qui bénéficient des aides sociales. Pour le RSA, les bénéficiaires doivent des heures d'activité, on doit quelque chose à la société, on doit le rendre à la société, on est un poids. Est-ce que ce sentiment qui s'est construit petit à petit autant du côté des politiques publiques

que des médias, n'est pas une raison d'un non-recours qui fait basculer ces personnes dans encore plus de pauvreté ?

P. L. Beaucoup de personnes précaires que nous accompagnons fantasment sur le fait que la retraite va les protéger plus qu'avant. Elles zappent aussi la mutuelle, car elles n'ont pas été malades mais on sait que les problèmes de décompensation à l'arrivée dans un logement peuvent entraîner des problèmes de santé. Nous avons aussi certaines personnes qui imaginent qu'avec l'avancée en âge, elles vont être protégées des expulsions du logement. Or les vieux de plus de 75 ans sont aussi expulsables.



➤ Des établissements et des logements pour loger les personnes âgées les plus précaires

L'association de gestion des établissements des Petits Frères des Pauvres dispose de plusieurs établissements à destination de personnes âgées en situation de pauvreté : un CHRS qui accueille pour des périodes de 18 mois renouvelables des personnes sans domicile orientées par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), ainsi que 7 pensions de famille qui proposent une solution de logement pour des personnes à la croisée de la grande précarité et du vieillissement. Elles cumulent les difficultés et ont besoin d'un habitat pérenne pour se stabiliser et redémarrer un nouveau projet. 21 % des résidents ont moins de 60 ans, 23 % ont plus de 70 ans et la totalité est bénéficiaire de minima sociaux (AAH, RSA, Aspa...). 48 % sont hébergées depuis plus de cinq ans ; 38 % depuis moins de trois ans.

DES ACTIONS de plaidoyer

➤ Des actions nationales

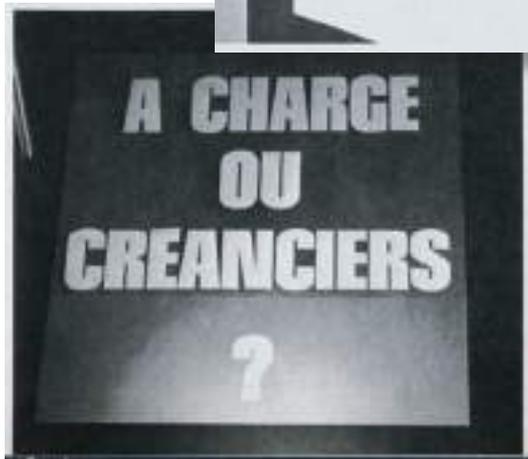
Les Petits Frères des Pauvres se sont régulièrement investis dans la défense des conditions de vie des personnes âgées pauvres. Comme en 1968 où ils réclament un SMIG pour les vieillards : « *On pourrait nous taxer d'irréalisme, nous prendre pour de gentils rêveurs. Ah ! ces petits frères, ils ne se rendent pas compte ! ... Et pourtant... il suffit de lire la Constitution : "Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se retrouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence". Mais il faut étudier les raisons qui nous font réclamer le SMIG et les avantages économiques et psychologiques que nous y voyons. En se basant sur des études entreprises pour déterminer les "besoins incompressibles" du vieillard, les Petits Frères des Pauvres constatent l'impossibilité de répondre aux besoins, "d'autant plus sensibles pour les grands vieillards, ceux du quatrième âge" qui se caractérisent par le fait qu'ils deviennent dépendants d'autrui pour leur vie courante. Le Danemark a prévu une indemnité spéciale pour les plus de 80 ans. En France, un projet de loi déposé en 1955 allant dans ce sens est resté sans suite* ».

Au début des années soixante-dix, révoltés face à la vétusté inimaginable de l'hospice de Lille et ses conditions de vie inacceptables, les Petits Frères des Pauvres lancent une campagne choc de mobilisation et un livre blanc qui permet de porter le sujet des conditions de vie des aînés jusqu'au niveau national.

En 1971, pour le 25^e anniversaire de l'Association, les Petits Frères des Pauvres présentent une exposition à la Maison de la Radio à Paris pour alerter sur le sort des personnes âgées.

En 1975, lors d'une rencontre avec René Lenoir, secrétaire d'État à l'Action sociale, les Petits Frères des Pauvres l'interpellent: « ce qui exclut ces vieux, ce sont

d'abord les ressources, puis l'isolement et aussi la maladie, la sénescence. Mais ce n'est là qu'une partie du problème des personnes âgées et de leur exclusion. L'important est d'essayer de ne pas ségréger les vieux, ne pas les enfermer dans des structures qui les mettent à part. On les parque dans une maison de retraite ou dans un hospice. Chaque personne âgée doit avoir le choix entre deux options: rester chez elle ou s'installer en hébergement collectif. Pour ceux qui restent chez eux comme pour ceux qui sont en foyers-logements, il faut des équipements collectifs de quartier: foyers-restaurants, clubs en milieu urbain et rural, centres de jour. Si on veut un partage véritable au 3^e âge, il faut apprendre l'exercice de la solidarité à nos enfants dès l'école et en famille ».



En 2004, l'association s'organise autour d'un nouveau projet associatif "2004-2009: Ensemble, vers les plus pauvres" et inscrit pour la première fois le témoignage et l'alerte comme une mission sociale à part entière, avec l'objectif de témoigner de situations inacceptables vécues par les personnes âgées les plus fragilisées et d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité d'agir pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées les plus isolées et les plus pauvres.

En 2016, les Petits Frères des Pauvres, par une note approuvée par son conseil d'administration, en appelle à la sortie du minimum vieillesse sous le seuil de pauvreté comme un objectif de notre système de retraite.

Depuis 2017, les Petits Frères des Pauvres publie un rapport annuel de plaidoyer, ainsi qu'une collection "Paroles de" qui donne la parole aux personnes qu'ils accompagnent. Chacun de ces documents présente tout un volet de préconisations qui sont portées au niveau national comme régional auprès des pouvoirs publics pour défendre les conditions de vie des personnes âgées les plus fragiles.

Deux personnes accompagnées par l'association siègent au 5e collège du CNLE. Cette année, elles ont notamment travaillé sur la Complémentaire Santé Solidaire, le Pacte des Solidarités, la transition écologique, les nouvelles formes de pauvreté et la redistribution ou encore les Assises nationales du Bien-vieillir.

Les Petits Frères des Pauvres sont également présents dans plusieurs collectifs, comme Alerte, pour porter la voix des personnes âgées pauvres, et siègent comme administrateurs au CA de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

➤ Des actions territoriales

Les Petits Frères des Pauvres s'investissent aussi dans des collectifs, à l'échelle régionale ou locale, là aussi pour porter les situations de pauvreté des personnes qu'ils accompagnent. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Petits Frères des Pauvres ont par exemple participé en 2021 à la réalisation du rapport *Chroniques de l'ultra-précarité en PACA*, réalisé par le collectif Alerte PACA en fournissant des données et des témoignages. Ils participent également à l'Observatoire des pauvretés porté par l'URIOPSS (Union inter-Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux) PACA et Corse.

La sortie de notre rapport sur la pauvreté des personnes âgées va être l'occasion d'organiser des conférences-débats et des tables rondes sur cette thématique au sein de chaque direction régionale des Petits Frères des Pauvres.







LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE



L'éclairage de Quentin Llewellyn, directeur conseil CSA Research

Quelle était la finalité de cette enquête et comment l'avez-vous réalisée ?

Quentin Llewellyn. L'objectif de cette enquête était de donner la parole à des "invisibles", des personnes âgées qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté en France, afin d'identifier leurs conditions de vie, de mieux comprendre leur état d'esprit et leurs aspirations personnelles.

C'est une population que l'on estime aujourd'hui à près de deux millions d'individus si on se focalise sur les personnes âgées de 60 ans et plus et que l'on prend en considération le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Pour les approcher, nous avons mis en place une étude inédite via un sondage téléphonique qui nous a permis d'interroger un échantillon de plus de 750 individus et au sein duquel nous avons veillé à intégrer toute la diversité des territoires des plus ruraux aux plus urbains, de l'ensemble des régions métropolitaines, en y incluant la Corse, à certains départements ultramarins comme la Guadeloupe et la Martinique. D'un point de vue méthodologique, le défi était de taille car il fallait interroger une population fragile socialement et diluée spatialement qui représente in fine seulement 3 % de l'ensemble de la population française. Pour creuser en profondeur le ressenti de ces

“ *Ce qui me frappe avant tout, c'est l'énergie dépensée au quotidien par ces femmes et ces hommes pour s'adapter sans relâche à leur univers de contraintes. Une charge mentale colossale qui les anime du matin au soir et qui les poursuit jusque dans leurs insomnies pour arbitrer des dépenses essentielles et gérer les multiples privations, voire sacrifices qu'ils s'imposent. Quand on les écoute, on est bien loin des plaintes.* ”

individus, nous avons complété ce sondage par la conduite d'entretiens individuels auprès d'une douzaine de bénéficiaires de l'association PFP qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ils nous ont ainsi ouvert leur porte pour partager, sans filtre, la réalité de leur quotidien. Si beaucoup de données statistiques existent sur la pauvreté en France, peu d'enquêtes d'opinion permettent de rendre compte de l'état d'esprit de ces individus que l'on désigne comme vivant sous le seuil de pauvreté au regard de leurs ressources financières, et encore moins lorsqu'il s'agit de nos aînés. Ainsi, cette enquête s'efforce d'apporter quelques éclairages sur les sentiments qui traversent ces populations pour tenter de mieux les appréhender et moins les stigmatiser.

Quels sont les enseignements marquants de cette enquête ?

Q. L. Ce qui me frappe avant tout, c'est l'énergie dépensée au quotidien par ces femmes

et ces hommes pour s'adapter sans relâche à leur univers de contraintes. Une charge mentale colossale qui les anime du matin au soir et qui les poursuit jusque dans leurs insomnies pour arbitrer des dépenses essentielles et gérer les multiples privations voire sacrifices qu'ils s'imposent. Quand on les écoute, on est bien loin des plaintes. S'ils ne se cachent pas de vivre dans des conditions éprouvantes aussi bien moralement que physiquement, nous indiquant ouvertement que leur situation financière s'est détériorée depuis la crise sanitaire et se sentant pour une part non négligeable d'entre eux abandonnés au sein de la société, ils ne s'apitoient pas pour autant sur leur sort et dissimulent souvent leurs difficultés vis-à-vis de leur entourage. Dans ce contexte, ils cherchent avant tout à préserver ce qu'ils ont de plus précieux : leur indépendance et leur dignité. À tel point d'ailleurs que la question des aides sociales et financières

constitue un sujet difficile à aborder. S'ils ne se considèrent pas eux-mêmes comme "pauvres" - une dénomination qu'ils rejettent parce qu'elle correspond selon eux à l'image du SDF et de la mendicité -, ils redoutent le jugement des autres et la sombre perspective d'être assimilés à des "profiteurs du système" ou à des "assistés". En découle un rapport ambivalent vis-à-vis des aides existantes. Près de six personnes âgées sur dix de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté déclarent d'ailleurs ne bénéficier d'aucune aide et près de 70 %

d'entre elles rejettent a priori l'idée d'être accompagnées, ne serait-ce que pour savoir à quoi elles pourraient prétendre. Dans le même temps, une majorité de ces personnes se considère à la fois mal informée sur les aides existantes et peu à l'aise par rapport à la dématérialisation aujourd'hui quasi-systématique des démarches administratives. Face à des individus qui témoignent souvent d'une grande sensibilité, tout l'enjeu est de réussir à les amener à accepter les mains tendues sans jamais les brusquer ni les offenser, à trouver le juste positionnement pour gagner

leur confiance et savoir les accompagner. Au fond, et au-delà des aspects strictement financiers, ces personnes ont surtout besoin de reconnaissance et d'écoute dans un quotidien où elles peuvent régulièrement se sentir dépossédées de leur libre-arbitre par des décisions qui s'imposent à elles et les dépassent. Cette étude nous a ainsi donné l'opportunité d'aller à la rencontre de personnalités extrêmement dignes et touchantes dans l'adversité, de sceller des visages et des voix.



LES ENSEIGNEMENTS de l'étude quantitative

Méthodologie

La décision de mener une étude sur la pauvreté des personnes âgées a conduit à un arbitrage par rapport aux différentes définitions de la pauvreté. Le choix des Petits Frères des Pauvres s'est porté sur une approche globale en ciblant des personnes de 60 ans et plus dont les revenus sont inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté¹⁴.

Profil des répondants

% ensemble
des 60 +

SEXE

Hommes	38 %	44,7 %
Femmes	62 %	55,3 %

ÂGE

60-64 ans	27 %	24 %
65-74 ans	38 %	42 %
75 ans et plus	35 %	34 %

CSP

Actifs	22 %	10,9 %
Inactifs	78 %	89,1 %

SITUATION ACTUELLE

Vivant seul(e) sans enfant	57 %	31,5 %
Vivant seul(e) avec un ou des enfants	6 %	3,4 %
Vivant en couple sans enfant	27 %	54,7 %
Vivant en couple avec un ou des enfants	10 %	7 %

TAILLE DU FOYER

Une personne	56 %	31,5 %
Deux personnes	32 %	58,2 %
Trois personnes	6 %	7 %
Quatre personnes	3 %	2 %
Cinq personnes ou plus	3 %	1,3 %

Afin d'analyser plus finement les conditions de vie des répondants, nous avons également privilégié une approche par les privations matérielles et sociales. Pour la première fois, cette étude intègre la Corse ainsi que la Martinique et la Guadeloupe, des territoires où les Petits Frères des Pauvres viennent de s'implanter.

Cible interrogée

Échantillon national de **755 individus âgés de 60 ans** et plus, vivant sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine ainsi qu'en Martinique et Guadeloupe. Méthode des quotas appliquée aux variables suivantes: sexe, âge, et région de résidence. Questionnaire administré par téléphone du 5 avril au 2 mai 2024.

% ensemble
des 60 +

REVENU MENSUEL NET

Moins de 500 €	3 %
De 500 € à 749 €	10 %
De 750 à 999 €	21 %
De 1000 € à 1200 €	44 %
Plus de 1200 €	22 %

LOGEMENT

Propriétaires	49 %	76 %
Locataires	48 %	22 %
Dont locataires logement social	27 %	11 %
Dont locataires parc privé	21 %	11 %
Autres situations	3 %	2 %

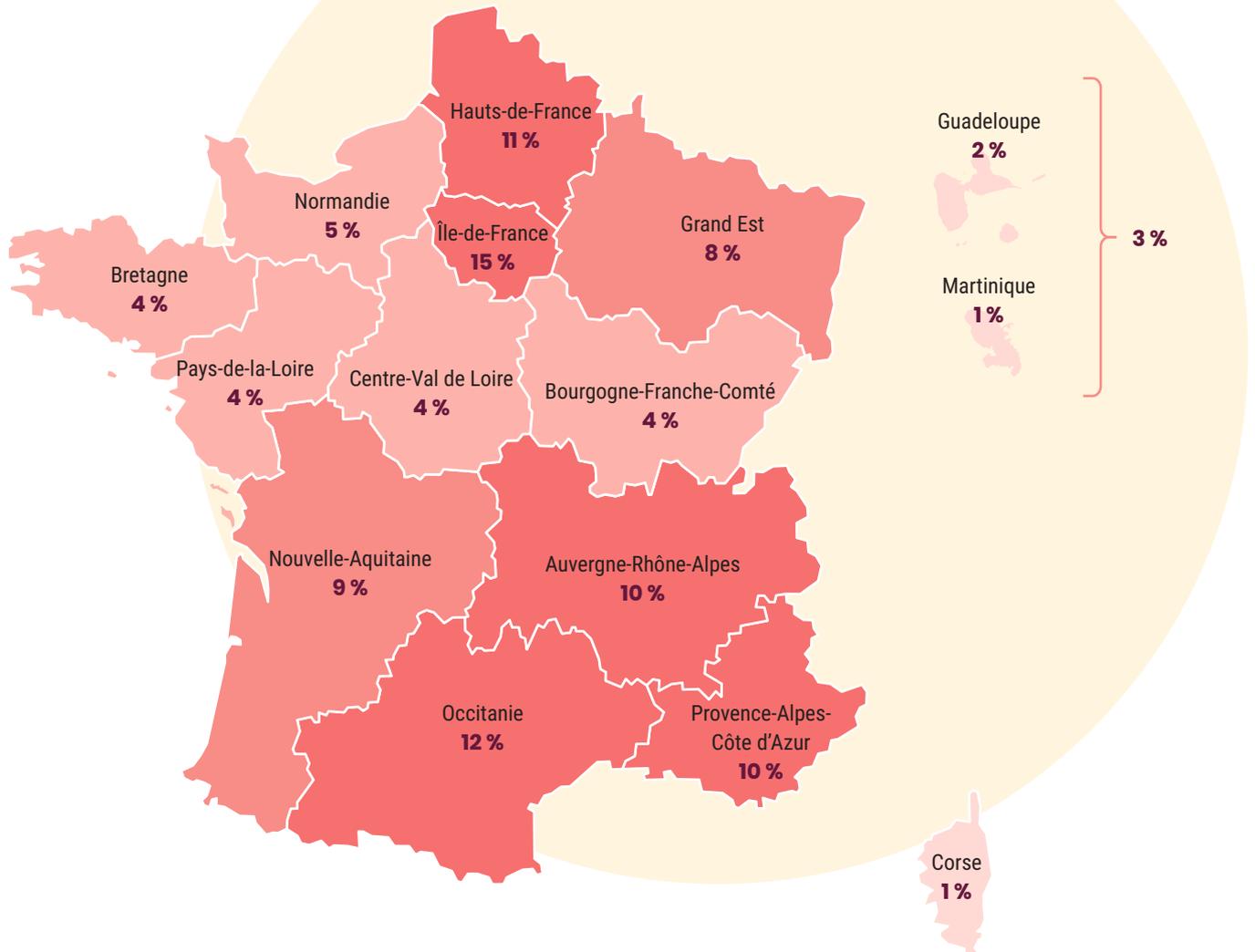
TYPE DE LOGEMENT

Maison	57 %	70 %
Appartement	42 %	29 %
Autres situations	1 %	1 %

14. L'étude a été menée avec le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population connu en avril 2024, soit:

- **1158 euros** par mois pour une personne vivant seule.
- **1737 euros** pour un couple sans enfant ou une personne seule avec un enfant de 14 ans ou plus.
- **2316 euros** pour un couple avec un enfant de 14 ans ou plus.
- **2895 euros** pour un couple avec deux enfants de 14 ans ou plus.

Répartition géographique des répondants.



Au moment du terrain de l'enquête, des objectifs raisonnés ont été appliqués à l'échelle des régions administratives afin de disposer d'un minimum de 50 répondants dans chacune d'entre elles. Lors du traitement des données, chaque région a été remise à son poids réel sur la base des données INSEE prenant en compte la répartition de la population de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté.

LA SYNTHÈSE

des enseignements

Enseignement n°1

Lien social, chauffage, alimentation, santé : 69 % des personnes âgées pauvres ont connu au moins une privation ces douze derniers mois.

Enseignement n°2

31 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté déclarent faire face à des difficultés pour payer les factures du quotidien.

Enseignement n°3

Une personne âgée pauvre sur dix indique ne pas avoir de complémentaire santé, une part qui double auprès de ceux qui touchent moins de 750 € par mois.

Enseignement n°4

55 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté estiment que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis cinq ans.

Enseignement n°5

37 % des personnes âgées pauvres se sentent abandonnées au sein de la société.

Enseignement n°6

La pauvreté est plus durement vécue par les moins de 75 ans, et tout particulièrement par les moins de 65 ans.

Enseignement n°7

Les relations familiales et amicales restent le plus souvent solides, mais pour ceux qui cumulent pauvreté et solitude, c'est une double peine qui fragilise encore plus.

Enseignement n°8

Plus d'une personne âgée pauvre sur deux ne bénéficie d'aucune aide et s'estime mal informée, mais seulement 31 % d'entre elles souhaitent être accompagnées pour connaître leurs droits.

Enseignement n°9

Pas d'équipement Internet, absence d'aisance avec le numérique : 73 % des personnes âgées pauvres sont en difficulté avec la dématérialisation des démarches.

Enseignement n°10

Améliorer son habitat, partir en vacances, faire plaisir à ses proches seraient les priorités dans l'hypothèse de revenus plus importants.

Enseignement n°1

Lien social, chauffage, alimentation, bien-être : 69 % des personnes âgées pauvres ont connu au moins une privation ces douze derniers mois pour des raisons financières.

Se rapprochant de certains critères retenus dans l'enquête SRCV de l'Insee qui étudie les privations matérielles et sociales, nous avons cherché à savoir de quoi s'étaient privées les personnes âgées pauvres ces douze derniers mois sur 11 propositions: sauter des repas ou se priver de nourriture, arrêter de chauffer son logement alors qu'il faisait froid, se priver de faire des cadeaux à ses proches, se priver d'inviter ses proches (amis, famille) à son domicile, se priver de sorties culturelles (cinéma, théâtre, musée...), se priver d'aller au restaurant, ne pas consulter un médecin alors qu'on est malade, ne pas aller chez le coiffeur, se priver de produits d'hygiène de base comme du shampoing, savon, etc., se priver de partir en vacances, limiter les déplacements (en voiture, en train, etc.).

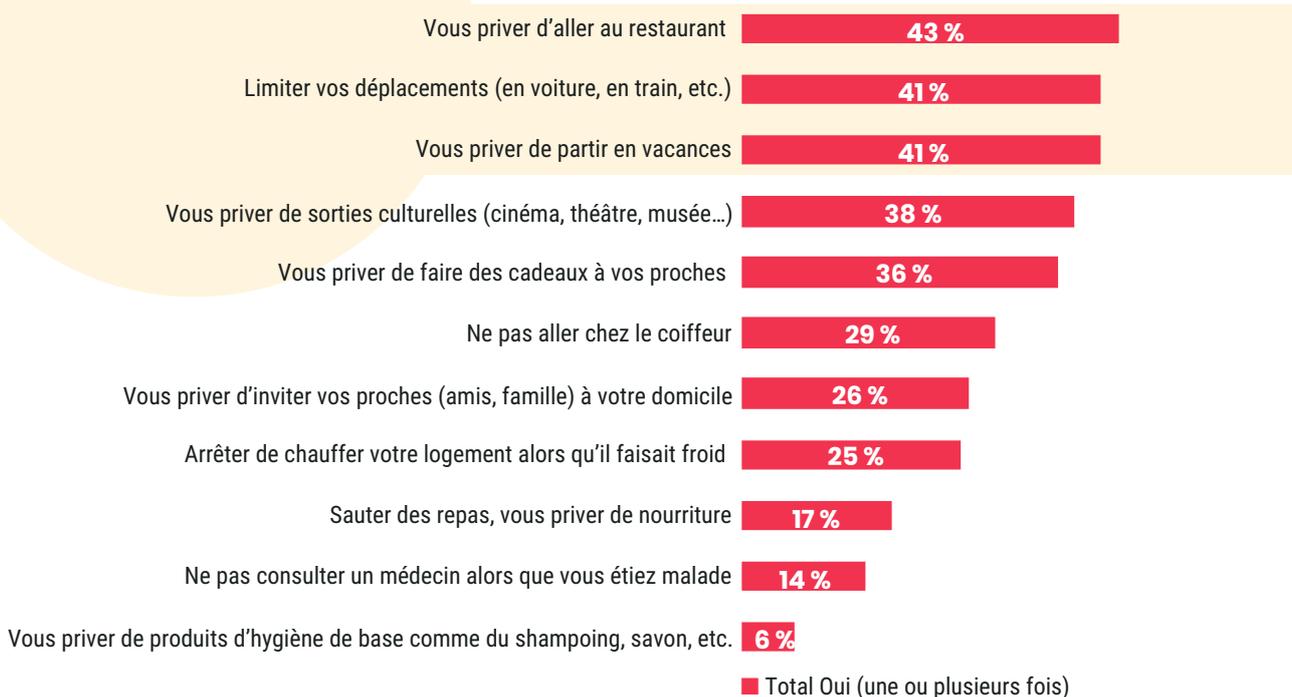
69 % des personnes âgées pauvres ont connu au moins une fois une de ses privations au cours des douze derniers mois pour des raisons financières. Avec des variations selon le type de privations.

Des privations qui mettent à mal le lien social, surtout pour les couples, les très faibles revenus et les personnes habitant en milieu rural

Les privations les plus importantes concernent en premier lieu **les sorties au restaurant** puisque 43 % des personnes âgées pauvres s'en sont privées au moins une fois dans l'année. Ce sont les couples sans enfants (49 %), les personnes aux revenus les plus faibles (46 %) et les personnes habitant en milieu rural (45 %) qui sont le plus impactées. Les sorties au restaurant sont également un poste de privation ou de réduction des habitudes pour l'ensemble de la population. Mais une étude réalisée par CGA et NielsenIQ parue au 2^e semestre 2023 indiquait que la baisse de fréquentation, due à une augmentation du coût de la vie, concernait d'abord les consommateurs les plus âgés ainsi que ceux habitant en zone rurale ou périurbaine.

Privations des personnes de 60 ans et plus en situation de pauvreté.

Situation vécue au cours des 12 derniers mois (une ou plusieurs fois)



“ Je m’en sors mais je dois faire attention, je ne vais pas au restaurant, pas au cinéma. Je fais des petites sorties comme là le mois prochain il y a une brocante et je vais faire un tour mais pas forcément acheter. » Christine, 61 ans

Autre poste important de privation, **les vacances** avec 41 % de personnes concernées ; et de façon plus importante les couples (44 %), les personnes aux revenus inférieurs à 1000 € (46 % pour les revenus entre 750 et 999 €, 45 % pour les revenus inférieurs à 750 €). Même si la méthodologie de l'étude Insee SRCV sur les privations matérielles et sociales est différente et si les résultats publiés ne permettent pas de croiser les âges et les revenus, il est intéressant de souligner que la privation de vacances (se payer une semaine de vacances dans l'année) fait partie des privations les plus importantes pour les 60 ans et plus.

“ Et puis là, je suis partie avec les Petits Frères. En Bretagne, c'était trop bien. Ça me fait de la joie au cœur aussi. Ça me fait vraiment une renaissance, on va dire. Parce que j'étais restée quatre ans sans vacances. » Murielle, 73 ans

La limitation des déplacements est également une privation pour 41 % des personnes âgées en situation de pauvreté, avec une limitation plus forte pour les faibles revenus de moins de 1000 € (43 %) et les personnes en milieu rural (43 %).

Le prix des carburants reste toujours élevé et connaît encore de fortes fluctuations. Le chèque carburant de 100 € proposé en 2023 ne concernait que les travailleurs aux revenus modestes. Les prix des trains ont également augmenté ; en 2023, les billets TGV étaient en moyenne 7 % plus chers qu'en 2022 et pour les Ouigo, l'augmentation a été de 10 % de plus, selon l'Autorité de régulation des transports.

“ Je n'ai pas de voiture. Je ne prends jamais le train. Ma fille est enterrée à 60 kilomètres d'ici, je n'y suis pas retournée depuis un moment. Les trains

c'est pas donné. Si ça va un peu mieux, j'essayerai de voir si je peux y aller. » Omblin, 72 ans

Les **sorties culturelles** sont aussi un poste de privation important avec 38 % de personnes âgées pauvres qui indiquent s'en être privées. Une étude menée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture indiquait en octobre 2023 que l'inflation avait impacté de manière conséquente la fréquentation puisque 41 % des sondés avaient déclaré avoir récemment connu une perte de revenus ou de pouvoir d'achat qui limite leurs possibilités de sorties culturelles.

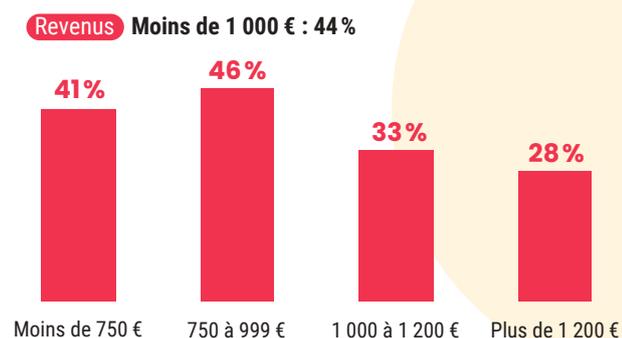
“ Je me prive toujours mais c'est normal. Mais avec les Petits Frères, on va au cinéma, on part en vacances ou en weekend. On ne peut pas aller au cinéma comme tout le monde, à 15 € la place, non ce n'est pas possible. » Josiane, 66 ans

“ Ce qui me gêne le plus, c'est de ne plus pouvoir aller au théâtre. Ne plus pouvoir aller au cinéma. Tous ces loisirs que j'adorais. J'ai une amie qui a partagé Netflix avec moi, donc je vois quand même des bons films parce que je suis très cinéphile. » Murielle, 73 ans

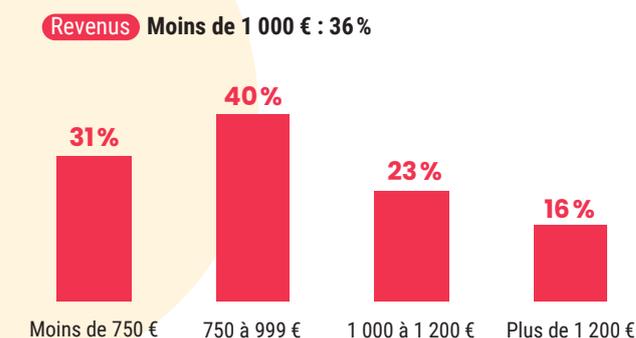
Autre source de privation, **les relations avec ses proches** puisque plus d'un tiers (36 %) des personnes âgées pauvres s'est déjà empêché de faire un cadeau à ses proches et plus d'un quart (26 %) de les inviter à leur domicile. Ces privations sont extrêmement fortes pour les revenus inférieurs à 1000 € : 44 % (+ 8 points) pour les cadeaux aux proches, 36 % (+ 10 points) pour les invitations chez soi.

“ Je ne pourrais pas acheter un cadeau. Par exemple, là, je suis désespérée parce que je vais aller aux dix ans de mariage (de son filleul), je vais arriver, je ne sais pas avec quoi. Bon, il ne manque de rien. Mais c'est le principe aussi qui me fait plaisir.

Se priver de faire des cadeaux à ses proches.



Se priver d'inviter ses proches chez soi.



Mais il m'a dit, "c'est ta présence qui nous fait plaisir". » Muriel, 73 ans

Un quart des personnes âgées pauvres s'est déjà privé de chauffage

Les prix des énergies ont fortement augmenté depuis plus d'un an: l'électricité a connu trois augmentations (+15 % en février 2023, +10 % en août 2023, +9 % en février 2024). Malgré la mise en place d'un bouclier tarifaire qui a limité les hausses et le chèque énergie destiné aux ménages modestes, 25 % des 60 ans et plus sous le seuil de pauvreté ont déjà arrêté de chauffer leur logement quand il faisait froid. Les plus impactés par cette privation sont les personnes avec des revenus inférieurs à 1000 € (31 %), les locataires (28 %) et les personnes vivant en milieu urbain (27 %).

De son côté, l'étude SRCV de l'Insee a constaté sur l'ensemble de la population une hausse de la privation de chauffage (chauffer suffisamment son logement) de 1,5 point (de 10,2 à 11,7 %) entre 2021 et 2022.

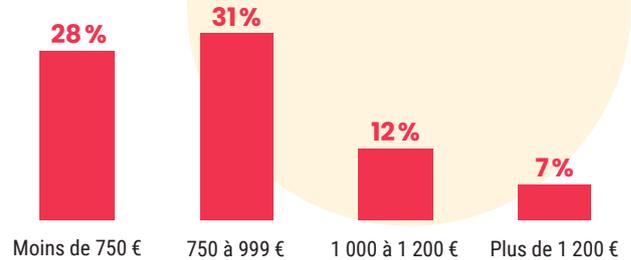
En 2023, 79 % des foyers déclarent avoir réduit le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées (69 % en 2022 et 53 % en 2020) selon le Baromètre énergie info réalisé par le médiateur national de l'énergie.

« Le chauffage, c'est compliqué! C'est le gaz de ville, c'est affreux, ça chauffe mal. Je réduis le chauffage, je ne le mets pas dans toutes les pièces. » Christine, 61 ans



Sauter des repas, se priver de nourriture.

Revenus Moins de 1 000 € : 29%



« C'est une vieille maison. Les fenêtres et les volets ne sont pas aux normes, c'est pas du double vitrage. Quand il pleut, il pleut dans ma cuisine. Le nouveau propriétaire m'a mis des radiateurs, mais l'hiver je ne sais pas comment je vais me chauffer parce que c'est cher. Il fait six dans ma maison quand je n'ai pas de chauffage. » Omblin, 72 ans

29 % des personnes âgées pauvres ses sont déjà privées d'aller chez le coiffeur

C'est une privation qui touche plus les femmes (31 %) et les personnes aux revenus inférieurs à 1000 € (respectivement 33 % de ceux qui ont des revenus entre 750 et 999 €, 35 % des moins de 750 € de revenus).

À noter que la balise d'opinion IFOP "Les Français, l'inflation et son impact sur leur pouvoir d'achat" publiée en mars 2024 observait que 20 % des 65 ans et plus se privaient souvent d'aller chez le coiffeur par manque d'argent.

Alimentation, santé, produits d'hygiène: les privations sont un peu moindres

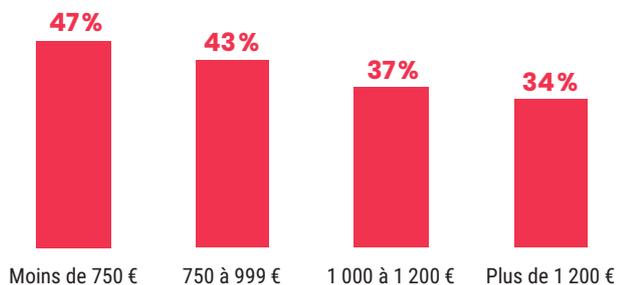
Si 17 % des personnes âgées pauvres déclarent s'être déjà privées en sautant des repas ou en se privant de nourriture, cela concerne cependant 29 % des revenus inférieurs à 1000 €.

« Je ne peux pas me faire trois repas par jour. C'est trop cher et c'est un budget! Donc moi je suis obligée de jongler car quand j'ai tout payé, je n'ai plus grand chose. Je ne prends que des choses que je dois réchauffer, pas cuire à cause du gaz, ça consomme trop. Alors ce que je fais, j'achète des poêlées surgelées le soir et la journée du café au lait, et je tiens comme ça. » Martha, 66 ans

« Je ne mange pas le soir. À quatre heures, je prends un bol de café ou ce que j'ai sous la main. Depuis que je vais aux Petits Frères, comme il y a un goûter ou des repas, ils me donnent. L'autre fois, ils m'ont emmenée avec eux en vacances à Cabourg,

Privilégient le prix à la qualité des aliments.

Revenus Moins de 1 000 € : 44 %



ça faisait un an que je n'avais pas mangé de viande rouge. C'est compliqué. » Omblin, 72 ans

« Financièrement, j'ai quelqu'un qui m'aide. J'ai tant par semaine qui me permet de faire mes commissions du mardi au mardi. L'inconvénient, c'est que je joue encore un peu au tiercé. J'ai 90 € par semaine, des fois je n'ai que 40 € pour faire mes courses, tout en faisant attention. Le reste, ça passe au jeu. Mais qui pourrait m'arrêter? Ça reste mon petit plaisir. Que ferais-je si je n'avais pas ça? Je tournerais en rond. » René, 77 ans

« Je m'achète des carottes, de la salade, des avocats, des melons, des tomates, des poireaux. Je mange comme je peux manger, mais je ne peux pas faire des extras. Je ne mange pas beaucoup car je ne peux pas me le permettre financièrement et parce qu'à cause de la maladie, je n'ai pas très faim. » Sylvie, 66 ans

Alimentation : 39 % des personnes âgées pauvres privilégient le prix à la qualité

Les contraintes financières impactent également le contenu de l'assiette, même si une majorité (61 %) de personnes âgées en situation de pauvreté tente de privilégier la qualité au prix pour son alimentation. Parmi les 39 % qui font un arbitrage sur le prix au détriment de la qualité, les personnes aux revenus les plus faibles sont plus impactées : 47 % pour les personnes ayant des revenus inférieurs à 750 €, 43 % pour celles qui ont des revenus entre 750 et 999 €.

L'Insee précisait en 2023 que l'alimentation – dont l'inflation a atteint 15,1 % sur un an en avril 2023 en France métropolitaine – « est devenue le principal facteur de disparités d'inflation entre catégories de ménages. Elle contribue notamment à relever l'inflation supportée par les ménages les plus âgés, et à réduire celles des plus jeunes, en lien avec la part du budget consacrée à l'alimentation par ces deux catégories (plus élevée chez les plus âgés). L'alimentation constitue aussi le principal facteur d'écart d'inflation entre les ménages les plus modestes et les plus aisés, la part de l'alimentation étant plus importante chez les plus

modestes ». Les dernières données sur les privations matérielles et sociales soulignent la hausse de la privation concernant une alimentation comprenant des aliments protéinés, passant de 9,4 % à 12,3 % de 2021 à 2022.

« Il y a quelques commerces, c'est pratique. C'est plus cher qu'en grande surface, mais pour le pain par exemple en grande surface, c'est moins bon car il est congelé ce n'est pas frais, tandis qu'ici, le boulanger se lève à 3h du matin. Il fait de la pâtisserie, des entrées, le pain et on voit qu'il est bon. » Christine, 61 ans

« Je ne saute pas de repas quand même! Je me fais une grosse gamelle qui me tient jusqu'au soir, voire le lendemain. Je mange beaucoup de légumes. À midi, j'ai mangé des pâtes. Beaucoup de fromage, je mange équilibré. » René, 77 ans

« J'essaie de manger équilibré alors j'achète des œufs parce que l'on m'a dit que c'est bon, des sardines, de la salade de temps en temps et des bananes mais pas tous les jours. » Robert, 74 ans

« J'achète des amandes, je mange une poignée d'amandes chaque jour. Parce que ça contient des bonnes choses pour mon alimentation. J'ai commencé à racheter des fruits parce qu'ils ont un petit peu diminué. Mais là, c'était trop cher. J'ai pris un kilo de pommes, 3 € Non, mais ce sont des malades, ces gens-là! » Murielle, 73 ans

Concernant **la santé**, plus d'une personne âgée pauvre sur 10 (14 %) a déjà renoncé à consulter un médecin alors qu'elle était malade.

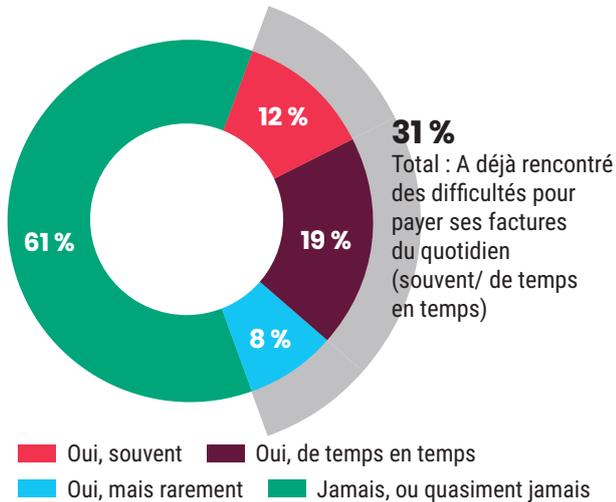
« J'ai vu un spécialiste des yeux et j'ai dû mettre 13 € de ma poche pour des gouttes pour les yeux. Dans tous mes médicaments que je prends, j'ai 35 € à mettre de ma poche. J'ai une mutuelle, la CMU, je paye 25 € mais c'est la sécurité sociale qui a changé ses tarifs. Les vitamines que je devais prendre pour mes yeux n'existent plus qu'en gouttes que je suis obligée de payer. Je me restreins dans mes soins du coup. » Sylvie, 66 ans

« Pour mon genou, il me faudrait une piqûre mais la visite n'est pas remboursée et la piqûre non plus. Or c'est 75 € chaque. Donc moi, j'ai laissé tomber et je me dis que je marche, donc c'est l'essentiel. » Martha, 66 ans

La privation la moins forte est celle concernant les produits d'hygiène puisque seulement 6 % des personnes âgées sous le seuil de pauvreté se sont déjà privées de shampoing ou de savon.

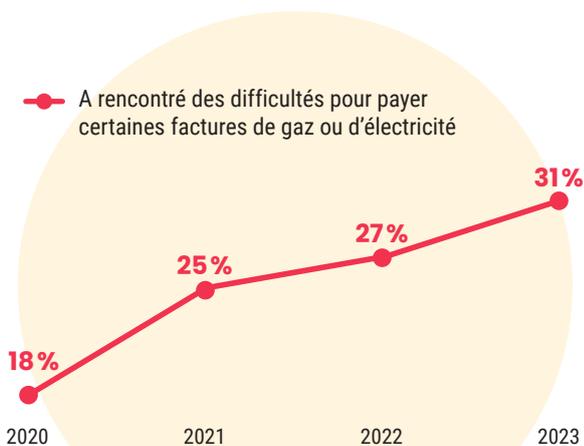
Enseignement n°2

31 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté déclarent faire face à des difficultés pour payer les factures du quotidien.



« Ma retraite a augmenté de 10 € mais tout le reste a augmenté bien plus: l'électricité, le téléphone, la nourriture. Mon frigo est tombé en panne. Il a fallu que je fasse un micro-crédit. C'est des petites mensualités mais j'en ai pour cinq ans encore. » Martha, 66 ans

Même si notre étude ne porte pas uniquement sur les factures d'énergie mais aussi sur le loyer, le téléphone et les assurances, il est intéressant de souligner qu'elle est en adéquation avec les chiffres donnés en 2023 par le Médiateur de l'énergie concernant l'ensemble de la population pour ses factures de gaz ou d'électricité.



Source : Baromètre énergie-info 2023 du médiateur national de l'énergie

Des difficultés qui touchent d'abord les locataires du parc privé et social, et les plus démunis

Les personnes âgées aux revenus inférieurs à 1000 € (35 %), les locataires (34 %), et les personnes habitant un logement social (35 %) sont particulièrement touchées. On constate donc qu'en dépit des aides existantes comme les APL (calculées sur le loyer hors charges) ou le chèque énergie utilisé par près de 80 % de ceux qui l'ont reçu, les difficultés persistent. Les locataires sont confrontés à une hausse générale des charges. Une hausse de 9 % des charges locatives avait déjà été relevée en 2020 (avant les différentes hausses liées à l'inflation) par l'Observatoire national des charges locatives de l'Union sociale de l'habitat (USH) qui rappelait que le poste chauffage et eau chaude sanitaire restait le plus important pour le locataire.

L'indice de référence des loyers (IRL) du deuxième trimestre 2024 est en hausse de 3,2 %, ce qui conjugué à la hausse des charges, accroît les difficultés des locataires.

Concernant les postes de dépenses qui concernent autant les locataires que les propriétaires, l'augmentation des prix de l'énergie a eu des impacts importants. Le médiateur de l'énergie a indiqué qu'en 2023, plus d'1 million d'interventions pour impayés ont été mises en œuvre en constatant que « la hausse du nombre d'interventions, demandées par les fournisseurs à la suite d'impayés de factures, est de 3 % comparée à l'année 2022 et même de 49 % par rapport à 2019! ». Et selon la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le prix de l'eau devrait augmenter en moyenne de 5 % en 2024. Les assurances ont de leur côté globalement augmenté de 6 % en un an.

« J'ai une petite retraite de 900 € par mois. Mon loyer je l'ai toujours payé. J'ai une petite aide des allocations. Plus la lumière, le téléphone, tout ça, les assurances... C'est très dur. J'ai un dossier de surendettement qu'on a mis en place avec une assistante sociale parce que tous les mois il me restait 5,26 € pour vivre. » Omblin, 72 ans

Une personne âgée pauvre sur dix indique ne pas avoir de complémentaire santé, une part qui double pour ceux qui touchent moins de 750 € par mois.

10 % des personnes âgées qui vivent sous le seuil de pauvreté ne disposent pas d'une complémentaire santé. C'est deux fois plus que l'ensemble de la population puisque la Drees estimait en 2019 à 5 % la part de la population non protégée par une complémentaire santé, en précisant que les personnes non couvertes par une complémentaire santé étaient principalement des personnes à faible revenu: travailleurs précaires, chômeurs ou inactifs.

Ce sont d'ailleurs les 60-64 ans qui sont les plus impactés (15 %) puis les 75 ans et plus avec 10 % (12 % pour les 85 ans et plus), alors que le recours aux soins augmente avec l'âge selon des données de l'Assurance maladie, « en particulier pour les auxiliaires médicaux (masseurs-kinésithérapeutes et encore plus infirmiers). Ainsi, 75 % des assurés âgés de 75 à 84 ans ont bénéficié d'au moins un acte infirmier dans l'année soit 1,4 fois plus que les patients âgés de 17 à 59 ans ». L'Assurance maladie observe également que « les assurés âgés de plus de 85 ans dépensent en moyenne deux fois plus que ceux âgés de 60 à 74 ans (2224 €) ».

« Je suis vraiment endettée. Parce que plusieurs fois je me suis fait hospitaliser. Je suis cardiaque, j'ai de la tension, je suis diabétique. Dernièrement, on m'a opéré de la vésicule biliaire. » Colette, 72 ans

« J'ai demandé une mutuelle et elle me demande de faire un devis et d'aller uniquement à l'hôpital, j'ai moins le choix qu'avant. Je ne sais pas encore

Personnes de 60 ans et plus en situation de pauvreté sans complémentaire santé (en %).



si ça me prive de soins. Maintenant, j'ai appris qu'il n'y a plus de reste à charge pour les lunettes et les dents. Bref, mais donc c'est gênant d'aller les voir alors que je n'ai pas de dents. Je sais que ça ne se voit pas trop, mais ça me gêne. » Josiane, 66 ans

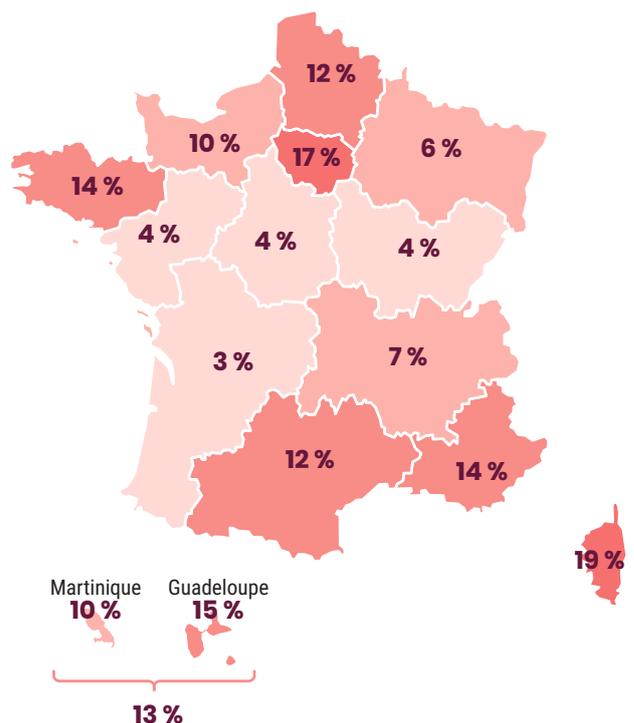
« Je n'ai pas de mutuelle parce qu'en 2022, j'ai travaillé et j'ai eu trop de revenus pour avoir une complémentaire santé et j'attends maintenant mon nouveau revenu d'imposition où il y a moins de revenus pour de nouveau avoir une complémentaire santé. Aujourd'hui je n'ai pas les moyens, il faut que j'attende. » Isabelle, 61 ans

Les régions qui présentent le plus fort taux de pauvreté de personnes âgées sont les plus impactées

Les régions où le taux de pauvreté des personnes est le plus important regroupent le plus de personnes âgées pauvres sans mutuelle:

- la Corse où 19 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté n'ont pas de complémentaire santé (taux de pauvreté de 16,1 % pour les 60-74 ans et 19,7 % pour les 75 ans et plus),
- 17 % pour l'Île-de-France (taux de pauvreté de 13 % pour les 60-74 ans et 11,9 % pour les 75 ans et plus),
- 15 % pour la Guadeloupe (taux de pauvreté de 24,6 % pour les 60-74 ans et 30,6 % pour les 75 ans et plus).

Taux de pauvreté par région.



Rappelons également que la Corse et la Guadeloupe sont parmi les départements les plus âgés de France, et présentent un fort taux de vieillissement de leur population.

Il est aussi intéressant de souligner que l'Île-de-France est la région où les médecins pratiquent le plus le dépassement d'honoraires, tout particulièrement à Paris et dans les Hauts-de-Seine selon une étude UFC-Que choisir parue en février 2024, ce qui va encore plus pénaliser les personnes sans complémentaire santé.

Plus de 20 % des personnes âgées pauvres avec des revenus très faibles n'ont pas de mutuelle

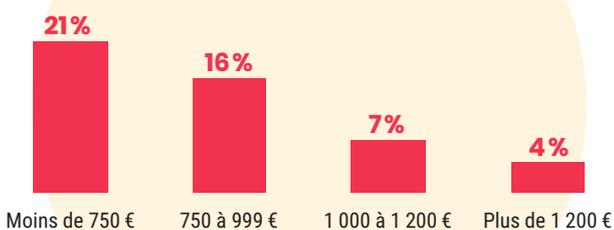
Parmi les personnes ne disposant pas de mutuelle, 21 % sont des personnes de 60 ans et plus ayant des revenus très faibles, inférieurs à 750 € par mois. À noter également que 19 % des personnes âgées pauvres vivant dans un logement social n'ont pas de mutuelle.

Il existe pourtant une aide publique, la Complémentaire Santé Solidaire, entrée en vigueur en novembre 2019 – fusion entre la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

La Complémentaire Santé Solidaire (C2S) est attribuée pour une durée d'un an: soit gratuitement (C2SG) aux foyers dont les ressources sont inférieures à 810 € par mois pour une personne seule; soit en contrepartie d'une cotisation d'1 € par jour maximum lorsque les ressources sont comprises entre 810 € et 1093 € (C2SP). Ces plafonds sont inférieurs au seuil de pauvreté. La cotisation varie en fonction de l'âge : 25 € par mois pour les 60-69 ans, 30 € pour les 70 ans et plus.

Revenus des personnes âgées pauvres sans mutuelle.



La C2SG est attribuée automatiquement aux demandeurs du RSA, sauf opposition du demandeur. Les personnes déjà bénéficiaires du RSA peuvent la demander à tout moment sans avoir à déclarer leurs ressources. Le renouvellement annuel est automatique tant que le foyer bénéficie du RSA. Les nouveaux bénéficiaires de l'Aspa peuvent effectuer leur demande de C2SP sans déclarer leurs ressources. Les personnes déjà bénéficiaires ont une présomption de droit à la C2S quand elles effectuent leur demande auprès de leur Caisse d'Assurance Maladie. Le renouvellement du droit à la C2S avec participation financière est automatique tant que la situation du foyer n'a pas changé.

Le rapport annuel de la Complémentaire Santé Solidaire précise que, concernant la C2SG « les personnes âgées de plus de 60 ans sont très minoritaires (7%), car après 60 ans, les allocataires du RSA ou de faibles allocations chômage sont progressivement orientés vers des minimas sociaux liés à la retraite, dont les montants dépassent le plafond de la C2SG et relèvent du plafond d'attribution de la C2SP ».

Le rapport relève également que le recours à la C2SG est plus important que celui à la C2SP (69 % contre 34 %) mais que le nombre de bénéficiaires de la C2SP a néanmoins augmenté de 10 % en 2021. Les mesures de simplification pour les nouveaux allocataires de l'Aspa ont permis, selon des données transmises pour les deux premiers trimestres 2023, plus de 4500 attributions par mois pour plus de 5000 personnes couvertes, soit plus 31000 personnes sur la période.

Une étude de la Drees publiée en 2023 pointe plusieurs facteurs de non-recours à la Complémentaire Santé Solidaire: la méconnaissance du dispositif (personnes qui ont connaissance du dispositif, mais de manière, lacunaire, voire erronée), la non-demande (l'offre est connue mais non-sollicitée), le découragement face à la complexité des démarches administratives. La participation financière concernant la C2SP est également un frein.

Afin de lutter contre ce non-recours, Frank von Lenep, directeur de la Sécurité sociale, a annoncé que des études seront menées en 2024 sur les personnes âgées pour qui le rapport à la complémentaire santé est plus complexe que pour le reste de la population, « l'accès à une complémentaire peut être freiné par des tarifs plus élevés ».

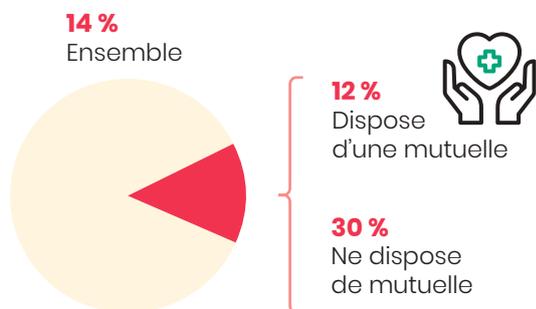
Ce sont les personnes âgées pauvres sans mutuelle qui renoncent le plus à se soigner

Sans surprise, les 60 ans et plus qui ne disposent pas de mutuelle sont ceux qui se sont le plus privés d'aller chez le médecin alors qu'ils étaient malades. Rappelons qu'il y a eu depuis le 15 mai 2024 une hausse de la franchise médicale¹⁵, dont sont dispensés les bénéficiaires de la C2S, avec un doublement sur les boîtes de médicaments (de 0,50 € à 1 €), sur les actes effectués par un auxiliaire médical comme les infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues (de 0,50 € à 1 €) et pour le transport sanitaire (en passant de 2 à 4 €).

Même si le plafond annuel est à 50 €, c'est un motif supplémentaire de renoncement aux soins pour des personnes à très faibles revenus.

En outre, les personnes qui ne disposent pas de complémentaire santé ne sont pas éligibles au dispositif 100 % santé qui permet un remboursement intégral pour un choix d'aides auditives, de lunettes de vue et de prothèses dentaires, combiné à un plafonnement des prix des biens et des tarifs des actes concernés.

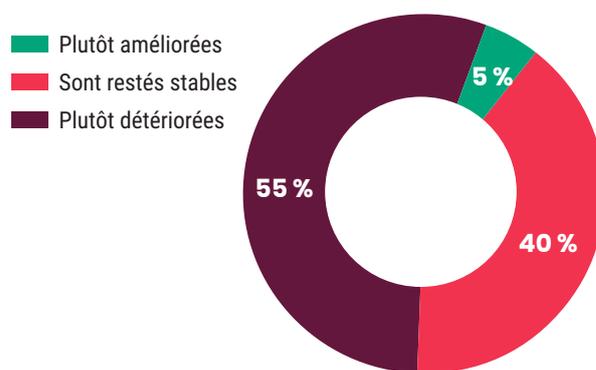
N'a pas consulté un médecin alors qu'il/elle était malade, pour des raisons financières, au moins une fois au cours des 12 derniers mois.



Aide lecture > Parmi l'ensemble des personnes qui ne disposent pas de mutuelle, 30% déclarent ne pas avoir consulté un médecin alors qu'ils étaient malades, pour des raisons financières

Enseignement n°4

55 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté estiment que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis cinq ans.

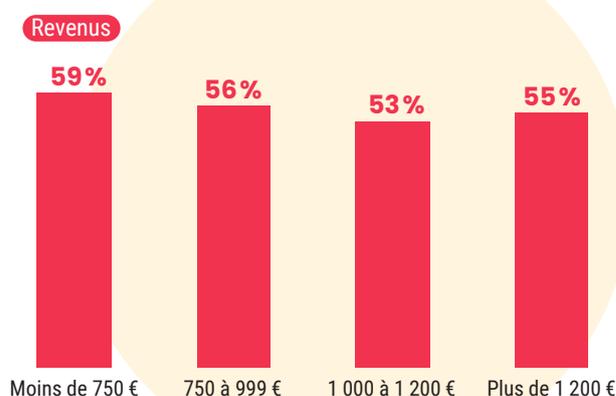


55 % des personnes âgées pauvres considèrent que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis ces cinq dernières années, 40 % qu'elles sont restées stables, seulement 5 % qu'elles se sont améliorées.

Cumulant de nombreuses difficultés (plus de privations, plus de difficultés à faire face au paiement des factures), ce sont bien évidemment les personnes âgées aux revenus très faibles qui se sentent le plus impactées (59 %).

Ce ressenti sombre s'inscrit bien sûr dans un contexte général où l'ensemble de la population exprime régulièrement, au fil d'études d'opinion, une dégradation de ses conditions de vie - tout particulièrement sur le pouvoir d'achat -, la nécessité plus régulière de procéder à des arbitrages budgétaires, ou des fortes inquiétudes concernant l'accès aux services publics ou aux soins.

Estime que ses conditions de vie se sont dégradées depuis cinq ans.



15. La franchise médicale est une somme qui est déduite des remboursements effectués par votre caisse d'assurance maladie sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

« Je n'ai jamais vraiment eu cette idée de pauvreté. Je le suis depuis toujours, donc ça ne peut pas me manquer. Il y a un sentiment de déclassement par rapport au moment où je travaillais. Aujourd'hui, non car je me refais mon petit truc à moi, mon petit monde. Je fais des sorties, des voyages avec les Petits Frères des Pauvres, des jeux sur Internet. »
Josiane, 66 ans

« Ça s'est amélioré pour moi, et de toute façon je ne demande pas grand-chose. Comme il y a beaucoup de choses dont je ne me sers pas, je mets en vente. Je ne me plains pas, non, non. Il ne faut pas trop vouloir, il ne faut pas trop demander à Dieu. »
Sylviane, 94 ans

Enseignement n°5

37 % des personnes âgées pauvres se sentent abandonnées au sein de la société.

« Oui, je me sens un petit peu abandonnée. Pas totalement, car j'ai des aides seniors. Mais dans les fonctionnaires qui nous accompagnent il n'y a pas que des gens bien. Il y en a qui font vraiment ça pour l'argent et la retraite mais c'est comme partout. On peut être aidé, mais pas forcément respecté. »
Josiane, 66 ans

« Je m'en fous d'être abandonné par la société, mais c'est que j'ai plus d'amis, quoi. »
Robert, 74 ans

« Moi je suis heureuse. Malgré tous les malheurs qui se sont abattus sur moi, je n'ai jamais perdu l'espoir. »
Murielle, 73 ans

Un sentiment d'abandon plus fort en milieu rural

Dans une étude sur la pauvreté et les territoires publiée en octobre 2023, l'INSEE indiquait que les ménages retraités pauvres habitent davantage à la campagne que l'ensemble des ménages pauvres. « Les retraités pauvres résident plus fréquemment dans une commune rurale, à 36 % - et 20 % d'entre eux vivent dans une commune rurale non périurbaine; cette part avoisine 40 % en Nouvelle-Aquitaine et est plus élevée encore dans les départements les plus ruraux (Creuse, Lozère). Les ménages retraités pauvres à l'ouest et au sud du Massif central ainsi qu'en Corse sont surreprésentés du fait de la forte présence de personnes de 65 ans ou plus dans ces territoires. »

À cette pauvreté des personnes âgées plus importante dans les territoires ruraux, s'ajoute un ensemble de paramètres qui contribuent à accentuer le sentiment d'abandon: difficultés d'accès aux services publics, déserts médicaux, disparition ou raréfaction des commerces, manque de transports en commun qui oblige à prendre sa voiture avec un prix du carburant qui a augmenté, ou assignation à résidence quand on a arrêté de conduire et qu'on vit dans des hameaux ou des lieux-dits.

La problématique de mobilité en zone rurale est d'ailleurs soulignée dans le rapport public d'information sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information du 10 octobre 2019 sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux, paru en avril 2023: « La quasi-totalité des citoyens se trouve à moins de 30 minutes d'une structure France Services¹⁶, correspondant ainsi à l'indicateur budgétaire dédié, et plus de 90 % à moins de 20 minutes. Pour autant, disposer d'une maison France Services à moins de 20 minutes, c'est bien... à condition de disposer d'un moyen de transport pour s'y rendre; or, dans les territoires peu denses, se pose souvent la question

Sentiment d'être abandonné au sein de la société française selon le lieu de vie.

Vous avez le sentiment d'être abandonné au sein de la société française **37 %**

Vous avez le sentiment d'être pris en considération au sein de la société française **16 %**

Ni l'un, ni l'autre **47 %**



42 %
Milieu rural



35 %
Milieu urbain

des derniers kilomètres à franchir ». Ce rapport relevait aussi qu'en ce qui concerne les services publics en général, la santé, les commerces, les transports et l'emploi, les ruraux âgés étaient plus nombreux que les jeunes générations à estimer que les conditions ne s'étaient pas améliorées.

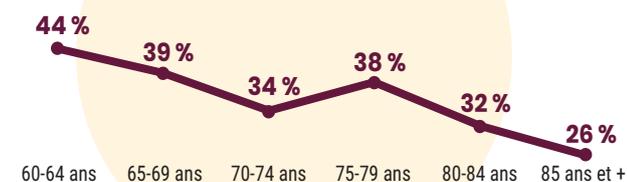
Le sentiment d'abandon est d'ailleurs partagé par l'ensemble de la population vivant à la campagne. Une étude IFOP/Familles rurales réalisée en 2023 révélait que les ruraux ont le sentiment de moins bénéficier de services publics par comparaison avec l'ensemble de la population: 51% des ruraux ont le sentiment de ne pas ou peu bénéficier de l'action des pouvoirs publics au sein de leur commune, contre seulement 33% pour le grand public. 66% des ruraux ont observé une dégradation de l'accès aux services de santé ces deux dernières années et 60% de l'accès aux services publics. Pour 66% des ruraux, l'action prioritaire à mener est la lutte contre la désertification médicale.

C'est en effet l'un des points noirs pointés par le rapport d'information sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux: « À l'échelle des bassins de vie, la ruralité concerne 33% de la population, mais seulement 25% des médecins généralistes. 63% des bassins de vie ruraux manquent de généralistes – c'est-à-dire qu'ils se situent en dessous de la moyenne nationale: dans ces bassins de vie déficitaires, il manque au total 3388 généralistes pour égaliser à la moyenne. La moyenne en milieu rural est de 0,83 médecin pour 1000 habitants ». Le rapport précise également que les ruraux consomment en moyenne 20% de soins hospitaliers en moins que les urbains. Ce risque de médecine à deux vitesses ne peut qu'accroître le sentiment d'abandon pour les personnes âgées, sachant que les besoins en matière de santé augmentent fortement avec l'âge.

44% des 60-64 ans et 39% des 65-69 ans se sentent abandonnés au sein de la société

Ces chiffres nous interrogent bien évidemment car ils se situent respectivement à + 7 points pour les 60-64 ans et + 2 pour les 65-69 ans par rapport à la

Sentiment d'abandon



16. Créés par la loi NOTRe, les espaces France Services ont pour objectif de regrouper dans un seul endroit différents services publics: emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, afin de faciliter l'accès à l'information et aux droits.

moyenne. Ils nous amènent à nous intéresser plus en détail à ces tranches d'âge en situation de pauvreté, pour tenter de comprendre ce très fort sentiment d'abandon.

Les actifs pauvres

Le ciblage de notre étude sur les personnes âgées de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté a conduit à un échantillon comportant 22% d'actifs alors qu'ils ne sont que 10,9% pour l'ensemble des 60 ans et plus, soit une nette différence de 11 points. Nous avons également constaté que même des répondants de 75 ans et plus déclarent être dans la catégorie des actifs.

Les personnes de notre échantillon de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté et se déclarant actifs peuvent donc appartenir à la catégorie des "travailleurs pauvres", insatisfaits de leur situation précaire qui ne leur permet pas de sortir de la pauvreté alors qu'ils sont en emploi. Elles peuvent également appartenir à la catégorie de personnes amenées à travailler plus longtemps parce qu'elles ont une carrière incomplète ou un montant insuffisant à l'âge légal de retraite qui les incitent à attendre le taux plein à 67 ans pour liquider leur retraite (selon les dernières données CNAV de 2023, la part des départs à l'âge d'annulation de la décote est de 8,6% et concerne majoritairement des femmes tout en sachant que le montant de leur pension va être faible). Une étude de la CNAV sur les âges de départ à la retraite notait en 2021 que « les carrières des assurés partis entre 65 et 66 ans sont les plus heurtées, la part de l'emploi est plus faible ». Dans cette catégorie, peuvent également entrer des artisans ou agriculteurs qui continuent à faire tourner en partie leur activité. L'impact de la réforme des retraites – qui concerne directement les 60 ans et plus en activité – sur ce fort sentiment d'abandon ne peut être négligé.

Et il y a potentiellement, parmi ces personnes qui se déclarent comme actives, des personnes retraitées qui continuent à avoir une activité: non pas par choix de continuer à travailler mais pour compléter une petite retraite avec des emplois à temps partiel, ou des activités qui ne sont pas forcément de l'emploi mais des services contre rémunération.

« Comme je suis couturière, il y a des gens qui me font faire des ourlets et me donnent cinq euros. » Colette, 72 ans

« Je fais des mises en plis, des teintures à des petites vieilles, je trouve des astuces pour mettre de l'argent de côté. » Sylvie, 66 ans ...



L'éclairage de Nathalie Gemza,

coordinatrice de développement social
Petits Frères des Pauvres de la Nièvre

Que reprenez-vous de résultats de l'étude ?

Nathalie Gemza. Les résultats de l'étude sont fidèles de bout en bout à ce que vivent les aînés en situation de pauvreté sur le territoire rural de la Nièvre. Il est bien de donner la parole aux personnes concernées pour qu'elles expriment leur ressenti et leurs priorités sur ces questions de pauvreté. C'est à partir des constats et de l'expression des besoins qu'on doit bâtir le soutien à apporter. Et pas qu'un seul ! Une diversité de soutiens est nécessaire en respectant les priorités déterminées par les bénéficiaires, et non pas par les pyramides chiffrées et les définitions monétaires, en respectant aussi les diversités de besoins et de ressentis selon les territoires. Une approche unique et identique pour tous ne répond pas aux particularités. Mais je reste interloquée par le sentiment d'abandon éprouvé au sein de la société, particulièrement en territoires ruraux. Double peine pour ces habitants qui traversent des difficultés et qui se trouvent punis d'être éloignés des services, des lieux d'information, des professionnels à saisir... Et tout semble se compliquer lorsqu'on vit seul : cela conforte le sens des actions des Petits Frères des Pauvres, de s'adresser aux personnes isolées qui ne peuvent pas affronter seules

ces difficultés.

Il est important "d'aller vers", de s'adresser aux plus pauvres qui cumulent les difficultés, et qui le vivent le plus douloureusement. La question de l'identification des ressources ne peut être écartée : pas pour justifier de la prise en charge, mais parce qu'en cernant les problématiques rencontrées, en posant un diagnostic personnel éclairé et justifié, on peut aider au mieux et le plus vite possible.

Qu'est-ce qui caractérise la pauvreté des personnes âgées en milieu rural ?

N. G. Si l'argent semble la clé de tout, la ruralité entraîne en plus une réduction de services de proximité et de services de remplacement. En l'absence d'argent, de moyens, on improvise, on s'organise, on bricole d'autres solutions. C'est ce que les personnes appellent "le système D". Les plus anciens expliquent qu'ils ont appris à faire "sans" et expriment une "culture de l'absence" : "à la campagne, on a l'habitude" ; "on a toujours connu ça" ; "la vie est faite ainsi". Mais se priver, abandonner, renoncer, conduit à ne plus savoir, à ne plus oser formuler ce qu'on voudrait, ce qu'on pourrait espérer, surtout quand les solutions de substitution sont toujours plus rares, plus éloignées, moins accessibles. À l'habitude de "ne pas faire", s'ajoute "ne pas réclamer", "ne pas déranger" car

c'est devoir accepter le regard des autres, se sentir différent, et inférieur.

Le public que nous accompagnons peut lister ses contraintes de vie et ses problèmes mais a de réelles difficultés à formuler ce qu'on pourrait faire pour lui, ce qu'il aimerait. À plusieurs reprises, alors que nous interrogeons les aînés sur les projets d'actions à construire, j'ai pu constater l'impossibilité à formuler leurs envies, leurs attentes et leurs préférences, argumentant que ce qu'on leur proposerait « serait bien de toute façon », « vous donnez déjà de votre temps, merci pour ce que vous faites ».

La pauvreté se constate également par un vieillissement physique marqué, prématuré. Les soins du corps (coiffure, teinture des cheveux, maquillage, bijoux, prothèses dentaires) sont abandonnés, voire n'ont jamais été une priorité (le coiffeur coûte cher, l'acquisition d'accessoires n'est pas possible). De plus, l'absence de commerçants et l'impossibilité de se déplacer pour aller dans les villes ne permet pas de combler ces envies. L'accès à la santé est tout aussi compliqué puisqu'il faut se déplacer loin pour accéder à l'offre de soins. L'absence de moyens de déplacement, le coût du déplacement en taxi ou véhicule adapté conduit à renoncer à se soigner. L'autonomie est affectée, la

santé fragilisée. La difficulté des démarches (trouver un spécialiste, le contacter) aggrave des situations souvent déjà délicates.

En quoi consiste le groupe de réflexion sur la pauvreté des personnes âgées en cours de création en Bourgogne-Franche-Comté ?

N. G. Dans leurs orientations stratégiques 2024-2026, les Petits Frères des Pauvres de Bourgogne-Franche-Comté ont défini comme prioritaires d'identifier et d'enrichir la connaissance des situations de vie et la réalité économique des personnes que les bénévoles accompagnent, en cherchant à rendre plus effectif un axe majeur de l'action de notre Association: "aller vers les plus pauvres" sur nos territoires. Dès le dernier trimestre 2024, un groupe de travail



Se priver, abandonner, renoncer, conduit à ne plus savoir, à ne plus oser formuler ce qu'on voudrait, ce qu'on pourrait espérer, surtout quand les solutions de substitution sont plus rares, plus éloignées, moins accessibles.

restreint et pluriel composé au maximum de six bénévoles experts ou expérimentés, va se constituer. Il aura pour objectif de définir, piloter, coordonner et programmer les travaux à mener autour de cette thématique au cours des trois prochaines années. Ces travaux - que je vais soutenir en tant que salariée référente sur ce projet - ont pour enjeu de créer une "boîte à outils" destinée aux bénévoles et aux salariés afin de mieux repérer et évaluer les difficultés des personnes que nous accompagnons en établissant une grille d'analyse

de situations. Cela va nous permettre de mieux leur répondre et leur venir en aide, d'adapter, de consolider et de diversifier notre posture d'accompagnement. Cela permettra aussi de donner aux bénévoles et aux salariés les clés pour interpeller les bons acteurs afin d'être soutenus dans l'aide déployée, informer et conventionner avec de nouveaux partenaires, établir une cartographie d'acteurs institutionnels à saisir, analyser les ressources et/ou vérifier l'ouverture des droits.



Les sans emploi, ni retraite

Parmi ces 60-69 ans, peuvent également se trouver des personnes sans emploi ni retraite.

Il y a peu d'indicateurs récents sur la situation financière des NER. On sait cependant que les NER sans emploi pour raison de santé ou de handicap sont majoritairement des anciens ouvriers, peu ou pas diplômés et que les NER pour autres raisons (36 %) sont surtout des femmes, peu ou pas diplômées, avec davantage aussi de reconnaissance administrative de handicap que les personnes de même âge en emploi. Une étude de la Drees de 2015 indiquait que 32 % des NER vivaient sous le seuil de pauvreté, que cette part était plus élevée que parmi les seniors en emploi ou retraités, et que le niveau de vie des personnes pauvres y était plus faible, tout en nuancant sur le statut d'activité de l'éventuel conjoint. L'étude de la Drees notait également que « *parmi les seniors NER qui souhaitent trouver un emploi mais n'en cherchent pas, le sentiment d'éloignement du marché du travail et le découragement prédominent* ».

Les 60 ans et plus qui touchent le RSA (9 % des bénéficiaires) sont eux impactés par une réforme qui lie le versement de l'allocation à la réalisation de 15 à 20 heures d'activité par semaine ; une réforme de l'Allocation Spécifique de Solidarité avait également été évoquée.

Nul doute que les discours gouvernementaux comme celui du Premier ministre Gabriel Attal en janvier 2024, où il déclara : « *Nous avons une conviction et une cohérence forte: nous considérons que la retraite doit être le fruit du travail* », ou la réforme de l'assurance chômage qui a réduit la durée maximale d'indemnisation pour les seniors de 55 ans de 36 à 27 mois peuvent conduire des personnes pauvres, en difficulté, avec pour certains des problématiques de santé, à se sentir stigmatisées et de plus en plus abandonnées au sein de la société.

De nouveaux retraités avec une baisse de revenus qui bouleverse leurs modes de vie

Si le niveau de vie médian des retraités demeure supérieur à celui de l'ensemble de la population, le passage à la retraite conduit à une baisse de revenus qui peut renforcer ou accentuer les inégalités en fonction du niveau de pension mais aussi de la taille du ménage et de la situation financière globale, avec la possession ou pas de revenus du patrimoine ou d'épargne. Ces inégalités qui sont souvent le prolongement d'une vie faite de contraintes, de difficultés, de ruptures pour celles et ceux qui ont les pensions les plus faibles, ne peuvent qu'accentuer le sentiment d'abandon surtout quand les discours ambiants font de tous les retraités des privilégiés en parlant par exemple de "génération dorée" ou lorsque plusieurs économistes évoquent une "abomination économique et sociale" à l'occasion d'une revalorisation des retraites.

La pauvreté est plus durement vécue par les moins de 75 ans, et tout particulièrement par les moins de 65 ans.

Ce sont les moins de 75 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté qui ont un vécu plus difficile de la pauvreté, et c'est particulièrement vrai pour les 60-64 ans. Que ce soit au niveau des privations, des difficultés à payer les factures, de la dégradation des conditions de vie et - nous l'avons vu précédemment - du sentiment d'abandon, tous les résultats sont supérieurs à l'ensemble des répondants de 60 ans et plus.

De fortes privations sur les besoins essentiels pour les 60-64 ans pauvres

+ 13 points pour l'alimentation (se priver de nourriture ou sauter des repas), + 11 points pour le chauffage: les privations des 60-64 ans en situation de pauvreté concernent d'abord des besoins essentiels.

Travailleurs pauvres, personnes sans emploi ni retraite, personnes au RSA... Comme nous l'avons évoqué dans l'enseignement n°5, les arbitrages se font donc sur des postes touchés fortement par l'inflation depuis deux ans, en dépit de revalorisations importantes concernant le SMIC et les prestations sociales ou les aides comme le chèque énergie. L'inflation en moyenne annuelle s'est établie, selon l'Insee, à +4,9 % en 2023 après +5,2 % en 2022 (1,6 % en 2021 et +0,5 % en 2020); elle a touché nettement l'alimentation (+ 11,8 % en 2023 après +6,8 % en 2022) et l'énergie (+5,6 % en 2023 après +23,1 % en 2022). L'Insee constate également qu'en 2023, « la hausse des prix est en moyenne la plus forte pour les ménages dont la personne référente a entre 60 et 74 ans (+5,1 % après +5,8 % en 2022) et la moins forte lorsque la personne référente a moins de 30 ans (+4,4 % après +4,2 %) ».

Prendre soin de soi est un autre poste important d'arbitrage pour les 60-64 ans, comme on le voit pour les items "aller chez le coiffeur" (+ 14 points) et à un niveau moindre l'achat de "produits d'hygiène de base" (+ 6 points).

Privations des 60 ans et plus en situation de pauvreté

	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	Ensemble des 60 ans et plus
Se priver d'aller au restaurant au cours des 12 derniers mois	51 %	45 %	44 %	43 %
Limiter ses déplacements des 12 derniers mois	53 %	44 %	45 %	41 %
Se priver de partir en vacances	52 %	37 %	46 %	41 %
Se priver de sorties culturelles	46 %	43 %	46 %	38 %
Se priver de faire des cadeaux à ses proches	42 %	35 %	40 %	36 %
Ne pas aller chez le coiffeur	43 %	26 %	25 %	29 %
Se priver d'inviter ses proches	32 %	29 %	29 %	26 %
Arrêter de chauffer son logement	36 %	24 %	23 %	25 %
Sauter des repas, se priver de nourriture	30 %	12 %	16 %	17 %
Ne pas consulter un médecin quand on est malade	19 %	13 %	13 %	14 %
Se priver de produits d'hygiène de base	12 %	4 %	4 %	6 %
Faire face à des difficultés pour payer ses factures	38 %	29 %	36 %	31 %
Sentiment que les conditions de vie se sont dégradées depuis cinq ans	67 %	50 %	58 %	55 %
Sentiment d'être abandonné au sein de la société	44 %	39 %	34 %	37 %



Les activités favorisant le lien social et la convivialité font aussi l'objets d'arbitrages importants: + 12 points pour la limitation des déplacements, + 11 points pour les vacances, + 8 points pour les sorties au restaurant et les sorties culturelles + 6 points pour les cadeaux et les invitations concernant les proches.

Les 75 ans et plus sous le seuil de pauvreté vivraient-ils mieux leur situation ?

De par notre expertise auprès de personnes âgées et très âgées qui cumulent pauvreté et isolement, nous pensons qu'elles ne vivent pas mieux cette pauvreté; elles l'appréhendent différemment, souvent comme une composante habituelle de leur vie en intégrant les privations comme une normalité depuis de longues années avant et depuis leur entrée en retraite: ne pas partir en vacances, ne pas pouvoir s'offrir une sortie au restaurant, restreindre ses courses alimentaires ou son chauffage peuvent être des habitudes de toute une vie qui font qu'on n'a pas le sentiment de s'en priver.

Certaines personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres éprouvent également un sentiment de honte qui les amènent parfois à confier qu'elles n'ont besoin de rien.

En outre, on assiste, à l'arrivée au Grand Âge, à des modifications concernant les habitudes de vie avec une réduction des déplacements et des sorties en extérieur et un moindre départ en vacances (47% des 82-89 ans étaient partis en vacances contre 75% pour les 62-71 ans en 2015), un changement de rythme qui peut conduire les personnes âgées à juger qu'elles ne connaissent pas un certain nombre de privations qui ne les concernent plus.

Il y a peut-être un effet de générations dans cette appréhension des privations. Les personnes du Grand Âge venant de milieux très modestes ont peut-être intégré des modes de vie plus restreints ou spartiates que la génération des baby-boomers, qui a vécu dans une société davantage tournée vers le confort et les loisirs. Les personnes pauvres nées entre 1945 et 1965 peuvent davantage se sentir exclues de la consommation de masse, et vivre plus difficilement les privations que leurs aînés.



L'éclairage de Jim Ogg, sociologue

Jim Ogg est l'ancien responsable de l'Unité de recherche sur le vieillissement (URV) de l'Assurance retraite. Il est maintenant chercheur associé à l'URV. Il a mené des projets de recherche sur le logement et l'habitat, la fin d'activité et le passage à la retraite, l'exclusion sociale. Après avoir participé à plusieurs grands projets de recherche nationaux et internationaux, il contribue actuellement au projet Hilauseniors qui interroge sur la manière dont le logement et l'environnement contribuent au maintien de l'autonomie avec l'avancée en âge, et à une Étude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales (ELVIS). Les résultats de cette étude seront présentés lors d'un colloque les 12 et 13 juin 2025.

Son travail dans le cadre de l'étude ELVIS porte sur les trajectoires de vie et la pauvreté monétaire après la retraite. Il a également réalisé une revue des indicateurs de pauvreté en France, avec un éclairage particulier sur les dernières réflexions au Royaume-Uni, *Connaître les indicateurs de la pauvreté pour mieux la combattre*, dans le cadre d'un appel à projet émis par la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale. Cet ouvrage a été publié en juin 2024.

Que reprenez-vous des résultats de votre étude ?

Jim Ogg. On y retrouve des chiffres comparables à l'étude SRCV* concernant les indicateurs de privations. L'intérêt de votre étude est qu'elle est filtrée sur les personnes âgées qui ont des bas revenus. Et on y voit des taux significativement plus élevés sur les générations plus récentes, particulièrement pour les 60-64 ans. Bien sûr, il faudrait des enquêtes sur le long terme pour vérifier si cette tendance se confirme pour cette génération-là avec le passage du temps.

Les facteurs associés à la pauvreté sont liés à des parcours professionnels et de santé difficiles, ainsi qu'à

l'impact fort de la conjugalité. Chez la génération plus jeune, il y a des taux plus élevés de divorce ou de séparation que pour les 75 ans et plus, avec une bascule dans la pauvreté pour les femmes. Mais quelle que soit la génération, les différences d'appréciation sur le revenu dont on dispose à la retraite sont évidemment liées à la façon dont la vie s'est déroulée, son niveau d'éducation ou de formation, son environnement, ses liens sociaux, la pénibilité de son travail. Si on a toujours connu des difficultés, on va vivre avec, on est un peu "rôdé". Les perceptions sont différentes pour les personnes qui ont eu des parcours de vie en dents de scie et pour celles qui appartenaient à la classe

moyenne et qui ont connu une pente descendante vers la pauvreté. C'est ce que j'ai constaté avec le travail que je mène dans le cadre du projet ELVIS.

Justement, quels sont les premiers enseignements de votre étude qualitative sur les trajectoires de vie et la pauvreté des personnes âgées ?

J. O. J'ai étudié trois générations de retraités de la CNAV avec un bas revenu : les personnes nées entre 1935 et 1939, celles nées entre 1945 et 1949 et celles nées entre 1955 et 1959. On voit bien les différences de parcours conjugaux en fonction des générations. Pour la génération 1935-1939, on a des personnes de milieu ouvrier ou agricole, qui ont toujours eu un bas revenu, qui se sont mariées très jeunes, qui sont veufs/veuves. Pour les 1945-1949, les premiers baby-boomers, on commence à avoir des parcours différents et des parcours conjugaux plus compliqués. Et pour les 1955-1959, on a des parcours conjugaux heurtés, avec des divorces ou des séparations à l'arrivée à la retraite. Avoir un revenu bas ou être en situation de pauvreté à la retraite a un impact sur la qualité de vie : les privations et la réduction de la sociabilité sont des éléments notables dans le discours des personnes

* Statistiques sur les ressources et conditions de vie.



Je m'interroge pour les jeunes générations qui seront les retraités de demain. La transformation de la vie professionnelle va avoir un impact sur les retraites : précarisation grandissante du travail, carrières heurtées et moins protégées, contrats courts, auto-entrepreneuriat... et on voit aussi dans certains pays européens l'apparition de contrats zéro heure.

interrogées. Si les personnes avec des bas revenus n'ont pas d'entourage familial, c'est très néfaste pour leur vieillissement. La situation peut créer un sentiment d'injustice, je pense notamment à une dame de la génération 1935-1939 qui a travaillé toute sa vie avec son mari artisan sans avoir été déclarée. Mais la perception de la pauvreté est aussi vécue de façon subjective, avec des personnes aux revenus plus élevés qui ont l'impression d'avoir un faible niveau de vie.

Comment voyez-vous l'évolution de la pauvreté chez les personnes âgées ?

J. O. À un moment, il y a eu un discours disant que les pensions de réversion avaient été créées pour les femmes qui n'ont jamais travaillé, que ce n'est plus le cas maintenant et qu'il n'y a plus besoin de cette prestation. On voit pourtant que les pensions de réversion sont toujours importantes quelle que soit la génération. Je m'interroge aussi pour les jeunes générations qui

seront les retraités de demain. La transformation de la vie professionnelle va avoir un impact sur les retraites : précarisation grandissante du travail, carrières heurtées et moins protégées, contrats courts, auto-entrepreneuriat, et on voit aussi dans certains pays européens l'apparition de contrats zéro heure. Les gens vont être amenés à travailler plus longtemps avec des sujets évoqués lors de la réforme des retraites : pénibilité, emploi des seniors. L'impact de la digitalisation des services publics est également inquiétant, car elle est génératrice de non-recours aux droits.



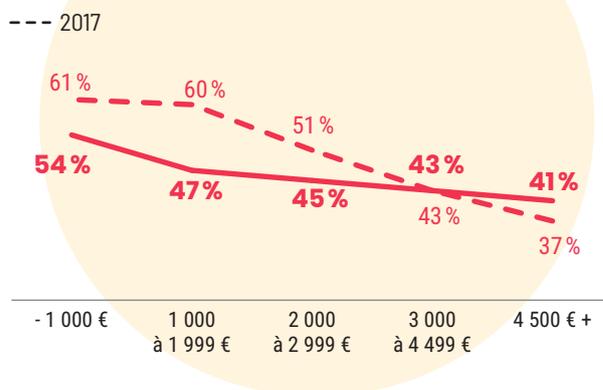
Les relations familiales et amicales restent le plus souvent solides, mais pour ceux qui cumulent pauvreté et solitude, c'est une double peine qui fragilise encore plus.

Les personnes en situation de pauvreté sont 92 % à avoir des contacts avec leur famille proche et 87 % indiquent en avoir souvent (68 %) ou de temps en temps (19 %). Même si les données de nos Baromètres sur la solitude et l'isolement publiés en 2017 et 2021 portaient sur l'étude des contacts physiques et sur des fréquences de contacts plus détaillées, nous avons également constaté que la famille proche reste un rempart à l'isolement pour les aînés modestes: « Les personnes aux revenus inférieurs à 1000 € sont celles qui voient plus que les autres leurs enfants à une fréquence très régulière ».

Cette importance du maintien des relations avec leur famille pour les personnes âgées pauvres ne doit pas faire oublier celles dont les liens sont beaucoup plus fragilisés ou inexistant: 10 % d'entre elles n'ont pas de contacts ou très rarement avec leurs proches et 3 % n'ont pas de famille. C'est d'ailleurs dans cette population que se retrouvent le plus les personnes en situation de "mort sociale" comme le rappelait notre Baromètre 2021: « Comme en 2017, être sans famille proche, avoir des revenus inférieurs à 1000 €, être en perte d'autonomie, être en exclusion numérique sont des facteurs déclencheurs d'isolement ».

Incidence des revenus pour les personnes âgées voyant leurs enfants une ou plusieurs fois par semaine

Source : Baromètre Solitude et isolement des personnes âgées, Petits Frères des Pauvres, 2021

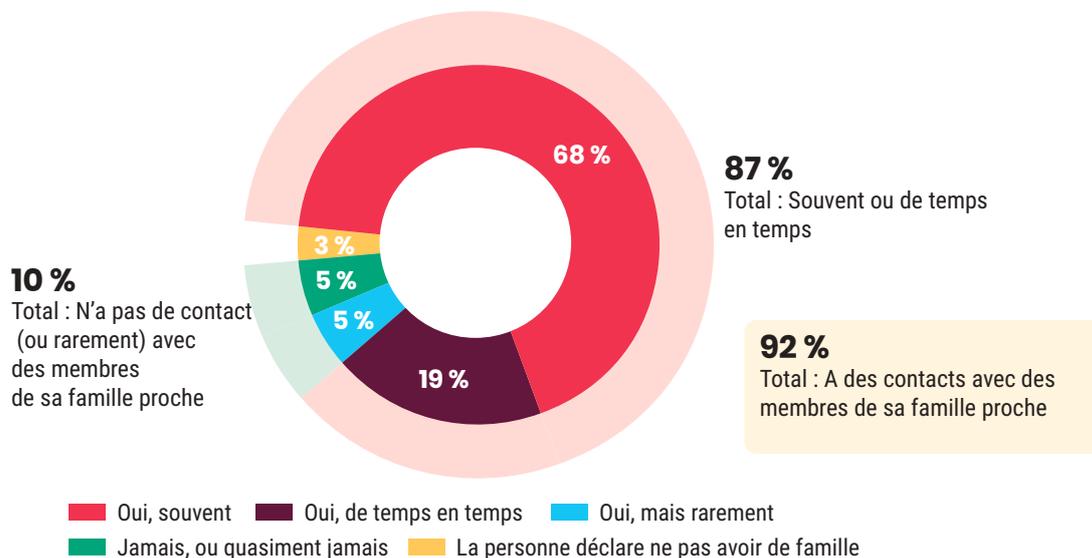


« Ma deuxième fille, ça fait depuis 2021 que je ne l'ai pas vue. Elle ne m'appelle pas et moi non plus, elle n'a qu'à le faire! Et elle a été méchante avec moi. » Sylvie, 66 ans

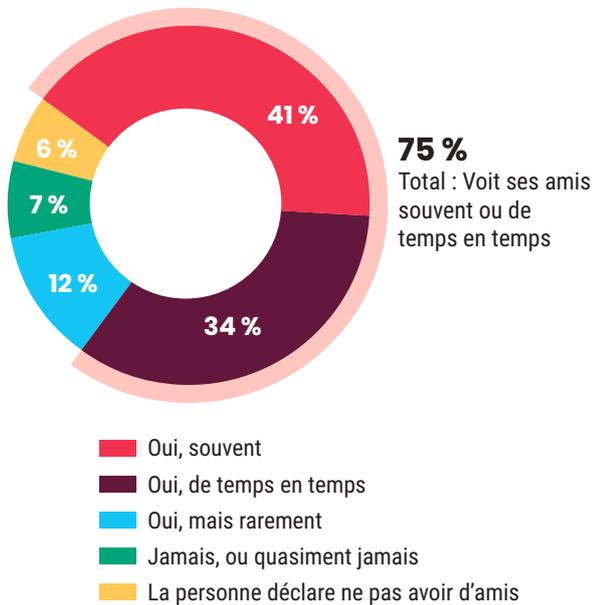
Les relations amicales restent aussi solides: trois personnes âgées pauvres sur quatre indiquent voir leurs amis souvent (41 %) ou de temps en temps (34 %).

« J'ai ma voisine de palier qui est là depuis trois ans. Quand je suis sortie de l'hôpital, elle m'a accueillie avec un couscous. Et depuis, elle m'amène mon repas tous les soirs. Et quelquefois, le quatre heures, du thé à la menthe avec des gâteaux de chez elle. » Murielle, 73 ans

Une population qui entretient des liens familiaux réguliers.



Liens amicaux.



Pauvreté et solitude : la double peine

Rappelons tout d'abord que le taux de pauvreté des personnes âgées qui vivent seules a fortement augmenté ces dernières années et atteint 18,8 % en 2022 contre 14,4 % pour l'ensemble de la population. Même si le fait de vivre seul(e) n'est pas synonyme de solitude, c'est un indicateur statistique à ne pas négliger.

1/3 des personnes âgées pauvres ressent fréquemment de la solitude

33 % des personnes de 60 ans et plus en situation de pauvreté indiquent se sentir seules de temps en temps (19 %), souvent (8 %) ou tous les jours ou presque (6 %). Cela correspond peu ou prou au ressenti de l'ensemble de la population des 60 ans et plus que nous étudions depuis 2017.

« Je n'ai plus personne, je suis toute seule. Quand tout s'enchaîne, ça ne va plus. Heureusement que j'ai pu téléphoner aux Petits Frères des Pauvres. Je ne voulais pas parce que j'ai du mal à aller vers les gens et je n'aime pas demander. Je suis restée isolée dans ma maison pendant plus d'un an et après j'ai demandé parce que je ne m'en sortais plus. » Omblin, 72 ans

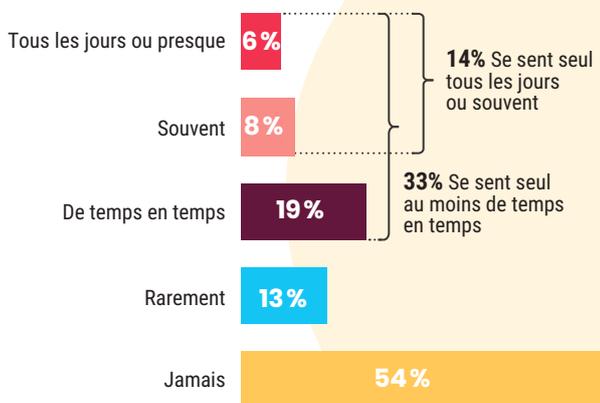
« Je suis toute la journée toute seule; il n'y a que ma voisine qui monte de temps en temps. » Andrée, 78 ans

« La solitude ce n'est pas facile. Mon amie est décédée. J'ai une fille mais je n'ai pas de nouvelles. Je suis seul malheureusement. » Robert, 75 ans

Un sentiment de solitude plus fortement ressenti dans certains territoires

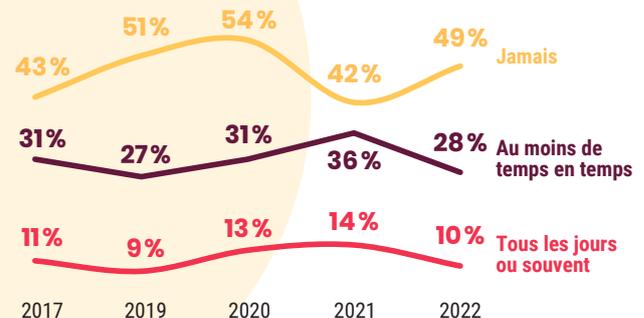
C'est en Centre-Val-de-Loire (22 %, + 8 points par rapport à la moyenne de 14 % sur l'ensemble des 60 ans et plus en situation de pauvreté), en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Corse (18 %, + 4 points) que la solitude très régulière est la plus fortement ressentie.

Sentiment de solitude.



Question : Vous arrive-t-il de vous sentir seul(e) ?
Une seule réponse possible

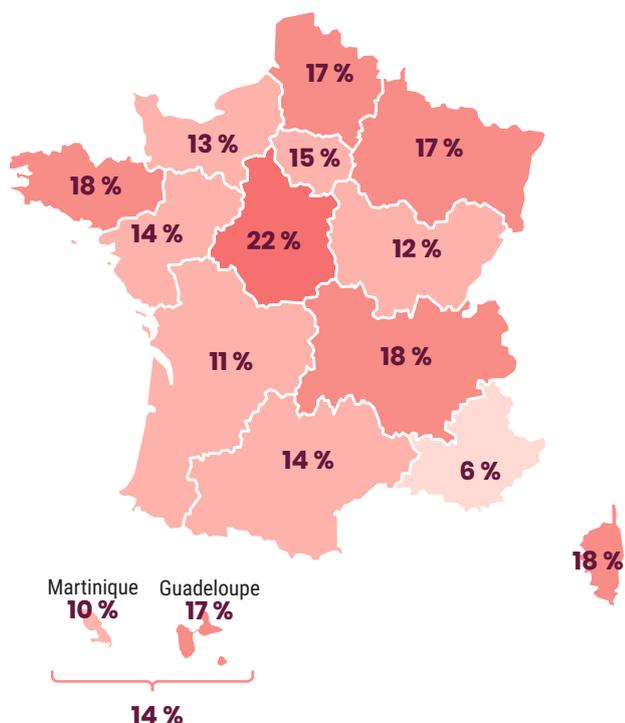
Historique du sentiment de solitude chez l'ensemble des 60 ans et plus



En 2020 le libellé de la question était : Depuis le début du confinement, vous arrive-t-il de vous sentir seul(e) ?
Ces résultats concernent l'ensemble des personnes de 60 ans et plus (et non uniquement celles qui vivent sous le seuil de pauvreté)

Se sent seul tous les jours ou souvent

Source : CSA



Le fort sentiment de solitude des personnes âgées pauvres vivant en Centre Val-de-Loire est à mettre en miroir avec nos études précédentes sur l'ensemble des 60 ans et plus. En 2019, dans leur rapport consacré à l'isolement selon les territoires, les Petits Frères des Pauvres avaient souligné que le Centre Val-de-Loire était la région qui, plus que les autres, cumulait un très fort sentiment de solitude et un risque important d'isolement relationnel des personnes âgées: « 40 % des aînés de la région ressentent un sentiment de solitude (27 % en moyenne nationale), 27 % sont en risque d'isolement relationnel (19 % en moyenne nationale) ». Le Baromètre 2021 avait également pointé le fort taux de solitude pour la région: 44 %, et 16 % pour la solitude très fréquente. Rappelons les particularités de cette région: peu dense avec seulement deux communes de plus de 100 000 habitants (Tours et Orléans), une population en baisse et vieillissante dont les 65 ans et plus représentent plus d'un quart (Insee 2020). Pour Auvergne-Rhône-Alpes, il y a une différence de quatre points entre le ressenti de la solitude très fréquente mesuré en 2021 pour l'ensemble des 60 ans et plus, et celui des personnes âgées sous le seuil de pauvreté. La région a également quelques caractéristiques bien spécifiques: une population vieillissante (26 % à 60 ans et plus, les 60-74 ans ont augmenté de 13,8 à 16,4 % et les 75 ans et plus de 8,7 à 9,5 % entre 2009 et 2020). Certains départements à dominante rurale ont une très forte population de personnes

âgées comme l'Allier, la Haute-Loire, le Cantal. Et ils cumulent une part importante de personnes âgées avec des facteurs de fragilité, pauvreté et solitude avec un taux de pauvreté des 75 ans et plus de 12,2 % pour l'Allier, 12,6 % pour la Haute-Loire et 16,2 % pour le Cantal.

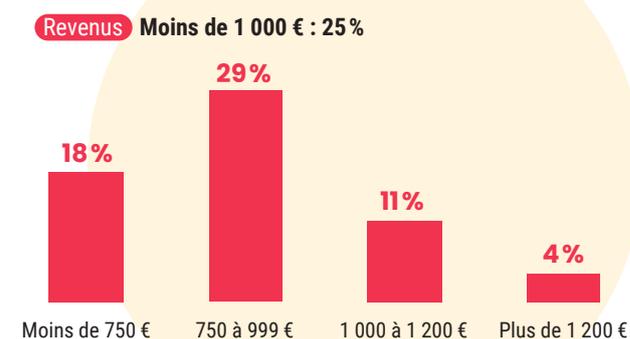
C'est la première fois que nous incluons la Corse dans une de nos études. Plus de 30 % de la population y est âgé de 60 ans et plus, les 60-74 ans ont augmenté de 16,6 à 18,8 % et les 75 ans et plus de 10 à 11,5 % entre 2009 et 2020. Le taux de pauvreté des personnes âgées y est élevé: 14,4 % en Corse du Sud et 14,4 % en Haute-Corse pour les 60-74 ans; 18 % en Corse du Sud et 21,1 % en Haute-Corse pour les 75 ans et plus.

La Bretagne connaît un différentiel plus faible de deux points entre nos mesures de 2021 sur les 60 ans et plus de la région, et celui des personnes âgées sous le seuil de pauvreté.

Un sentiment de solitude davantage éprouvé chez les personnes qui touchent moins de 1000 € par mois

Si 14 % des personnes de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté ressentent de la solitude régulièrement, le sentiment de solitude est beaucoup plus fort chez celles aux revenus les plus faibles: 25 % des personnes avec des revenus inférieurs à 1000 € (29 % pour les revenus entre 750 et 999 €, 18 % pour les revenus inférieurs à 750 €).

Se sent seul souvent.



Les personnes âgées pauvres qui se sentent seules sont plus impactées par les privations et les restrictions

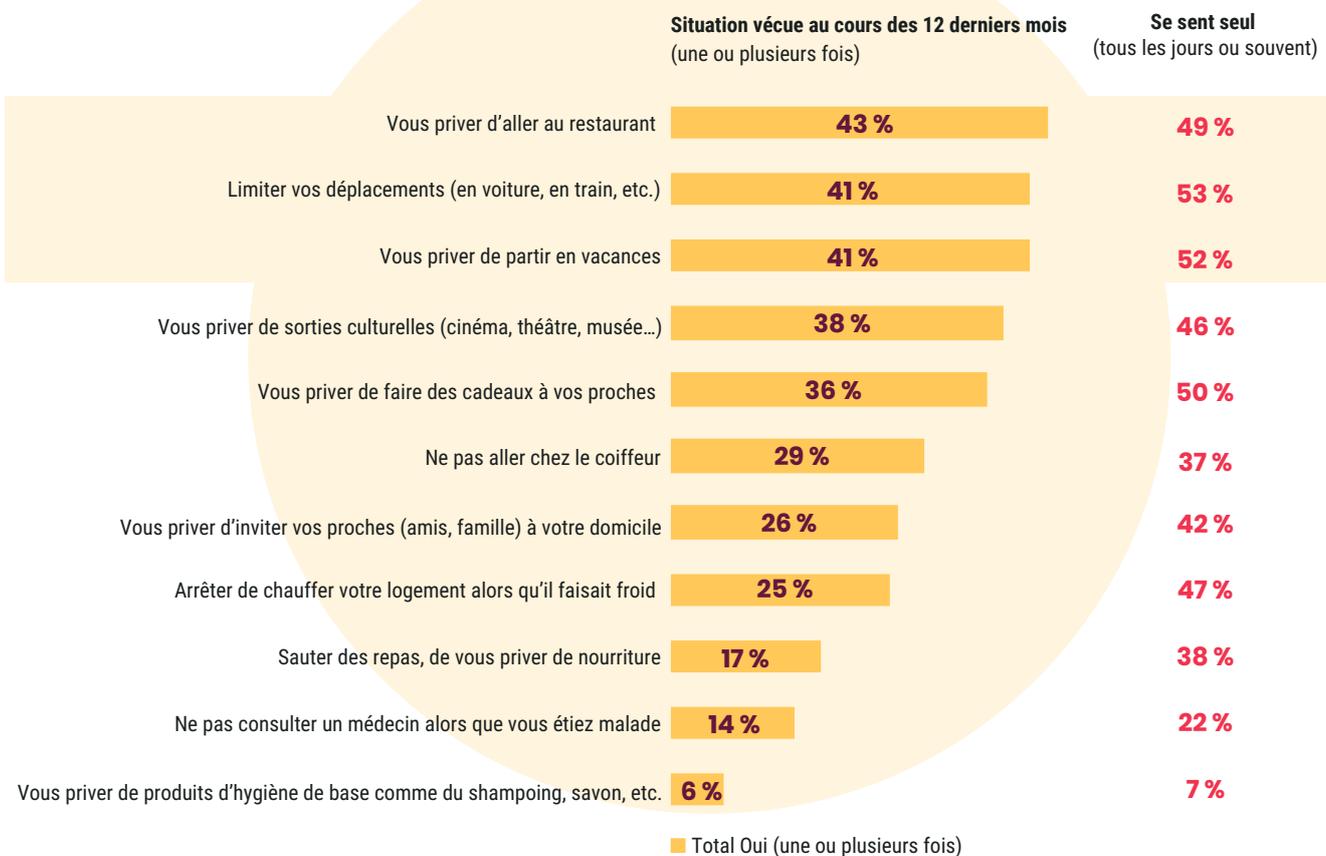
Les personnes âgées pauvres qui éprouvent tous les jours ou souvent de la solitude connaissent plus fortement des privations par rapport aux autres, et ce quelle que soit la privation. Le différentiel peut être extrêmement fort: **+ 21 points concernant la privation de repas ou de nourriture, par exemple. Et concernant le lien social: + 16 points pour les invitations de proches à son domicile ; + 14 points pour offrir des cadeaux à ses proches ; + 12 points pour la limitation des déplacements.**

Au-delà des moyens financiers restreints qui conduisent à des privations, ces résultats ne peuvent que confirmer les effets néfastes de la solitude: repli sur soi et retrait social, comme l'ont déjà confirmé de nombreuses études menées en France et à l'international.

Le sentiment d'abandon et la détérioration des conditions de vie concernent davantage les personnes âgées pauvres se sentant seules

Près d'une personne âgée pauvre sur deux (48%) qui ressent de la solitude tous les jours ou souvent éprouve un sentiment d'abandon au sein de la société. C'est 11 points de plus que l'ensemble des 60 ans et plus. 75 % des personnes âgées souffrant de solitude tous les jours ou souvent expriment une détérioration de leurs conditions de vie depuis cinq ans, soit 20 points de plus que l'ensemble des 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté.

Impact du sentiment de solitude sur les privations.



Plus d'une personne âgée pauvre sur deux ne bénéficie d'aucune aide et s'estime mal informée, mais seulement 31 % d'entre elles souhaitent être accompagnées pour connaître leurs droits.

Les répondants se sont prononcés sur une question portant sur un panel d'aides: aides de l'État, département, communes, aides associatives et aides apportées par l'entourage proche.

Une majorité de personnes âgées pauvres ne bénéficie d'aucune aide

« J'ai déjà essayé de chercher les aides. Ils disent pour les petites retraites et tout, et il ne faut pas dépasser les 900 euros par mois. 900 euros par mois, déjà, je ne sais pas comment ils vivent, mais comme je dépasse 900 euros par mois, je n'ai droit à rien. »
Murielle, 73 ans.

58 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté ne bénéficient d'aucune aide, et ce sont les couples pauvres sans enfants les plus concernés puisqu'ils sont presque trois sur quatre (72 %), et les personnes propriétaires (66 %).

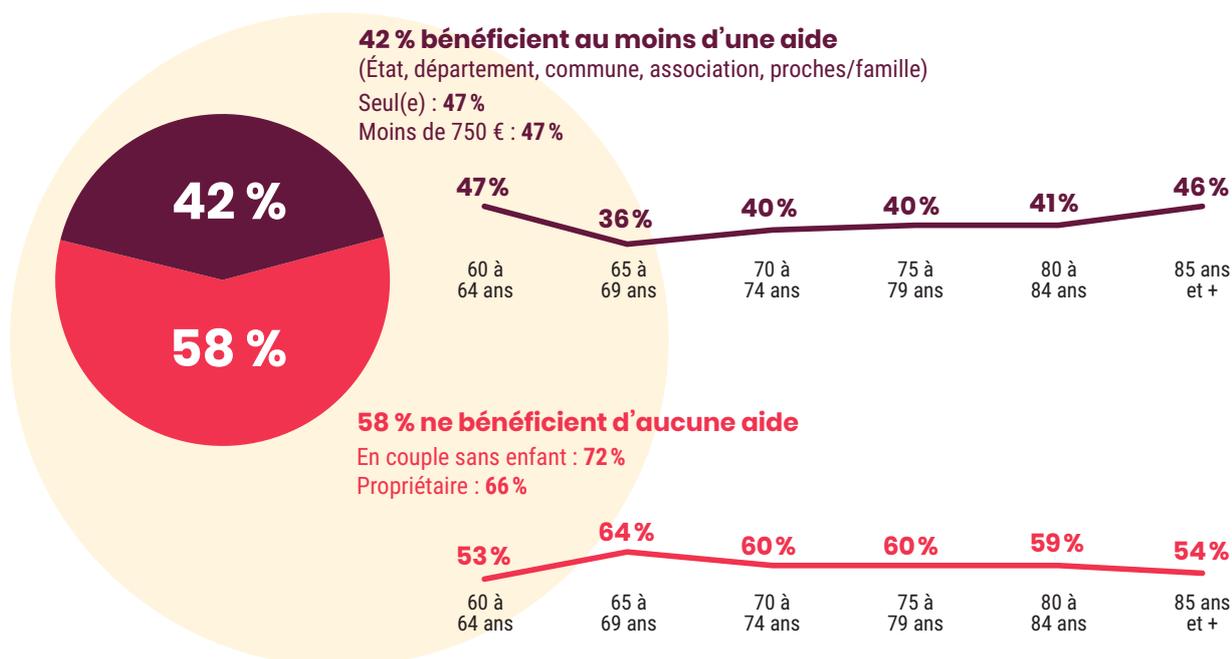
Les couples âgés en situation de pauvreté

Le seuil de pauvreté pour un couple sans enfant à charge est fixé actuellement à 1824 euros. Il est vraisemblable que certains de ces couples pauvres doivent estimer que leurs revenus ne peuvent pas leur donner droit à des aides ou qu'elles sont réservées à des personnes vivant seules. On note d'ailleurs, pour les aides sociales, que le montant des aides est souvent relayé en valorisant d'abord le montant pour une personne seule. Si on prend le minimum vieillesse, c'est plutôt le chiffre de 1000 € (1012,02 € par mois pour une personne seule) qui est connu plutôt que celui de 1500 € (1571,16 €) pour un couple.

Les personnes âgées pauvres propriétaires

La pauvreté n'épargne pas les propriétaires d'un bien immobilier même si la majorité des personnes pauvres sont majoritairement locataires. Dans notre échantillon de personnes de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté, les propriétaires représentent 49 % (contre 76 % de l'ensemble des 60 ans et plus). Rappelons d'abord que pendant longtemps, l'immobilier était suffisamment accessible pour permettre à des foyers modestes d'accéder à la propriété. Certains, c'est souvent le cas en milieu rural, ont hérité de biens familiaux. Mais entrer dans la catégorie des propriétaires ne renseigne en rien sur la valeur du bien, son état et le niveau de travaux à y effectuer pour y vieillir correctement, ni sur le montant des charges ou celui de la taxe foncière qui peuvent grever le budget. Comme le précise un

Une majorité des 60 ans et plus en situation de pauvreté ne bénéficient d'aucune aide.



cahier de la CNAV de 2019, « il ne faut pas négliger les ménages 'housing rich, income poor', soit 'riches en capital et pauvres en revenus' ». En effet, « les personnes âgées propriétaires de leur résidence principale représentent une majorité de retraités, mais leur patrimoine n'en est pas pour autant conséquent ni facilement valorisable » (Billaud, 2012, p. 108). En outre, cette augmentation de la durée de la retraite dans un contexte de moindre revalorisation des pensions contraint les capacités d'entretien des plus modestes qui risquent de voir leur patrimoine progressivement se dégrader ».

Parmi les propriétaires, 44 % ont 75 ans et plus, 39 % habitent dans des communes rurales, et 41 % vivent en couple.

“ Je vis dans une chambre de bonne, je l'ai achetée à l'époque, j'avais l'attention d'investir mais j'ai perdu mon travail dans le notariat et je n'ai pas pu acheter le studio, alors j'ai juste acheté la chambre. Je prends ma douche dans les douches municipales et je me brosse les dents dans les WC. Je n'ai pas de chauffage, quand il fait très froid je prends une bouillotte et une couverture. » Isabelle, 61 ans

“ Je n'ai rien du tout à part ma retraite. La MDPH, je n'y ai pas droit. Car quand j'ai eu mes premiers problèmes j'étais à la retraite donc je n'ai pas pu toucher plus que ça. J'ai une carte handicapée. Et un badge, quand j'aurai une bagnole, à mettre sur le pare-brise. » Robert, 74 ans

Les propriétaires pauvres de 60 ans et plus n'ont pas accès aux allocations logement (l'APL accession est réservé aux primo-accédants avec des conditions très restrictives). Il est également possible que les personnes propriétaires de leur logement estiment que leur situation les écarte de certaines aides publiques ou qu'elles sont incapables d'en financer le reste à charge. N'oublions pas également qu'il y a un recours sur succession concernant le minimum vieillesse. Enfin, l'âge (44 % des propriétaires âgés pauvres ont 75 ans et plus) peut être aussi une des raisons de renoncement quand les démarches sont complexes, dématérialisées, voire les deux.

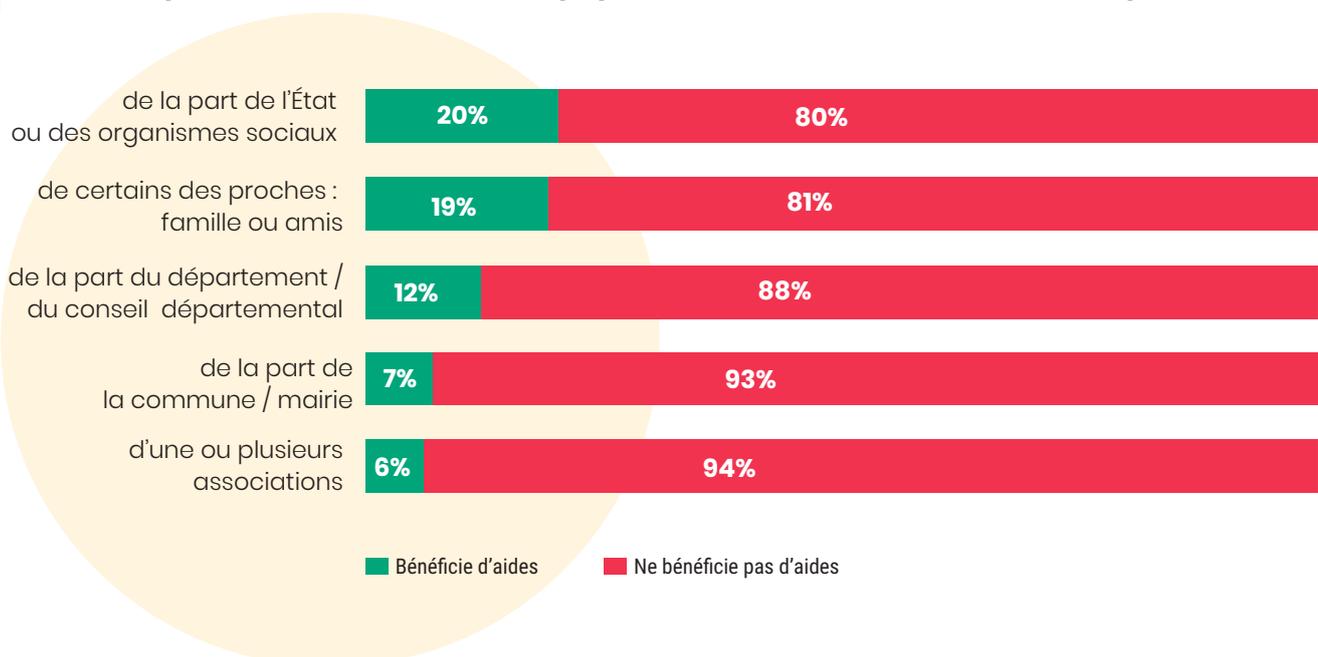
42 % des personnes âgées pauvres bénéficient d'au moins une aide

Ce sont les personnes âgées aux revenus très faibles (inférieurs à 750 €) et celles qui vivent seules qui en bénéficient le plus avec 47 %. Même si cela ne représente que moins d'une personne sur deux, cela signifie néanmoins que les personnes les plus pauvres, celles qui ont donc le plus besoin d'aides, accèdent à leurs droits et que la solidarité nationale à leur égard fonctionne.

Pour ceux qui en bénéficient, les aides proviennent avant tout de l'État et des proches

Sur les 42 % de bénéficiaires d'aides, 20 % ont des aides de l'État ou des organismes sociaux. Ce sont les personnes de 85 ans et plus qui en bénéficient le plus, et il est possible que ces personnes y incluent l'APA gérée par les départements.

Pour ceux qui en bénéficient, des aides qui proviennent avant tout de l'État et des proches.



Les aides des proches (famille, amis) représentent une part essentielle: 19 % des bénéficiaires d'aide et jusqu'à 28 % pour les personnes âgées aux revenus inférieurs à 750 €. Un chiffre élevé qui souligne l'importance des réseaux familial et amical pour apporter de l'aide aux personnes les plus pauvres et à l'inverse, les difficultés pour ceux qui sont privés de liens avec ces deux réseaux.

« Mon logement, ils ont coupé l'électricité, il n'y a pas de gaz non plus. Ma fille a fait le virement la semaine dernière, mais on attend qu'Engie remette l'électricité pour que je puisse me réinstaller chez moi. » Colette, 72 ans

12 % reçoivent des aides du département, 7 % de leur commune. 6 % d'une ou plusieurs associations.

« J'ai l'allocation d'adulte handicapé et un petit complément de la mairie de Paris. Je ne sais pas pourquoi, mais c'est l'assistante sociale qui a fait ça. » Isabelle, 61 ans

« J'ai une assistante sociale, elle est bien, elle comprend, mais elle n'est pas... ça ne passe pas au niveau relationnel. Quand on lui demande quelque chose, elle me dit: "il faut faire attention". » Omblin, 72 ans

« Heureusement, lundi, mercredi, vendredi, samedi, je vais ici, donc je prends le petit déjeuner. C'est l'association du Secours catholique. Je vais aux Restos du cœur aussi. » Colette, 72 ans

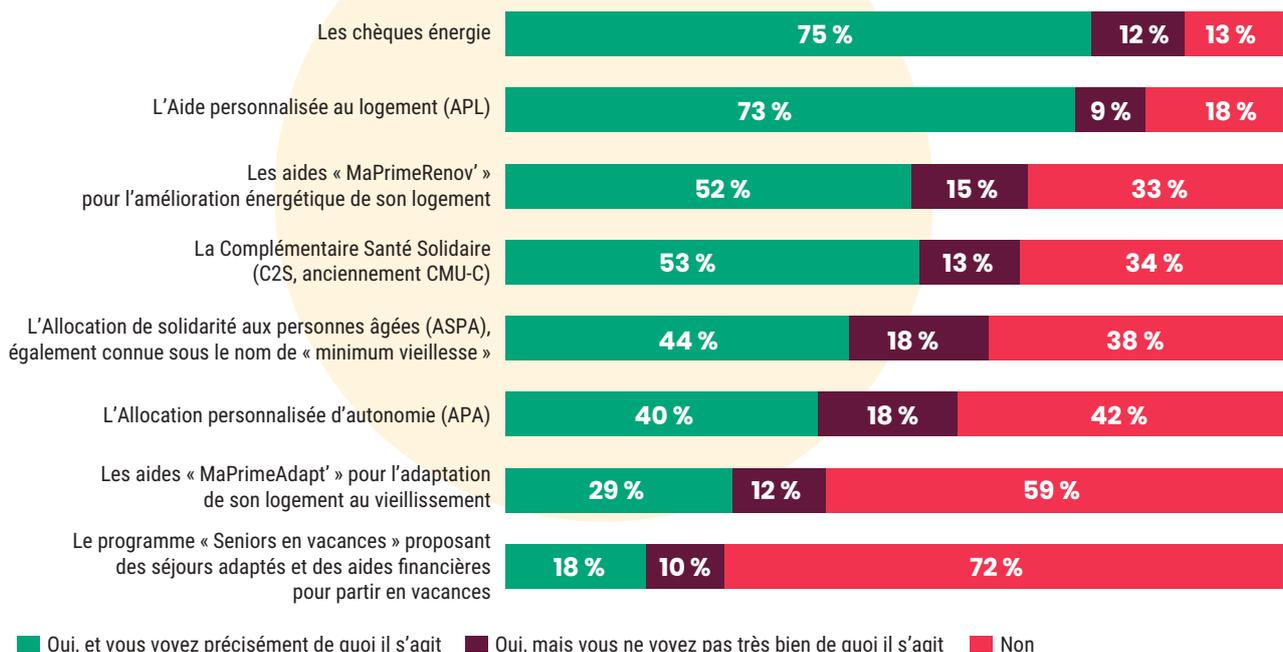
« J'ai une petite retraite. Heureusement que j'ai des allocations sinon je n'aurais que 700 € de retraite. Ça m'a soulagé quand j'ai eu l'aide des Petits Frères des Pauvres, ça m'aide à oublier pendant quelques heures mes soucis. » Martha, 66 ans

« J'ai été la première fois de ma vie au cinéma, j'avais 62 ans. C'était mon cadeau d'anniversaire des Petits Frères des Pauvres. » Sylvie, 66 ans

Hormis les APL et le chèque énergie, une méconnaissance importante des aides

Nous avons souhaité connaître le niveau de connaissance de différentes aides¹⁷ qui peuvent concerner les personnes âgées en situation de pauvreté. Même si elle est sans conditions de ressources, compte-tenu de l'âge des personnes, nous y avons inclus l'APA. Nous avons également intégré des aides concernant la rénovation de son habitat.

Niveau de connaissance des aides



17. Un panel des principales aides légales et extra-légales accessibles aux personnes âgées est présenté à partir de la page 56.

Chèque énergie et APL sont les aides les plus connues

Le chèque énergie

87 % des personnes âgées pauvres connaissent le chèque énergie et les $\frac{3}{4}$ voient exactement ce que c'est : c'est l'aide la plus connue. À la différence d'autres aides, elle est versée automatiquement sans que les bénéficiaires aient à en faire la demande : c'est l'administration fiscale qui se charge de constituer un fichier établissant la liste des ménages remplissant les conditions d'attribution. Ce fichier est ensuite transmis à l'Agence de services et de paiement (ASP), responsable de la gestion du dispositif, afin qu'elle adresse le chèque énergie directement aux ménages concernés. En 2022, selon des données Drees, 17 % des bénéficiaires l'ayant reçu ne l'ont pas utilisé.

« J'avais eu un chèque énergie de 100 € mais comme ils ont coupé l'électricité, je ne l'ai pas utilisé. » Colette, 72 ans

« J'ai un chèque énergie, mais les radiateurs c'est galère, c'est cher. J'ai reçu 100 et quelques euros. Ça me fait quatre mois de facture d'électricité. » Omblin, 72 ans

L'APL

L'APL, l'allocation logement qui diminue le montant du loyer, est la deuxième aide la plus connue : 82 % la connaissent, dont 73 % voient exactement ce que c'est. Cette forte connaissance de cette allocation est d'ailleurs supérieure à l'ensemble de la population : 96 % des Français connaissent les aides au logement et 43 % assez précisément selon le dernier Baromètre d'opinion de la Drees. Le Baromètre d'opinion indique également que, plus une prestation est connue, plus elle est connue assez précisément, ce qui se confirme pour les personnes de notre échantillon. Étant sans conditions d'âge, il est également probable que les personnes âgées pauvres la connaissent avant, car leur situation leur permettait déjà d'en bénéficier avant 60 ans. Enfin, c'est également une aide, au même titre que le RSA, qui a une exposition médiatique importante. C'est d'ailleurs ce que confirme le Baromètre d'opinion de la Drees qui étudie le niveau de connaissances de plusieurs aides sur la population des 18 ans et plus : « Certaines prestations bénéficient d'un large écho médiatique (RSA, prime d'activité), en raison de leur ancienneté et du large public à qui elles s'adressent (allocations logement et familiales), ou encore de leur caractère universel (allocations familiales). D'autres, à l'inverse, sont destinées à des populations plus ciblées (AAH, APA, Aspa) et sont beaucoup moins connues de l'ensemble de la population ».

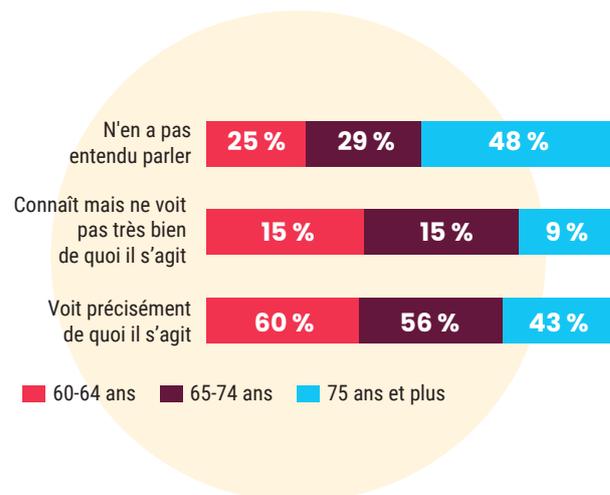
« J'ai 1100 € pour vivre, je paye dans les 400 € de loyer, ce serait plus cher si je n'avais pas l'allocation de logement. Et avec ça, j'arrive très bien à me débrouiller. Quelquefois, je n'achète pas ce qui me ferait plaisir bien entendu. Il y a quand même l'électricité, l'eau, les charges, tout ça à payer. Je ne fais pas non plus des folies, mais j'arrive à m'en sortir et ma voisine me nourrit. » Murielle, 73 ans

Un peu plus d'une personne âgée pauvre sur deux sait précisément ce que sont la Complémentaire Santé Solidaire et MaPrimeRénov'

La Complémentaire Santé Solidaire

53 % des répondants ont une bonne connaissance de la C2S, 13 % connaissent sans savoir vraiment de quoi il s'agit, et plus d'un tiers (34 %) ne connaît pas cette aide.

Niveau de connaissance de la C2S.



Ce sont les 75 ans et plus en situation de pauvreté qui en ont la plus mauvaise connaissance : presque la moitié (48 %) n'en a pas entendu parler et ils sont moins nombreux que les autres tranches d'âge à savoir précisément ce que c'est : 43 % pour les 75 ans et plus, contre 56 % pour les 65-74 ans et 60 % pour les 60-64 ans.

Dans son Baromètre d'opinion 2021 portant sur les Français de 18 ans et plus, la Drees constatait de son côté que la CSS avec participation financière (qui concerne davantage les personnes âgées) est peu connue : en 2020, seulement 28 % des personnes interrogées connaissaient ce dispositif et seulement 12 % des 50-64 ans et 8 % des 65 ans et plus la connaissaient. Nous ne nous risquons pas à faire des comparatifs compte tenu de la différence de méthodologie et le choix différent des tranches

d'âge; cependant, comme la Drees, nous n'excluons pas - notamment pour les plus âgés - que le changement récent de noms concernant les dispositifs de Complémentaire Santé Solidaire (la C2S a été créée en 2019 pour remplacer la Couverture maladie universelle complémentaire, la CMU-C et l'aide au paiement d'une complémentaire santé, l'ACS) puisse être un frein supplémentaire à sa connaissance.

Le rapport 2023 sur la C2S indique que la méconnaissance de son droit est bien entendu un facteur de non-recours. Rappelons que la mise en place depuis avril 2022 de la présomption de droit à la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière pour les nouveaux allocataires de l'Aspa a permis, selon les données du rapport 2023 sur la SC2S, plus de 4 500 attributions par mois pour plus de 5 000 personnes couvertes, soit plus 31 000 personnes sur la période pour les deux premiers trimestres 2023.

MaPrimeRénov'

Plus d'une personne âgée pauvre sur deux (52 %) sait précisément ce qu'est cette aide, accessible aux propriétaires et copropriétaires. Lancée en 2020, elle remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) "Habiter mieux Agilité" de l'Agence nationale de l'Habitat. Ce sont les personnes pauvres les plus âgées qui ont une moindre connaissance de cette aide: 39 % des 75 ans et plus (contre 33 % pour l'ensemble des 60 ans et plus en situation de pauvreté) en ignorent l'existence.

Selon la Cour des Comptes, en 2022, les ménages très modestes représentaient 46 % des dossiers engagés sur ce dispositif, 65 % du montant de subventions et 38 % du montant des travaux subventionnés. Nous n'avons malheureusement pas trouvé de données détaillées concernant l'âge des bénéficiaires. La connaissance de cette aide peut être aussi liée à une belle exposition médiatique, y compris celle alertant sur la multiplication d'escroqueries liées à cette aide.

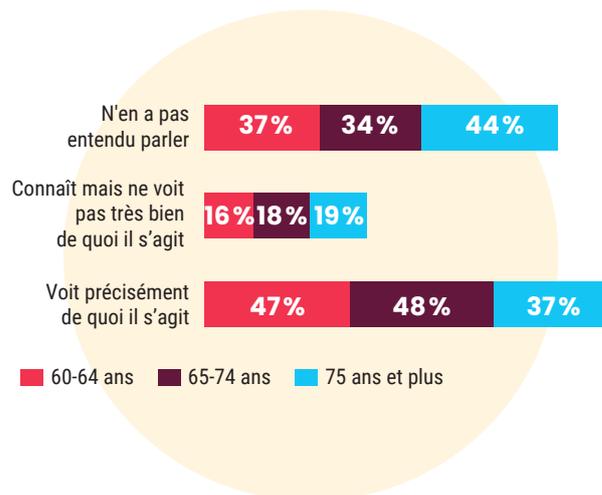
« C'est pour le propriétaire. J'en ai entendu parler à la télé. » Omblin, 72 ans

Moins d'une personne âgée pauvre sur deux sait précisément ce qu'est le minimum vieillesse ou l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA)

Le minimum vieillesse

Seulement 44 % des personnes de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté savent précisément ce qu'est le minimum vieillesse alors que l'Aspa est l'aide majeure destinée aux personnes âgées en situation de pauvreté. Pour rappel, le non-recours à l'Aspa touche une personne seule concernée sur deux selon une étude de la Drees.

Niveau de connaissance du minimum vieillesse.



18 % connaissent mais ne voient pas très bien ce que c'est et 38 % n'en n'ont pas entendu parler. Ce sont les 75 ans et plus qui ont la plus faible connaissance du minimum vieillesse: 44 %.

Le Baromètre d'opinion de la Drees indiquait que 24 % des 50-64 ans et 31 % des 65 ans et plus connaissaient assez précisément le minimum vieillesse en précisant que le taux de connaissance est cependant plus important pour ces tranches d'âges que pour les plus jeunes: « De même, les personnes de 65 ans ou plus, et dans une moindre mesure, les 50-64 ans, connaissent davantage le minimum vieillesse (Aspa) et l'APA qui s'adressent spécifiquement aux personnes de 65 ans ou plus et à celles de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. À caractéristiques sociodémographiques comparables, par rapport aux 35-49 ans, les 65 ans ou plus ont près de deux fois plus de chance de connaître ces deux prestations (soit une hausse de la probabilité de connaître l'Aspa et l'APA de respectivement 11 et 8 points au-delà de cet âge) ».

« Je suis passée au minimum vieillesse et il a fallu que je fasse le dossier et il y a tout un turn over, je n'ai pas envie de répéter ma vie à 50 personnes donc j'ai directement appelé la mairie et ils m'ont dit de voir la conseillère départementale. Elle m'a reçue et elle a réussi à faire mon dossier, enfin! » Josiane, 66 ans

« Je ne suis pas au courant mais ma fille doit connaître. Moi je ne me casse pas la tête pour tout ça. » Sylviane, 94 ans ...



L'éclairage de Renaud Villard,

Directeur de la Caisse nationale de l'Assurance retraite

Quels sont selon vous les résultats marquants de notre étude ?

Renaud Villard. J'observe de manière générale deux éléments saillants. D'une part, la prégnance des situations d'isolement: 33 % des personnes interrogées de plus de 60 ans en situation de pauvreté indiquent se sentir seules souvent ou de temps en temps, ce qui correspond aux observations de la population générale des 60 ans et plus. Cependant, plus de la moitié (57 %) vivent seules (contre 31,5 % sur l'ensemble des 60 ans et plus), et, face aux difficultés financières, les restrictions principales observées ont toutes trait au maintien du lien social: renoncement au restaurant, limitation des déplacements, renoncement aux vacances. Cette "pauvreté en relation" favorise également le renoncement aux soins et le non-recours aux droits sociaux et, à un niveau collectif, crée du désengagement et de la méfiance vis-à-vis des institutions. Il représente par conséquent un risque accru de perte d'autonomie et de précarité pour les personnes âgées se situant déjà sous le seuil de pauvreté. C'est la raison pour laquelle la politique d'action sociale menée par l'Assurance retraite cible prioritairement les retraités en situation de fragilité et ancre résolument l'ensemble de ses actions (plans d'aides personnalisés à

domicile, actions collectives de prévention) dans la lutte contre l'isolement social. Les projets d'ampleur menés avec les grandes associations du secteur, dont les Petits Frères des Pauvres, participent également de cet objectif.

D'autre part, l'étude démontre un fait paradoxal mais connu: plus on est pauvre, moins on sollicite ses droits. En effet, 58 % des personnes de 60 ans et plus en situation de pauvreté ne bénéficient d'aucune aide et se sentent mal informées sur les différentes aides pouvant être sollicitées. En tant qu'organisme de sécurité sociale, il s'agit d'une donnée majeure à intégrer à l'ensemble de nos politiques afin de muscler notre démarche de lutte contre le non-recours.

Que met l'Assurance retraite en place pour lutter contre le non-recours, que ce soit pour l'Aspa, dont le taux de non-recours est élevé, ou pour les pensions de réversion ?

R. V. Nous avons d'abord posé une ambition: celle d'un "zéro non-recours subi", à l'horizon 2027. Cela veut dire

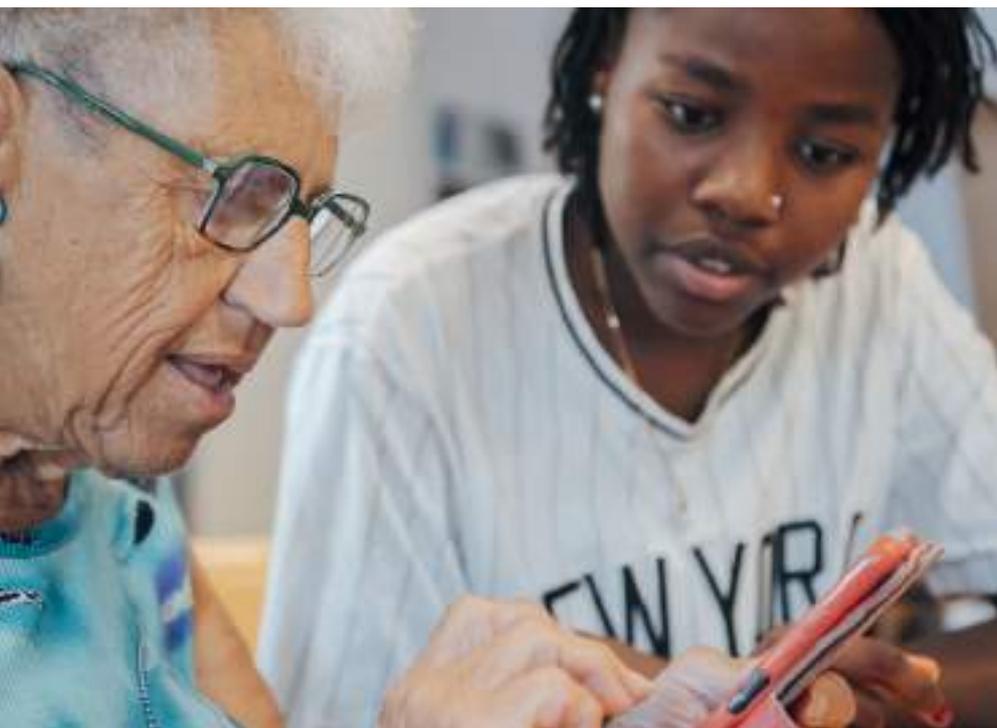
qu'il n'est plus acceptable que des assurés ignorent tout de leurs droits: la puissance de nos canaux de contact, la force de nos partenariats, la somme de données que l'on traite, tout nous permet de poser ce volontarisme. Très concrètement, cela s'incarne à travers des dizaines de milliers de courriers, de mails, d'appels, de SMS, de rendez-vous, destinés à alerter autant d'assurés sur un droit non réclamé.

Nous avons ensuite posé une méthode autour de trois piliers: informer, détecter et accompagner. Cette approche globale place la lutte contre le non-recours au cœur de nos processus de gestion, et non comme une activité annexe, hors sol.

Nous avons donc considérablement renforcé la détection du non-recours:

- Sur les droits propres, avec un taux de certitude proche de 100 %: par générations, les assurés de plus de 70 ans qui n'ont pas fait valoir tous leurs droits à retraite recevront un courrier, commun à tous les régimes de retraite, indiquant

“**Nous avons d'abord posé une ambition: celle d'un "zéro non-recours subi", à l'horizon 2027. Cela veut dire qu'il n'est plus acceptable que des assurés ignorent tout de leurs droits: la puissance de nos canaux de contact, la force de nos partenariats, la somme de données que l'on traite, tout nous permet de poser ce volontarisme.**



le montant des droits non réclamés et la manière de les obtenir;

- Sur l'Aspa, avec un taux de certitude supérieur à 50 %: en croisant les données sociales et les données fiscales, nous repérons des précarités économiques, ce qui nous permet ensuite de faire de "l'aller vers", de déclencher un accompagnement, un parcours;
- Sur la réversion, avec un accompagnement dès la survenue du veuvage, quand l'information est disponible.

Enfin, la lutte contre le non-recours s'appuie massivement sur des partenariats: seuls, nous ne saurons capter que les assurés qui nous connaissent déjà! Les partenariats nationaux (avec les Petits Frères des Pauvres, notamment), les liens locaux (CCAS, maisons France Services, tissu associatif) peuvent et doivent nous permettre de faire venir vers le service public des personnes âgées en grande précarité.

Toutefois, je reste aussi résolu que modeste sur cette lutte

contre le non-recours. À titre d'exemple, pour l'Aspa, notre taux de "conversion" est de l'ordre de 10 %. Concrètement, cela veut dire que, pour 100 personnes identifiées en non-recours probable, pour 100 personnes que l'on va contacter et accompagner, seules 10, en définitive, demanderont et percevront l'Aspa. C'est dire combien le combat est long, chronophage, mais nécessaire!

Méconnaissance des aides mais aussi refus d'être accompagné, est-ce qu'une simplification, voire une automatisation de l'obtention des prestations est envisageable? À quelles conditions?

R. V. C'est là, à mon sens, l'un des résultats les plus frappants de l'étude: 69 % des retraités pauvres ne veulent pas être accompagnés pour faire le plein de leurs droits, et beaucoup de droits sont considérés par nos retraités comme indus (la réversion, quand on avait divorcé avant) ou comme de l'assistantat (l'Aspa, ex minimum

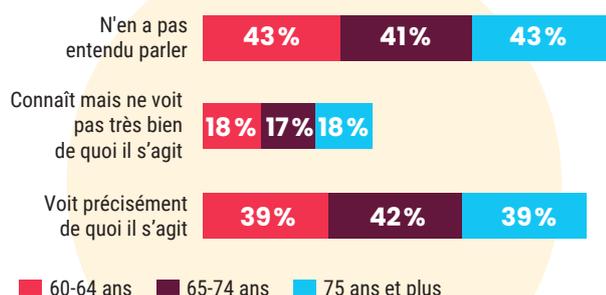
vieillesse, destiné pourtant à protéger les âgés du risque de pauvreté).

Parallèlement à cette lutte, intense, contre le non-recours, nous préparons donc des mécanismes de semi-automatisation pour l'Aspa et la réversion. Très concrètement, cela signifie, pour courant 2026 en cible, que les bénéficiaires potentiels de l'Aspa recevront un dossier très largement pré-rempli - pour ainsi dire bon à signer dans la plupart des cas, en papier ou en ligne. Nous espérons ainsi lever des réticences administratives, réduire le ressenti un peu "inquisitorial" de devoir déclarer toutes ses ressources - et améliorer encore le taux de recours à l'Aspa, en concentrant notre intervention sur l'accompagnement humain des bénéficiaires potentiels. C'est, j'en suis conscient, un énorme défi technique, mais aussi juridique et opérationnel pour la branche retraite: il est inscrit dans notre contractualisation (2023-2027) avec l'État, il est très soutenu par les partenaires sociaux - et je le porte personnellement. Nous y arriverons!

L'APA

40 % des personnes âgées pauvres voient précisément ce qu'est l'APA, 18 % connaissent mais ne voient pas très bien ce que c'est, et 42 % n'en ont pas entendu parler. Ce niveau de non-connaissance reste fort chez les 75 ans et plus, qui sont ceux qui en sont les principaux bénéficiaires potentiels.

Niveau de connaissance de l'APA.



En effet, selon les données Drees, la part des bénéficiaires de l'APA est faible jusqu'à 79 ans. Entre 80 et 89 ans, 17 % de la population perçoit l'APA (20 % des femmes et 12 % des hommes). À partir de 90 ans, la moitié de la population en bénéficie (56 % des femmes et 36 % des hommes). Les bénéficiaires de 80 à 89 ans représentent la moitié des bénéficiaires de l'APA à domicile, quel que soit le degré de perte d'autonomie. En 2016, la Drees précisait que le non-recours à l'APA « peut d'abord être lié à une méconnaissance partielle ou totale du dispositif. Les conseils départementaux, chargés de diffuser les informations, ont ainsi un rôle essentiel à jouer. Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif d'aide peut constituer un frein à son adhésion. Les démarches administratives à accomplir et le reste à charge, variable selon les situations, peuvent décourager les bénéficiaires potentiels. Enfin, le non-recours relève dans certains cas d'un choix personnel. La décision de ne pas faire appel à une aide professionnelle peut néanmoins se heurter à l'obligation pour les acteurs publics d'intervenir, lorsque la personne se met en danger ou met en danger ses proches ».

« J'ai une femme qui est venue pour m'aider à faire un dossier APA; elle doit contacter les HLM pour qu'ils me mettent une douche et des toilettes surélevées. Là j'ai une planche depuis 2019 que j'ai achetée moi-même, pour pouvoir m'asseoir et me doucher dans la baignoire car je me lave quand même. Je ne suis pas un clodo. » Robert, 75 ans

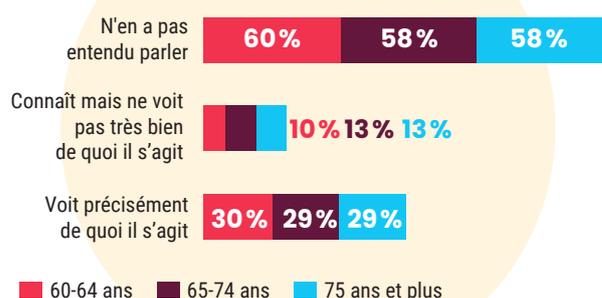
59 % des personnes âgées pauvres ne connaissent pas MaPrimeAdapt'

Cette nouvelle aide lancée début 2024 est destinée à faire réaliser, pour des propriétaires ou des locataires, des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie. Elle est réservée à des personnes aux revenus modestes et très modestes de 70 ans et plus sans conditions de GIR, et aux 60 à 69 ans sous conditions de GIR.

Cette nouvelle aide est la fusion de trois aides existantes: une aide de l'Anah (Habiter facile), un crédit d'impôt (le crédit d'impôt "autonomie") et une aide de la CNAV (Habitat et cadre de vie). Plus de 55 % des ménages assistés par les aides CNAV et ANAH vivaient en dessous du seuil de pauvreté selon la Cour des Comptes. D'après un récent rapport d'information du comité d'évaluation de l'adaptation des logements aux transitions démographique et environnementale, cette nouvelle aide simplifie les critères d'éligibilité des aides antérieures, « qui étaient épars et peu lisibles au regard de l'âge et du degré de perte d'autonomie et des conditions de ressources ». Pour les ménages qui étaient déjà éligibles, la nouvelle financière aide devrait être globalement neutre et le dispositif est avantageux pour les travaux importants, au-delà du seuil de 10 000 € et « un peu plus avantageux pour les ménages aux revenus modestes et sans perte d'autonomie ».

L'objectif est d'adapter 68 000 logements par an en moyenne dans les 10 prochaines années. Il est bien trop tôt pour avoir un bilan. D'après des informations du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, plus de 5 000 dossiers auraient déjà été validés en cinq mois et il semblerait que la moyenne d'âge soit passée au début d'année en-dessous de 80 ans, « ce qui est jugé prometteur ». Cette nouvelle aide a bénéficié d'une grande campagne de communication: spots TV, presse, réseaux sociaux et messages sur des sacs à pharmacie

Niveau de connaissance de MaPrimeAdapt'.



distribués partout en France. Cependant, quelques mois après sa création, elle n'est connue précisément que par 29 % des personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté, et de nom seulement par 12 %. 59 % n'en ont pas entendu parler. Et cette méconnaissance reste très forte pour les 75 ans et plus qui sont en plein dans le ciblage de cette aide.

“ MaPrimeAdapt', ça me dit rien du tout. Parce que vous voyez, moi, je suis tombée plusieurs fois, parce que les dalles que j'ai collées, se décollent. Et je suis tombée trois fois. Et du coup, je me suis renseignée pour refaire tout le sol, là-bas, partout, dans toutes les pièces. Et ça me coûtait 2500 euros. Donc, à la place, j'ai acheté un grand tapis qui ne me coûtait que 100 euros. » Murielle, 73 ans

La Cour des Comptes s'est interrogée en 2023, sur les logements qui, du fait de leur agencement ou de leur exigüité ne pourront pas faire l'objet d'une adaptation et a déploré qu'« aucun dispositif de suivi individualisé n'est prévu dans "MaPrimeAdapt" pour faire suite aux refus de subvention liés à l'impossibilité d'adaptation, ni pour prendre en charge les personnes âgées concernées dans un éventuel parcours résidentiel ». Le rapport d'information du comité d'évaluation de l'adaptation des logements aux transitions démographique et environnementale se questionne « sur l'opportunité de rénover certains logements qui ne seront jamais véritablement adaptés, ou dont les occupants connaissent une trajectoire de perte d'autonomie qui les obligera tôt ou tard à s'installer dans une structure conçue pour leurs besoins », et estime que « les alternatives à l'adaptation des logements et au maintien à domicile ne sont pas suffisamment envisagées par les services instructeurs de MaPrimeAdapt' ».

Seulement 18 % des personnes âgées pauvres savent précisément ce qu'est le programme Seniors en Vacances

Même si ce programme est réservé aux retraités de 60 ans et plus et propose une aide financière aux plus modestes, il connaît un énorme déficit de notoriété auprès des personnes âgées pauvres qui pourraient pourtant en bénéficier : seulement 18 % le connaissent bien. 10 % en ont déjà entendu parler, 72 % n'en n'ont pas entendu parler.

Si des ressources financières limitées sont le premier motif de non-départ en vacances, l'âge en est aussi un. Selon l'Insee, en 2019, 33 % des 70 ans et plus n'avaient pas voyagé alors que ce taux était inférieur ou égal à 20 % dans le reste de la population.

57 % des personnes âgées pauvres estiment être mal informées sur les aides légales et extra-légales.

Plus de la moitié des personnes de 60 ans et plus qui vivent sous le seuil de pauvreté s'estiment mal informées concernant les aides de l'État, du département, de la commune ou des organismes sociaux. Elles sont un quart (26 %) à s'estimer très mal informées. Il s'agit d'un chiffre extrêmement inquiétant, même s'il ne nous surprend pas.

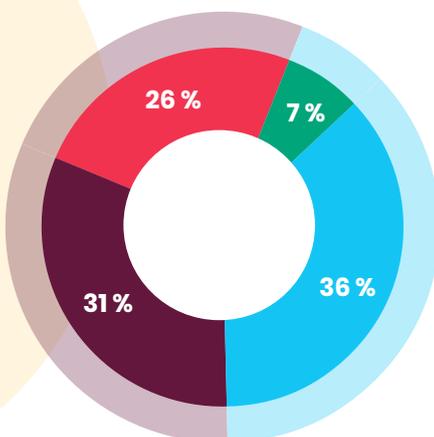
Être mal informé(e) concernant ses droits entraîne le non-recours et peut maintenir des personnes âgées en situation de pauvreté alors que l'obtention d'aides pourrait, en fonction de leur situation, leur permettre de sortir de la pauvreté et de pouvoir mieux se soigner, mieux adapter leur habitat, faciliter le lien social... vivre mieux.

La mauvaise information peut aussi entraîner des situations complexes lors des passages RSA/ASS/AAH avec des ruptures de droits qui peuvent se prolonger.

Niveau d'information sur les aides.

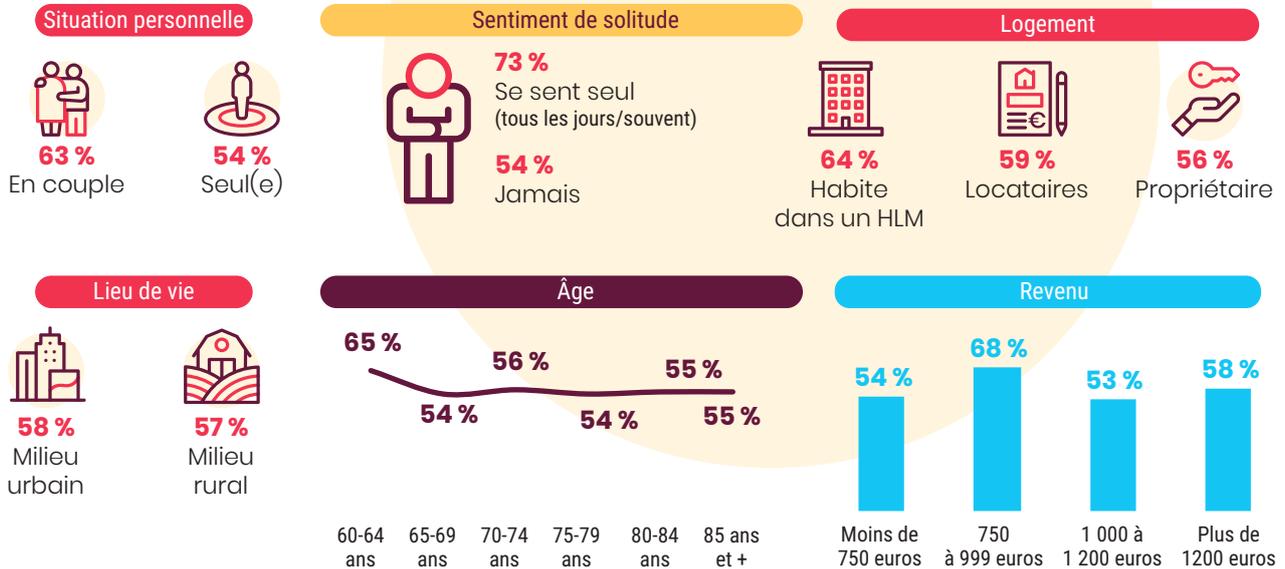
- Très bien informé
- Plutôt bien informé
- Plutôt mal informé
- Très mal informé

Total Mal informé
57 %



Total Bien informé
43 %

Sentiment d'être mal informé(e) sur les aides financières publiques à destination des populations modestes : 57 % selon certains critères.



« Ils m'ont coupé mon AAH pour me mettre en retraite à 60 ans. Le souci qu'il y a, c'est que le temps que je touche ma retraite, je vivais avec très peu d'argent. Ça a été bloqué, ce n'est pas passé d'un service à un autre. Avant l'AAH continuait un petit peu jusqu'à ce que la retraite tombe. J'ai passé deux ans et demi sans ressources. » Sylvie, 66 ans

« Je suis informée un peu quand même, mais pas... pas trop quand même. Je sais pas ce que j'ai droit, ce que j'ai pas droit. J'ai peut-être droit à des choses que je ne sais pas. Je sais qu'il y a beaucoup de refus. » Omblin, 72 ans

« Je suis très très mal informée sur ce qui existe finalement. Si je pouvais avoir quelqu'un qui me parle de tout ce qui est possible, à part Internet qui me renvoie toujours à des trucs, quelqu'un qui s'y connaisse et même qui m'accompagnerait dans ces démarches. Ça, ça me ferait plaisir. » Murielle, 73 ans

Ce sentiment d'être mal informé(e) concerne plus particulièrement les personnes âgées pauvres qui se sentent régulièrement seules (73 %, + 16 points), les personnes âgées pauvres aux revenus compris entre 750 et 999 € (68 %, + 11 points), les 60-64 ans (65 %, + 8 points), celles qui habitent un logement social (64 %, + 7 points) et les personnes âgées pauvres en couple (63 %, + 6 points).

Le manque d'informations est d'ailleurs la première des raisons évoquées par les répondants (éligibles ou non à des aides) du Baromètre d'opinion de la Drees pour expliquer le non-recours.

Motifs principaux de non-recours aux aides et dispositifs sociaux selon les Français.

Source : Baromètre d'opinion de la DREES, 2021



L'Odenore, Observatoire des non-recours aux droits et services, dont une des missions est d'observer des situations de non-recours, de mesurer leur importance, de caractériser les populations concernées et d'enquêter sur les causes, catégorise cinq formes principales de non-accès aux droits et services: par non-connaissance, par non-proposition de la part des conseillers ou agents prestataires, par non-demande (non-adhésion aux propositions, désintérêt pour la prestation, mais aussi lassitude face aux démarches complexes, crainte des conséquences négatives, etc.), par non-réception (démarche non menée à terme, découragement) et par non-orientation (manque d'accompagnement dans l'accès aux aides ou dispositifs).

« J'ai les caisses de retraites de mon mari, mais il faut que je trouve des papiers et c'est compliqué, je ne comprends pas où je dois trouver ce qu'on me demande. » Christine, 61 ans

69 % des personnes âgées pauvres ne souhaitent pas être accompagnées pour connaître les aides

Autre chiffre particulièrement inquiétant, c'est ce fort refus d'accompagnement (69 %) pour être informé sur les aides. À noter toutefois que les personnes qui ressentent de la solitude sont plus nombreuses à souhaiter un accompagnement (48 % contre 31 % pour l'ensemble des 60 ans et plus en situation de pauvreté), un résultat encourageant alors qu'elles sont celles qui se sentent le plus mal informées et que la pauvreté est plus difficile à vivre pour ces personnes âgées qui se sentent seules (cf. Enseignement n°7). Dans cette étude qui est pour les Petits Frères des Pauvres le premier "état des lieux" sur la pauvreté des

personnes âgées, nous n'avons pas posé de question sur les raisons de ce refus d'accompagnement. Néanmoins, nous sommes en mesure d'émettre plusieurs hypothèses en nous appuyant sur les remontées des équipes de bénévoles, sur les paroles des personnes accompagnées par l'Association et par différentes études et analyses existantes. Certaines personnes ne s'identifient pas en situation de pauvreté, estimant qu'elle concerne les personnes en grande précarité.

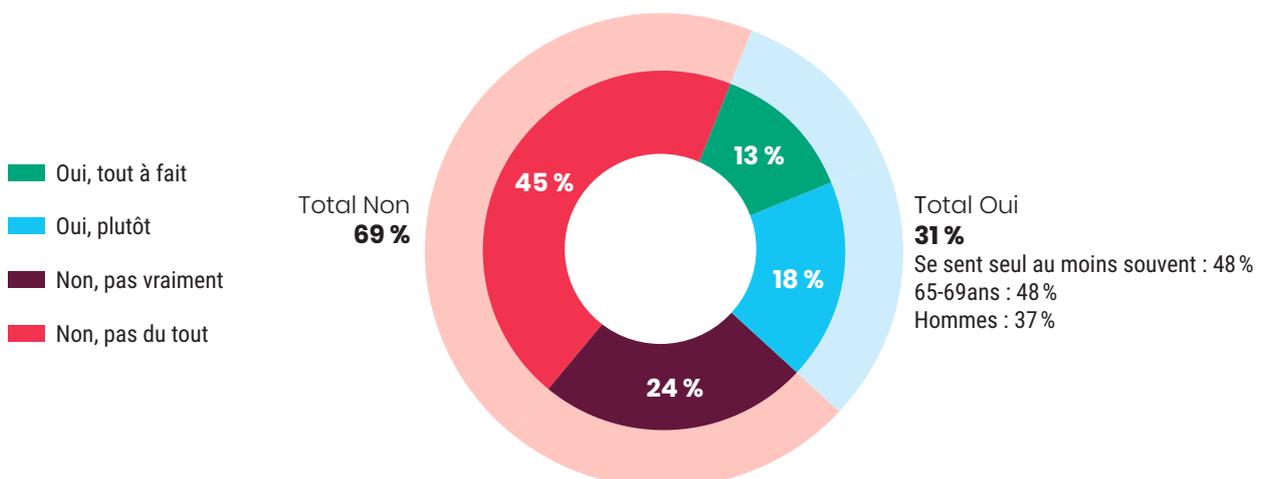
« Être pauvre, ce sont ceux qui sont à la rue. Il y avait un monsieur au Carrefour et il était triste. Je lui ai ramené deux gâteaux et de l'eau et il était content. Quand je peux, je le fais. Cet hiver, il y avait une dame qui n'avait pas d'argent pour son pain, je l'ai aidée aussi. Ça me fait de la peine. Ça c'est triste. Quand on les voit en région parisienne dans les tentes, c'est triste. » Christine, 61 ans

À l'inverse, être accompagné pour connaître des aides accessibles aux personnes en situation de pauvreté peut aussi révéler aux yeux des autres cette pauvreté, avec un risque de perte d'estime de soi, de n'être identifié(e) que par le prisme des difficultés et d'avoir honte de la situation.

« Je n'ai pas confiance en d'autres personnes. Me confier avec tous mes problèmes, c'est trop dur. » Colette, 72 ans

Nul doute que certains discours stigmatisants, parfois émis par des personnalités politiques, sur l'assistanat, le fait d'être un poids ou de coûter cher pour la société, d'être potentiellement un profiteuse... ne peuvent que décourager certaines de ces personnes à solliciter un accompagnement. Le Baromètre d'opinion de

Souhait d'être accompagné pour connaître les aides



la Drees indique d'ailleurs *« le souhait de s'en sortir soi-même sans dépendre de l'aide sociale ou de ne pas être considéré comme un assisté »* comme un motif de non-recours.

L'étude qualitative de la Drees sur le recours et le non-recours à la Complémentaire Santé Solidaire parue en 2023 pointe le sentiment de stigmatisation même chez les bénéficiaires: *« Les entretiens montrent que le recours à la CSS s'accompagne toutefois du sentiment d'être dans une catégorie sociale jugée disqualifiante. Ce sentiment est cristallisé dans certaines situations où le bénéficiaire de la CSS est directement confronté à une forme de violence symbolique, mais peut être aussi plus diffus, et relever de l'intériorisation d'un stigmate associé aux bénéficiaires de prestations sociales en général, et ainsi, par effet de métonymie, à la CSS. Le discours sur le "trou de la Sécu" – selon lequel les bénéficiaires de prestations sociales de santé sont jugés en partie responsables de la dette de la Sécurité sociale – et en miroir le sentiment de "coûter" à la société en étant bénéficiaires de la CSS, a émergé des entretiens. Ce discours est apparu largement intériorisé car les bénéficiaires rencontrés se positionnaient spontanément par rapport aux différents préjugés qu'il recouvre. »*

À cette peur de la stigmatisation, peut aussi s'ajouter la volonté farouche de rester digne: *« Je n'ai pas besoin d'aides pour m'en sortir », « J'ai toujours fait sans », « Je sais me contenter de ce que j'ai », « Il y a plus malheureux que moi »*. Des bénévoles des Petits Frères des Pauvres remarquent même que des personnes qu'ils accompagnent peuvent enjoliver leur vie que ce soit sur leurs ressources, leur quotidien, leurs liens sociaux en disant par exemple qu'elles voient régulièrement leur famille ou qu'elles ont plein d'amis, afin de conserver cette dignité: *« La personne que j'accompagne ne veut pas qu'on porte de jugement sur elle. Elle ne veut pas montrer sa pauvreté. Le tableau qu'elle fait de sa vie est décalé par rapport à la réalité de son quotidien, car elle ne voit personne. Il n'y a que l'aide-ménagère qui vient 1h30 trois fois par semaine »*.

La perception de sa situation de pauvreté est développée dans l'analyse de l'étude qualitative réalisée auprès de personnes accompagnées par l'association, à partir de la page 119.

« Arriver à soixante-dix ans et vivre comme ça, c'est un peu lourd. On va dire qu'on ne peut pas toujours se plaindre non plus. Il y a pire que nous. Ça pèse quand même. » Omblin, 72 ans

« Comment faisaient les gens dans le temps? Moi quand j'ai de l'argent j'en ai et quand je n'en n'ai pas, je n'en n'ai pas. Du moment que j'ai à manger, que je suis propre et que la maison est propre, ça me suffit. Je ne demande pas plus. » Andrée, 78 ans

« J'ai dû arrêter de travailler, je ne voulais pas avoir le RSA car je ne voulais pas être à la charge de la société, ce n'est pas leur histoire. Au bout d'un moment j'ai quand même demandé le RSA. » Josiane, 66 ans

Enfin, la peur de devoir rentrer dans des processus de démarches complexes pour obtenir des aides peut également décourager certaines personnes à faire appel à un accompagnement et les amener à renoncer à obtenir les aides. La complexité des démarches (ou leur longueur) comme facteur de non-recours est souligné par l'Odenore comme par la Drees.

« On me demande trop de papiers. J'aime pas ça. Pour demander à la région, on vous demande de remplir des formulaires et je n'aime pas ça. » Sylviane, 94 ans

Pas d'équipement Internet, absence d'aisance avec l'informatique : 73 % des personnes âgées pauvres sont en difficulté avec la dématérialisation des démarches.

Ce qui complexifie encore plus l'accès aux aides, ce sont les difficultés avec le numérique. 73 % des personnes âgées qui vivent sous le seuil de pauvreté sont en difficulté avec la dématérialisation des démarches : 55 % d'entre elles ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives en ligne et 18 % n'utilisent jamais Internet ou n'ont pas Internet, cette difficulté supplémentaire concernant plus particulièrement les 75 ans et plus (28 %) et les 85 ans et plus (31 %).

« Je n'ai pas d'ordinateur ou d'Internet. Ça sert à quoi ? À payer un peu plus. Je fais attention moi. »
Andrée, 78 ans

« J'ai Internet sur mon portable, mais je ne m'en sers pas parce que j'ai des problèmes de vue. Je ne suis pas à l'aise. Parfois c'est tout petit, je suis obligée de grossir le téléphone, c'est compliqué. »
Ombline, 72 ans

« Il y a une personne qui travaille pour la mairie que j'aime bien et qui m'aide un peu pour mes démarches Internet. Elle s'occupe des vieux croûtons. »
René, 77 ans

« J'ai Internet sur le portable mais il n'y a pas de prise dans l'appartement pour mettre une box. Et de toute façon il faudrait acheter un ordi et tout ça. Mais après j'ai peur qu'il y ait des risques de fraude sur mon portable. » Robert, 74 ans

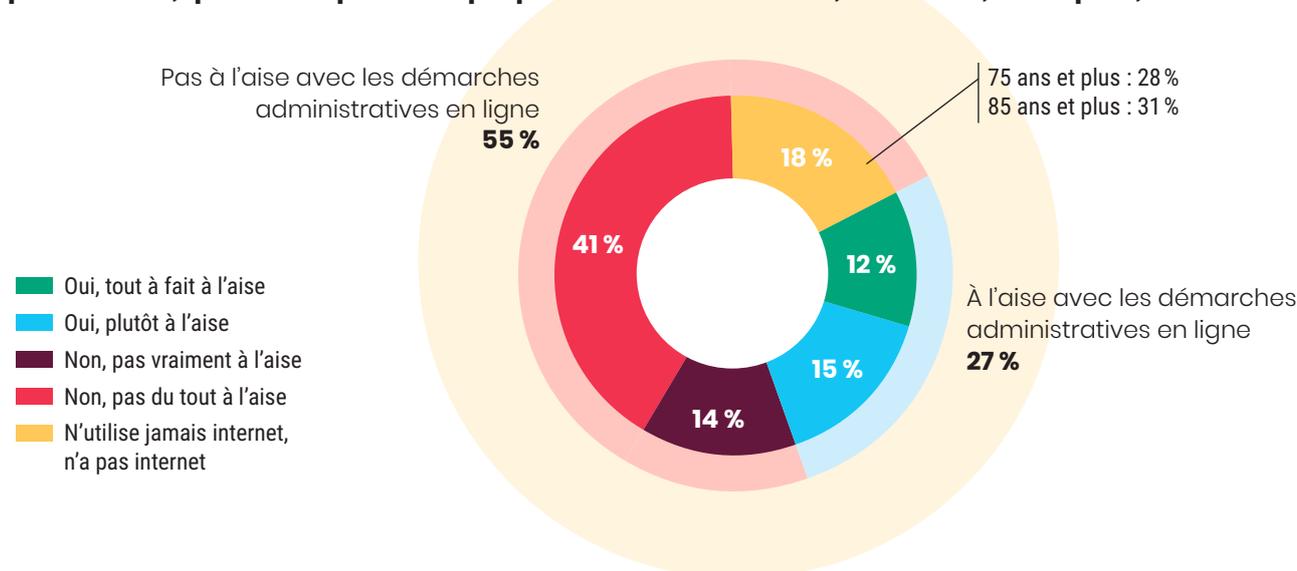
Un niveau de difficulté avec le numérique pour les personnes âgées toujours supérieur à celui de l'ensemble de la population française

Les freins à l'utilisation du numérique

Source Baromètre du Numérique 2023

	60 à 69 ans	70 ans et plus
Ne possède pas d'équipement	9 %	16 %
N'a pas accès à internet ou difficilement	8 %	12 %
Est équipé, mais l'équipement est dépassé ou trop vieux pour bien fonctionner	7 %	7 %
Ne maîtrise pas suffisamment les outils informatiques pour pouvoir les utiliser pleinement	35 %	38 %
Ne rencontre aucun frein	52 %	49 %

De manière générale, êtes-vous à l'aise avec les démarches administratives à réaliser en ligne / par Internet, que ce soit par exemple pour la sécurité sociale, la retraite, les impôts, etc.



Selon le Baromètre du numérique 2023, 45 % des Français disent rencontrer des difficultés avec le numérique, 48 % pour les 60-69 ans et 51 % pour les 70 ans : « Le sentiment de ne pas maîtriser suffisamment les outils pour les utiliser pleinement est toujours davantage cité par les seniors : 35 % des sexagénaires (sans changement par rapport à 2022, mais +10 points par rapport à 2020) et 38 % des 70 ans et plus (+2 points par rapport à 2022) ».

Pour les 60 ans et plus, 17 % ne possèdent pas d'équipement ou n'ont pas accès (ou difficilement à Internet) ; ce chiffre monte à 28 % pour les 70 ans et plus.

Même si les méthodologies sont différentes, notre étude confirme qu'à l'instar de l'ensemble des personnes âgées, les personnes âgées en situation de pauvreté connaissent très majoritairement des difficultés avec l'usage du numérique.

Une dématérialisation des démarches administratives extrêmement pénalisante pour les personnes âgées

Les démarches administratives en ligne se sont accélérées depuis une dizaine d'années et concernent tout autant les impôts, l'emploi, la retraite, le logement, que la santé.

On aurait pu penser que l'arrivée d'Internet dans de nombreux pans de la vie allait progressivement résorber l'exclusion numérique des personnes âgées. Ce n'est toujours pas le cas, puisque, selon le dernier Baromètre du Numérique, les 70 ans et plus restent toujours en retrait (70 % d'utilisateurs d'Internet contre 91 % pour l'ensemble de la population). On en arrive d'ailleurs paradoxalement à l'effet inverse puisque,

toujours selon le Baromètre du numérique, les 70 ans et plus sont la seule classe d'âge « où le nombre de personnes déclarant avoir des difficultés de maîtrise dans l'utilisation des outils numériques progresse ».

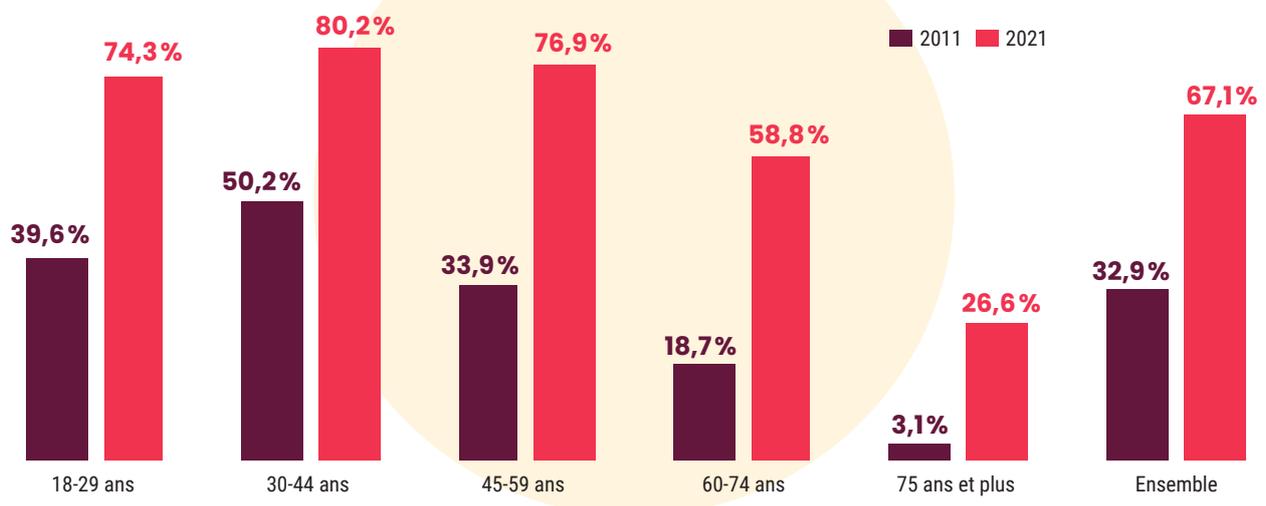
Si on regarde l'évolution de la part des personnes ayant fait une démarche en ligne selon des données fournies par le site *Vie publique*, on constate aussi que malgré la hausse de l'utilisation par les 60 ans et plus, elle reste toujours en retrait par rapport à l'ensemble de la population et que les 75 ans et plus sont les moins utilisateurs (26,6 % contre 67,1 % pour l'ensemble de la population).

Pour les personnes âgées en situation de pauvreté dont l'accès aux aides est désormais conditionné par le numérique, cette dématérialisation à marche forcée, avec des acteurs publics qui n'ont pas souhaité tenir compte des difficultés des populations cibles, ne peut qu'engendrer du découragement et du renoncement pour les plus en difficulté. Si on prend l'exemple de la Complémentaire Santé Solidaire, il faut soit passer par une téléprocédure, soit effectuer sa demande au format papier mais il est nécessaire préalablement de télécharger le formulaire et de l'imprimer.

L'accès à un contact physique ou téléphonique devient également de plus en plus compliqué. Parfois, les accueils téléphoniques se contentent de renvoyer sur les sites Internet ou donnent des informations très générales car les interlocuteurs n'ont pas d'accès au détail du dossier des personnes. Un cahier de la CNAV paru en 2021 sur l'impact de la dématérialisation des services publics soulignait ainsi que les points

Part des personnes ayant fait une démarche administrative en ligne : quelle évolution entre 2011 et 2021 ?

Source : www.viepublique.fr selon des données Insee



d'accueil numérique que l'on retrouve dans certaines administrations pouvaient aussi générer des difficultés car l'accompagnement aux démarches était réalisé par des personnes en service civique, dont la courte durée d'engagement entraîne un turn-over et limite la durée de formation.

Et comme le rappelle le Défenseur des droits dans un rapport de 2022 sur la dématérialisation des services publics, « la dématérialisation a été présentée par les pouvoirs publics comme un moyen d'améliorer l'accès aux droits, notamment sociaux ». Or, toujours selon le Défenseur des droits, « face aux difficultés administratives, plus d'une personne âgée sur sept abandonne ses démarches. L'étude fait également ressortir que, sans surprise, au-delà de l'âge, les difficultés d'accès aux services publics sont renforcées par la situation de précarité de la personne, la non-maîtrise de la langue française mais également par les difficultés d'utilisation d'Internet ».

Mesdroitssociaux, un portail d'information peu utilisé et largement perfectible

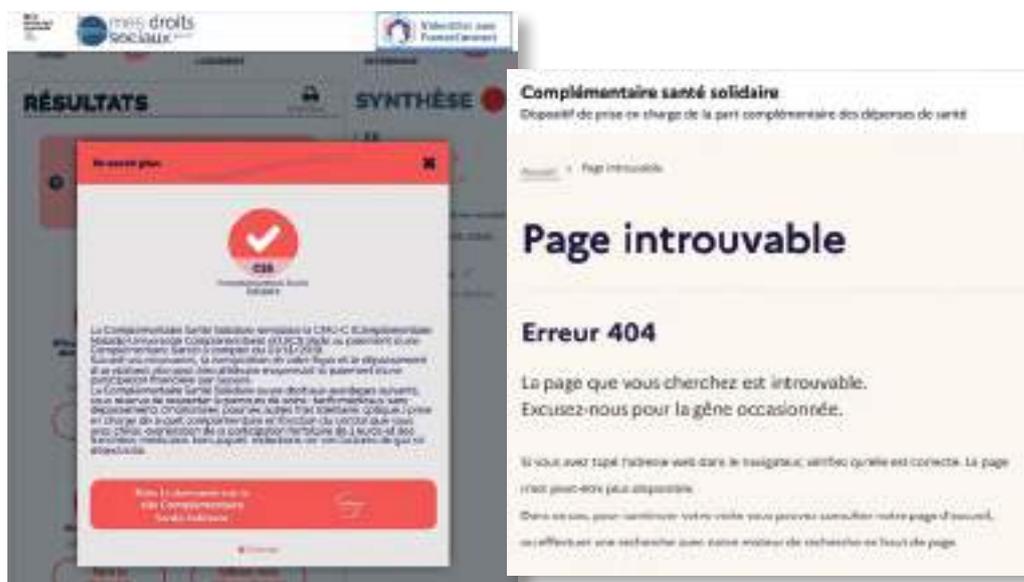
Le portail Mesdroitssociaux a été créé en 2017 comme un service gratuit destiné à toutes les personnes pour se renseigner sur leurs principaux droits sociaux **et effectuer des simulations** pour évaluer ses droits. Sept ans après sa création, cette plateforme est très peu connue. C'est d'ailleurs ce que regrettait l'association UFC-Que Choisir qui rapportait un constat établi par le ministère de l'Économie et des Finances. Nous avons cherché à savoir si parmi les salariés et le public des Petits Frères des Pauvres, ce portail était connu. À l'évidence, non : certains salariés intervenant

pourtant auprès du public en grande précarité n'en n'avaient pas connaissance et ceux le connaissant ont indiqué que si le diagnostic proposé est intéressant, les estimations sur des situations complexes ne sont pas fiables – ajoutant qu'une bonne maîtrise du numérique est par ailleurs nécessaire, ce qui n'est absolument pas adapté à des personnes mal à l'aise avec le digital. Le fait de devoir donner en ligne des informations personnelles sur ses ressources est également un frein supplémentaire.

Ce portail comporte aussi des ruptures de lien, par exemple pour la Complémentaire Santé Solidaire qui renvoie sur une page introuvable.

De nombreuses occurrences du site incitent également à se connecter à France Connect, ce qui peut ajouter de la confusion pour des personnes déroutées par le numérique.

Enfin, si le site présente un panel large des aides nationales (même si on peut se demander ce qu'y fait le Livret d'épargne populaire), la présentation d'aides locales est extrêmement restreinte : elle concerne uniquement les aides de Paris, Rennes, Brest, des Côtes d'Armor, de l'Eure-et-Loir et de la ville d'Antony (92).



Enseignement n°10

Améliorer son habitat, partir en vacances, faire plaisir à ses proches seraient les priorités dans l'hypothèse de revenus plus importants.

Nous avons cherché à savoir quelles seraient les priorités des personnes âgées en situation de pauvreté si elles avaient des revenus plus importants.

Vacances, amélioration de l'habitat et faire des cadeaux à ses proches arrivent dans le trio de tête. Viennent ensuite une meilleure alimentation, le lien social avec ses proches et la question du chauffage.

« Si je gagnais 1000 € je les mettrais de côté pour les temps trop durs. Quand on n'a pas d'argent, on a l'air con. Je ne dis rien à personne et je me fais des petits plaisirs de temps en temps. Une petite robe par exemple. » Martha, 66 ans

« Si mes revenus étaient plus importants, ma priorité, ça serait de pouvoir mettre le dimanche au moins cinq euros dans l'enveloppe pour l'église. C'est dur de ne pas pouvoir donner. Je suis bien habillée, mes cheveux bien arrangés, mais je ne mets rien dans l'enveloppe. Ça me fait mal. » Colette, 72 ans

« Je me paierais une machine à laver. Et j'irais sur la tombe de ma fille en prenant le train. Et essayer de manger mieux aussi. » Omblin, 72 ans

« La première des choses, ce serait de taper un voyage pour voir ma famille. Et la deuxième j'achèterai "ma cage à lapin". Car ça revient cher un enterrement. » René, 77 ans

« Je m'achète un lit. J'ai un lit médicalisé, je paye 70 € par mois pour ça à partir du mois de septembre. Je ne suis plus obligée d'avoir ce lit donc je vais essayer de mettre un petit peu de côté pour m'acheter un lit. » Sylvie, 66 ans

Des priorités qui varient selon l'âge

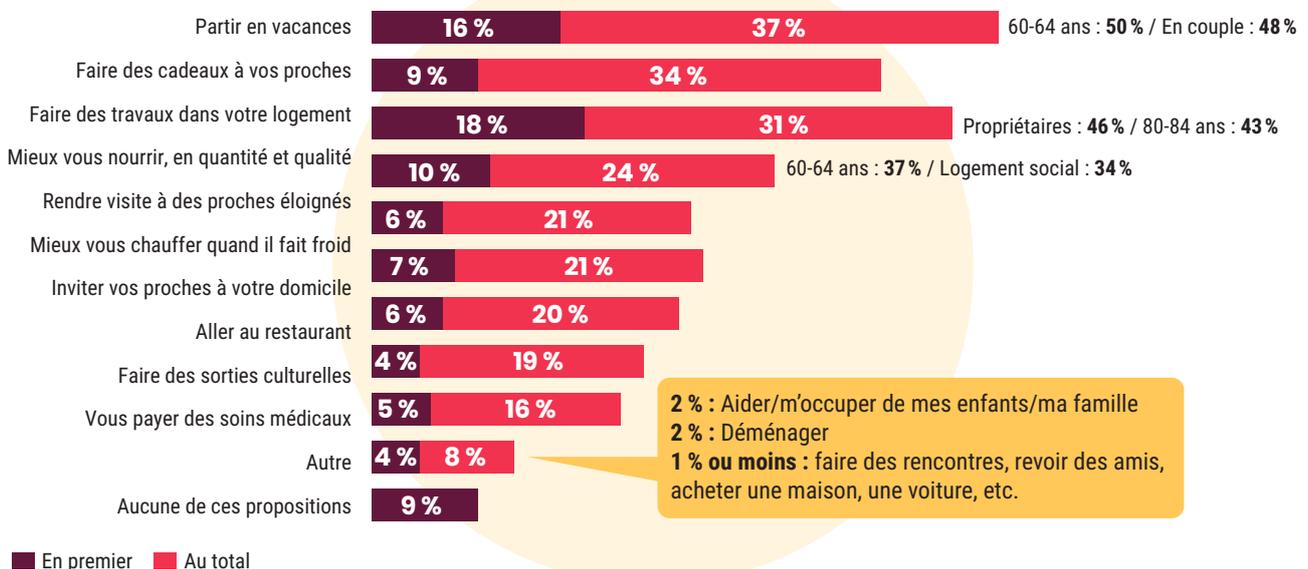
Des travaux dans le logement pour les 70 ans et plus

Si les travaux dans le logement sont cités comme une des priorités quelle que soit la tranche d'âge des répondants, c'est la priorité n°1 pour les 70 ans et plus. Les Français âgés font régulièrement part de leur volonté de vieillir à domicile avec un refus marqué de l'institutionnalisation. 87 % des répondants de 60 ans et plus dans notre Baromètre 2021 sur la solitude et l'isolement en exprimaient le souhait et seulement 2 % souhaitaient vivre en EHPAD.

Vieillir à domicile est d'ailleurs une réalité: selon les dernières données Insee et Drees, 96 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en logement ordinaire et la vie en établissement ne concerne qu'un peu plus de 600 000 personnes, avec une entrée de plus en plus tardive, au-delà de 85 ans.

Comme le rappelle un récent rapport du Conseil de l'âge sur "Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile", « selon des données anciennes de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), seuls 6 % des logements sont adaptés au vieillissement. Le nombre de ménages potentiellement éligibles aux aides de l'Anah aux propriétaires occupants pour une adaptation de leur logement dans les prochaines années, était alors estimé à 1,1 million. Ce recensement, complexe, n'a pas été actualisé depuis. Le Cerema notait toutefois, en 2022 "un paradoxe [...] : le parc français est

Priorités des personnes âgées pauvres dans l'hypothèse de revenus plus importants.



TOP 3 des priorités selon l'âge (% en premier)

60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus
 21%	 25%	 25%	 20%	 30%	 17%
 20%	 13%	 14%	 18%	 11%	 16%
 11%	 11%	 10%	 10%	 10%	 8%

Légende

 Aller au restaurant	 Travaux logement	 Partir en vacances	 Meilleure alimentation	 Cadeaux aux proches	 Mieux se chauffer	 Visite de proches éloignés
--	---	---	---	--	--	---

peu pourvu de logements adaptés et pourtant les personnes font peu de démarches d'adaptation de l'habitat". La CNAV et l'Anah pointaient également en 2013 la problématique du vieillissement des logements et des locataires du parc de logement social. Pour rappel, notre rapport 2019 consacré à l'isolement des personnes âgées selon les territoires notait déjà que « les personnes âgées qui considèrent que leur logement n'est pas adapté sont celles qui ont les revenus les plus faibles ». Même si les résultats de notre étude ne précisent pas la nature des travaux souhaités (embellissement, rénovation, adaptation), la mise en place de MaPrimeAdapt' dont l'objectif est de financer des travaux d'adaptation des logements pour des personnes âgées aux ressources modestes ou très modestes devrait permettre de répondre, au moins en partie, à l'aspiration des 70 ans et plus d'effectuer des travaux chez eux. Or, cette nouvelle aide est fortement méconnue avec plus d'une personne âgée pauvre sur deux (59 %) qui ne la connaît pas, y compris les 75 ans et plus qui en sont le cœur de cible.

Partir en vacances pour les moins de 80 ans en situation de pauvreté

Rappelons que, selon des données Insee, plus de 55 % des personnes en situation de pauvreté monétaire ne peuvent pas partir en vacances pour des raisons financières, contre 24 % pour l'ensemble de la population.

Pour les personnes âgées pauvres, le départ en vacances, en cas de revenus plus importants, est cité en premier pour les 65 à 69 ans et en deuxième pour les 60-64 ans et les 70-79 ans. En revanche, les vacances ne sont pas une priorité pour les 80 ans et

plus; un résultat peu surprenant puisque le départ en vacances des 80 ans et plus est, pour l'ensemble de cette tranche d'âge, inférieur au reste de la population, avec une multiplicité des raisons: ne pas vouloir partir seul, problématiques de santé, absence de solutions de déplacement.

Le programme *Seniors en vacances* peut correspondre à cette envie des personnes âgées en situation de pauvreté puisqu'il propose une offre de séjours de vacances avec une aide financière sous conditions de ressources; mais son taux de méconnaissance est particulièrement élevé avec seulement 18 % des personnes âgées en situation de pauvreté qui savent précisément ce que c'est.

“ Je me ferais un voyage. Mes deux rêves, c'est Venise et la Corse. Ça, ce sont mes rêves. Alors, de temps en temps, je fais un petit billet de loto et je le garde comme ça. » Murielle, 73 ans

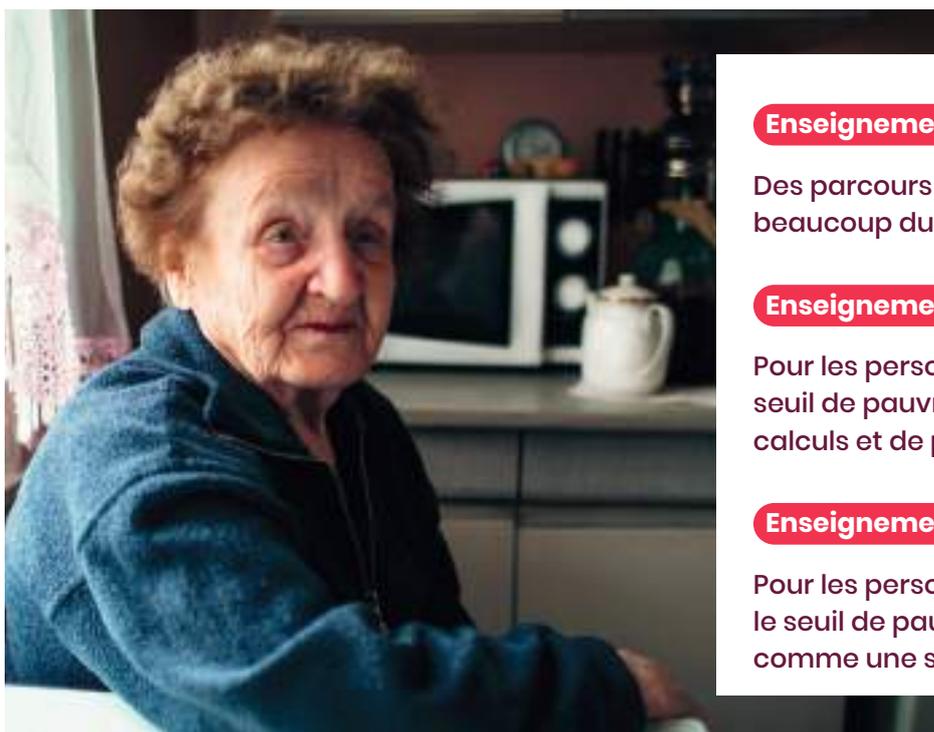
“ Si j'avais un peu plus d'argent, je partirais au bord de la mer, à Deauville! Non, c'est trop cher, mais en Vendée par exemple, juste pour pouvoir voir la mer. » Josiane, 66 ans

Lien social et attention aux proches pour les 80 ans et plus

Au-delà de 80 ans, les personnes âgées pauvres priorisent aussi par rapport aux autres tranches d'âge les cadeaux aux proches et les visites aux proches éloignés. Ces souhaits spécifiques s'expliquent vraisemblablement par l'arrivée dans le Grand Âge et l'urgence de resserrer les liens face au temps qui passe.

LES ENSEIGNEMENTS de l'étude qualitative

SYNTHÈSE



Enseignement n°1

Des parcours de vie qui n'éloignent jamais beaucoup du seuil de pauvreté.

Enseignement n°2

Pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté, un quotidien fait de calculs et de privations.

Enseignement n°3

Pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté, un quotidien vécu comme une stigmatisation.

Méthodologie

12 entretiens d'1h à 1h30 réalisés en face-à-face au domicile des personnes ou dans des locaux de l'association (seul un entretien a eu lieu par téléphone, la personne résidant dans un département d'Outre-mer) auprès de personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres âgées de 61 à 94 ans. Les entretiens ont été réalisés entre le 5 juin et le 22 juillet 2024.

Profil des répondants

Prénom	Âge	Niveau de ressources	Région
René	77 ans	800 à 1000 €	Auvergne-Rhône-Alpes
Martha	66 ans	1000 à 1200 €	Occitanie
Sylvie	66 ans	800 à 1000 €	Bourgogne-Franche Comté
Omblin	72 ans	800 à 1000 €	Normandie
Colette	72 ans	800 à 1000 €	Île-de-France
Isabelle	61 ans	800 à 1000 €	Paris
Robert	74 ans	800 à 1000 €	Île-de-France
Sylviane	94 ans	800 à 1000 €	Outre-mer
Christine	61 ans	1000 à 1200 €	Bourgogne-Franche Comté
Josiane	66 ans	1000 à 1200 €	Île-de-France
Andrée	78 ans	500 à 800 €	Île-de-France
Murielle	73 ans	1000 à 1200 €	Île-de-France

Les prénoms des personnes ont été changés.

PRÉAMBULE

Seuil de pauvreté : une réalité économique qui ne doit cependant pas conditionner nos perceptions

Chacune des vagues d'enquêtes réalisées auprès des personnes accompagnées par l'Association conclut invariablement sur le rôle majeur des équipes Petits Frères des Pauvres pour créer et maintenir le lien social. Mais au terme de cette enquête, et auprès des personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté en particulier, on constate que l'accompagnement dispensé par les Petits Frères des Pauvres est capital pour que les personnes accompagnées aient le sentiment d'être écoutées et valorisées.

Toujours aussi impliqués, et ayant à cœur d'aider à leur tour les Petits Frères des Pauvres, ils ont su exposer avec une honnêteté et une transparence surprenantes, la réalité parfois crue et cruelle de leurs conditions de vie sans jamais aucun pathos ni volonté de se plaindre. Au contraire, ils ont témoigné de leur ingéniosité et de leur volontarisme à composer au mieux, jour après jour, en dépit des contraintes – en acceptant le temps de l'entretien et sous le sceau de la confiance en l'Association, de partager avec nous la stigmatisation sociale dont ils sont victimes. Au risque de finir en sanglots comme ce fut le cas dans le cadre de deux entretiens.

Ces entretiens ont surtout mis en majesté leur volonté d'être considéré comme des citoyens "comme les autres" et non comme des "cassos" comme l'a résumé une interviewée. Faire les entretiens chez eux a été vécu par eux comme une opportunité de montrer qu'ils sont respectables, que leur maison est propre, qu'ils ont plaisir à offrir un café ou un petit cadeau qu'ils ont confectionné eux-mêmes, etc. Précisons que quatre entretiens ont été réalisés en dehors du domicile à l'initiative des personnes interrogées.

S'ils sont conscients de leur précarité, ils ne se considèrent pas comme pauvres, et peuvent être blessés d'être perçus comme tels. Car le terme de pauvreté renvoie à un dénuement économique total et un besoin majeur d'aide et d'argent. Or eux, ce dont ils souffrent le plus, c'est d'un manque de reconnaissance sociale et d'écoute.

Enseignement n°1

Des parcours de vie qui n'éloignent jamais beaucoup du seuil de pauvreté.

Une éducation faite de valeurs plus que de savoirs

L'apprentissage précoce de l'indépendance

Même s'ils ont connu des périodes plus "confortables" dans leur existence, force est de constater que **les bénéficiaires rencontrés ont tous connu un parcours de vie chaotique, qui ne les a jamais beaucoup éloignés du seuil de pauvreté.** Ils ont grandi au sein de familles modestes, les prédisposant ainsi à travailler très tôt. Le récit de leur enfance pose déjà les bases de la précarité : ils sont nés au sein de familles (très) nombreuses et un manque de moyens les a très tôt exposés à la précarité alimentaire. Ils ont été peu scolarisés et ont dû travailler rapidement pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. Ils ont occupé des emplois sans qualification, souvent éprouvants physiquement comme moralement pour les hommes (ouvrier à l'usine, dans les abattoirs, dans les morgues des hôpitaux, transporteur à l'international...); souvent peu rémunérés et déclarés pour les femmes (ouvrière à l'usine, couturière, femme de ménage, fleuriste...). Leur parcours professionnel évolue en fonction des vagues de licenciements ou des décisions "des patrons".

“ J'ai travaillé sur un bateau il y a très longtemps. Quand j'étais en foyer, j'avais fait le sud-Ajaccio. En 71, j'habitais Nantes chez un pote et une boîte d'intérim m'avait envoyé pour livrer un bateau construit à Saint-Nazaire à Marseille. On était parti 12 jours en mer. On avait fait Saint Nazaire-Casablanca où il avait été baptisé puis Tanger-Malaga-Marseille. » Robert, 74 ans

“ J'ai commencé à travailler à 13 ans, je faisais le ménage et le service dans la restauration. Ça m'a permis de mettre de côté et de me prendre un petit appartement. J'ai travaillé dans la couture et dans la restauration. J'aimais beaucoup, on voyait du monde. J'ai travaillé dans la bijouterie aussi, c'est pour ça que j'en fais maintenant. Ce ne sont pas des métiers qui durent, les lieux ferment et il faut toujours trouver de nouveaux endroits. » Sylvie, 66 ans

“ Le travail que je faisais était très dur et le salaire minime, vu le boulot que je faisais. Psychologiquement, ce n'était pas facile tous les jours. Surtout quand on allait dans le service et que c'étaient des enfants. Là, ça vous prenait aux tripes. » René, 77 ans

La dignité comme colonne vertébrale

Ils ont été livrés très tôt à eux-mêmes et ont dû apprendre à se débrouiller seuls. On comprend que **leur éducation s'est faite "à la dure" et dans le respect de quatre valeurs fondamentales qui aujourd'hui encore sont à l'œuvre dans leur relation au monde: l'honnêteté, la volonté, la droiture et la solidarité.** Ils ont surtout intégré l'impératif de ne jamais se plaindre ni demander de l'aide, comme une injonction à rester digne en toutes circonstances. Quand bien même leurs conditions de vie sont rudes, ils ne doivent jamais le laisser paraître dans leur attitude ou leur apparence et ils ont l'obligation morale de s'en sortir par eux-mêmes et de ne jamais laisser penser qu'ils sont des "assistés". Ils ont aussi développé des logiques d'entraide et de trocs de services (coiffure, bricolage, transport).

- Cette éducation est aujourd'hui à l'origine d'un dilemme profond qui oppose l'urgence de leurs besoins élémentaires à leur refus de demander de l'aide au risque d'être perçus comme des profiteurs du système.

« Oui, j'arrive à me débrouiller. Les déclarations c'est rien, j'ai juste la pension à déclarer. C'est moi qui répare les téléphones! J'ai appris à me débrouiller toute seule, mais, j'aime bien cette indépendance. Quand quelque chose ne me va pas, je cherche à comprendre. » Christine, 61 ans

« Mon père était dur. Il ne tapait pas les enfants, mais il montrait qu'il faut avoir du caractère. On était sept et il fallait se débrouiller. Je lui dis "merci papa". Et je suis pareille avec mes enfants. Mon petit-fils me dit "avec toi, il faut marcher droit". » Andrée, 78 ans



« Je ne suis pas très demandeuse [d'aides], je n'aime pas. On n'est pas d'une génération qui avait accès aussi facilement aux informations que les jeunes d'aujourd'hui, pour eux c'est quasiment automatique. Mais je regrette que ma mère ne soit jamais allée au Secours Populaire pour nous prendre des vêtements. Je suis dans cette situation depuis que je suis petite, j'en ai bavé hein. J'ai eu une petite période de tranquillité quand je travaillais mais ça s'est coupé par la mort de ma mère. » Josiane, 66 ans

« Alors l'autre jour au marché, il y avait un monsieur qui vendait ses barquettes de fleurs à 1 € et j'en ai pris un peu là. Je fais des compositions florales que je vends un peu et je me fais un peu d'argent. Je fais des mises en plis, des teintures à des petites vieilles, je trouve des astuces. Je mets de côté et c'est ce qui me permet de me ramener des petits souvenirs quand je pars avec les Petits Frères. » Sylvie, 66 ans

Un modèle familial souvent dysfonctionnel

Une histoire familiale qui les dépasse

Les familles dysfonctionnelles ne sont évidemment pas l'apanage des plus précaires. Néanmoins, **les familles précaires sont, plus que les autres, confrontées à des situations qui leur échappent car la précarité expose à des situations / relations plus violentes:** situations de placements des enfants dans des familles ou des centres spécialisés, situations de violences / menaces liées à la consommation intense de drogue ou d'alcool, situations de dépression ou de pathologies non décelées ou non accompagnées et qui fragilisent la famille.

« Je ne suis pas beaucoup allée à l'école. J'ai commencé à cinq ans et j'ai terminé à huit ans. On était très nombreux dans ma famille, je suis la 10^e et en tout on est 19 frères et sœurs, j'ai fait deux ans et demi de DASS et on a été mis dans des familles d'accueil, une qui était gentille et l'autre qui était méchante. » Sylvie, 66 ans

« J'avais un logement à Argenteuil, j'étais bien, puis ma mère est morte, et les voisins et la mairie ont voulu prendre la maison mais je n'ai pas voulu donc je m'y suis installée, ils m'ont poursuivie en justice, dans les tribunaux. Je me suis installée dans le jardin car ils voulaient détruire la maison. J'ai dû arrêter de travailler, je ne voulais pas avoir le RSA car je ne voulais pas être à la charge de la société, ce n'est pas leur histoire. (...) À un moment j'ai même dormi dans mon box mais des locataires m'ont balancé. Au bout d'un moment j'ai quand même demandé le RSA. » Josiane, 66 ans

« J'ai été retirée de chez mes parents pour mauvais traitement. On m'a placée vu les mauvais traitements. Si j'avais pu parler avant, je l'aurais fait avant. » Murielle, 73 ans

Les bénéficiaires donnent l'impression de s'interroger encore, des années après, sur les raisons qui ont conduit à la rupture des liens avec des membres de leur famille. Bien entendu, il y a toujours une part de non-dits et d'incompréhension lorsque l'on évoque son histoire familiale. Mais les bénéficiaires vivent des situations qu'ils subissent et ne semblent pas toujours comprendre ou ne pas savoir pourquoi leurs enfants ne leur parlent plus depuis des années ou bien, par exemple, pourquoi ils se retrouvent seuls et dans la précarité, alors qu'une grande partie de leur famille vit dans de meilleures conditions.

Le difficile maintien des liens familiaux

Entre manque d'argent et honte, la précarité ne facilite pas le maintien du lien familial. Et d'ailleurs, bien qu'issus de fratries souvent nombreuses, les bénéficiaires restent finalement en contact avec simplement un ou deux membres de leur famille. Lorsqu'il existe, le lien le plus fréquent se fait par téléphone et il obéit à des rituels: pour les anniversaires, la nouvelle année, un jour précis de la semaine... Ce qui explique que les bénéficiaires soient si attachés à avoir un téléphone qui fonctionne et à ce titre, ils sont fiers de montrer les smartphones que leur ont procurés les Petits Frères des Pauvres.

Alors même qu'ils en auraient très envie, les bénéficiaires ne sont pas en mesure d'aller voir leurs proches pour des raisons financières la plupart du temps, le train restant une option chère. D'ailleurs, la seule évocation de fêtes de famille soulève un flot d'obligations qu'ils ne peuvent assumer (acheter des cadeaux, une tenue, une bouteille...), ou ne sont pas en mesure de le faire, pour des raisons liées à leur état de santé et/ou leur faible mobilité.

Lorsqu'ils sont proches géographiquement, la situation n'est pas plus simple pour autant: la situation d'entraide est rare dans le cadre des personnes rencontrées. Certains ne veulent pas être un poids pour leurs enfants et préfèrent les appeler plutôt que les voir, d'autres ont fait en sorte de se rapprocher d'un parent, mais ce dernier reste distant voire indifférent.

« Je suis venue ici car j'ai perdu mon mari, c'est pour ça que je suis venue ici, pour me rapprocher de ma sœur mais ce n'est pas ce que je pensais. La dernière fois que je l'ai vue, c'était en décembre. Si j'ai besoin d'un coup de main, elle ne m'aide pas. » Christine, 61 ans

« J'ai une sœur dans le Nord, un frère à côté de St-Tropez, une sœur à côté de Montauban mais elle ne veut plus me parler mais je n'ai rien fait du tout. D'autres dans le Nord qui ne parlent pas non plus. J'ai ma filleule qui m'appelle aussi. Mais je ne peux pas aller voir ma famille dans le Nord, c'est trop loin. » Christine, 61 ans

« Mon fils quand il ne s'en sort pas, c'est-à-dire tous les mois il vient me voir pour me prendre ma carte. Il me demande de lui avancer, mais il ne me les rend jamais. Il me doit 113 € Et en plus, c'est pour payer ses cigarettes. Et moi je ne peux pas manger. C'est pour cela que je ne mange pas parfois. » Martha, 66 ans

« J'avais deux sœurs, les deux sont décédées et maintenant je suis tout seul. J'ai un neveu de Marseille, il doit venir ce soir, mais il picole alors ça me gêne. J'ai une fille mais je n'ai pas de nouvelles. Ça fait plus de 20 ans que pour son anniversaire, j'envoie une carte chez sa mère et je n'ai jamais eu un coup de fil ni de nouvelles. J'avais cherché sur Internet le nom de son mari et si c'est elle, elle travaillerait dans une agence immobilière en Touraine. » Robert, 74 ans

Des femmes plus vulnérables face à la précarité avec une plus grande dépendance économique

Les femmes interrogées de cette génération ont vécu sous la double dépendance de leur employeur et de leur mari. De sorte que dans leur vie professionnelle comme personnelle, elles ont souvent été l'objet d'une double fragilisation.

Dépendance maritale	Dépendance professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> → Un divorce ou l'abandon du mari les prive de revenus, alors même qu'elles gardent des enfants → Des femmes qui sont, pour beaucoup d'entre elles, restées au foyer pour s'occuper des enfants et sont tributaires de ce que leur mari veut bien leur donner 	<ul style="list-style-type: none"> → Des métiers et salaires très précaires → Souvent non déclarés, notamment lorsque la femme a travaillé pour son mari → Pas ou peu de cotisations sociales

- Des femmes aujourd'hui démunies aussi bien financièrement que dans leur recherche d'aide.

« Oui, j'ai travaillé à l'usine et avec mon mari dans le commerce. J'ai travaillé mais pas beaucoup, donc la retraite ne sera pas énorme... Comme mon mari est décédé, je reçois 60 % de sa retraite, mais si je me remarie elle saute. Bah! On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. » Christine, 61 ans

Enseignement n°2

Pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté, un quotidien fait de calculs et de privations.

Une lecture résignée de leur situation de vie actuelle

La modestie dans la consommation

Amenées à parler de leur vie au quotidien, les personnes interviewées ont un discours très pragmatique. Car à leurs yeux, les conditions sont certes dures, mais ne nécessitent pas pour autant de s'apitoyer sur leur sort.

Nous l'avons vu, leur éducation et leur mode de vie les ont habitués à restreindre leur sphère de besoins. Même s'ils ont connu des périodes plus fastes dans leur existence, **il n'y a pas eu une dégradation notable de leur mode de vie au fil des années**. Ils évoquent des épisodes de vie plus heureux où travailler leur permettait de faire leurs courses et partir en vacances. Leur mode de vie renvoie aux codes de consommation de la classe populaire: le supermarché, le camping, peu / pas de loisirs culturels payants... De la même manière, **ils ont l'habitude et la discipline de devoir "se contenter de peu"**. Ils se concentrent sur leurs besoins essentiels, pour ne pas dire vitaux (manger, se laver, dormir, se soigner). Les seuls extras qu'ils s'accordent sont autour d'un produit alimentaire (petit plaisir sucré ou salé), ou d'une pratique de jeu (PMU, FDJ). Ils n'ont pas la culture des marques, ni le besoin de posséder. D'ailleurs, les quelques biens technologiques qu'ils détiennent (smartphone, télévision) ont le plus souvent été donnés ou récupérés.

« J'ai la retraite de mon mari, l'allocation des handicapés et il y a une partie du loyer qui est payée. Par mois, je touche 1150 € et le loyer est à 450 € mais je ne donne que 100. Je m'en sors mais je dois faire attention, je ne vais pas au restaurant, pas au cinéma. Je fais des petites sorties, comme là le mois prochain il y a une brocante et je vais faire un tour mais pas forcément acheter. » Christine, 61 ans



« Du moment que j'ai à manger, que je suis propre et que la maison est propre, ça me suffit. Je ne demande pas plus (...). Il faut faire attention. On fait comme dans le temps. Quand il n'y avait pas d'argent, on faisait pas. Aujourd'hui, les jeunes ils ne comprennent pas ça et ils veulent tout. » Andrée, 78 ans

« C'est pas une vie pour moi. On va dire qu'on ne peut pas toujours se plaindre non plus. Il y a pire que nous. Ça fait un petit moment que c'est un peu galère. C'est un peu compliqué tout ça. » Ombline, 72 ans

La dignité dans le besoin

Ils vivent en permanence dans la contrainte **"de devoir faire attention"** – à tout et tout le temps – **mais se refusent à demander de l'aide**. Dans la mesure où ils ne connaissent pas leurs droits, ce sont les assistantes sociales qui identifient et font les démarches pour qu'ils aient accès aux aides élémentaires: pension d'invalidité, APL, APA... Au-delà de ces allocations classiques, **ils restent tributaires** du degré d'implication et de disponibilité de leur assistante pour rechercher d'autres dispositifs d'aides et de services. Au fil des visites et échanges, les membres du réseau social et associatif parviennent à les convaincre de bénéficier d'aides plus ponctuelles, notamment de l'aide alimentaire: panier / épicerie solidaire, bon d'alimentation... **Ils ont conscience que sans cette aide alimentaire, ils ne seraient pas en mesure de se nourrir correctement** tous les jours, et d'autant plus dans le contexte inflationniste actuel.

Ils ont à cœur de préserver **leur autonomie autant que faire se peut**. Certains sont sous tutelle, mais la plupart d'entre eux gèrent seuls leur budget. Trois ou

quatre ont accès à Internet via leur téléphone, et une seule personne via une box (un tel abonnement étant souvent perçu comme trop onéreux). Les moins à l'aise avec les outils numériques savent qu'ils peuvent **se faire aider par les PFP ou l'assistance sociale pour des démarches administratives.**

Ils font en sorte de gérer eux-mêmes leur ménage, **mais beaucoup évoquent le souhait d'avoir à terme une aide à domicile.**

“ Je ne peux pas serpillier. C'est une femme de ménage que je connais qui venait avant, que je paye au black en ce moment. Mais ça me fait quand même 40 balles par mois. J'ai retéléphoné à la boîte ce matin [d'aide à domicile]. Il me faudrait une femme de ménage qui ait le permis de conduire mais il n'y en a pas beaucoup; les femmes de ménage c'est souvent des blacks et elles ne sont souvent pas très riches et n'ont pas le permis. » Robert, 74 ans

“ J'aurais besoin d'une aide pour faire le ménage car j'ai du mal à me baisser, mais il faut demander des aides mais ici ils disent que ça ne les regarde pas et qu'il faut demander à la mairie. » Josiane, 66 ans

“ On avait regardé, avec une dame des Petits Frères des Pauvres qui venait, pour que j'ai des heures de ménage car je n'arrive pas à le faire. Je suis tout de suite fatiguée et je n'y arrive pas. Mais mon dossier a été refusé. » Martha, 66 ans

Une lutte permanente pour rester positifs

Ils acceptent leur condition et s'efforcent de **composer au mieux “au jour le jour”**. Ils n'expriment aucune colère et ne font porter la responsabilité de leur situation à personne, même si leur situation ne les autorise à se projeter ni à court ni à moyen terme.

Chacun mobilise les moyens à sa portée (la religion, la créativité, l'entraide...) pour rendre son quotidien plus acceptable, voire agréable. Ils profitent de “plaisirs simples” comme se promener, faire un vide-grenier... et bien évidemment vivre pleinement les occasions de rencontres proposées par les Petits Frères des Pauvres.

“ Oui, j'aime bien me faire plaisir, qu'est-ce que j'aime bien? Les carambars! Au caramel! » Christine, 61 ans

“ Je vais chez le coiffeur, rue Saint-Honoré. Il y a un coiffeur qui a une académie et il y a des apprentis coiffeurs qui coûtent moins cher, ils sont surveillés et on est coiffé avec beaucoup plus d'attention que chez un vrai coiffeur. » Isabelle, 61 ans

“ Je fais attention, j'évite de dépenser, je fais mon plein de courses et s'il y a un mois où je peux

m'acheter un petit pull, je vais sur le marché, pas en magasin. Je paye moins cher mais c'est mon petit plaisir le dimanche matin, j'achète mes petits fruits et mes légumes et peut-être un petit vêtement ou une paire de chaussures. » Sylvie, 66 ans

“ Quand je sais d'avance que je vais avoir une sortie au cinéma, je mets directement les 2 € de côté. Quand j'ai ma retraite, je paye le Secours Populaire, c'est 1,60 € et là j'ai payé jusqu'en juillet. Je paye pour plusieurs mois et comme ça je suis tranquille. » Sylvie, 66 ans

“ Des fois je mange un petit gâteau. Pour mon anniversaire, mon auxiliaire m'offre du parfum, mais je ne l'aime pas. C'est son parfum à elle que j'aime. C'est Dior. Alors elle m'a dit la prochaine fois. » Andrée, 78 ans

“ Avec Virginie, il y a le restaurant solidaire à 5 € on y va à midi. C'est 5 € le repas. C'est un petit plaisir. Ça fait du bien et puis on voit un peu de monde. Dans ma maison je ne vois personne. Il y a un petit chemin, et puis c'est la maison tout en haut. » Omblin, 72 ans

“ Comme toutes les femmes, je suis coquette, j'aime bien m'acheter des petites tenues et tout ça, et je vois que je peux moins. Ou alors j'arrive à aller dans les friperies, maintenant à cause des trucs en ligne là, les gens au lieu de donner, ils vendent. » Murielle, 73 ans

“ J'ai un vice, c'est que je joue aux jeux à gratter, donc je dépense du fric pour rien. Des Mots croisés, des Astros, presque tous les jours. En tous cas très souvent. C'est un vice que je gagne ou pas. Des fois je gagne 2 ou 3 €. Je joue 10 € à chaque fois. Ça fait depuis quelques années, quand je travaillais, je jouais aussi. Mais je ne bois pas, je ne prends même pas un café. C'est juste un jeu et je repars. » Robert, 74 ans

“ Je suis sous curatelle actuellement, renforcée en plus, donc les boulons sont serrés. Mais c'est un peu de ma faute parce que j'ai un dada, c'est les courses. Et ça fait des années que ça dure. J'ai commencé à jouer en 1966. Par la faute d'un chef de services à l'hôpital. J'ai gagné de grosses sommes déjà, j'ai eu l'occasion de partir avec deux gamines à Paris. Et ça a été pfff... » René, 77 ans

Certains s'investissent dans des associations pour se sentir utiles.

“ En parlant de pauvreté, dès que j'ai été à la retraite, je bossais dans une association à Melun, j'allais chercher de la nourriture chez des grossistes



et après je faisais l'étiquetage. Comme j'avais mon permis ça les arrangeait. J'ai fait quelques mois et après j'ai arrêté. J'avais fait rentrer mon amie dedans aussi. J'ai toujours aimé bosser pour les associations, j'aurais bien aimé bosser pour les Restos du Cœur aussi. » Robert, 74 ans

“ Je travaillais avec une association féline, ils m'amenaient des croquettes. La première année où j'étais là, j'ai pu sauver 30 bébés. Je leur donnais à manger et ils s'installaient juste devant ma fenêtre. » Josiane, 66 ans

“ Mon père et ma mère m'ont éduquée comme ça. Si tu as à manger, alors tu donnes aux gens. Parfois moi je donne de la viande à la voisine. Et elle me dit “mais je n'ai pas de dents et je n'ai pas d'argent”. Parfois elle me demande si je n'ai pas un peu de merguez, alors je lui dis non pas cette fois. Mais elle me dit que les merguez casher sont bonnes. Moi je donne et mes parents étaient comme ça. J'ai des bons pour l'alimentation par la mairie. J'en donne parfois à la femme de ménage. » Andrée, 78 ans

“ Je suis allée une fois à l'Abbé Pierre à Montreuil pour aider les gens; une dame m'a dit “Pourquoi tu travailles là-bas? Demande de l'argent.” Je lui ai demandé si elle était folle ou quoi? Je ne vais quand même pas demander de l'argent à des gens qui aident. » Andrée, 78 ans

“ J'ai fait quinze ans de bénévolat aux Blouses Roses. C'est une association qui fait de l'animation dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite. Et j'étais responsable de trois équipes. J'ai formé des nouvelles bénévoles. Et ensuite, je les mettais aussi en place. » Murielle, 73 ans

La seule chose qui les attriste véritablement, c'est **de voir progressivement leur univers se restreindre et devoir rester “enfermé” chez eux**. Car du fait de leur âge, de leur manque de moyens ou de leur pathologie, certains bénéficiaires ne parviennent plus à se déplacer autant qu'ils le souhaiteraient. Au quotidien, ils éprouvent des difficultés à prendre les transports publics car leur équilibre précaire est confronté à des modes de conduite parfois brusques qui les font tomber. Certains n'ont plus de transports publics et sans voiture ils sont comme “assignés à domicile”. De façon plus profonde, ils n'ont plus forcément les moyens de s'évader (en voiture, en vacances) et vivent mal cet enfermement progressif.

“ Là mercredi, je suis tombé dans le bus car le mec conduisait comme un con. Heureusement il y a des gens qui m'ont ramassé dans le bus et après, je n'ai pas pris le matricule du gars car c'est pas grave. Il a freiné d'un seul coup et je ne me suis pas vu partir. Ça a saigné parce que c'est la tête, mais c'est pas grave. » Robert, 74 ans

“ Si je sors, c'est avec quelqu'un car j'ai ma canne et j'ai mal. L'autre jour, je suis sortie chercher mes sous de ma retraite et j'ai pris le bus, quand je suis rentrée j'ai fait une crise. Il y avait plein de gens qui me regardaient. Il y avait un monsieur qui ne voulait pas me laisser ma place, le chauffeur de bus m'a aidée, il y en a même un qui a dit “si elle ne peut pas rester debout elle n'avait qu'à pas se lever”. » Sylvie, 66 ans

“ Ça me manque de ne pas partir en vacances. Même à mon âge, j'ai deux toiles de tentes. Moi j'aimerais bien, même à mon âge, faire du camping comme dans les années soixante-dix. Je pense que je saurais monter ma tente tout seul. J'ai tout, j'ai des plaques chauffantes, une petite table en bois. Mais maintenant avec ma jambe, c'est un handicap quand même je pense. » Robert, 74 ans

“ Je ne vais plus à la synagogue car il faudrait quelqu'un pour m'emmener. Mais je prie ici, ce n'est pas grave. » Andrée, 78 ans

Au-delà de l'acceptation de sa situation, l'angoisse permanente

Vivre sous le seuil de pauvreté c'est vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête

En dépit de leur force et de leur résistance, les personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté sont rongées par des arbitrages permanents pour s'en sortir. Car même si elles se contentent de peu, elles doivent se contenter de moins. Pour comprendre au mieux leur réalité, il faut avoir à l'esprit

qu'une fois les aides perçues et les factures obligatoires réglées (loyer, assurance, électricité...), il ne leur reste au mieux que quelques centaines d'euros (entre 200 et 400 € en moyenne) pour faire les courses, se vêtir, se soigner, payer l'essence et l'assurance de la voiture quand il y en a.

L'alimentation comme seule variable d'ajustement

L'alimentation est unanimement présentée comme la variable d'ajustement budgétaire, lorsqu'ils se sont acquittés de toutes les factures obligatoires.

Dit autrement, c'est le seul poste qu'ils peuvent encore restreindre pour contenir leurs dépenses. Sans surprise au regard de l'inflation, les personnes interrogées ont plus que jamais l'impression d'un décalage entre ce qu'ils payent et ce qu'ils ont dans leur panier. Ce qui les oblige nécessairement à devoir arbitrer au moment de faire leurs courses. En dehors d'une minorité qui se rend à pied faire ses courses, parce qu'elle a un supermarché à proximité, la plupart du temps les bénéficiaires se font accompagner en voiture (en échange d'une contribution à l'essence). Le choix se porte sur les enseignes connues pour proposer des prix compétitifs : Carrefour, Leclerc, Aldi ou Lidl. Ils conservent la même enseigne et ne se prêtent pas au zapping en fonction des promotions. En revanche, ils plébiscitent les lots qui leur font gagner quelques euros. La fréquence de courses varie d'une à deux fois par mois.

N'acheter que l'essentiel au plus bas prix

Sont d'emblée exclus de la liste de courses parce que trop chers : la viande rouge, le fromage, le poisson frais. Les seules viandes (rarement) consommées sont le poulet et le porc. Les produits surgelés (poissons panés, légumes) sont plébiscités, tout comme les conserves et les briques de soupe. Les fruits de saison sont achetés en petite quantité. Les premiers prix composent l'essentiel du panier pour les produits de bases : café / thé, pâtes, sucre... En dehors du lait dont certains sont adeptes, les produits laitiers sont rares. Et à l'exception de la charcuterie sous-vide, pas de "junk-food".

« La nourriture, j'ai un budget de 320 €/mois. Je prends de la qualité pour les croquettes des animaux. Je ne prends pas d'alcool, pas de bières. J'ai mangé du poisson à midi, mais la viande elle est chère. Là, j'ai acheté un poulet, du poisson car j'en avais envie. C'est du poisson congelé. Le poulet, c'est bien car les petits [ses chiens et chats] en mangent un peu aussi. Ce que j'adore, ce sont les haricots verts et les petits pois. Sinon, c'est des pâtes, du riz et de la semoule. » Christine, 61 ans



« Je me prive un peu et en plus je n'aime pas me faire à bouffer. Donc c'est un problème. Je ne sais pas si j'ai maigri depuis un mois. Mais je me nourris comme je peux. Plus par flemme. Je n'ai pas de goût particulier pour me faire un repas; j'ai des boîtes de conserve, des plats cuisinés. Parfois j'ai plus de courage le soir que le midi. À midi, j'ai mangé des rillettes, des yaourts et des fruits. » Robert, 74 ans

« Chez Lidl, on trouve des prix compétitifs. Avant d'avoir l'allocation handicapée, j'avais le RSA et là l'assistante sociale m'a mis en contact avec une association qui distribue des paquets et des colis alimentaires, mais je n'en ai plus besoin. » Isabelle, 61 ans

« J'achète le lait à Carrefour car quand vous achetez un pack, l'autre est à moitié prix. Ça me le fait à 1 € alors qu'à Lidl où je vais aussi, il est à 1,26 € (...). Avant, j'allais à Carrefour et je m'achetais un petit morceau de fromage. Aujourd'hui c'est beaucoup trop cher. Ou sinon c'est sous cellophane et c'est dégueulasse. » Martha, 66 ans

« C'est beaucoup de porc, du poisson pané, des petits trucs à pas cher. Des promos, des trucs anti-gaspi. Des paniers avec des fruits et des légumes à 3 € » Omblin, 72 ans

L'eau minérale: une exception notable pour certaines personnes interrogées

La majorité des femmes rencontrées avaient des bouteilles d'eau minérale dans leur foyer (Evian, Cristalline). Alors même qu'elles se restreignent sur tout, la question se pose de cet achat facultatif et lourd de contraintes. Elles invoquent souvent des raisons médicales ou leur peur de la qualité de l'eau du robinet pour expliquer leur achat. On peut également y voir une dimension symbolique, l'eau étant le seul produit de marque qu'elles peuvent s'autoriser à acheter.

Le dernier arbitrage est celui du nombre de repas

Si faire des courses oblige à des restrictions, la prise des repas relève de la privation: la faim est bien présente, mais les denrées ne sont pas toujours suffisantes. Les bénéficiaires ne prennent souvent que deux repas par jour. Si les uns cuisinent et se font un plat pour plusieurs repas, les autres préfèrent "picorer" des produits bruts qui ne nécessitent pas de cuisiner (jambon, banane...). Lorsqu'ils ont épuisé leurs réserves et n'ont plus les moyens de faire de nouvelles courses, la stratégie consiste à boire du café au lait toute la journée ou se faire de la bouillie pour couper la faim.

“ Je bois beaucoup de café, comme je n'aime pas faire à manger, j'achète du café soluble. Le soir, je n'ai pas toujours envie de sortir les plaques électriques, donc le soir je fais ça. » Isabelle, 61 ans

“ Je ne mange pas le soir. À quatre heures je prends un bol de café ou ce que j'ai sous la main. Depuis que je vais aux Petits Frères, comme il y a un goûter ou des repas, ils me donnent. L'autre fois, ils m'ont emmenée avec eux en vacances à Cabourg, ça faisait un an que je n'avais pas mangé de viande rouge. C'est compliqué. » Omblin, 72 ans

“ Les factures, je n'ai pas le choix de les payer. Donc quand je vois que c'est juste, la seule chose que je peux réduire, c'est la nourriture et l'essence. Je rogne sur l'essence et la nourriture. (...) Je ne peux pas me faire trois repas par jour. C'est trop cher et c'est un budget! Donc moi, je suis obligée de jongler car quand j'ai tout payé, je n'ai plus grand chose. Alors ce que je fais, j'achète des poêlées surgelées le soir et la journée du café au lait et je tiens comme ça. » Martha, 66 ans

“ Je dors très peu la nuit, beaucoup sur le matin, donc je me lève, je m'endors à 6h du matin et je me lève à 9h. Donc je prenais un petit déjeuner qui me servait de déjeuner. Du coup, ça me faisait mon déjeuner et mon repas. » Murielle, 73 ans

La solidarité: une soupape vitale

Les mieux accompagnés se voient proposer par les Petits Frères des Pauvres, les réseaux associatifs ou les mairies des accès à des paniers / épicerie solidaire ou encore des bons d'achats alimentaires. Bien qu'essentiels, ce sont toutefois des dispositifs ponctuels et soumis à des conditions qu'ils ne remplissent pas toujours.

“ À l'épicerie solidaire, l'assistante sociale avait donné un bon qui coûtait 20 € et en échange je pouvais faire 100 € de course. Le problème c'est

que je n'avais même pas 20 € et avec l'accord des Petits Frères ils m'ont donné les 20 €. J'ai le droit au Secours Populaire. Il y a des colis du Secours Populaire toutes les deux semaines que je récupère. Quand il y avait l'épicerie solidaire, j'avais fait beaucoup de stocks de produits d'entretien. » Sylvie, 66 ans

“ J'ai demandé à aller dans un équivalent des Restos du Cœur mais on m'a dit que comme je touchais le RSA, je n'avais pas le droit d'y aller. J'ai réussi à y aller avec l'assistante sociale de la mairie (...) et elle a réussi à faire mon dossier, enfin! Dans le magasin je peux choisir ce que je veux. Mais quand on est au RSA on ne peut pas. J'allais chez Lidl car il y a des petits prix. -30 %, -50 % la viande et les trucs comme ça, ce n'est pas possible d'en acheter autrement. » Josiane, 66 ans

“ Autrement, pour la nourriture, c'est un peu compliqué. Je déjeune le matin, le midi, mais le soir je ne mange pas. Je suis obligée pour l'instant. Même dans les associations, je n'ai le droit à rien comme je suis à la retraite. J'ai eu un coup de pouce dans une association pendant six mois, mais après ils n'ont pas pu parce que je dépassais les barèmes. Avec le dossier de surendettement, ça va me diminuer les charges que j'ai à payer. Maintenant c'est très dur. » Omblin, 72 ans

La précarité énergétique comme double peine, avec une injustice souvent ressentie face à des propriétaires peu scrupuleux ou face à l'État

L'énergie est le poste budgétaire qui inquiète le plus les bénéficiaires: car non seulement les prix ne cessent de flamber mais le fait de vivre dans des passoires énergétiques les contraint à devoir littéralement "jeter leur argent par les fenêtres". Là encore, les restrictions régissent la consommation. Le choix de recourir à des surgelés ou des produits bruts s'inscrit également dans une volonté de limiter la consommation de gaz ou d'électricité.

Fenêtres vétustes, humidité, vitrage simple sont autant de raisons à ne jamais pouvoir avoir chaud chez soi. Pour les personnes interrogées qui sont locataires de leur logement (dans le parc privé), leurs propriétaires refusent aussi de conduire des travaux d'isolation, au prétexte d'un loyer bas, en dépit des courriers et demandes.

Bénéficiaire du chauffage central dans les HLM ne constitue pas nécessairement un argument de confort. Les bénéficiaires ont le sentiment que les bailleurs sociaux tendent à limiter la période et la température de chauffe. La mise en place d'un réseau de

chaleur urbain peut conduire à ce que d'autres bâtiments collectifs soient privilégiés (écoles, hôpitaux...) au détriment des HLM dans lesquels résident des populations défavorisées.

“ Non je ne cuisine pas à cause du gaz. Il faut que je calcule tout, donc si vous cuisinez ça augmente la facture. Je ne prends que des choses que je dois réchauffer pas cuire. » Martha, 66 ans

“ Oh là non, c'est compliqué! C'est le gaz de ville, c'est affreux et le propriétaire ne fait rien. Le chauffage, c'est le gaz de ville aussi. Ça chauffe mal. Là, il a dû changer la chaudière, elle avait 18 ans. Il a pris une chaudière à 500 € Je réduis le chauffage, je ne le mets pas dans toutes les pièces. (...) Le point noir c'est la consommation de gaz. » Christine, 61 ans

“ Ici, ils chauffent avec la chaufferie qui est dehors, Je peux me chauffer mais ils arrêtent le chauffage très tôt et là ça caille le soir ici. Ils le remettent pas avant septembre-octobre. Donc c'est un problème. Je ne complète pas, mais je n'ai pas chaud et j'endure. » Robert, 74 ans

“ Il n'y a presque pas de chauffage depuis fin mars. Quand il y a un petit rayon de soleil, j'ouvre tout de suite. On est mieux sur les balcons que dans les appartements. En hiver, je suis tombée à 15. Avant on était chauffé au gaz et maintenant, ils ont monté une grande chaudière à petites boules de bois mais il y a beaucoup d'appartements, l'hôpital et quand ça arrive à nous, il ne reste plus beaucoup de chauffage. Comme ils vont détruire à côté, on a été pendant trois semaines sans télévision, sans eau chaude car ils ont coupé les mauvais tuyaux. On était 80 locataires à être privés. » Sylvie, 66 ans

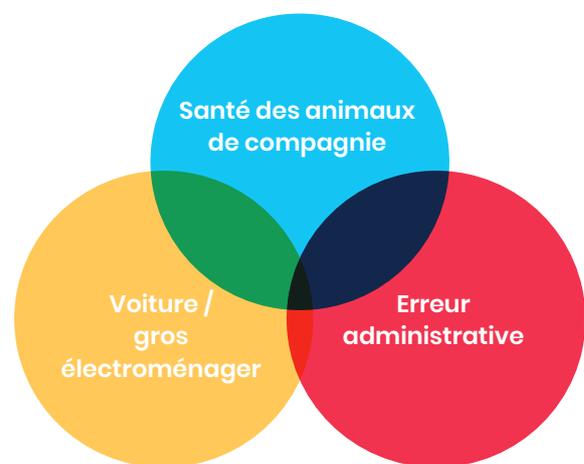
“ Dans ma salle, je n'avais pas du tout de radiateur, ni dans la cuisine. C'est un nouveau propriétaire qui a racheté la maison. Ça fait quinze ans que je suis dans ma maison et l'ancienne propriétaire n'avait pas mis de radiateur. (...) Il fait 6° dans ma maison quand je n'ai pas de chauffage. J'ai dit ça à Maryline l'année dernière et elle a pu m'avoir deux bidons pour que je me chauffe un peu. (...) En plus, les fenêtres et les volets ne sont pas aux normes, c'est pas du double vitrage. Quand il pleut, il pleut dans ma cuisine. » Omblin, 72 ans

“ Moi j'ai besoin d'être propre. Le soir je me lave toute seule. L'auxiliaire me dit que c'est rare car les gens ne veulent pas prendre de douche. Moi le matin je veux ma douche, même à l'eau froide s'il le faut. Parfois il n'y a pas d'eau chaude ici et je me lave à l'eau froide. » Andrée, 78 ans

Un risque permanent de sombrer

Si les frais fixes peuvent être anticipés et intégrés dans la gestion du budget, les dépenses imprévues constituent une source d'anxiété récurrente pour les plus précaires. Trois sphères de dépenses imprévues sont considérées comme anxiogènes par les bénéficiaires. Ce sont des dépenses qui non seulement engagent un montant élevé, mais qui en plus placent le bénéficiaire face à l'impératif de devoir trouver une solution pour financer ce besoin

Une appréhension permanente de l'imprévu, quand responsabilité rime avec culpabilité



La première source d'inquiétude concerne la santé de leurs animaux de compagnie. La plupart des bénéficiaires rencontrés ont un, voire plusieurs animaux de compagnie, qui sont "bichonnés" et surinvestis affectivement. Au quotidien, les bénéficiaires concernés se privent pour leur acheter les meilleures croquettes; il est par conséquent évident que lorsque la santé de ceux-ci est en jeu, ils ne se posent pas la question de les amener chez le vétérinaire. Or, ces visites et les traitements associés sont chers, le plus souvent à renouveler et le bénéficiaire culpabilise de devoir temporiser pour étaler les dépenses. Les Petits Frères des Pauvres peuvent apporter une aide en ce sens, tout comme certains vétérinaires conscients de l'état de précarité des maîtres.

“ Le problème c'est que le véto, c'est tout de suite 100 € Le mois dernier, j'ai dû y aller car sa jambe était bloquée à cause de l'arthrose. Il tremblait. Il tremblait. Et ne mangeait plus rien. J'ai un vétérinaire très gentil que je connais bien et qui connaît ma situation financière et il ne m'a fait payer que la piqûre. Il faudrait le faire tous les mois mais c'est 76 € Et moi, tous les mois je ne peux pas. Mais ça risque de recommencer. » Martha, 66 ans

Lutter pour conserver ses acquis

La deuxième sphère de dépenses redoutées concerne la voiture. En dépit du poste de coût qu'elle représente, la voiture joue, en plus de sa fonction utilitaire (faire les courses, se rendre à des rendez-vous...), une fonction symbolique essentielle en tant que seul espace de liberté et de mobilité. Les pannes sont bien évidemment redoutées, surtout lorsque le garagiste n'est pas connu ou recommandé et que les tarifs de réparation peuvent s'envoler. En raison de leur âge ou de leur handicap, les bénéficiaires peuvent avoir besoin d'aménagements (pour tourner le volant, appuyer sur la pédale...) mais ne savent pas vers qui se tourner. Le permis de conduire pouvant être périmé, certains peuvent être tentés par une voiture sans permis, mais l'investissement et l'amortissement sont importants.

« J'ai été obligée de faire un crédit pour la voiture parce qu'elle est tombée en panne. On me disait que le moteur était mort et j'ai regardé, c'est 4000 € Le banquier m'a conseillé de contacter une autre personne pour être sûre. Au final c'était les bougies. » Martha, 66 ans

« Mais je sais que j'ai la voiture qui doit aller au contrôle technique et ce n'est pas le moment de s'acheter une robe. (...) Noël, je ne l'ai pas fait car je ne savais pas ce qu'il en était de la voiture. Je me suis dit que ce n'était pas le moment de dépenser, s'il y avait des frais. Là, j'ai 800 € de côté parce qu'elle doit passer le contrôle technique. » Martha, 66 ans

Les dépenses concernant le gros électro-ménager n'ont pas cette dimension symbolique, mais elles sont onéreuses et nécessaires. Afin de maintenir la capacité de remboursement, un micro-crédit ou les recycleries peuvent s'avérer adaptés.

« Mon frigo est tombé en panne. Il a fallu que je fasse un micro-crédit. C'est des petites mensualités mais j'en ai pour 5 ans encore. » Martha, 66 ans

« À un moment, je vivais sans frigidaire. C'est l'Association qui m'a aidée pour en avoir un d'occasion. J'ai une machine à laver qui a vingt-deux ans, pour l'instant elle marche encore. J'ai rien de neuf. (...) On a été à la ressourcerie, il y en avait une à 60 € ce sont les Petits Frères qui ont pris en charge. Ce sont des trucs que je n'aurais pas demandés. » Omblin, 72 ans

Retrouver un équilibre budgétaire

La troisième sphère de dépenses redoutées concerne les décisions administratives. Les erreurs ou changements de barèmes administratifs

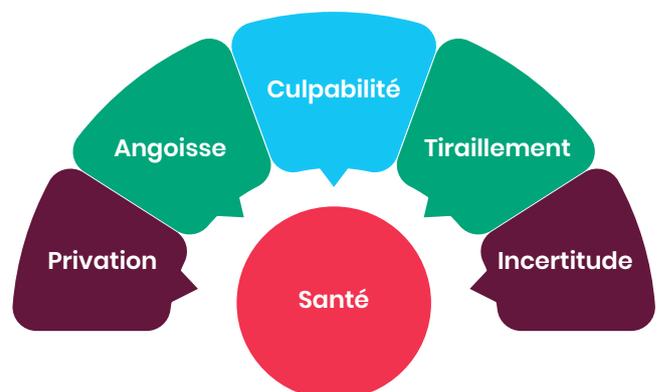
bouleversent considérablement et à long terme l'équilibre déjà précaire du budget des interviewés.

Une erreur de facturation de téléphone ou d'électricité s'avère très pénalisante, dans la mesure où non seulement elle peut mettre plusieurs mois à être corrigée, mais l'administré est contraint de devoir s'acquitter des sommes demandées, sous peine de se voir privé du service et pénalisé. Les bénéficiaires peuvent également être concernés par un changement de statut qui affecte leur situation et leur revenu. C'est par exemple le cas lors du passage à la retraite. Ces situations peuvent être prises en charge par une assistante sociale. Mais les Petits Frères des Pauvres peuvent jouer un rôle important pour rassurer et accompagner dans l'attente de la résolution des problèmes.

« J'ai quand même eu pendant trois ans des galères pour payer mon loyer. Ils m'ont coupé mon AAH pour me mettre en retraite à 60 ans. Le souci c'est que le temps que je touche ma retraite, je n'avais pas d'argent. Je vivais avec très peu d'argent. Ça a été bloqué, ce n'est pas passé d'un service à un autre (...). J'ai passé deux ans et demi sans ressource. » Sylvie, 66 ans

« Quand ils ont posé le compteur Linky, ils se sont rendu compte qu'il y avait une inversion avec ma voisine... mais ça depuis des années. Mais suite à ça, je ne recevais plus mes factures et n'étais plus prélevée. Je les ai appelés, mais ça a duré un an. Un an, et je me disais ils vont me coller une note que je ne vais pas pouvoir payer. Quelqu'un des Petits Frères des Pauvres est venu, et ouf ça a marché. Mais je paye aujourd'hui 80 € où je payais 59 € » Martha, 66 ans

Des conditions de vie qui favorisent l'intranquillité, avec la mise à mal de la santé physique et mentale des personnes



Un mauvais état de santé avec lequel ils composent au quotidien

Le cumul de l'âge et des précarités – alimentaire / énergétique / financière – entraîne nécessairement des dommages sur l'état de santé des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Elles n'évoquent pas spontanément de problèmes de suivi ou d'accès à des médecins. Ils ont tous un médecin traitant et la CSS. Pour ceux qui en ont besoin, des infirmières interviennent à leur domicile. Mais progressivement, on voit que la dureté des conditions de vie impacte leur capacité de se soigner, avec par exemple des pathologies anciennes mal prises en charge ou trop tard. La majorité des femmes souffrent d'obésité et les répercussions sont multiples en termes de mobilité, de diabète, d'hypertension... Le plus dommageable est que leur alimentation ne leur permet pas de perdre suffisamment de poids dans le cas éventuel d'une opération. Dépressions, AVC, troubles artériels – liés notamment au tabagisme – complètent le spectre des pathologies rencontrées.

« J'ai des problèmes d'asthme, j'ai un traitement depuis l'âge de 25 ans. Là, j'ai fait une bronchite et une otite en plus! Au moins le docteur ne venait pas pour rien. Si j'ai des soins à faire je suis remboursée, j'ai une mutuelle. » Christine, 61 ans

« J'étais chauffeur dans une boîte de recyclage des encombrants. J'ai pris ma retraite fin 2013 et ma santé a déconné depuis 2019 mais c'est dû au tabac, c'est artériel, c'est bouché. J'ai commencé en décembre 2023 à avoir des tâches derrière le talon puis c'est monté jusqu'à la malléole, tout noir, et il n'y avait plus rien à faire. J'étais suivi mais j'aurais dû arrêter la clope. » Robert, 74 ans

« J'ai fait une dépression à partir de l'été 2013 et ça s'est beaucoup amélioré, je n'arrivais pas à dormir ni à faire quoi que ce soit. C'est avec l'assistante sociale et le psychiatre du CMP et je fréquente toujours un psychiatre, j'y vais une fois par mois à peu près, je prends un traitement. » Isabelle, 61 ans

« Je suis dépressive, asthmatique et j'ai une sclérose en plaques. Faire du travail manuel comme je fais entretient les doigts mais malheureusement, ça attaque mes yeux. Quand j'ai maigri, j'ai perdu toutes mes dents et j'en ai eu neuf en bas qui se sont cassées. » Sylvie, 66 ans

« Moi je panique vite quand j'ai quelque chose. Je déprime, je fais beaucoup de dépressions. Je suis suivie par mon médecin avec un traitement médical. Je fais beaucoup de dépressions quand il y a quelque chose qui ne va pas. Quand je reçois une

mauvaise nouvelle, je fais des crises de panique. » Omblin, 72 ans

La couverture sociale des bénéficiaires est insuffisante pour couvrir certains soins que le bénéficiaire ne peut parvenir à financer, et il trouve alors auprès des Petits Frères des Pauvres un soutien administratif ou financier.

« J'aime mieux me priver un peu de manger et garder pour quand je veux acheter un médicament, car maintenant il y en a beaucoup qui ne sont plus remboursés ou que je dois avancer. » Sylvie, 66 ans

« La pause d'une prothèse, il faut avoir 75 ans parce que ça dure 15 ans. Il me faudrait une piqûre mais la visite n'est pas remboursée et la piqûre non plus. Or c'est 75 € chaque. Donc moi, j'ai laissé tomber et je me dis que je marche donc c'est l'essentiel. Et l'autre jour, les Petits Frères des Pauvres ont dit qu'ils étaient prêts à prendre en charge la piqûre. » Martha, 66 ans

« Je suis vraiment endettée. Parce que plusieurs fois, je me suis fait hospitalisée. Je suis cardiaque, j'ai de la tension, je suis diabétique. Dernièrement, on m'a opéré de la vésicule biliaire. » Colette, 72 ans

« Un jour on est allé à la clinique, la secrétaire ne comprenait pas que tu n'aies pas de carte bancaire, c'était surprenant. Pour la santé, il y a la CMU, mais il faut qu'on fasse attention à ce que tu n'aies pas à payer un surplus. Le docteur m'a dit que si je devais payer plus, il me ferait un papier. Parfois on ne peut pas aller à la polyclinique. » Sylvie, 66 ans

Une inquiétude forte autour de l'hospitalisation, avec des priorités quotidiennes qui peuvent retarder la prise en charge

Lorsque se pose la question de l'hospitalisation, les personnes interrogées concernées ne pensent pas vraiment à leur santé mais davantage à des considérations matérielles liées à leur quotidien. Sans surprise, la principale préoccupation concerne (lorsqu'ils en ont) la prise en charge de leurs animaux de compagnie. Sur une hospitalisation courte, les bénéficiaires peuvent s'arranger avec leur réseau (voisins, proches, bénévoles) pour prendre soin de leurs animaux. En revanche sur une hospitalisation de longue durée, le service de proches ne peut suffire et il faut trouver une solution plus pérenne. Face à la difficulté de trouver un dispositif adapté, il peut arriver que les animaux soient placés dans des familles d'accueil. Si cette décision peut paraître nécessaire, elle s'avère extrêmement traumatisante pour le

“maître” dépossédé de la décision et de son animal. Cette question est tellement préoccupante que les bénéficiaires vont avoir tendance à retarder le plus longtemps possible leur hospitalisation pour ne pas laisser leurs animaux.

Dans un autre registre, leurs préoccupations se concentrent sur l'organisation administrative et logistique de leur départ pour l'hôpital: par exemple, que le loyer et autres factures sont bien réglés.

Enseignement n°3

Pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté, un quotidien vécu comme une stigmatisation

Le sentiment de ne pas exister socialement et la négation de son identité sociale

L'injustice de leur situation tient au fait que, non seulement ils sont épuisés par la contrainte de devoir sans cesse vivre dans l'obligation de faire attention, mais ils doivent en plus lutter contre la stigmatisation sociale dont ils sont l'objet. **Et dans leur discours, on sent que ce combat pour leur intégrité est bien plus dur à mener que le financier.**

“ On vous invite, c'est bien beau, mais on ne va pas arriver les mains vides. J'amène une bouteille de rosé ou de crémant. Quand vous allez chez quelqu'un, on discute de choses et d'autres, ils font voir qu'ils ont de l'argent. Moi je ne dis rien. » Christine, 61 ans

“ J'ai de la famille proche à Mantes-la-Jolie, notre fête d'indépendance c'est le 26 juin, ils m'ont envoyé une invitation, mais il faut amener le repas. C'est dur pour moi. » Colette, 72 ans

“ Ils m'ont dit “tu viens avec nous, on viendra te chercher en voiture”. Je n'ai pas osé leur dire que je n'avais pas l'argent pour le billet parce qu'on va payer pour toi, mais ce n'est pas mon but. » Murielle, 73 ans

La première source de stigmatisation, c'est leur cadre de vie, où bien souvent rien de ce qui les entoure ne les concerne, ni ne leur ressemble. En effet, à quelques exceptions près, les bénéficiaires vivent dans des quartiers où se juxtaposent les populations défavorisées. **Le trafic de drogue** s'opère en bas de chez eux et ils peuvent suivre les chassés-croisés réguliers entre dealers et policiers. Dans des habitats dédiés aux **personnes défavorisées, des personnes dépendantes à la drogue où l'alcool** peuvent être



placées, modifiant par là même tout l'écosystème du vivre ensemble qui avait été construit.

“ Les gens qui n'ont pas d'addiction, on est un petit groupe et on s'entend bien. On est la majorité, mais le petit groupe addict gâche tout. On faisait des petites soirées avant, mais on ne le fait plus car les autres sont agressifs et on ne veut pas se prendre un coup. » Josiane, 66 ans

“ Si je pouvais avoir une bagnole pour changer d'air et traîner. Je me suis renseigné auprès du gardien pour savoir s'il y avait une place. Il m'a dit qu'il y en avait une en face. Car dehors il y a les jeunes et la drogue. Ils ne me casseront pas la bagnole parce qu'ils me connaissent. » Robert, 74 ans

“ Il y a des serrures collées à la glue, des menaces de mort par terre pour me faire partir, me faire peur et parce que je vivais seule. Ils avaient brûlé les interphones, ils ont mis le feu. Ça a duré pendant trois ans, là ça s'est calmé. À partir d'une certaine heure je ne pouvais plus sortir. J'étais vraiment renfermée. J'ai fait des demandes pour avoir un appartement plus près du centre-ville mais apparemment il n'y a rien; mais mon gardien qui est très gentil m'a dit que s'il entendait parler de quelque chose il me le dirait. » Sylvie, 66 ans

“ Je suis dans le quartier depuis 1965. Mais j'ai été attaquée. Je leur ai dit de prendre l'argent mais ils m'ont cassé la tête. » Andrée, 78 ans

“ C'est surtout le soir que ça canarde. Et ça canarde beaucoup. Moi je passe souvent là où ils sont [les dealers]. Mais j'ai toujours peur. On n'est pas sécurisé. » René, 77 ans

Dans leur quartier, **les personnes interrogées se sentent minoritaires**, l'essentiel des résidents étant composé de profils plus jeunes et de familles.

“ Au-dessus et à côté, ce sont des jeunes, c'est pareil, j'essaye de dire bonjour, ils ne répondent pas, je n'insiste pas. » Omblin, 72 ans

“ C'est sauvage, c'est tout juste si les locataires vous disent bonjour. C'est intergénérationnel, c'est-à-dire que c'est un mélange avec de jeunes étudiants ici, on les voit sans les voir. » René, 77 ans

Ils préfèrent rester à l'écart des personnes de leur immeuble / quartier qui, selon eux, ne font que les ramener à un bain de médiocrité.

“ Ici où je vis, les gens ne sont pas gentils. Je ne sais pas si c'est de la méchanceté ou de la jalousie. On nous dit “voleuse”, “cassos”. Ce ne sont pas les commerçants qui disent ça, mais les gens que je connais. Ça critique sur les uns et sur les autres. » Christine, 61 ans

La négation de son libre arbitre

La seconde forme de stigmatisation qu'ils rencontrent concerne le fait de se voir ôter leur libre arbitre. Tout se passe comme si leur situation précaire justifiait le fait qu'ils doivent se plier aux décisions d'instances (juridiques, sociales, administratives...) mieux à même d'apprécier ce qui est bien pour eux. La question n'est bien évidemment pas celle du bien-fondé de ces décisions, mais de l'insuffisance de pédagogie et d'explications qui permettraient aux bénéficiaires de se réapproprier des décisions les concernant.

Ce sentiment d'être dépossédé n'est pas clairement exprimé, mais se déduit de leur incompréhension et de la violence éprouvée suite à certaines décisions de placement en centre, ou de déplacement soudain dans des structures d'hébergement ou de nouveaux logements. Pour comprendre cette frustration, il faut avoir en tête que déjà au quotidien, ils n'ont pas le choix: ni des lieux dans lesquels ils font leurs courses, ni des marques / produits qu'ils achètent, ni des vêtements qu'ils portent, etc. De sorte que sur des domaines essentiels comme le lieu de vie ou le devenir de leurs animaux, être dépossédé de la décision est vécu comme un réel traumatisme. Les bénéficiaires égrènent ainsi ces moments de vie où ils se sont retrouvés déracinés, avec toute la difficulté à leur âge avancé de recréer des liens. Même s'ils ont conscience que ces décisions sont prises « pour leur bien », ils ont l'impression que leur avis (comme leur personne) n'est que quantité négligeable.

“ Pour avoir quelque chose, il faut toujours demander. Même les quittances de loyer, il faut que je téléphone pour les avoir. Il faut rabâcher toujours la même chose alors moi ça me fatigue, je laisse tomber. Ça ira peut-être mieux dans quelques mois. On n'est pas souvent écouté. » Omblin, 72 ans

“ Donc je ne vais plus demander d'aide à la mairie, parce que vraiment j'ai trouvé ça insupportable. Humiliant surtout. J'étais humiliée. » Murielle, 73 ans

“ On peut être aidé, mais pas forcément respecté. Ils ont leurs têtes et mon caractère ne plaît pas forcément à tout le monde. Je suis une atypique et je n'ai jamais compté sur personne. » Josiane, 66 ans

“ Il faut que je trouve une personne compétente pour faire des demandes. Parce qu'il y a une assistante sociale qui est venue pour m'aider mais... elle planait. Donc je ne compte pas sur elle. Pour elle, je ne suis qu'un numéro. » René, 77 ans

Le besoin d'être considéré et reconnu, quand précarité ne rime pas avec pauvreté

S'ils acceptent leur précarité, ils ne se considèrent pas pour autant comme pauvres; et peuvent même se voir blessés (ou se montrer violents) d'être perçus comme tels. À leurs yeux, la personne pauvre est celle qui est sans domicile et n'a rien à manger, de sorte que pour eux le terme “pauvreté” renvoie à une dimension économique, un besoin majeur d'aide et d'argent.

Les associer aux “pauvres”, c'est venir renforcer la stigmatisation dont ils sont déjà victimes en étant amalgamés aux “déviant”, “aux fainéants”, aux “cassos”... **Ce dont ils souffrent le plus, c'est d'un manque de reconnaissance sociale et d'écoute**; et ce qui les atteint le plus, c'est de ne pas être considérés comme des citoyens à part entière, de vivre l'humiliation de ne pas être entendus par leur propriétaire quand il n'y a ni double-vitrage, ni chauffage alors qu'ils payent leur loyer, de subir des décisions administratives, d'être traités comme des numéros de dossiers et de s'entendre dire « qu'ils ont déjà de la chance qu'on leur apporte une aide »...

“ Pauvreté pour moi, ça veut dire quelqu'un qui est dans le besoin, je suis peut-être dans le besoin mais il y a pire que moi. Il y en a qui n'ont pas de logement. Moi j'ai des revenus parce que j'ai bossé. Moi j'arrive quand même à m'habiller - même si j'achète pas de vêtement - et à me laver proprement. » Robert, 74 ans

“ Être pauvre ? Quand j'étais petite, on allait chercher les restes après les marchés. C'est ne pas avoir assez à manger, ne pas avoir de vêtement. Je suis pauvre depuis toujours, donc ça ne peut pas me manquer. » Josiane, 66 ans

“ Non [je ne suis pas pauvre] parce que je suis comme un poisson dans l'eau. C'est juste que je ne peux pas sortir comme je veux. Mais je peux manger, me laver tous les jours et me soigner. » René, 77 ans

“ Je ne me sens pas en situation de pauvreté parce que je ne peux pas dire que je manque de tout et les pauvres qui font la manche dans la rue, ça ce sont des vrais pauvres. Moi, je ne suis pas dans la pauvreté, je suis dans la restriction. » Murielle, 73 ans

“ Peut-être pas pauvreté, pauvreté, mais dans la catégorie pauvre quand même. Quand on n'a pas un sou sur le compte... même pour s'habiller. » Omblin, 72 ans

Bien entendu ils sont soulagés lorsque les Petits Frères des Pauvres trouvent des solutions et des aides financières leur permettant de conserver leur toit et de pouvoir s'alimenter, **mais ce que les bénéficiaires mettent le plus en avant, c'est la relation d'écoute et de bienveillance qui donne le sentiment d'exister et pas seulement de survivre.**

“ On reçoit tellement avec les Petits Frères. On n'est pas traités différemment parce qu'on est ancien SDF, on ne cherche pas à savoir ce qu'on a fait avant. Il n'y a pas de jugement de valeur. » Josiane, 66 ans

“ On est écouté. On est protégé. Comme dans un cocon. Depuis décembre de l'année dernière, j'attends le mercredi pour venir là avec tout le monde. C'est comme ma famille. » Omblin, 72 ans

“ Maintenant je suis entourée et ça change tout (...). J'ai envie de sortir, de bouger, de me vider la tête. » Martha, 66 ans

À RETENIR

- 🔴 L'étude met en évidence que le terme de “pauvreté” n'est pas tabou en soi, mais qu'il est inapte à rendre compte de leur situation. Car la pauvreté renvoie, dans leur perception, à une définition économique et sociale qui n'est pas la leur.
- 🔴 La pauvreté fait référence tout d'abord à des situations bien plus graves que la leur ; et précisément ils dédient toute leur énergie à ne pas “devenir pauvre”.
 - ➔ Conserver un toit, pouvoir se nourrir, rester propre...
 - ➔ Avoir peu, mais être encore capable de partager et d'offrir à manger
 - ➔ Avoir une image et une vie sociale respectables
- 🔴 La pauvreté renvoie par ailleurs à des situations de soumission et d'exclusion. Or, les bénéficiaires ont sans cesse manifesté leur volonté de se réapproprier et ne plus subir des décisions qui déterminent leur existence. Et ils en appellent à :
 - ➔ Un besoin de pédagogie pour comprendre et se réapproprier des décisions.
 - ➔ Un besoin d'échanges et d'information pour participer et être acteur de la décision.



Le point de vue de

Yann Lasnier,

délégué général Petits Frères des Pauvres

Voulons-nous que notre société devienne une fabrique de vieux pauvres? C'est évidemment l'inacceptable question que je me pose, que je vous pose.

Car, que ce soient les dernières statistiques publiques sur la pauvreté ou les résultats de notre étude, tous les indicateurs virent au rouge: hausse de la pauvreté des personnes âgées - surtout celles des personnes seules, ressenti d'abandon des 60 ans et plus qui vivent sous le seuil de pauvreté surtout dans le monde rural, impact de la solitude, méconnaissance

profonde des aides, complexité pénalisante de la dématérialisation des démarches administratives, hausse globale de la pauvreté des 50-64 ans depuis près de 15 ans, le constat est alarmant!

Qu'est-ce que cela nous enseigne? Que notre société n'arrive plus à contenir et encore moins résorber la pauvreté des aînés les moins privilégiés alors qu'ils font déjà

face à un vieillissement parfois dénigré et pour certains, à l'inadaptation de leur habitat et à la perte d'autonomie, et qu'elle propose à celles et ceux qui sont déjà en situation de pauvreté à quelques encablures de la retraite, des perspectives bien sombres. Que donnons-nous à espérer en l'avenir aux 50-64 ans sous le seuil de pauvreté, travailleurs pauvres, chômeurs, personnes au RSA, personnes sans emploi ni retraite quand ils nous témoignent aussi fortement de leurs difficultés au quotidien, de leurs privations, de leur fort sentiment d'abandon au sein de la société?

Et qu'allons-nous donner à espérer aux générations plus jeunes qui font face à une forte précarisation du travail, c'est un constat de l'Urssaf, aux travailleurs indépendants, avec de nombreux auto-entrepreneurs aux emplois peu rémunérateurs, dont la catégorie connaît une hausse du taux de pauvreté, aux indispensables professionnels, aux professionnelles devrais-je préciser, de l'aide aux personnes en perte d'autonomie qui n'arrivent pas à vivre de leur dur métier alors que notre population vieillissante en a cruellement besoin, à celles et ceux qui peuvent s'inquiéter d'une intelligence artificielle potentiel-

lement génératrice de suppressions d'emploi?

“ Que donnons-nous à espérer en l'avenir aux 50-64 ans sous le seuil de pauvreté, travailleurs pauvres, chômeurs, personnes au RSA, personnes sans emploi ni retraite, quand ils nous témoignent aussi fortement de leurs difficultés au quotidien, de leurs privations, de leur fort sentiment d'abandon au sein de la société ?

Le combat contre la pauvreté à tous les âges de la vie et dans toutes ses dimensions, y compris la pauvreté relationnelle, est un investissement prioritaire et indispensable pour garantir la cohésion de notre pays, à toutes les échelles du territoire. J'en appelle d'ailleurs à la responsabilité de nos politiques et les invite à changer de regard sur la pauvreté,

à mettre un terme aux discours stigmatisants car ils conduisent des personnes pauvres dont la seule richesse est de conserver à tout prix leur dignité, à refuser leurs droits pour ne pas être identifiées seulement comme des assisté(e)s, à amplifier des colères sourdes et à mettre à mal la troisième composante de notre devise républicaine, la fraternité - à laquelle les Petits Frères des Pauvres sont farouchement attachés.





LES PRÉCONISATIONS DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

LA SYNTHÈSE

des préconisations

AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT

Préconisation n°1

Revaloriser sans délai le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.

Préconisation n°2

Supprimer la récupération sur succession de l'Aspa, facteur de non-recours.

Préconisation n°3

Indexer sans délai les plafonds d'attribution de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière sur le seuil de pauvreté.

Préconisation n°4

Améliorer dans les deux ans la transition RSA / ASS/AAH vers la retraite pour éviter les ruptures de ressources, et soutenir la création d'un prêt à taux zéro en cas de délai de versement.

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

Préconisation n°5

Créer les conditions, dans les deux ans, pour rendre effective la solidarité à la source en élargissant les prestations éligibles, y compris le minimum vieillesse, afin de réduire le fort taux de non-recours.

Préconisation n°6

Augmenter dans les trois ans le nombre de bus France Services pour permettre aux personnes âgées les moins mobiles d'avoir accès aux services publics avec une offre du "dernier kilomètre".

Préconisation n°7

Améliorer la formation des agents France Services et des secrétaires de mairies à l'accueil des personnes âgées.

Préconisation n°8

Autoriser les banques à accepter la mise en place de prélèvements depuis les Livrets A pour le paiement de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière.

Préconisation n°9

Actualiser le portail mesdroitssociaux et lancer une grande campagne de communication pour le faire connaître.

Préconisation n°10

Mettre en place d'ici un an un numéro vert national "Allo mes droits sociaux" qui délivrera des informations sur les droits, les obligations, les démarches à accomplir et orientera les appelants vers les bonnes structures.

Préconisation n°11

Créer un statut spécifique de "bénévole aidant" pour permettre à des associations venant en aide aux personnes en difficulté d'habilier des bénévoles pour utiliser Aidants Connect.

POUVOIR MIEUX VIEILLIR À DOMICILE

Préconisation n°12

Rendre accessible l'obtention de l'éco-prêt à taux zéro à MaPrimeAdapt' pour les personnes âgées qui ne peuvent financer le reste à charge des travaux d'adaptation de leur domicile.

Préconisation n°13

Mener un "Plan Marshall" pour la rénovation des Résidences Autonomie.

Préconisation n°14

Intensifier le développement des habitats alternatifs.

REDONNER GOÛT AU DERNIER QUART DE LA VIE

Préconisation n°15

Instaurer d'ici un an un Pass activités (sport + culture) pour les personnes âgées, sous conditions de ressources.

Préconisation n°16

Inclure sans délai le droit aux vacances dans les politiques d'accompagnement du Bien vieillir.

Préconisation n°17

Promouvoir le programme "Seniors en vacances" auprès du grand public, et augmenter le soutien aux associations rendant effectif le droit aux vacances pour tous.

Préconisation n°18

Pour lutter contre l'isolement géographique, généraliser la réduction des tarifs des transports publics ou bien leur gratuité après 65 ans, sous conditions de ressources.

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ FUTURE

Préconisation n°19

Mettre en place, d'ici un an, à 55 ans, un rendez-vous retraite et accès aux droits pour les assurés dont les estimations de retraite seraient inférieures au seuil de pauvreté, et mieux cibler cette population dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Préconisation n°20

Évaluer l'efficacité des politiques de maintien dans l'emploi des seniors.

AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT

Préconisation n°1

Revaloriser sans délai le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.

En 2022, le minimum vieillesse était de 953€/mois pour une personne seule avec un seuil de pauvreté à 1216 € selon les dernières données Insee, soit un différentiel de 263 €, avec un léger creusement de l'écart depuis 2020 par rapport aux années précédentes.

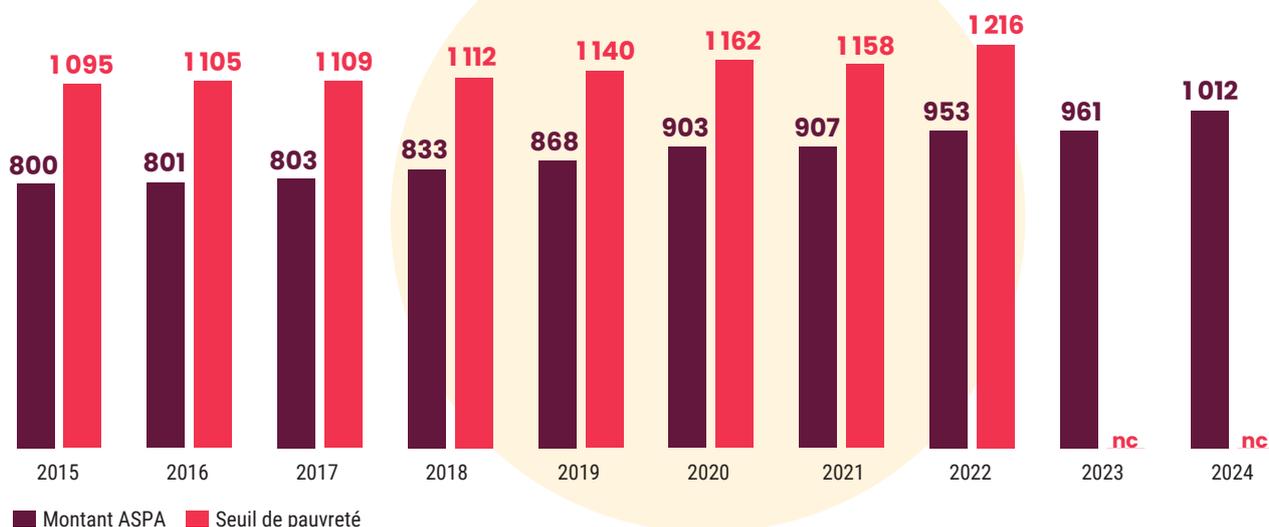
L'appauvrissement des personnes âgées ne bénéficiant que de faibles revenus est une réalité: le minimum vieillesse, qui est, depuis sa création en 1956, le principal outil de lutte contre la pauvreté des personnes âgées, ne les protège plus et les maintient toujours sous le seuil de pauvreté. Après quelques années de stabilisation, le taux de pauvreté des personnes âgées est en hausse constante, passant de 5,9 % en 2016 à 10,6 % en 2022 pour les 65-74 ans et de 8,2 % à 11,4 % pour les 75 ans et plus, sans réelles perspectives d'amélioration et malgré des évolutions sociétales majeures comme l'arrivée massive des femmes dans le monde du travail.

Soit nous continuons à n'assurer à nos "anciens" qu'un minimum pour survivre, soit notre société fait preuve de courage politique pour permettre à celles et ceux qui ont des parcours de vie plus complexes ou plus heurtés d'avoir une retraite leur permettant de vivre leur vieillesse plus sereinement et de jouer pleinement et dignement le rôle éminent qui est le leur dans notre société: acteurs au sein de leur famille auprès de leurs enfants et petits-enfants, acteurs bénévoles dans des engagements citoyens, acteurs économiques, et tout simplement êtres humains.

Les liens entre précarité financière, situation d'isolement et vieillissement ont été établis par plusieurs études dont nos Baromètres 2017 et 2021 sur la solitude et l'isolement des personnes âgées. Les résultats de notre étude actuelle sur la pauvreté des 60 ans et plus pointent l'impact délétère de la solitude. Le taux de pauvreté des personnes âgées vivant seules est fortement en hausse et dépasse depuis plusieurs années le taux de pauvreté de l'ensemble de la population (18,8 contre 14,4 % en 2022). Même si le fait de vivre seul n'est pas un indicateur en soi de solitude et d'isolement, nous savons pertinemment que les aînés qui vivent seuls, tout particulièrement les personnes du Grand Âge dont les tissus relationnels amicaux et de voisinage se réduisent, risquent davantage de basculer dans la solitude, puis dans l'isolement. Il existe bien un triptyque précarité-vieillesse-solitude dont les trois parties s'auto-entretiennent.

Lutter contre la précarité financière des personnes âgées, c'est donc, indubitablement, lutter contre leur solitude et leur isolement.

Évolution du montant de l'Aspa pour une personne seule/seuil de pauvreté.



Préconisation n°2

Supprimer la récupération sur succession de l'Aspa, facteur de non-recours.

La récupération sur succession du minimum vieillesse a été récemment réformée. Depuis septembre 2023, le montant de son seuil a été relevé à 100 000 € en métropole et à 150 000 € jusqu'au 31 décembre 2029 en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à la Réunion. Désormais indexé sur l'inflation, il se porte en 2024 à 105 300 € en métropole.

Les sommes recouvrées sur succession sur l'Aspa et l'allocation de solidarité vieillesse se sont élevées en 2022, selon le dernier rapport du fonds de solidarité vieillesse, à 149,30 M€ pour un montant global d'allocations versées d'environ 3 816 M€ : c'est à peine 4 % des sommes versées, avec un budget total consacré aux pensions de retraite de près de 340 milliards d'euros. Cela concerne une population restreinte, la Drees ayant estimé en 2012 à 16 % le nombre de personnes âgées bénéficiaires du minimum vieillesse propriétaires de leur logement. Ajoutons que cette procédure entraîne des frais de gestion et du temps de traitement pour recouvrer les sommes.

Les revalorisations sur la récupération sur succession sont trop récentes pour vérifier si elles ont un impact notable sur le fort taux de non-recours. Cependant, nous savons par expérience, avec les témoignages de personnes âgées que l'Association accompagne, que cette récupération reste d'une part rédhibitoire pour des personnes âgées pauvres dont la seule richesse est de pouvoir transmettre leur bien : elles préfèrent conserver leur minuscule pension et ne pas recourir à l'Aspa, même si le maximum récupérable est plafonné. Et que d'autre part, des personnes âgées pourtant non-propriétaires peuvent également se croire impactées vu le fort taux de méconnaissance de cette allocation, comme le montre l'un des résultats de notre étude.

Compte tenu de la faiblesse des montants des sommes récupérées par rapport à l'intérêt que représente l'obtention du minimum vieillesse pour des personnes âgées aux très faibles ressources, et du très fort taux de non-recours (une personne âgée seule éligible sur deux ne le demande pas), nous préconisons l'abandon de cette récupération sur succession, dans le cadre d'une politique volontariste et efficace de lutte contre la pauvreté des personnes âgées.

Préconisation n°3

Indexer sans délai les plafonds d'attribution de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière sur le seuil de pauvreté.

L'une des aides indispensables à la lutte contre la pauvreté des personnes âgées concerne l'accès aux soins avec la Complémentaire Santé Solidaire. Elle permet, dans sa version avec participation financière (C2SP) qui concerne 35 % des 60 ans et plus, de bénéficier d'une mutuelle à prix modeste (25 € par mois pour les 60-69 ans et 30 € pour les 70 ans et plus) avec notamment l'accès au 100 % santé pour la vue et l'audition, ainsi que la dispense de la participation forfaitaire de 2 € sur les consultations médicales et de la franchise médicale de 1 € sur l'achat de médicaments.

Depuis 2022, dans un souci de simplification pour lutter contre le non-recours, les nouveaux bénéficiaires du minimum vieillesse et leurs conjoints sans activité professionnelle peuvent obtenir la Complémentaire Santé Solidaire avec participation sans avoir à déclarer leurs ressources.

Néanmoins, les conditions de ressources pour y accéder restent, en dépit d'une revalorisation, toujours légèrement inférieures au seuil de pauvreté : entre 848 et 1 143 € pour une personne seule, entre 1 272 et 1 715 € pour un couple. Nous appelons à une harmonisation des conditions d'accès de cette Complémentaire Santé destinée aux personnes à faibles ressources en les faisant passer à hauteur du seuil de pauvreté, soit 1 216 € pour une personne seule et 1 824 € pour un couple.

Préconisation n°4

Améliorer dans les deux ans la transition RSA /ASS/AAH vers la retraite pour éviter les ruptures de ressources et soutenir la création d'un prêt à taux zéro en cas de délai de versement.

Si 68 % des retraités nés en 1950 étaient en emploi juste avant leur retraite en 2012 selon des données Drees, la situation est très différente aujourd'hui : plus les situations pré-retraite sont complexes, plus les transitions vers la retraite peuvent devenir problématiques, dans un contexte où les démarches sont dématérialisées et où les règles déterminant le passage à la retraite sont compliquées, avec des changements notables générés par la dernière réforme des retraites. C'est le cas pour les personnes en situation de pauvreté comme les bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de solidarité spécifique ou de l'Allocation adulte handicapé. Concernant cette dernière, un dispositif de substitution automatique de la retraite à l'AAH à 62 ans a été mis en place, qui concerne les bénéficiaires de l'AAH n'exercant pas d'activité professionnelle salariée ou non salariée, ou ayant cessé leur activité avant d'atteindre l'âge de 62 ans. Pour le RSA, la CAF doit signaler les allocataires du RSA à l'Assurance retraite deux ans et demi avant l'âge légal de la retraite.

Malgré ces avancées, les ruptures de droits persistent, parfois pendant plusieurs mois, quelle que soit l'allocation perçue ; elles touchent de plein fouet des personnes aux situations financières déjà modestes. Elles sont difficilement estimables faute de statistiques étayées : on sait seulement, grâce aux données communiquées par l'Assurance retraite, que les retards de versement concernant la première pension concernent environ 20 000 nouveaux retraités par an. Nous préconisons d'une part de poursuivre les efforts concernant la transition vers la retraite pour éviter les ruptures de ressources, et d'autre part de soutenir la création d'un prêt à taux zéro garanti par l'État pour les personnes les plus en difficulté, si le traitement de la demande de retraite engendre des délais de versement importants.

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

Préconisation n°5

Créer les conditions, dans les deux ans, pour rendre effective la solidarité à la source en élargissant les prestations éligibles, y compris le minimum vieillesse, afin de réduire le fort taux de non-recours.

En 2022, un des axes du programme d'Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle concernait la mise en place de la solidarité à la source : « Réduire la pauvreté en versant automatiquement les aides (prime d'activité, allocations familiales, APL, RSA) à ceux qui y ont droit, pour éviter le non-recours et la fraude. Ce sera la solidarité à la source après le prélèvement à la source ».

Depuis janvier 2024, le montant net social¹⁸ est affiché sur tous les bulletins de paie quel que soit le statut, le secteur d'activité ou l'employeur. Depuis février 2024 ; les allocataires de la Prime d'activité et du RSA doivent inscrire le montant net social dans les déclarations pour en bénéficier depuis le 1^{er} semestre 2024, le montant net social est également affiché sur les relevés de prestations (assurance chômage, indemnités journalières maladie, pension d'invalidité, etc.).

Par décret du 5 juillet 2024, est prévue en octobre 2024, l'expérimentation de pré-remplissage automatique des déclarations trimestrielles de ressources (DTR) concernant le RSA et la prime d'activités dans cinq départements : Alpes-Maritimes, Aube, Hérault, Pyrénées-Atlantiques, Vendée.

Face au fort taux de non-recours et à la hausse de la pauvreté des personnes âgées, nous demandons une accélération de la mise en place de la solidarité à la source en ciblant davantage les départements où

18. Montant de référence à déclarer par les allocataires depuis le 1^{er} février 2024 pour bénéficier de la Prime d'activité et du revenu de solidarité active.



Le taux de pauvreté est important et un élargissement à d'autres prestations hors RSA et prime d'activité, notamment les APL.

Concernant l'Aspa, nous recommandons la mise en place de la solidarité à la source pour les personnes âgées éligibles qui ne disposent pas de patrimoine, en croisant les données des fichiers fiscaux sur les revenus et le fichier des déclarations des biens immobiliers.

Préconisation n°6

Augmenter dans les trois ans le nombre de bus France Services pour permettre aux personnes âgées les moins mobiles d'avoir accès aux services publics avec une offre du "dernier kilomètre".

Depuis 2019, le programme France Services s'est développé dans de nombreux territoires afin d'offrir un accès facilité aux services publics du quotidien à moins de 20 minutes de chez soi. Chaque espace France Services donne accès à onze partenaires nationaux: Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, et un point-justice. Selon les derniers chiffres

communiqués par les pouvoirs publics, France Services comptait fin 2023, 2700 espaces : 153 étaient des espaces mobiles, dont 9 déployés en 2023. Nous n'avons pas trouvé la dernière répartition territoriale concernant les bus France Services mais selon les données 2022, 60 % circulaient dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Seulement 55 circulaient uniquement en ruralité.

Nous invitons les pouvoirs publics à mieux tenir compte des réalités territoriales et du vieillissement de la population en déployant davantage de bus France Services en ruralité afin de favoriser l'accès aux droits des personnes âgées qui y vivent et qui n'ont pas de possibilité de se déplacer à 20 minutes de chez elles, en ciblant plus spécifiquement les territoires ruraux qui concentrent un nombre important de personnes âgées pauvres.

Préconisation n°7

Améliorer la formation des agents France Services et des secrétaires de mairies à l'accueil des personnes âgées.

D'après les dernières informations à notre disposition, la formation des agents France Services se déroule sur 6,5 jours avec: un "socle commun" comportant 2,5 jours en présentiel sur l'accompagnement de l'utilisateur (posture de l'agent, médiation numérique et maîtrise des outils numériques domestiques), 1 jour à distance avec un MOOC sur la médiation numérique et un webinar sur la maîtrise des outils numériques; et un socle "métiers partenaires" de 3 jours avec des modules organisés par "situation de vie".

Le dernier rapport d'information d'avril 2023 du comité d'évaluation des politiques publiques sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux soulignait par ailleurs une insuffisance de cette formation; tout comme le rapport d'information du Sénat de 2022 pointant une formation initiale « trop condensée », inadaptée aux demandes spécifiques du territoire et dont le contenu n'est pas forcément adapté à l'exercice réel des métiers concernés.

Si ces deux rapports invitent, comme cela se fait dans certains départements, à proposer une formation plus longue ou étalée sur plusieurs sessions, il nous semble indispensable de proposer dans ce cursus un module spécifique dédié à l'accueil des personnes âgées, compte-tenu du vieillissement de la population et des fortes difficultés que cette population rencontre avec les démarches dématérialisées, tout

particulièrement concernant les personnes âgées aux revenus les plus modestes.

Nous recommandons aussi que ce module soit également dispensé aux secrétaires de mairies qui sont souvent les premiers interlocuteurs/trices de proximité pour de nombreux habitants des communes rurales.

Nous appelons par ailleurs à la vigilance pour les expérimentations en cours sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour assister les conseillers France Services. Même si l'objectif affiché n'est pas de substituer une machine à une personne, ni de déléguer à une Intelligence artificielle le soin de répondre, son utilisation pourrait devenir un motif supplémentaire de crainte pour un public âgé et pauvre qui subit déjà une dématérialisation des démarches administratives, présentée pourtant comme une simplification, et qui pourrait se sentir encore plus déconsidéré ou déshumanisé.

Préconisation n°8

Autoriser les banques à accepter la mise en place de prélèvements depuis les Livrets A pour le paiement de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière.

D'après un rapport de 2017 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, on estime à un demi-million le nombre de personnes en France qui n'ont pas de compte courant dans un établissement bancaire, une situation qui concerne davantage les plus pauvres.

Par expérience, nous savons que de nombreuses personnes en situation de pauvreté possèdent néanmoins un livret A sur lequel le virement des prestations sociales versées par les collectivités publiques et les organismes de sécurité sociale est autorisé. Mais si sa possession permet aussi le prélèvement pour régler des factures d'eau, d'énergie ou des loyers dus aux organismes d'HLM, ce n'est pas le cas pour le prélèvement concernant la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière, ce qui est donc une source potentielle de non-recours.

Nous préconisons un élargissement des prélèvements autorisés sur le livret A à la Complémentaire Santé Solidaire, comme cela a été fait en février 2022 pour les opérateurs de communication électronique, avec la mise en place de prélèvements ou de virements depuis les Livrets A afin de régler ces factures.

Préconisation n°9

Actualiser le portail mesdroitssociaux et lancer une grande campagne de communication pour le faire connaître.

Pour celles et ceux qui sont à l'aise avec le numérique, le portail mesdroitssociaux peut être une première approche pour connaître leurs droits en fonction de sa situation. Nous préconisons d'actualiser ce portail, certains liens ne fonctionnant plus, et de compléter la liste des aides locales en donnant celles concernant les départements, les grandes villes et les villes moyennes et en précisant un contact. Actuellement, le portail liste seulement les aides de Paris, Rennes (35), Brest (29), Antony (92), les Côtes d'Armor et l'Eure-et-Loir.

Nous invitons aussi à lancer une importante campagne de communication grand public pour augmenter le taux de connaissance et d'utilisation de ce portail.

Préconisation n°10

Mettre en place d'ici un an un numéro vert national "Allo mes droits sociaux" qui délivrera des informations sur les droits, les obligations et les démarches à accomplir, et orientera les appelants vers les bonnes structures.

En complément du portail mesdroitssociaux, nous invitons les pouvoirs publics à mettre en place un numéro vert "Allomesdroitssociaux" pour permettre aux personnes âgées en difficulté avec le numérique ou sans équipement (pour rappel, cela représente près des ¾ des 60 ans et plus en situation de pauvreté) d'avoir accès à l'information concernant leurs droits, les démarches à effectuer et les structures ou organismes compétents.

Préconisation n°11

Créer un statut spécifique de bénévole aidant pour permettre à des associations venant en aide aux personnes en difficulté d'habiliter des bénévoles pour utiliser Aidants Connect.

Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités (travailleurs sociaux, agents publics d'accueil, médiateurs numériques...) d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne. Depuis sa création, les bénévoles d'associations ne sont pas autorisés à utiliser ce service pour deux raisons : d'une part, les bénévoles n'ont pas de lien de subordination avec la structure dans laquelle ils se portent volontaires. En cas de litige, aucun recours n'est donc possible. D'autre part, l'aidant professionnel engage sa responsabilité pénale comme celle de sa hiérarchie (c'est-à-dire le référent de la structure).

Nous préconisons un élargissement de la liste des utilisateurs d'Aidants Connect en habilitant des bénévoles d'associations d'aide aux personnes en difficulté, bénéficiant de dons donnant droit à une réduction d'impôts de 75 %, en encadrant et sécurisant leur habilitation : création d'un statut spécifique de bénévole aidant, formation obligatoire avec le module de formation de 14 heures "Devenir aidant numérique avec Aidants Connect" reconnue par les pouvoirs publics ; agrément du bénévole par l'association qui restera responsable pénalement en cas de litige.

POUVOIR MIEUX VIEILLIR À DOMICILE

Préconisation n°12

Rendre accessible l'obtention de l'éco-prêt à taux zéro à MaPrimeAdapt' pour les personnes âgées qui ne peuvent financer le reste à charge des travaux d'adaptation de leur domicile.

MaPrimeAdapt', réservée à des personnes âgées aux ressources « modestes » ou « très modestes » peut financer 50 % ou 70 % de travaux d'adaptation du logement en fonction des ressources, avec un plafond d'aide fixé à 15 000 €. Ce reste à charge peut être un frein qui entraîne un renoncement à effectuer les travaux.

L'aide MaPrimeRénov' permet de bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro pour financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique de son logement.

Nous préconisons d'élargir l'accessibilité à ce prêt à taux zéro au financement du reste à charge des travaux réalisés avec MaPrimeAdapt'.

Préconisation n°13

Mener un "Plan Marshall" pour la rénovation des Résidences Autonomie.

Les Résidences Autonomie sont des établissements qui proposent des logements privatifs destinés à des personnes âgées de 60 ans et plus, majoritairement autonomes, avec des espaces communs partagés. Un financement, apporté par le conseil départemental, permet aux Résidences Autonomie de proposer des actions de prévention à leurs résidents. Ces résidences sont accessibles aux personnes âgées aux revenus modestes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles.

Cependant, le parc des Résidences Autonomie est vieillissant, ce que soulignait d'ailleurs Luc Broussy dans son rapport de 2021, "Nous vieillirons ensemble..." en proposant de lancer un grand Plan ambitieux de rénovation immobilière des Résidences Autonomie: « Les Résidences construites entre 1966 et 1986 contiennent de constituer encore aujourd'hui le cœur de l'offre. 70 % d'entre elles sont la propriété de bailleurs sociaux qui, pour beaucoup d'entre eux, n'ont rien fait pour les moderniser... Nombre de structures sont donc devenues inadaptées. Comment dès lors ne pas souffrir d'un déficit d'image quand les murs eux-mêmes sont gris et vieillots ? ».

Depuis 2014, l'Assurance retraite et la CNSA ont soutenu la réhabilitation, la modernisation ou la mise aux normes de plus de 1000 Résidences Autonomie, construites pour l'essentiel avant les années 90 et présentant un bâti dégradé et énergivore. Elles ont permis la rénovation d'environ 37 000 logements. Nous préconisons d'intensifier ce soutien et de mener un "Plan Marshall" pour les Résidences Autonomie qui sont une solution d'habitat de proximité accessible pour des personnes âgées aux revenus modestes ne pouvant ou ne souhaitant pas adapter leur logement, avec:

- le renforcement des crédits de la CNSA pour la rénovation des Résidences Autonomie existantes,
- la sortie de la logique d'appel à projets pour la création de Résidences Autonomie; c'est d'ailleurs ce que recommandaient les rapports Libault et Broussy, afin de simplifier les démarches,
- le soutien intensifié à la création de Résidences Autonomie de petite taille dans les zones périurbaines et en zone rurale pour permettre à des personnes âgées d'avoir une offre de logement adaptée à leur vieillissement, tout en restant dans leur environnement quotidien,
- l'habilitation à l'aide sociale à l'hébergement requise pour toute Résidence Autonomie.

Préconisation n°14

Intensifier le développement des habitats alternatifs.

En tant que promoteurs de solutions destinées aux personnes âgées aux revenus modestes, les Petits Frères des Pauvres préconisent aussi le développement d'autres formes d'habitat accessibles à des personnes âgées aux revenus faibles ou très faibles: pensions de famille, petites unités de vie, habitats partagés ou participatifs avec mutualisation des aides.

REDONNER GOÛT AU DERNIER QUART DE LA VIE

Préconisation n°15

Instaurer d'ici un an un Pass Activités (sport + culture) pour les personnes âgées, sous conditions de ressources.

En se basant sur le modèle du Pass Culture proposé aux jeunes de 15 à 18 ans et des Pass Seniors mis en place par certaines communes ou régions, nous préconisons la création d'un Pass Activités de 100 €, délivré aux personnes âgées sous conditions de ressources, pour permettre l'accès des aînés les plus modestes à des activités culturelles ou sportives.

Préconisation n°16

Inclure sans délai le droit aux vacances dans les politiques d'accompagnement du Bien vieillir.

Permettre le départ en vacances des personnes âgées isolées aux revenus modestes est une action phare des Petits Frères des Pauvres, avec des bénéfices notoires sur la santé, physique comme psychique. Toutes les équipes des Petits Frères des Pauvres constatent les bienfaits des vacances pour les personnes qu'ils accompagnent: meilleur appétit, baisse de la prise de médicaments, incontinence moindre, regain d'autonomie avec des personnes qui osent refaire quelques pas, voire lâcher leur canne ou leur déambulateur. Les vacances sont aussi une occasion de sortir de son isolement, en favorisant le lien social et la réassurance de l'estime de soi.

La dernière stratégie Bien vieillir communiquée en novembre 2023 fait l'impasse sur l'accès aux vacances pour les personnes âgées. Nous estimons indispensables d'intégrer sans délai le droit aux vacances dans les politiques d'accompagnement du



Bien vieillir, comme un levier de prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre l'isolement, avec notamment :

- l'évolution du label Tourisme et Handicap pour qu'il devienne Tourisme et Autonomie,
- l'intégration des vacances dans les prestations du forfait dépendance de l'APA,
- l'incitation pour les établissements pour personnes âgées à systématiser une offre de vacances dans l'année pour les résidents dans leur projet d'établissement.

Préconisation n°17

Promouvoir le programme "Seniors en vacances" auprès du grand public et augmenter le soutien aux associations rendant effectif le droit aux vacances pour tous.

Le programme "Seniors en vacances" de l'ANCV souffre cruellement d'un défaut de notoriété auprès des personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté (seulement 18 % savent précisément ce qu'est ce programme).

Nous recommandons d'une part d'amplifier les actions de promotion et de communication afin de

mieux faire connaître ce programme qui peut permettre à des personnes de 60 ans et plus aux revenus modestes d'accéder à des vacances pensées pour elles; et d'autre part, d'augmenter le soutien aux associations dont les actions permettent le départ des personnes âgées aux revenus modestes.

Préconisation n°18

Pour lutter contre l'isolement géographique, généraliser la réduction des tarifs des transports publics ou leur gratuité après 65 ans, sous conditions de ressources.

Les possibilités de mobilité se réduisent au fur et à mesure que les personnes vieillissent, tout spécifiquement au Grand Âge, avec notamment l'abandon de la conduite. De nombreuses communes ont mis en place une tarification solidaire.

Afin d'éviter une assignation à domicile des personnes âgées les plus pauvres, nous préconisons la généralisation de cette tarification solidaire (réduction ou gratuité) pour les plus de 65 ans, sous conditions de ressources, pour les transports publics, y compris sur les propositions de transports à la demande.

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ FUTURE

Préconisation n°19

Mettre en place, d'ici un an, à 55 ans, un rendez-vous retraite et accès aux droits pour les assurés dont les estimations de retraite seraient inférieures au seuil de pauvreté, et mieux cibler cette population dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Un des constats du rapport Causse et Turquois sur les petites retraites est la complexité du système de retraite qui rend difficile l'anticipation et la prévention d'une faible retraite: « *Il en découle une difficulté supplémentaire pour les assurés d'anticiper le montant de leur future pension, et cela est particulièrement vrai pour ceux qui auront une faible retraite. Les carrières discontinues et la poly-affiliation accroissent cette difficulté au regard de règles complexes comme la proratisation, le non-report au compte de périodes assimilées ou encore l'articulation entre retraite complémentaire en points (sur toute la carrière) et la retraite de base (en annuités ou / et points)* ». Dès le début de l'activité professionnelle (définie par la validation d'au moins deux trimestres pour la retraite), l'assuré reçoit un document d'information générale sur la retraite. Et l'assuré doit recevoir automatiquement tous les cinq ans un relevé de situation individuelle (R.I.S.) qui donne l'ensemble des droits acquis pour la retraite. L'Assurance retraite recommande, dès 55 ans, de commencer à faire le point en vue de la fin de la vie professionnelle et propose une inscription en ligne à "Mon agenda retraite" pour être informé régulièrement, entre cinq ans et cinq mois avant la date de départ en retraite, de toutes les démarches à effectuer pour préparer sa demande de retraite. La loi du 9 novembre 2010 prévoit que tout assuré de 45 ans ou plus peut, s'il a acquis des droits à la retraite dans un régime français légalement obligatoire, bénéficier d'un Entretien d'Information à la Retraite (E.I.R.). Le rapport Causse et Turquois a constaté que « *le droit à l'information individuelle sur*

la retraite était méconnu d'un certain nombre d'assurés et notamment de ceux qui en auraient le plus besoin, du fait de la complexité de leur carrière ou de la modicité de leurs droits futurs ».

Nous préconisons que l'Assurance retraite propose systématiquement, à 55 ans, un rendez-vous physique "Retraite et accès aux droits" à tous les assurés dont les estimations de retraite données par les relevés de carrière seraient inférieures au seuil de pauvreté, en s'appuyant sur le réseau des agences de la Carsat et les France Services.

Nous préconisons également de mieux cibler cette population dans les stratégies de prévention et de lutte contre la pauvreté, que ce soit dans la stratégie nationale ou dans les déclinaisons territoriales du Pacte des solidarités.

Préconisation n°20

Évaluer l'efficacité des politiques de maintien dans l'emploi des seniors.

À la suite de la réforme des retraites qui fixe l'âge légal de départ à 64 ans, et des dernières données 2022 de la Dares qui indiquent que seulement un tiers des 60-64 ans (36,2 %) et la moitié (56,9 %) des 55-64 ans travaillent, nous préconisons une évaluation des politiques de maintien de l'emploi des seniors; il est essentiel de mesurer leur efficacité et de pouvoir lancer, sur des bases solides, un grand chantier sur l'emploi des seniors qui est un enjeu essentiel pour les années à venir, tout particulièrement pour celles et ceux qui ont des fins de carrière peu sécurisées avec un impact fort sur leur niveau de pension.



Martine, 73 ans,
Joinville-le-Pont (94)

“PAUVRES VIEUX”, une exposition photo inédite sur la pauvreté des personnes âgées

Pierre Faure, photographe humaniste, et Magali Sennane, journaliste, ont réalisé pendant plus de deux mois un travail d'immersion auprès de personnes âgées pauvres partout en France. Quel que soit leur lieu de vie, campagne isolée ou grande ville, leurs faibles ressources, point commun de toutes ces personnes âgées, les obligent aux privations, empêchent les plaisirs simples et renforcent leur isolement.

L'exposition qui résulte de cette démarche est composée de 13 portraits photographiques et des récits de vie de ces invisibles.

À travers les photos et les témoignages, on découvre des parcours de vie complexes dont découle une vieillesse sans projets acceptée avec fatalisme. Les visages marqués et les habitudes du quotidien révélées avec poésie dans ces 13 portraits nous touchent et nous forcent à davantage d'humanité. 13 pauvres vieux, proches et familiers, dont on ne supporterait pas qu'ils connaissent tant le manque et la solitude.

La dure réalité de la vie de ces 13 personnes âgées, leurs expressions, leurs témoignages authentiques illustrent parfaitement les enseignements du 9^e Rapport des Petits Frères des Pauvres « La pauvreté des personnes âgées, vivre sous le seuil de pauvreté quand on a 60 ans et plus ».

Cette exposition donne à voir le quotidien de 2 millions de personnes âgées pauvres en France.

L'exposition circulera en 2024 et 2025 partout en France pour faire connaître l'inadmissible situation de ces PAUVRES VIEUX.

Pierre Faure est un photographe social qui réalise des reportages sur la grande précarité, la France périphérique, les oubliés de notre société. Il a notamment reçu le prix Polka photographe de l'année en 2023, la mention d'honneur du prix Caritas en 2020 et a participé à la grande commande photographique nationale « Radioscopie de la France : regards sur un pays traversé par la crise sanitaire ».



Louise, 81 ans, Saint-Denis (93)



Daniel, 66 ans, Rezé (44)

“ Avec la vieillesse, on perd un peu la mémoire. C’est énervant. À la retraite, je me suis dit que j’allais être tranquille, mais non. ”





Chantal, 68 ans, Dunkerque (59),
1100 €/mois

Quartier des Glacis, Dunkerque. L'un des plus vieux de la ville. Un symbole de la reconstruction. Ici, les noms des immeubles évoquent la guerre: Churchill, de Gaulle, Leostic... Ici aussi, comme un peu partout dans la ville, les façades en briques rouges contrastent avec la couleur laiteuse du ciel. C'est une matinée de juillet pluvieuse et les rues sont désertes. Seules les mouettes jouent les sentinelles perchées sur des lampadaires. L'avenue principale – « de la Libération » – divise cette cité populaire en deux. Juste derrière, dans une petite rue, se trouve le bâtiment de Chantal: une résidence pour personnes âgées autonomes.

Doucement, elle commence à raconter: « *Je vis ici depuis 30 ans. C'est un immeuble qui mixe personnes âgées et travailleurs. On est mélangé, on se côtoie.* » À l'entendre, elle ne se met pas dans la case des personnes âgées. Elle était là bien avant d'obtenir ce statut, quand elle était encore en activité.

Par contre, elle a le droit de participer aux animations proposées dans la salle commune du rez-de-chaussée. Sur une feuille tapée à l'ordinateur, elle montre son planning mensuel. À gauche, une colonne liste tous les jours du mois. À droite, trois autres rangées indiquent: matin, midi et soir. Toutes les cases sont remplies, sauf le dimanche: atelier mémoire, sophrologie, chorale, soirée potage avec Sabine... « *J'ai des activités avec les Petits Frères des Pauvres, celles d'ici et j'ai la belotte à l'extérieur. Comme ça, toute ma semaine est pleine* », explique-t-elle satisfaite.

« Pouf, plus rien »

Chantal a 68 ans. C'est en mère courage qu'elle a débarqué à Dunkerque il y a 40 ans. Son fils de trois ans ne supportait pas l'air de la région parisienne. Trop polluée. Il lui fallait celui de la mer. L'allergologue lui a donc conseillé la Vendée ou le Nord. « *J'ai choisi ici parce que je connaissais un peu de monde.* » Avant d'emménager, elle a enchaîné pendant deux ans les trajets Paris-Dunkerque avec son fils. Tous les week-ends. « *À peine arrivés, on allait à la plage, comme ça je n'avais pas besoin de lui donner de médicaments. Il faisait des foyers pulmonaires, il était hospitalisé à répétition, c'était la folie. J'arrivais ici et hop: la plage. Après, on repartait le lundi matin de bonne heure pour que je puisse être au travail à 9 heures.* » C'était éreintant. Mais le sacrifice en valait la peine: « *C'était le seul enfant que j'avais, j'étais seule, j'étais libre de faire ce que je voulais.* »

Jusqu'à 50 ans, Chantal a travaillé comme secrétaire médical. D'abord en milieu hospitalier, puis dans le privé à Dunkerque. Son patron, un médecin, l'a poussé au burn-out. Elle se fera hospitaliser au bout du rouleau. « *Moi qui voulais continuer à travailler, j'ai pleuré... Mais la sécurité sociale m'a dit que c'était fini. Si même eux vous disent ça, c'est qu'il n'y a plus rien à faire.* » Du jour au lendemain, un monde qui s'écroule: « *Pouf, plus rien* ».

Son fils était déjà grand, parti faire sa vie. Elle l'a eu à 23 ans. Elle est d'abord restée cloîtrée chez elle. Les médicaments prescrits lui faisaient tourner la tête: elle trébuchait à chaque fois qu'elle sortait. « *Je me retrouvais plâtrée de partout* ». Sur son corps, elle montre les endroits des blessures « *Je me suis cassée ici, ici, là...* ». Le pouce, la cheville, le bras, l'autre bras... Il y a quatre ans, c'est l'assistante sociale qui la suivait depuis « *les problèmes psychologiques* » qui l'a

orientée vers les Petits Frères des Pauvres. « *Pour me remettre un peu dans la vie active* ».

« Faut être passé par là pour s'en rendre compte »

Sa retraite s'élève à 1 100 euros par mois. Près de la moitié part dans le loyer. « *Disons qu'il ne faut pas faire de folies. On doit se priver un peu, c'est obligatoire.* » Les folies, pour Chantal, ce serait une place de cinéma, un théâtre ou un resto avec des amis, comme avant quand elle avait un salaire. Autrefois, les folies c'était plutôt des cadeaux à Noël pour son fils: « *C'est arrivé que je ne puisse acheter quoi que ce soit. Ça fait mal. Faut être passé par là pour s'en rendre compte et s'apercevoir de ce qu'il se passe vraiment.* »

Pour les courses, Chantal a mis en place un système. Toutes les semaines, elle ne doit pas dépasser les 60 euros. Toutes les semaines, elle achète inlassablement la même chose. Le matin elle avale un yaourt, un jus de fruit et une crêpe. Le midi ce sont des plats préparés. Le soir, une soupe et un bout de fromage. Toute notion de plaisir liée à la nourriture semble avoir été mise de côté. « *Voilà, on mange pour manger.* »

« C'est déjà ça »

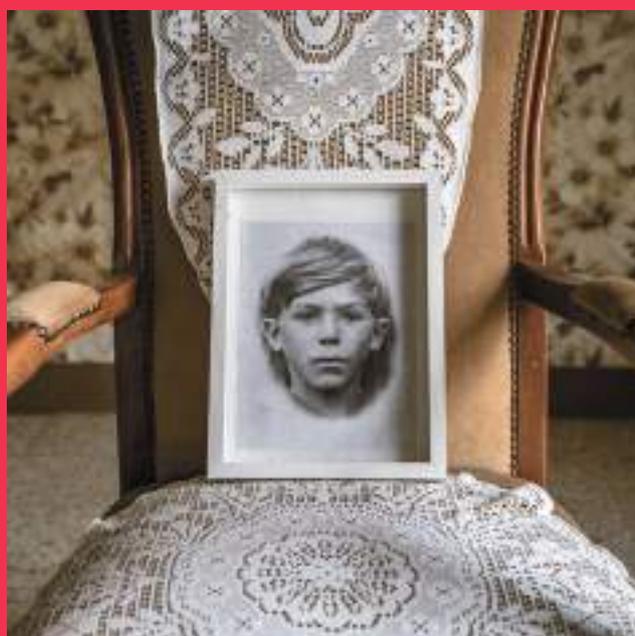
Elle montre, ravie, les murs couleur vert olive et blanc cassé de la salle à manger. Ce sont « *les ptits' frères* » qui lui ont offert. De quoi habiller la grande pièce meublée au plus simple: deux immenses commodes en bois qui appartenaient à sa grand-mère, un canapé et quelques cadres photos. Aujourd'hui, c'est avant tout pour eux qu'elle témoigne. Elle espère rendre un petit peu la pareille à l'Association qui l'a aidée à sortir de sa mélancolie. Elle ne veut pas trop se plaindre.

Comme beaucoup de personnes âgées, elle minimise la situation: « *Je vis bien malgré tout. Après tout ce que j'ai traversé: un père abusif, un mari violent. Maintenant, je suis tranquille.* » Elle arrive même à mettre quelques euros de côté. De quoi rendre visite à son fils à Chambéry. Il est très malade, difficilement curable. Elle est très inquiète. « *Je suis allée le voir au mois de juin, ça n'allait pas du tout. S'il n'y a pas d'urgence, je reviendrai à Noël. Heureusement que j'avais de quoi me permettre un billet de train pour descendre.* » Il a cinq enfants. Si le pire arrivait, elle voudrait pouvoir se rapprocher d'eux. Mais pour ça il faudrait épargner un peu plus. « *En attendant, j'y vais quand je peux.* » Elle marque une pause, lève la tête puis s'efforce de sourire: « *C'est déjà ça.* »



Jeannette, 97 ans, Escrennes (45)

“ Quand il pleut, l'eau passe entre le mur et le crépi puis vient laver les carreaux de ma chambre. ”



Eric, 67 ans, Roman sur Isère (26)

“ Ce qui est bizarre dans la société, c’est que tout le monde soit dans des situations trop différentes. Qu’il n’y ait pas de retraite à 1 000 euros pour tout le monde, par exemple. J’ai un copain qui touche 360 euros de retraite par mois. Ça fait peu. Il a un grand jardin, mais quand même... Il n’y a pas d’égalité, il n’y a pas de fraternité, il n’y a pas de liberté. Il n’y a pas tout ça. ”



LES ACTUALITÉS PETITS FRÈRES DES PAUVRES

sur la pauvreté des personnes âgées

Même pas mort!, saison 3 de notre podcast avec cinq nouveaux épisodes

Même pas mort! le podcast qui déconstruit les clichés et idées reçues sur la vieillesse, revient avec cinq nouveaux épisodes. Après une saison 1 consacrée à la vie affective et sexuelle des aînés en 2022, puis une saison 2 sur l'âgisme en 2023, la nouvelle saison de notre podcast s'attache à montrer une autre facette de la vieillesse en sortant du regard souvent déshumanisant posé sur les personnes en précarité, dont l'existence est trop souvent réduite uniquement au manque ("sans" domicile, "sans" revenus...). À travers les témoignages

d'aînés âgés de 64 à 83 ans, aux personnalités lumineuses, ces nouveaux épisodes abordent tous les "plus" qui, au-delà de la précarité, font la richesse d'une existence.

Des récits pleins de vie, enrichis des éclairages de Michaël Zemmour (économiste), Camille Ouvrard (psychologue), Guillaume Le Blanc (philosophe), Elisabeth Essaïan (architecte et urbaniste), et Karole Honoré (cheffe de service accompagnement vers le logement aux Petits Frères des Pauvres).

La saison 3 de *Même pas mort!* est diffusée sur les plateformes d'écoute à partir du 1^{er} octobre: petitsfreresdespauvres.fr/sinformer/podcast/



Des conférences-débats sur la pauvreté des personnes âgées

Les directions régionales des Petits Frères des Pauvres se mobilisent autour de la Journée internationale des personnes âgées et de la sortie du rapport pour proposer des conférences-débats sur la pauvreté des personnes âgées. À Bobigny, Dijon, Marseille, Lille, Lyon, Saint-Pierre-des-Corps, Strasbourg, Montpellier, Rouen, Rennes et Limoges ces événements ouverts au public et gratuits seront l'occasion, autour des résultats du rapport, d'échanger avec des acteurs territoriaux sur la place des personnes âgées pauvres dans notre société.



LES CHIFFRES CLÉS

Petits Frères des Pauvres

L'action des Petits Frères des Pauvres s'inspire, partout où elle est vécue, de valeurs fondamentales : la valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine, la dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social, , la liberté fondamentale de chacun, la fraternité et la fidélité.

Depuis 1946, les Petits Frères des Pauvres ont pour mission le maintien du lien social jusqu'au bout de la vie de personnes âgées isolées et démunies : visites régulières de bénévoles à domicile comme en établissement, actions collectives (repas, goûters, sorties), actions favorisant le départ en vacances, actions autour des fêtes de Noël. Cet accompagnement fidèle et régulier est possible grâce à l'investissement de plus de 14 000 bénévoles dont 3 300 nouveaux bénévoles en 2023. En 2023, les Petits Frères des Pauvres ont aidé 22 000 personnes âgées dont 15 300 accompagnées régulièrement. 50,2 % ont plus de 80 ans ; 68 % sont des femmes ; 65 % vivent à domicile.

Retrouvez les travaux des Petits Frères des Pauvres

Baromètre 2017 : Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France, septembre 2017
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/06/2017_09_21_DossierDePresse_etude_pfP.pdf

L'exclusion numérique des personnes âgées, septembre 2018
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/06/2018_10_01_Rapport_exclusion_numerique_personnes_agees_pfP.pdf

Solitude et isolement des personnes âgées en France, quels liens avec les territoires, septembre 2019
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/02/2019_09_29_solitude_isolement_personnes_agees_territoires_PFP_BD-def.pdf

Isolement des personnes âgées : les effets du confinement, juin 2020 https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/06/PFP_Rapport-Confinement-min.pdf

Isolement des personnes âgées : les impacts de la crise sanitaire, réalisé en collaboration avec le Cercle Vulnérabilité et Société, mars 2021
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/02/2021_rapportPFP_HD-min-1.pdf

2^e édition du Baromètre : *Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France*, septembre 2021
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/02/Barometre-2021_PFP_-sans-embargo_BD-1.pdf

Vie affective, intime et sexuelle des personnes âgées, septembre 2022
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/02/2022_09_29_Rapport-VIE-INTIME_min.pdf

Isolement des personnes âgées et liens entre générations, septembre 2023
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/02/Rapport-LIENS-GENERATIONS_def.pdf

Dans la collection "Paroles de"

Paroles de résidents, paroles de résistants, décembre 2018
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/02/2018_12_06_pfP_paroles_de_residents_paroles_de_resistants.pdf

Paroles de vieux électeurs, février 2022
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/01/2022_02_14_Maquette_parolesvieuxelecteurs_BD-min-1.pdf

Paroles de vieux citoyens sur la fin de vie, mars 2023
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/01/2023_03_paroles_vieux_citoyens_fin_de_vie.pdf

Paroles de vieilles (et vieux) sur le droit des femmes, mars 2024
https://www.petitsfreresdespauvres.fr/wp-content/uploads/2024/05/recueil-paroles-droits-femmes_2024.pdf

GLOSSAIRE

AAH: Allocation aux adultes handicapés

ACS: Aide à la complémentaire santé

AGIRC-ARRCO: Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres – Association des Régimes de Retraite Complémentaire

ANAH: Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

ANCV: Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

APA: Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL: Aide personnalisée au logement

ASH: Aide sociale à l'hébergement

Aspa: Allocation de solidarité aux personnes âgées

ASS: Allocation de solidarité spécifique

ASV: Allocation de solidarité vieillesse

AVTS: Allocation aux vieux travailleurs salariés

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CESE: Conseil Économique, Social et Environnemental

CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIAS: Centre intercommunal d'action sociale

CLIC: Centre Local d'Information et de Coordination

CMU: Couverture maladie universelle

CNAF: Caisse Nationale des Allocations Familiales

CNAV: Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNLE: Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CNRS: Centre national de la recherche scientifique

CNSA: Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

COR: Conseil d'orientation des retraites

COCOLUPA: Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire

CSS (ou C2S): Complémentaire Santé Solidaire

DARES: Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DGAS: Direction Générale de l'Action Sociale

DGCS: Direction générale de la cohésion sociale

DGFIP: Direction générale des Finances publiques

DGS: Direction Générale de la Santé

DREES: Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DROM: Départements et régions d'Outre-mer

DSS: Direction de la Sécurité sociale

EHESS: École des hautes études en sciences sociales

EHPAD: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ENS: École normale supérieure

ERFS: Enquête revenus fiscaux et sociaux.

ERFI: Étude des Relations Familiales et Intergénérationnelle

FILOSOFI: Fichier Localisé Social et Fiscal

GIR: Groupe iso-ressources

INED: Institut National d'Études Démographiques

INSEE: Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Mico: Minimum contributif

MSA: Mutualité sociale agricole

NER: Ni emploi ni retraite

ODENORE: Observatoire des non-recours aux droits et aux services

ONPE: Observatoire national de la précarité énergétique

ONPES: Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

RMI: Revenu minimum d'insertion

RSA: Revenu de solidarité active

SASPA: Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées

SMIC: Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SMIG: Salaire minimum interprofessionnel garanti

SRCV: Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie

UDES: Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

UNCCAS: Union nationale des centres communaux d'action sociale

UNIOPSS: Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

URIOPSS: Union inter-Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux

BIBLIOGRAPHIE

Les sociologues et la pauvreté, Serge Paugam, 1994
https://www.persee.fr/doc/geoas_1266-4618_1994_num_14_1_1864

La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, Haut conseil de la santé publique, 1996
(<https://www.hcsp.fr/>)

Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts, Christian Loisy, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2000
https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Travaux2000_1.pauvrete_precairite_exclusions.Loisy-2.pdf

Les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse, Odile Mesnard, Gérontologie et société, 2002
<https://shs.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2002-3-page-153?lang=fr>

Exclusion et vieillesse. Introduction historique, Jean-Pierre Bois, Gérontologie et société, 2002
<https://shs.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2002-3-page-13?lang=fr>

Les revenus des personnes âgées, un enjeu de société, Henry Noguès, Gérontologie et société 2006
<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2006-2-page-31.htm>

L'aide à la vieillesse pauvre: la construction du minimum vieillesse, Hélène Chaput, Katia Julienne, Michèle Lelièvre, Revue française des affaires sociales, 2007
<https://shs.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2007-1-page-57?lang=fr>

Évolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse, Nathalie Augris, Catherine Bac, Retraite et société, 2008
<https://shs.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2008-4-page-13?lang=fr>

Le niveau de vie des retraités, Retraite et société, 2008
<https://shs.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2008-4?lang=fr>

Le retour de la pauvreté au grand âge, Union sociale n°236, 2010
http://expertise.uriopss-bretagne.fr/resources/trco/pdfs/2010/D_avril_2010//55105_US236_Initiatives.pdf

Femmes âgées en situation de pauvreté, Arnaud Campéon, Karine Chauvin, Florence Delaune, 2010
<https://hal.science/hal-02518443v1>

Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise, rapport 2009-2010, ONPES, 2010
https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/RapportONPES_2009-2010.pdf

Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France, 2012
<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/124000654.pdf>

Les enjeux de la sociologie de la pauvreté, Jeanne Lazarus, CERISCOPE Pauvreté, 2012
<http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part/les-enjeux-de-la-sociologie-de-la-pauvrete>

Entre social et sanitaire: les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XX^e siècle, Axelle Brodriez-Dolino, Le Mouvement Social, 2013
<https://shs.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2013-1-page-9?lang=fr>

Budgets de références, étude réalisée à la demande de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), 2014
https://www.credoc.fr/download/pdf/Sou/Budgets_de_Reference.pdf

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées de 1996 à 2012, Céline Arnold, Michèle Lelièvre, Retraite et société, 2015
<https://shs.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2015-1-page-17?lang=fr>

Vieillesse, pauvreté et handicap dans l'histoire, Revue d'histoire de la protection sociale, 2015
<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2015-1-page-132?lang=fr>

Le non-recours à l'APA à domicile vu par les professionnels de terrain - Entre contraintes et expression du choix des personnes âgées, Drees, 2016
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/le-non-recours-lapa-domicile-vu-par-les-professionnels-de>

Rapport d'information du Comité d'évaluation de contrôle des politiques publiques aux droits sociaux, Gisèle Biémouret et Jean-Louis Costes, Assemblée nationale, 2016
[https://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/rap-info/i4158/\(index\)/rapports-information](https://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/rap-info/i4158/(index)/rapports-information)

Revenu minimum social garanti, Marie-Aleth Grard et Martine Vignau, CESE, 2017
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_12_revenu_minimum.pdf

Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vit en dessous du seuil de pauvreté, Drees, 2018
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/un-tiers-des-seniors-sans-emploi-ni-retraite-vivent-en-dessous-du>

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté, 2018
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf

Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030, Marie-Hélène Boidin-Dubrulle et Stéphane Junique, CESE, 2019
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2019/2019_18_lutter_grande_pauvrete.pdf

La pauvreté subjective comme mesure de l'insécurité sociale, une comparaison des différents indicateurs de pauvreté, Nicolas Duvoux, Adrien Papuchon, 2019
<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2015-1-page-132?lang=fr>

Exclusion sociale des personnes âgées: dynamiques du parcours de vie et désavantages multidimensionnels, Retraite et société, 2019
<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2015-1-page-132?lang=fr>

3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage: un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être, François Gleizes, Sébastien Grobon, Stéphane Legleye, Insee, 2019
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4205228>

La complémentaire santé: acteurs, bénéficiaires, garanties, Drees, 2019
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/la-complementaire-sante-acteurs>

Synthèse descriptive des données du Baromètre du Renoncement aux Soins (BRS), Odenore, 2019
https://odenore.msh-alpes.fr/sites/default/files/Mediatheque/Documents_pdf/synthese_analyses_descriptives_brs_-_v2_-_odenore_-_hp2.pdf

Les retraites et la création de la Sécurité sociale en 1945: révolution ou restauration? Bruno Valat, Revue d'histoire de la protection sociale, 2020
<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2020-1-page-36?lang=fr>

Le non-recours aux prestations sociales - Mise en perspective et données disponibles, Les dossiers de la Drees, 2020
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/le-non-recours-aux-prestations-sociales-mise-en-perspective>

L'adaptation de la politique d'assurance vieillesse au vieillissement (1961-2015), Michel Laroque, Revue d'histoire de la protection sociale, 2020
<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2015-1-page-132?lang=fr>

Le pouvoir d'achat, la pauvreté et les inégalités de revenus préoccupent toujours aussi fortement les Français - Synthèse des résultats du Baromètre d'opinion de la DREES, 2019, Drees, 2020
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/le-pouvoir-dachat-la-pauvrete-et-les-inegalites-de-revenus>

Les personnes âgées: des précaires encore plus invisibles, Didier Dubasque, 2020
<https://dubasque.org/jerome-pelissier/>

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées, Insee, 2021
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371241?sommaire=5371304#:~:text=Le%20taux%20de%20pauvrete%20est,et%207%2C3%20%25>

Actions de lutte contre le non-recours à l'Aspa: ciblage par datamining, Macline Niyomwungere, Frédéric Broutin, Retraite et société, 2021
<https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2021-3-page-169.htm>

Le non-recours des personnes âgées aux droits et aux services, coordonné par Arnaud Campéon, Méлина Ramos-Gorand, Philippe Varin, *Retraite et société*, n° 87, 2021
<https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/retraite-et-societe-n-87-non-recours-des-personnes-agees-aux-droits-et-aux-services/>

Étude qualitative sur le non-recours à l'Aspa, Jim Ogg, Sylvie Renaut, Direction statistiques, prospective et recherche, Assurance retraite, 2021
<https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/etude-qualitative-sur-le-non-recours-a-l-Aspa/>

Le minimum vieillesse et l'allocation de rentrée scolaire : une contribution forte à la réduction de la pauvreté, des performances de gestion contrastées, Cour des Comptes, 2021
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-10/20211005-Ralfss-2021-10-Minimum-vieillesse-allocation-rentree-scolaire.pdf>

Mission petites retraites, retraites et retraités modestes, diagnostics et propositions, Lionel Causse et Nicolas Turquois, 2021
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapportpetitesretraites.pdf>

Observer la précarité énergétique, Retour sur une démarche de "baromètre précarité énergétique" croisant santé et non-recours, Odenore, 2021
http://odenore.msh-alpes.fr/sites/default/files/Mediatheque/Documents_pdf/barometre_prekarite_energe_tique_odenore_hope_2021.pdf

Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale - Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE, Drees, 2021
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/rapports/trajec-toires-et-parcours-des-personnes-en-situation-de-pauvrete-et-dexclusion>

La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM, Ludovic Audoux, Pascal Prévot, Insee Focus, 2022
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6459395>

Budgets de référence, budgets décents : un rapport du CNLE, 2022
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-01/les-budgets-de-referenc-nouvelles-pistes-insclusion-sociale-rapport-2022-cnle.pdf>

Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du Grand Paris, CNLE, 2022
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-01/les-budgets-de-referenc-nouvelles-pistes-insclusion-sociale-rapport-2022-cnle.pdf>

Bénéficiaires du minimum vieillesse : les enseignements de l'enquête BMS 2018, Assurance retraite, 2022
<https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/beneficiaires-du-minimum-vieillesse-les-enseignements-de-l-enquete-bms-2018/>

Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Rapport 2022, France Stratégie, 2022
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-de-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-pauvrete-rapport-2022>

L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ? Drees, 2022
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communiqu-e-de-presse/etudes-et-resultats/lopinion-des-francais-sur-les-inegalites>

Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules, Pauline Meinzel, Drees, 2022
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/Dossier %20de %20la %20DREES %20- %20Non %20recours %20au %20MV.pdf>

Le chèque énergie, Cour des Comptes, 2022
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2022-02/20220224-rapport-cheque-energie.pdf>

17^e baromètre Ipsos / Secours Populaire : privations et peur du lendemain, 2023
<https://www.secourspopulaire.fr/barometre-17-ipsos-secours-populaire-observatoire-pauvrete-prekarite-2023/>

État de la pauvreté en France, Secours catholique, 2023
<https://www.secours-catholique.org/m-informer/publications/etat-de-la-pauvrete-en-france-2023>

Les effets de l'inflation sur la sociabilité des Français, Enquête Conditions de vie et aspirations, Crédoc, 2023
<https://www.credoc.fr/download/pdf/Sou/Sou2023-4893.pdf>

ONPE: Tableau de bord 2023, les chiffres clés de la précarité énergétique, 2023
<https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/6686-onpe-tableau-de-bord-2023-edition-novembre-2023.html>

Qui vit à domicile, qui vit en établissement parmi les personnes de 60 ans ou plus? - Une comparaison à partir des enquêtes Care-Ménages et Care-Institutions, Dossiers de la Drees n°104, 2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/qui-vit-domicile-qui-vit-en-etablissement-parmi-les-personnes>

Après 75 ans: un niveau de vie plus faible mais moins de pauvreté, viepublique.fr, 2023
<https://www.vie-publique.fr/en-bref/288646-apres-75-ans-un-niveau-de-vie-plus-faible-mais-moins-de-pauvrete>

Le niveau de vie des retraités, Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites, 2023
https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-02/Doc_02_Niveau_vie.pdf

Bénéficiaires du minimum vieillesse: les enseignements de l'enquête auprès des Bénéficiaires de minima sociaux (2018), document de travail, Conseil d'orientation des retraites, 2023
https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-02/Doc_11_b%C3%A9n%C3%A9ficiaires%20minimum%20vieillesse_enquete-BMS_2018.pdf

Le niveau de vie des retraités, Drees, 2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/Fiche%2009%20-%20Le%20niveau%20de%20vie%20des%20retrait%C3%A9s.pdf>

Pauvreté et territoires: davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural, Mathilde Gérardin, Insee Première, 2023
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7672092>

Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière: un taux de non-recours en baisse pour la première fois en 2021, Drees, 2022
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/jeux-de-donnees-communique-de-presse/complementaire-sante-solidaire-avec-participation-financiere>

Les maisons France Services, levier de cohésion sociale, rapport d'information du Sénat, 2022
<https://www.senat.fr/rap/r21-778/r21-7785.html>

Pacte des solidarités, présentation aux acteurs, ministère des Solidarités, 2023
https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-09/Pr%C3%A9sentation_Pacte%20des%20solidarit%C3%A9s_Lutte%20contre%20la%20pauvrete%C3%A9_2023.09.18.pdf

Un taux d'emploi des femmes seniors en France proche de celui de la moyenne de l'Union européenne, Dares, 2023
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/un-taux-demploi-des-femmes-seniors-en-france-proche-de-celui-de-la-moyenne-de-lunion>

Les seniors sur le marché du travail en 2022, Dares, 2023
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-seniors-sur-le-marche-du-travail-en-2022>

En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation le plus souvent subie, Insee, 2023
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7617420>

Prestations sociales: pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information, Drees, 2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/prestations-sociales-pour-quatre-personnes>

Les retraités et les retraites, édition 2023, Panorama de la Drees, 2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/documents-de-referenc/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-0>

Le recours et le non-recours à la Complémentaire Santé Solidaire - Une étude qualitative des profils et des trajectoires des bénéficiaires, Les Dossiers de la Drees, 2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/le-recours-et-le-non-recours-la>

En 2019, huit bénéficiaires d'un contrat de complémentaire santé sur dix disposaient d'au moins une garantie inférieure à celles fixées depuis par le 100 % santé, Drees, 2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/en-2019-huit-beneficiaires-dun-contrat-de>

La Complémentaire Santé Solidaire, rapport annuel, Direction de la sécurité sociale, 2023
<https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2024-05/Rapport%20annuel%20C2S%202023%20VF.pdf>

Avis sur la Complémentaire Santé Solidaire, CNLE, 2023
<https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2024-05/Avis%20CNLE%20C2S%202023.pdf>

Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres, Insee, 2023
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7716002#:~:text=En%202021%2C%20en%20France%2C%207,sont%20en%20perte%20d'autonomie>

Rapport d'information par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n°2297) du 10 octobre 2019 sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux, Mathilde Desjonquères et Pierre Morel-À-L'Huissier, 2023
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/116b1073_rapport-information.pdf

Territoires ruraux, perceptions et réalités de vie face aux défis des transitions, Ifop/Familles rurales, 2023
<https://www.ifop.com/publication/territoires-ruraux-perceptions-et-realites-de-vie-face-aux-defis-des-transitions/>

Pauvreté et territoires: davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural, Insee, 2023
https://www.insee.fr/fr/statistiques/7672092#graphique-figure4_radio1

En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent, Insee Première, 2023
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7710966>

Baromètre énergie-info 2023 du médiateur national de l'énergie, 2023
<https://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2023/10/synthese-barometre-mne-2023-vf.pdf>

Troisième vague du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale, CNLE, 2024
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-02/Synthese-Barometre-Pauvrete-vague-3-janvier2024.pdf>

Solitudes 2023, (re)liés par les lieux, Fondation de France, 2024
<https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/2024/etudes-solitudes-2024.pdf>

Territoires ruraux: en panne de mobilité, Secours Catholique, 2024
<https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/01-Images-actualites/2024-MOBILITE%20RURALE-22%20avril%202024.pdf>

Recours aux soins et consommation moyenne par âge, Sécurité sociale, 2024
<https://evaluation.securite-sociale.fr/home/maladie/1.6.3.%20Recours%20aux%20soins%20et%20cons.html#:~:text=La%20d%C3%A9pense%20moyenne%20est%20fortement%20croissante%20avec%20l'%C3%A2ge%20%3A%20mis,les%2085%20ans%20et%20plus>

Les seniors et l'assurance chômage, document de travail, COR, 2024
https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2024-03/Doc_03_Seniors_assurance_ch%C3%B4mage_0.pdf

Pauvreté selon l'âge et le seuil, données annuelles de 1996 à 2022, Insee, 2024
https://www.insee.fr/fr/statistiques/3565548#tableau-figure1_radio2

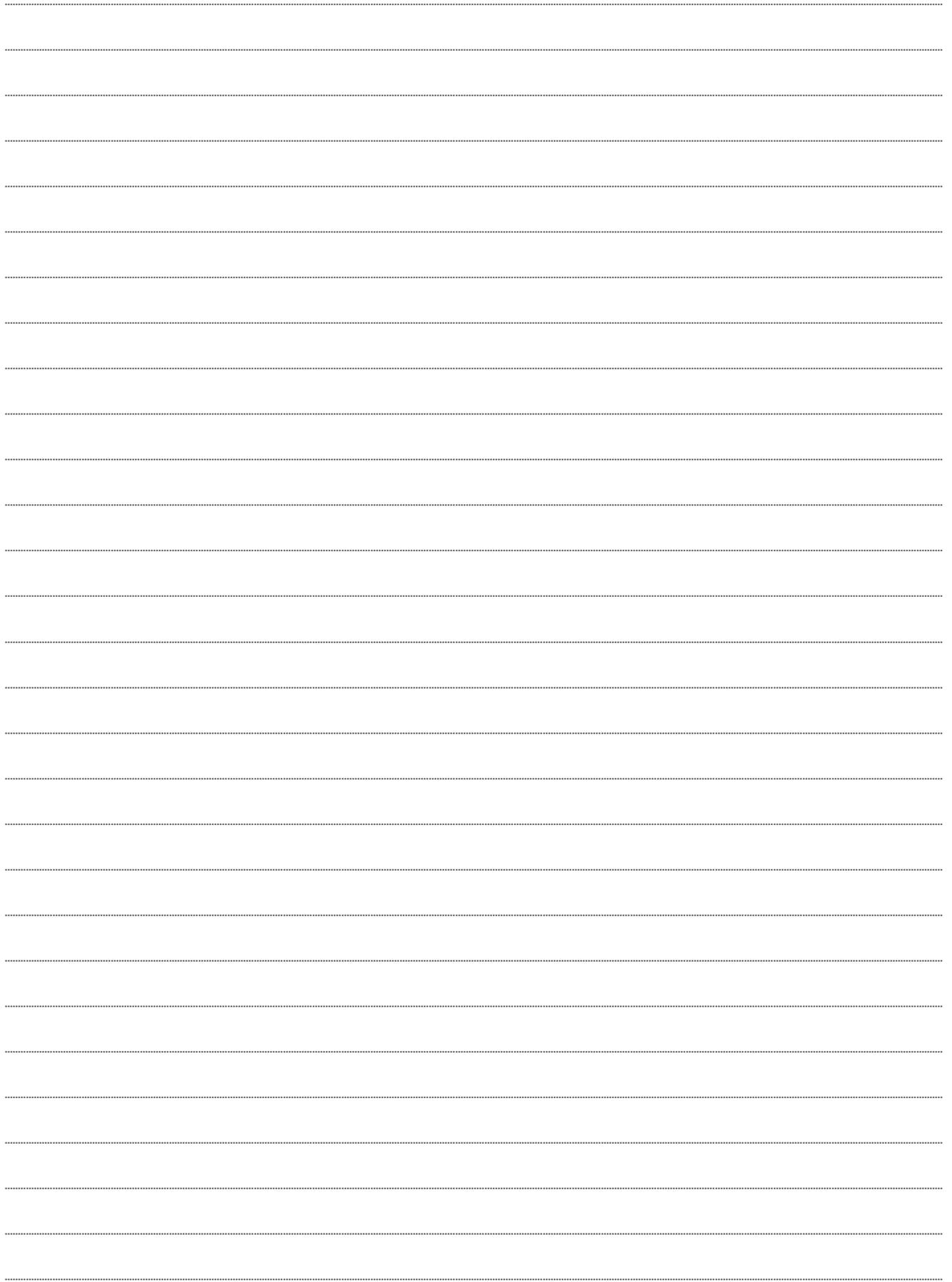
Estimation du non-recours à la pension de réversion, Marie Ménard, Direction statistiques, prospective et recherche, Cnav, 2024
<https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/non-recours-pension-reversion/>

En 2024, la réforme du minimum contributif augmente la pension de 185 000 nouveaux retraités, Martin Chopard, Drees, 2024
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/en-2024-la-reforme-du-minimum-contributif>

Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile - Les conditions pour permettre aux personnes âgées, vulnérables ou non, de bénéficier de réponses adaptées à leurs besoins et aspirations, HCFEA, 2024
<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/293097.pdf>

29° rapport sur l'état du mal-logement en France 2024, Fondation Abbé Pierre, 2024
<https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/29e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2024#telechargementremi2022>

Comprendre les indicateurs de pauvreté pour mieux la combattre, Jim Ogg, Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale, 2024
<https://www.calameo.com/read/0076655494afe8552d9ab>



REMERCIEMENTS

Merci à la Fondation des Petits Frères des Pauvres et à l'Assurance Retraite pour leur soutien financier qui a permis la réalisation de ce rapport.



Merci à tous ceux qui ont accepté d'apporter leur éclairage :

Fabrice Bruyère, directeur régional Petits Frères des Pauvres Auvergne-Rhône-Alpes, Anne Dufrène, responsable Petits Frères des Pauvres Accompagnement vers le logement Hauts-de-France, Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Nathalie Gemza, coordinatrice de développement social Petits Frères des Pauvres de la Nièvre, Philippe Lapière, Chef de service Petits Frères des Pauvres Accompagnement vers le logement Auvergne-Rhône-Alpes, Jim Ogg, sociologue, Serge Paugam, sociologue, Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Olivier Richefou, président du Département de la Mayenne et président du groupe de travail Grand Âge des Départements de France, Erik Thiriet, coordinateur Petits Frères des Pauvres Accompagnement vers le logement Méditerranée, Renaud Villard, directeur général de la caisse nationale d'Assurance retraite, Arielle Viseux, Responsable Petits Frères des Pauvres du pôle Accompagnement Vers le Logement Paris-Banlieue

Merci à l'ensemble des personnes accompagnées

pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour les échanges qui ont nourri ce rapport ainsi qu'à tous ceux, **bénévoles et salariés**, qui ont facilité leur participation.

Crédits photos :

Constance Decorde : P. 5 – D.R. : P. 8, 17, 27, 40, 49, 66, 69, 76, 91, 96, 107, 134 – Jérôme Coton : P. 46, 51, 126 – Marion Dunyach : P. 68, 71 – Henri Guérard : P. 72 – Studio Lazareff : P. 14 – Cyril Marcilhacy : P. 18, 22, 29, 41, 61, 62, 67, 73, 77, 92, 95, 97, 108, 131, 136, 147, 149 – Paul Nodon : P.65 – Shutterstock : couverture, P. 10, 34, 48, 54, 58, 83, 87, 119, 121, 123, 125, 143 – Raphaëlle Trecco : 74, 156.

Analyse des résultats, réalisation des entretiens et rédaction :

Isabelle Sénécal, responsable du pôle Plaidoyer/Relations presse Petits Frères des Pauvres et CSA Research pour l'analyse de l'étude qualitative.

Aide à la relecture : Fabienne Cassagne

Conception graphique : Agence Gaya – gayacom.fr

Impression : Imprimerie solidaire – imprimerie-solidaire.com



**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés

19 cité Voltaire - 75011 Paris
Tél. : +33 (0)1 49 23 13 00
www.petitsfreresdespauvres.fr

